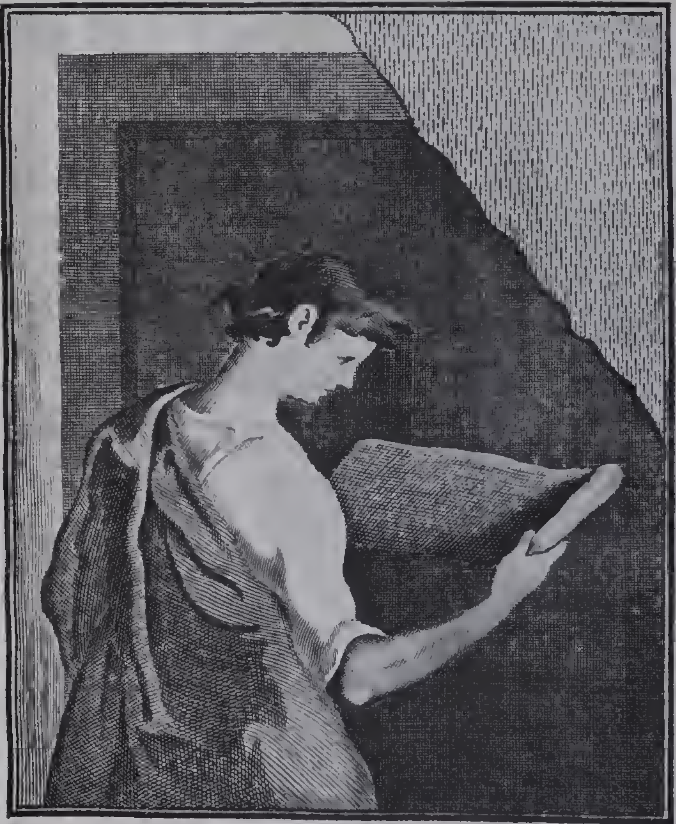

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Juillet 1724.

CES MEMOIRES ONT COMMENCÉ au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc; & brochez, 16. s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	12. v.
——	1719.	12. v.
——	1720.	5. v.
——	1721.	12. v.
——	1722.	12. v.
——	1723	12. v.
——	1724.	7. v.

Coll. Bibl. Soc. Jes. Cat. inscript.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recueïllis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Juillet 1724.

A TREVOUX,
& se vendent à Lyon,
Chez les FRERES BRUYSET, Libraires, ruë Merciere, au Soleil.

M.DCCXXIV.
Avec Approbation & Privilege.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Juillet 1724.

ARTICLE LVII.

HISTOIRE DES PROVINCES-Unies des Païs-Bas : par Monsieur le Clerc. Tome 1. contenant ce qui s'est passé depuis l'an 1560 jusqu'à l'an 1618. vol. infolio pag. 342. avec l'explication Historique des principales Medailles frapées pour servir à l'Histoire des Provinces-Unies des Païs-Bas, où l'on trouve une suite d'environ deux siecles & demi ; comprise en plus de 400. Medailles ; c'est à dire l'Histoire des Provinces-Unies depuis la fin du quinziéme siecle que les Pays-Bas ont passé de la Maison de Bourgogne dans celle

d'Autriche, jusqu'au Traité de Barriere conclu en 1716. pages 208. A Amsterdam chez l'Honoré & Chatelain.

CEtte Histoire est un tableau parfait de la revolution d'un Etat. On y voit dans le Souverain & dans ses Ministres, une rigueur excessive fondée sur une trop grande securité : on apperçoit dans les Grands une ambition jalouse & inquiete ; & dans les Peuples un faux zele de Religion joint à un trop grand amour de l'independance. Tels sont les ressorts ordinaires de ces grands mouvemens qui ébranlent les Empires, & qui renversent quelquefois la domination la mieux établie.

On peut donc regarder cette Histoire comme une leçon utile qui apprend aux Princes à gouverner avec moderation, & aux Peuples à se contenir dans les bornes d'une juste obeïssance par la crainte des malheurs que les revolutions entrainent, & font ordinairement retomber sur

leurs auteurs. La Republique des Provinces-Unies recueïlle aujourd'hui dans un etat florissant, le fruit des travaux de ses Peres ; mais en relisant l'Histoire de son établissement, que de spectacles barbares n'y trouvera-t-elle pas, capables d'alterer la joye de son triomphe ? Sa souveraineté ne s'est établie que sur les cendres & les ruïnes mèmes de sa Patrie. Sa liberté n'est cimentée que du sang de ses Fondateurs. Elle donne encore des larmes à leurs malheurs, tandis qu'elle erige des Trophees à leurs Memoire, & elle n'a pas moins de sujet de deplorer ses calamitez passées, que de s'applaudir de sa prosperité presente.

Apres une Préface qui ne contient rien de remarquable, l'Auteur donne un détail abregé du gouvernement des Provinces-Unies : détail necessaire lorsque nous n'avions encore que les descriptions imparfaites du Cardinal Bentivoglio, & du Chevalier Temple, mais qui paroît inpersiu depuis celui qu'en ont donné Boxhornius & Basnage. Tous ces preliminaires sont suivis d'une Carte

Geographique des Provinces-Unies qui paroit très exacte. Mais l'Estampe qui est à la tête de l'Ouvrage, n'annonce point une Histoire équitable envers les Catholiques : car on y voit la Hollande qui foule aux pieds la Tiare du Pape & les clefs de Saint Pierre. L'Auteur nous apprend par tout que la verité est quelquefois foulée aux pieds par l'erreur & le mensonge, & son Histoire en est une preuve.

Tout le monde sçait que Grotius, Bentivoglio, Strada, Meteren & plusieurs autres Auteurs celebres ont écrit en differentes Langues, les troubles qui donnerent naissance à la Republique des Provinces-Unies; & que Basnage a continué cette Histoire jusqu'à la paix de Breda en commençant au traité de Westphalie. Mais Monsieur le Clerc est le premier qui ait entrepris d'en donner une suite complete depuis son commencement jusqu'à nos jours. Son dessein n'est cependant pas de faire un détail exact de tous les évenemens qui se sont passez dans le cours de tant d'années. „ Ce détail, dit-il, „ demanderoit plusieurs gros volu-

„ mes, & des instructions que l'on „ ne peut guéres trouver qu'avec le „ temps, surtout à l'égard des der- „ niers evenemens. Ajoûtez à cela „ qu'il n'est pas sûr de parler de cho- „ ses si recentes, avec la liberté qui „ convient à l'Histoire. „ Ainsi cet Ouvrage n'est pas à beaucoup prés, aussi étendu que celui de Mr Basnage qui s'applique à détailler les faits dans toutes leurs circonstances, & qui, pour le dire en passant, a fait l'Histoire de toute l'Europe autant que celle des Provinces-Unies : mais il sera plus universel, & comprendra une plus longue suite d'années.

Ce premier volume est divisé en 9. Livres. On lit dans le premier qu'aprés l'abdication de Charles V. Philippe II. declara Marguerite Duchesse de Parme & fille naturelle de Charles V. Gouvernante des Pays-Bas. Ce choix offensa vivement le Prince d'Orange & le Comte d'Egmont qui aspiroient à cette place. La faveur du Cardinal de Granvelle qui avoit toute la confiance de la Duchesse, n'irrita pas moins la Noblesse & surtout Phi-

lippe de Montmorency Comte de hornes que ce Ministre avoit empêché d'obtenir le Gouvernement de la Gueldre. Les Ecclesiastiques témoignoient de leur côté, beaucoup d'opposition à l'érection de plusieurs nouveux Evêchez que Philippe II. vouloit établir dans les Pays-Bas, comme le moyen le plus efficace pour preserver la Religion Catholique de la contagion des Pays voisins. Enfin l'inquisition qu'on y avoit aussi déja établie dans le même dessein, étoit pour le Peuple une matiere perpetuelle de seditions & de murmures. Ce furent là les premieres étincelles de ce funeste incendie qui embraza bientôt toutes les Provinces.

Comme le mecontentement étoit general, la Duchesse se vit bien-tôt accablée de plaintes & de requêtes soumises en apparence & respectueuses ; mais qui tendoient à mettre des bornes fort étroites à l'autorité Souveraine. On en vouloit surtout à Granvelle, que son humeur altiere & les cabales de ses ennemis rendoient l'obet de la haine publique.

» Ce Ministre, dit Monsieur le «

Clerc d'après Bentivoglio, avoit “
été laissé à la Duchesse de Parme “
comme un Arbitre & un Directeur “
de sa conduite, & il ne sçavoit pas “
moderer l'autorité que le Roi lui “
laissoit prendre. Il étoit naturel- “
lement altier & colerique. Il avoit “
des manieres qui sieoient mieux à “
un Laïque qu'à un Ecclesiastique. “
Il aimoit à faire ostentation du “
credit qu'il avoit auprès du Roy, “
au lieu de le cacher, & à paroître su- “
perieur à tout le monde, sans se met- “
tre en peine de l'opposition qu'on “
lui pouvoit faire, ou de l'envie que “
cela lui attireroit, & cela par des airs “
imperieux plûtôt que moderez. »

Il fut cependant bientôt obligé de ceder à la tempête, & aprés avoir essuyé mille affronts dans les Pays-Bas, il se retira en Espagne. Mais ce succès ne fut pour les Flamands qu'un triomphe imaginaire; car le Cardinal ayant été aussi-tôt reçû dans le Conseil d'Espagne, ses avis eurent encore dans la suite, de grandes influences dans le gouvernement des Païs-Bas. Il fut d'ailleurs remplacé auprès de la Gou-

vernante par deux hommes qui étoient imbus d'une partie de ses maximes, quoyque plus moderez dans l'execution. C'étoient Viglius & le Comte de Barlaimont dont le premier representa à Philippe que les Seigneurs Flamands devenus plus hardis par le départ de Granvelle, imiteroient bientôt les Seigneurs Huguenots de France, & qu'après avoir fait la Guerre à ses Ministres, ils la feroient bientôt au Roy même. Ce n'étoit pas là, comme le pretend Monsieur le Clerc, interpreter malignement la conduite du Prince d'Orange & des autres Seigneurs Flamands, mais prévoir un orage qui grossissoit tous les jours.

En effet les Espagnols prevenus de cette opinion, s'appliquerent à chagriner le Prince d'Orange, & aigrirent de plus en plus les Seigneurs Flamands, au hazard de tout perdre: *Philippe aimant mieux*, dit-il à un de ses Ministres *n'avoir point de Royaumes que de les avoir infectez de l'heresie.* Ici notre Historien blâme la conduite de Philippe qui » n'ayant point, dit-il, de connoissance de la

Religion, auroit dû s'abstenir d'en «
parler. » Les Peuples auroient donc dû, à plus forte raison, s'abstenir d'en parler, & obeir à leurs legitimes Pasteurs. L'Auteur condamne encore la politique de la Cour d'Espagne, dont la rigueur trop inflexible detacha enfin de cette Monarchie presque tous les Pays-Bas. Il est bien aisé à un Historien de raisonner ainsi après l'évenement. Mais lorsqu'on examine sans prejugé, l'état où étoient alors les Pays-Bas d'un côté, & l'Espagne de l'autre, si on ne justifie pas la conduite de Philippe, on peut du moins trouver qu'il y a de la temerité à accuser ce Prince d'avoir manqué de politique. Car quelle apparence y avoit-il, que ces petites Provinces pussent jamais secoüer le joug d'une puissance aussi redoutable, que l'étoit alors celle des Espagnols qui faisoient trembler toute l'Europe ? La chose étoit si peu vraisemblable, qu'on eut encore de la peine à la comprendre même après le succès.

Quoiqu'il en soit, le Roy parut se roidir plus que jamais contre les cla-

meurs des Flamands, & ordonna de faire executer les Edits portez contre les Protestans. Cet ordre fut comme le signal de la revolte. Les Nobles firent entr'eux une espece de confederation dans laquelle le Peuple voulut aussi être compris.

Ils presenterent ensuite à la Duchesse de Parme, une Requête qui tendoit à obtenir la liberté de conscience; & comme le Comte de Barlaimont eût dit tout haut à la Princesse que c'étoit *des gueux* qu'il ne falloit pas écouter, les Confederez voulans se faire honneur de ce terme injurieux, l'adopterent & s'appellerent eux-mêmes *les Gueux*. Ils s'habillerent de gris, & porterent à leur chapeau & à leur ceinture de petites écuelles, & au cou une médaille où d'un côté étoit representé le Roi Philippe, & de l'autre on lisoit ces paroles: *Fideles jusqu'à-la besace.* De la vint ensuite le nom de *Gueux sauvages* qu'on donna à ceux des revoltez qui se refugierent dans les bois, & celui de *Gueux de mer* dont on appella ceux qui firent la Guerre sur mer.

Ce premier desordre fut bien-tôt ſuivi de mouvemens plus grands. Tandis que le Prince d'Orange retiré dans ſon Gouvernement de Hollande & de Zelande, faiſoit goûter aux Peuples les douceurs de la liberté pour leur rendre le joug des Eſpagnols plus inſupportable, ſes Partiſans commirent à Anvers & dans pluſieurs villes de Flandres, d'horribles excès. Les Egliſes furent le premier théatre de la fureur & de la brutalité des Seditieux. Les Images furent briſées, les Vaſes ſacrez profanez, le richeſſes des Autels devinrent la proye des Proteſtans, & le ravage paſſa des Egliſes à pluſieurs Maiſons particulieres.

Si l'Hiſtorien eſt obligé de condamner ici les excès des Religionnaires, il ſe dedommage par les declamations qu'il fait contre la rigueur des Edits; mais il ne fait pas reflexion que la conduite des Proteſtans ne juſtifioit que trop ces Edits rigoureux, puiſqu'ils n'avoient été fait que pour prevenir leurs ſeditions & leurs violences.

Cependant la Ducheſſe de Parme

ayant fait promptement lever quelques Troupes, l'émeute fut appaisée, les Nobles se separerent, la confederation se dissipa, & les plus coupables furent châtiez. Le Prince d'Orange après avoir inutilement tâché de persuader au Comte d'Egmont de se mettre en sûreté, se retira en Allemegne suivi de beaucoup de Noblesse & de Peuple, effrayé de l'arrivée prochaine du Duc d'Albe à la tête d'une armée. Ainsi finit la premiere revolte des Flamands, revolte mal concertée, & qui ne fut que le prélude des troubles qui la suivirent.

Après une telle experience, il semble que Philippe devoit s'en tenir là pour ne pas reduire au desespoir un Peuple fier & indocile; ou du moins Frichet voulant affermir son autorité dans les Provinces, il auroit du y venir en personne. C'est ce que l'Historien remarque fort judicieusement, après plusieurs autres Auteurs. Mais ce Prince qui croyoit pouvoir de son Cabinet, gouverner toute la terre, aima mieux y envoyer le Duc d'Albe, *homme orgueilleux*,

ſevere & ſans pitié. C'eſt où commence le Livre ſecond.

A peine le Duc fut il arrivé, qu'il établit un Conſeil qui devint l'effroy des Provinces. Il l'appella *le Conſeil des Troubles*, & les Flamands le nommerent *le Conſeil de Sang*. Jean Vargas qui en étoit Préſident, repondoit en termes barbares aux remontrances des Flamands, *Non curamus veſtros Privilegios.* Le Duc établit enſuite des garniſons dans pluſieurs Places, fit arrêter les Comtes d'Egmont & de Hornes, confiſqua les biens des Seigneurs fugitifs & de pluſieurs Bourgeois dont il fit mourir les plus coupables. La Ducheſſe de Parme ſe retira alors en Italie pour n'avoir point de part à un gouvernement ſi peu moderé, ou peut-être parce qu'on ne lui en donnoit pas aſſez.

Cependant le Duc d'Albe ayant appris que le Prince d'Orange étoit rentré dans les Pays-Bas avec ſon frere Loüis de Naſſau, chacun à la tête d'une armée, il ſe hata de faire mourir les Comtes d'Egmont & de Hornes, avant que de marcher con-

tre les rebelles, disant que *peu de têtes de Saumons valoient mieux que plusieurs milliers de Grenoüilles.* Ces deux Seigneurs furent executez à Bruxelles. Mais je ne sçais ou l'Auteur a pris que le « Baron de Montigny » deputé de la Noblesse, qui avoit » été arrêté & mis en prison à Se» govie, quand les Comtes d'Eg» mond & de Hornes furent arrêtez, » après avoir essayé envain d'en sor» tir, y fut empoisonné dans un po» tage. » Ce fait est contraire à toutes les Histoires, où on lit que le Baron de Montigny eut la tête tranchée publiquement en Espagne. Après ces executions & plusieurs autres qui repandirent la terreur dans les Provinces, & obligerent une infinité d'Habitans à s'exiler volontairement eux mêmes pour aller chercher un azile en France, en Allemagne & en Angleterre, le Duc d'Albe s'avança avec ses Troupes contre le Comte de Nassau & le Prince d'Orange. Il defit le premier, & ayant évité d'en venir aux mains avec le second, il donna le temps à l'armée du Prince qui n'étoit com-

posée que de Troupes ramassées & sans discipline, de se dissiper d'elle même. Ainsi cette expedition ne fut pas plus heureuse pour les Protestans que les mouvemens des années precedentes.

Leur salut vint du côté qu'ils l'attendoient le moins. Les *Gueux* de mer ayant équippé une flotte, prirent la Brille, Flesingue & presque toute la Zelande, d'où il firent beaucoup de prises & de ravages, & battirent une grosse Flotte Espagnole. Toute la Hollande, excepté Amsterdam, secoüa aussi bientôt le joug étranger, & le Prince d'Orange commença à gouverner ces deux Provinces avec un pouvoir absolu sous l'aparence d'un Gouvernement Populaire. L'exercice de la Religion Catholique fut aboli dans tous les Temples, & tandis qu'on employoit encore dans les Actes publics le nom du Roy, le Prince d'Orange ne laissoit pas de punir de mort ceux qui tenoient encore pour l'Espagne. L'Histoire donne ici un beau champ aux Auteurs qui aiment à décrire des spectacles sanglans & funestes.

Car il ſemble que les Proteſtans d'un côté & les Eſpagnols de l'autre, les uns animez par la vengeance, les autres par la haine, conſpiraſſent à remplir toutes les provinces d'horreur & de carnage. Mais après pluſieurs pertes de part & d'autre, les Eſpagnols demeurerent les Maîtres de toutes les Provinces, excepté la Hollande & la Zelande qui commencerent dès-lors à s'eriger en Republique ſous l'autorité du Prince d'Orange. La premiere aſſemblée des Députez de ces deux Provinces ſe fit à Dordrecht, qui fut ainſi comme le berceau de la Republique naiſſante. Enfin le Duc d'Albe laſſé de tant de violences, & rebuté de tant de difficultez, demanda ſon congé pour retourner en Eſpagne, ou plûtôt, ſelon quelques Auteurs, il y fut rappellé; il eut pour ſucceſſeur Dom Loüis de Requeſens, Grand Commandeur de Caſtille, celebre par la Bataille de Lepante, au ſuccès de laquelle il avoit beaucoup contribué. Le Livre troiſiéme commence avec ce nouveau Gouvernement.

Le Requeſens ſe ſignala dès le

commencement comme avoit fait le Duc d'Albe, par une sanglante defaite de Loüis de Nassau dont l'armée fut taillée en piéces. Mais les Espagnols vainqueurs sur terre, furent à leur tour, vaincus sur mer. Ainsi la fortune sembloit partager également les succès entre les deux Partis pour faire durer plus long-tems leurs malheurs. Leide soûtint alors contre les Espagnols un Siege memorable par la constance barbare de ses Habitans. „ Le peuple gemissoit, pleuroit, murmuroit & " demandoit dequoi manger au " Magistrat qui étoit aussi en peine " que les autres. Il y en eut un de ce " corps qui leur repondit *qu'il lui* " *étoit indifferent de mourir par les* " *mains des Espagnols, ou par les leurs,* " *& que si sa chair pouvoit les satisfaire, ils n'avoient qu'à la mettre en pieces & la manger* „. La Ville fut enfin sauvée, mais ce fut aux dépens du Pays, qu'on inonda avec une perte infinie pour les Habitans. Tous les Historiens remarquent que les Soldats & les matelots qui secoururent Leide à la faveur de cette inonda-

tion, portoient à leur chapeau une demi-lune d'argent avec cette Devise, *Plûtôt servir au Turc qu'au Pape*: Sentence que Monsieur le Clerc louë, & qui est effectivement digne des Protestans.

Rien ne contribua plus à la ruïne de ces malheureuses Provinces, que les frequens soulevemens qui se firent dans les Armées Espagnoles. Les Soldats mutinez faute de paye, osoient à l'exemple des anciens Soldats Romains, déposer leurs Commandans, & se choisir des chefs sous la conduite desquels ils ravageoient impunément les Villes & les Campagnes sans distinction d'ami ni d'ennemi. Cependant Requesens plus humain que son predecesseur, & qui avoit des ordres plus moderez, mêloit la negotiation à la guerre, & tâchoit de gagner par la douceur ce qu'il ne pouvoit emporter par la force. Mais les Provinces de Hollande & de Zelande éludoient toutes les propositions de paix, les regardans comme autant de pieges qu'on tendoit à leur liberté; & au lieu de rentrer dans l'obéïssance de

Philippe, elles offroient à Elizabeth, Reine d'Angleterre, de la reconnoître pour leur Souveraine, afin d'en être sécouruës.

Sur ces entrefaites, Requesens mourut, & eut pour successeur, Dom Juan d'Autriche, fils naturel de Charles V. L'autorité & la réputation de ce nouveau Gouverneur ne pûrent pas empêcher la continuation des troubles; de sorte que les Etats du Brabant, voulans pourvoir eux-mêmes à leur sûreté, leverent quelques troupes pour se rendre maîtres des Citadelles de Gand & d'Anvers. Ils prirent la premiere; mais l'entreprise qu'ils firent sur la seconde, attira sur la ville le plus funeste des malheurs: car trois mille Espagnols mutinez ayant entendu d'Alost le bruit du Canon que les Bourgeois d'Anvers faisoient tirer contre la Citadelle, accoururent promptement au secours de leurs Compagnons assiégez, délogerent les Bourgeois de leurs trenchées, & saccagerent cette ville opulente pendant trois jours.

Cet accident répandit une tristesse

generale dans tout le païs ; & les Catholiques se réünissans avec les Protestans contre les Espagnols, conclûrent ensemble à Gand, le 8. Novembre de la même année 1576. ce Traité d'Union, qu'on nomma *la Pacification de Gand*, & par lequel les Etats de Brabant, Hainaut, Flandres, Artois, Namur &c. s'unissoient avec le Prince d'Orange & les Etats de Hollande & de Zélande, pour conserver la liberté & les privileges des Provinces, pour suspendre les Edits, & chasser les Espagnols de tout le Païs. D. Juan, après avoir traversé la France, déguisé en Domestique d'Octave de Gonzague, qui alloit servir d'ans l'armée Espagnole des Païs-Bas, apprit cette nouvelle lorsqu'il étoit encore dans le Duché de Luxembourg. Comme il avoit ordre de Philippe d'employer toutes les voyes de douceur pour ramener les esprits, il ratifia la Pacification de Gand, par un nouveau Traité qu'il fit avec les Provinces, & qu'on nomma l'*Edit Perpetuel*.

Il semble qu'il ne tint alors qu'aux Peuples des Païs-Bas, de goûter les

douceur de la Paix, après tant de troubles & de desordres. La plûpart des Provinces soûpiroient pour le repos; & l'Edit Perpetuel ayant été accepté par tout, devoit ramener le calme & la tranquillité. Déja les Troupes Espagnoles étoient sorties des Païs-Bas, & D. Juan avoit fait, avec une magnificence extraordinaire, une entrée pacifique dans Bruxelles: mais l'éclat de cette Pompe n'ébloüit pas le sage Viglius, qui prévoyoit de nouvelles tempêtes sous les apparences d'un calme trompeur. Témoin des réjoüissances & des acclamations du Peuple à l'entrée de D. Juan à Bruxelles, *Est-ce donc là*, dit-il, *le Prince qui nous ramenera la paix?*

En effet, les Provinces de Hollande & de Zélande, toûjours gouvernées par le Prince d'Orange, firent bien voir, en cette occasion, qu'elles ne vouloient point de paix: car, au lieu d'accepter un Traité que toutes les autres Provinces trouvoient équitable, elles s'appliquerent à jetter dans l'esprit des Peuples, des semences de nouvelles divisions, & à

leur inſpirer de la défiance de la moderation des Eſpagnols. Mr Le Clerc trouve mauvais, que le Cardinal Bentivoglio traite cette conduite de dureté: mais il paroît que c'eſt le nom le plus doux qu'il pût lui donner. Il eſt bien ſûr, comme dit notre Hiſtorien, que *quand on a goûté la liberté à l'égard du corps & de l'ame, on l'aime plus que ſa vie.* Mais cela ne donne aucun droit aux Peuples de ſecoüer un joug légitime & moderé. La Hollande & la Zélande n'étoient pas plus privilegiées que les autres Provinces des Pais-Bas, qui acceptoient l'*Edit Perpetuel*; & il ne s'agiſſoit pas, comme il le prétend, de ſe ſoûmettre à une Puiſſance arbitraire, puiſque le Souverain traitoit avec ſes ſujets, & leur promettoit la conſervation de leurs privileges.

Mais au lieu de céder quelque choſe de leurs droits, vrais ou prétendus, comme Philippe ſe relâchoit des ſiens, « les amis du Prince » d'Orange, avouë notre Auteur, fo» mentoient, autant qu'ils pou» voient, la diviſion, & ne perdoient » pas l'occaſion de rendre le Prince

» Espagnol suspect aux Flamands : ce » qui ne leur étoit nullement diffi» cile, parce que sa conduite don» noit lieu de le soupçonner de vou» loir gouverner à la maniere du Duc » d'Albe ». Mr Le Clerc rapporte ensuite la réflexion que fait sur cela le Cardinal Bentivoglio. *La tromperie*, dit ce Cardinal, *regne parmi les Peuples Méridionaux, & la simplicité parmi les Septentrionaux : mais cette simplicité degenere facilement en crédulité : c'est pourquoi un habile homme qui tâche d'exciter des broüilleries, tourne leurs esprits comme il lui plaît, & leur fait sentir les mauvais effets de ses tromperies, avant qu'ils s'apperçoivent qu'il les trompe. C'est le foible des Flamands, & si jamais ce foible parut, ce fut alors, qu'ils crûrent avec tant de facilité, ce qu'on leur disoit pour leur inspirer de l'éloignement pour Dom Juan, & pour augmenter la haine qu'ils avoient pour les Espagnols. D. Juan s'étoit plûtôt livré entre leurs mains, qu'ils ne s'étoient mis entre les siennes ; il ne lui restoit plus que le titre de Gouverneur, sans aucune autorité. Les Espa-*

gnols étoient ſortis ; les Allemands devoient bientôt s'en aller ; & ce qui étoit encore plus important, les Flamands eux-mêmes gardoient les Forts & les Citadelles.

D. Juan s'étant bientôt apperçû qu'on lui tendoit des piéges de toutes parts, & que les Flamands le haïſſoient, ne ſongea qu'à ſe ſauver de Bruxelles pour ſe retirer en lieu ſûr. Il en trouva une occaſion favorable dans le voyage que Marguerite de Valois, Reine de Navarre, fit alors dans les Païs-Bas. Le motif qui ſervit de prétexte à ce voyage, étoit de prendre les eaux de Spa ; mais le veritable deſſein de la Reine Marguerite étoit d'engager, par une négociation ſecrete, les Etats des Provinces à appeller le Duc d'Anjou, ſon frere, pour les gouverner : ce qu'elle fit avec un ſi grand ſecret, que les Eſpagnols n'en pûrent rien penetrer.

Dom Juan qui ne penſoit qu'à ſe mettre en ſûreté, ſortit de Bruxelles, pour aller recevoir la Reine à Namur, où elle devoit loger ; après quoi, il s'empara du Château de Namur,

& ensuite de Charlemont, de Luxembourg & d'autres Places. Cette démarche causa de nouveaux troubles dans les Provinces, & fut suivie d'apologies de part & d'autre, de propositions & de négociations inutiles. Comme les Provinces se voyoient à la veille de rentrer en une nouvelle guerre contre l'Espagne, la plûpart jetterent les yeux sur le Prince d'Orange, comme le seul qui pût les aider par ses conseils, par son experience & sa valeur : mais les honneurs qu'on lui rendit dans plusieurs villes, donnerent de l'ombrage, & inspirerent de la jalousie aux Seigneurs Catholiques. « Le Duc » d'Arschot en particulier songea à » lui opposer l'Archiduc Matthias, » troisiéme fils de Maximilien II. & » frere de l'Empereur Rodolphe. Il » fit sonder ce Prince, pour sçavoir » s'il voudroit hazarder de venir » dans les Païs-Bas, sur la promesse » qu'on lui faisoit de le faire Gouver- » neur General des dix-sept Provin- » ces. Ce Prince qui ne faisoit pas la » figure qu'il souhaitoit à la Cour de » l'Empereur son frere, accepta l'of-

„ fre, ſans lui en rien communiquer, „ à ce qu'il diſoit, & partit, de nuit, „ de Prague, d'où il marcha, avec „ très-peu de Domeſtiques, tout droit „ à Maſtricht, & enſuite à Lire, „ ville du Brabant, près d'Anvers. „ Les Etats furent étonnez de ſon „ arrivée, parce que cette affaire n'a- „ voit été communiquée qu'à très- „ peu de gens„. Les partiſans du Duc d'Anjou ne furent pas moins embarraſſez : mais comme on ne pouvoit pas avec bienſéance refuſer les propoſitions de l'Archiduc, pluſieurs villes lui défererent le Gouvernement General des Provinces, à condition que le Prince d'Orange ſeroit ſon Lieutenant : ce qui fut bientôt après exécuté, par le ſuffrage unanime des Etats.

La guerre ſe ralluma auſſi-tôt entre les Eſpagnols & les Etats, avec plus de vivacité que jamais. Alexandre Farneſe, Prince de Parme, ſi celebre dans l'Hiſtoire, & fils de la Ducheſſe Marguerite dont on a déjà parlé, amena à Dom Juan une nouvelle Armée dont Philippe lui avoit donné le commandement. Avec ce ſe-

cours, D. Juan gagna une bataille, prit Louvain, Bovines & plusieurs autres Places. Les Etats se consolerent de ces pertes par la reddition d'Amsterdam, qui après avoir persisté jusques-là dans le parti de Philippe, se reünit enfin aux autres Villes Confédereées. Mais les bornes d'un Extrait ne me permettent pas de suivre l'Auteur dans le détail des évenemens de cette guerre, ni des Réglemens que l'Archiduc fit, de concert avec les Etats, pour établir la liberté de conscience & l'exercice des deux Religions : je ferai seulement remarquer que Mr Le Clerc finit ce détail par une maxime qui doit surprendre dans tout homme qui se pique d'avoir quelque Religion. *Il n'y a que Dieu*, dit-il, *qui puisse décider sans replique, du vrai & du faux en matiere de Religion ; & ce ne sera qu'au dernier jour qu'il décidera. Il faut attendre patiemment ce jugement, qui ne peut pas tromper, & se supporter en attendant.* Ce principe établi par Mr Le Clerc, je lui demanderois volontiers de quelle Religion il est : car s'il est vrai, comme on n'en peut

pas douter, que la Foi est la bâse & le fondement de la Religion; s'il est encore vrai que la Foi ne peut être fondée elle-même que sur la décision de Dieu; & s'il est vrai ensuite, comme dit Mr Le Clerc, que *Dieu ne décidera qu'au dernier jour*; quelle Religion lui reste-t'il, en attendant ce dernier jour? Une Religion sans Foi, sans certitude, & par consequent, sans esperance, c'est-à-dire, une Religion telle qu'il ne peut y en avoir. Pour moi, je crois que c'est attendre trop tard pour avoir de la Religion, que d'attendre au jour du Jugement.

Il n'y avoit pas encore un an que l'Archiduc Matthias étoit dans les Païs-Bas, lorsqu'on y vit paroître sur la scéne un nouveau Héros. Ce fut le Duc d'Anjou ou d'Alençon, dont j'ai déja parlé, Prince brave, mais sans prudence, entreprenant sans conduite, ambitieux sans politique. Son arrivée fut bientôt suivie de la mort de D. Juan, qui laissa le Gouvernement des Provinces au Prince de Parme. Ce ne fut pas le seul concurrent que le Duc d'Anjou trouva dans les Païs-Bas; car outre l'Archiduc

Matthias, Jean Casimir, Comte Palatin, y avoit aussi des partisans, & étoit soûtenu par la Reine d'Angleterre; mais ce dernier se retira peu de tems après en Allemagne.

Cependant les deux Provinces de Hainaut & d'Artois ayant fait entr'elles un Traité d'Alliance par lequel elles s'engageoient à demeurer attachées au Roi d'Espagne, & à ne permettre chez elles que le seul exercice de la Religion Catholique, le Prince d'Orange craignit que cet exemple n'eût des suites, & persuada aux autres Provinces, d'affermir leur Conféderation par un nouveau Traité. Ce Traité se fit à Utrecht, le 23. Janvier 1579. entre les Provinces de Gueldres, de Zutfen, de Hollande, de Zélande, d'Utrecht & des Omlandes de Frise. Cet Acte fut appellé l'Union d'Utrecht, & fut, comme le remarque l'Historien, le premier fondement solide de la République des Provinces-Unies, dont le Prince d'Orange étoit l'ame.

Cette nouvelle Union des Provinces fut précedée de beaucoup de divisions, dont le Prince de Parme

ſçut profiter habilement pour rétablir les affaires du Roi d'Eſpagne. Entr'autres conquêtes, il prit Maſtricht, que ſes troupes ſaccagerent, malgré les efforts qu'il fit pour arrêter leur fureur. Les ſoldats victorieux commirent, en cette occaſion, tant de cruautez, que les Hiſtoriens n'en parlent qu'avec horreur. Après avoir aſſouvi leur avarice & leur brutalité, le partage du butin ayant fait naître une querelle entre les Walons & les Allemands, ils furent ſur le point de vanger ſur eux-mêmes leurs crimes; mais un accident fort ſingulier, que Mr Le Clerc raconte d'après le P. Strada, arrêta le deſordre. Le Prince de Parme étant tombé à Maſtricht dangereuſement malade d'une fiévre accompagnée d'un tranſport au cerveau, & voyant auprès de ſon lit deux Officiers de l'armée, il leur dit, dans un de ſes délires: *Pourquoi vous arrêtez-vous ici? Ne voyez-vous pas que les Walons & les Allemands vont ſe battre les uns contre les autres? Allez-vous-en promtement, & prévenez le carnage mutuel de nos gens.* Les deux Officiers

craignans d'augmenter la fiévre du malade par leur résistance, sortirent comme pour obéïr à ses ordres : mais ils furent fort surpris de trouver en effet les Walons & les Allemands assemblez dans la place du marché, & prêts à s'égorger, s'ils n'avoient aussi-tôt appaisé l'émeute par leur autorité.

Enfin l'état déplorable où les Provinces se voyoient réduites, les obligea de se donner un Chef plus capable de les défendre, que l'Archiduc Matthias, lequel ne recevroit aucun secours de l'Empereur ni de l'Empire. Elles envoyerent donc une Ambassade solennelle au Duc d'Anjou, pour lui offrir la Souveraineté des Païs-Bas, & traiterent avec lui le 29. Septembre 1580. à des conditions qui mettoient leurs privileges à couvert, & que le Duc n'auroit peut-être pas acceptées, s'il n'avoit esperé de se mettre bientôt en état de les interpreter comme il jugeroit à propos, lorsqu'il se seroit une fois établi dans le païs.

A peine en eût-on reçû la nouvelle en Espagne, que Philippe prof-

crivit le Prince d'Orange, par une Déclaration remplie d'accusations atroces & d'invectives outrageantes, traitant le Prince d'*impie*, de *peste de la Chrétienté*, d'*ennemi du genre-humain*, de *Caïn* & de *Judas*, & mettant sa tête à prix. Une bonne armée auroit été beaucoup plus efficace qu'une telle Déclaration, qui est ordinairement l'effet & la marque d'une fureur impuissante, & qui a coûtume de donner, dans l'esprit des Lecteurs, l'avantage à celui qui est attaqué. Mais le Prince d'Orange perdit cet avantage, par la réponse violente qu'il fit à cette Déclaration. On pourra cependant excuser ces deux princes, si on considere que ces sortes d'invectives étoient beaucoup plus en usage dans leur siécle, que dans le nôtre, où l'on a prescrit des régles de bienséance aux passions les plus violentes.

Les Etats Generaux vangerent beaucoup mieux le Prince d'Orange, par l'Acte qu'ils publierent de leur côté pour déclarer Philippe déchû de tous ses droits sur les Païs-Bas. Cet Acte fut dressé à la Haye, après

de longues déliberations, & publié le 26. Juillet 1580. Si la Souveraineté des Provinces-Unies n'étoit établie que sur cet acte, tous les Peuples auroient droit de la leur contester : mais elle est fondée sur des titres plus légitimes & incontestables, je veux dire, sur la cession autentique & volontaire que les Rois d'Espagne ont faite de leurs droits sur les Païs-Bas, dans des Traitez solennels. C'est en vertu de cette cession, qu'elle s'est mise en possession de la Souveraineté dont elle joüit aujourd'hui ; au lieu qu'on ne peut regarder l'Acte dont je viens de parler, que comme un attentat, heureux à la verité dans ses suites, mais contraire, dans sa substance & dans sa forme, à tous les Droits divins & humains. Cependant Mr Le Clerc entreprend de le justifier. Ce qu'il y a en cela de plus singulier, c'est qu'il se fonde sur la doctrine de Mariana, cent fois proscrite & flétrie dans tous les Royaumes; & pour prouver ensuite que cette doctrine est la doctrine commune des Jésuites, il cite, non pas leurs Ouvrages, qui le démentiroient,

mais un Libelle diffamatoire, plein de faussetez & d'extravagances. Si l'Acte des Etats étoit bon, on ne pourroit pas mieux s'y prendre pour le faire paroître mauvais: aussi faut-il croire que Mr Le Clerc a moins prétendu le justifier, qu'orner son Histoire d'une Satyre contre les Jésuites. Son Livre en sera beaucoup plus estimé des Protestans, & même de quelques personnes qui se disent Catholiques.

Dès que le Duc d'Anjou se vit reconnu Souverain des Païs-Bas, il songea à se rendre digne d'un si beau titre par quelque action d'éclat. Il s'approcha de Cambray, que le Prince de Parme assiégeoit & serroit de fort près, & après avoir obligé ce Prince à se retirer, il entra dans la ville avec tout l'appareil d'un triomphe: mais au lieu de profiter de son avantage, on le vit tout à coup partir pour l'Angleterre, où la Reine Elizabeth l'amusa pendant trois mois par les vaines esperances qu'elle lui donna de l'épouser. Son absence causa la perte de Cambrai, que la Princesse d'Espinoy, sœur du Com-

te de Hornes, à qui le Duc d'Albe avoit fait trencher la tête, défendit long-tems en héroïne, se trouvant en personne aux assauts, & se mêlant parmi les soldats dans les endroits les plus perilleux.

Enfin le Duc d'Anjou étant de retour, fut reçû à Anvers avec les marques les plus éclatantes d'une joye universelle; il y fut déclaré & reconnu Seigneur & Duc de Brabant; & ce fut dans cette ceremonie, que le Prince d'Orange voulant lui attacher l'agrafe de son manteau Ducal, le le Duc lui dit: *Laissez-moi faire, je l'attacherai si bien moi-même, qu'il ne m'échapera pas.* Son dessein étoit en effet de se rendre Maître absolu des Païs-Bas, comme il le fit voir peu de tems après; dessein qui pourroit paroître moins temeraire, s'il avoit entrepris de l'exécuter dans la suite du tems par une conduite sage & moderée, après avoir accoûtumé les peuples à sa domination: mais dans les circonstances où il se trouvoit, rien n'étoit plus imprudent, plus mal concerté, & en même tems plus injuste. Il avoit marqué un jour aux

Commandans François qu'il avoit diſtribuez dans differentes Places, pour s'en emparer tous en même tems. Pour lui, il s'étoit chargé de ſurprendre Anvers avec les troupes qu'il avoit aux environs. Mais un bruit ſourd qui courut dans la ville que le Duc vouloit s'en rendre maître, donna l'alarme aux habitans, qui eurent le tems de ſe mettre en défenſe, & firent avorter l'entrepriſe. Le Duc n'eut ainſi que la honte d'avoir manqué ſon coup, & le chagrin de voir tailler en pieces beaucoup de Nobleſſe Françoiſe. Obligé de ſe retirer après une entrepriſe ſi odieuſe, il négocia encore quelque tems avec les Etats, que ſon départ n'affligeoit guéres moins que lui, parce qu'ils ſe voyoient deſormais ſans chef, ou du moins ſans eſperance de recevoir des ſecours étrangers. La mort du Duc d'Anjou, qui fut, dit-on, hâtée par le chagrin que lui cauſoit le mauvais ſuccès de ſon entrepriſe, termina cette négociation.

Cependant le Prince de Parme profitant de l'éloignement des François, pouſſa ſes conquêtes fort avant

dans les Païs-Bas ; & ce qui fut encore plus funeste pour les Provinces, le Prince d'Orange fut assassiné sur ces entrefaites par un Bourguignon, nommé Baltasar Gerard, qui le tua d'un coup de pistolet chargé à trois balles, dans le moment que ce Prince sortoit de table. S'il n'étoit tems de finir l'Extrait de ce 3ᵉ Livre, qui n'est peut-être déjà que trop long, j'avertirois ici Mr Le Clerc, que les déclamations qu'il fait en cette occasion contre la doctrine de l'Eglise Romaine, des Jésuites & des Théologiens Catholiques, ont mauvaise grace, lorsqu'elles ne sont pas fondées sur des faits certains & averez. L'Auteur Protestant, dont il a tiré le recit de cet assassinat & les réflexions qu'il y ajoûte, a été plus équitable que lui, du moins dans la narration du fait: car avant que de raconter les dépositions de l'assassin, il avouë qu'il y a beaucoup de faussetez mêlées à la verité. Il n'est pas après tout bien surprenant, qu'il se soit alors trouvé quelques Docteurs Espagnols qui ayent crû qu'on pouvoit tuer sans crime, un Sujet rebelle dont le Souverain avoit mis la tête à prix.

J'ajouterai encore, pour finir l'Extrait de ce troisiéme Livre, qu'au lieu d'entreprendre assez inutilement de réfuter le portrait que Bentivoglio a fait du Prince d'Orange, l'Auteur auroit dû nous en donner un de sa façon : mais il paroît que Mr Le Clerc sçait mieux déclamer que peindre. Nous parlerons, le mois prochain, de son stile & du reste de l'Ouvrage.

ARTICLE LVIII.

OUVRAGES POSTHUMES de D. Jean Mabillon & de D. Thierry Ruïnart, Benedictins de la Congregation de S. Maur. 3. volumes in 4°. Tome premier, contenant un Recueil des petits Ecrits de Dom Jean Mabillon, avec des Additions; ses Lettres & celles des personnes illustres par leurs Dignitez *ou par leur sçavoir, qui lui ont écrit, & l'Histoire de quelques Contestations Litteraires, où ce sçavant homme est entré: par D. Vincent Thuillier, Benedictin de la même Congregation: pages 555. sans la Préface, qui en contient 38. Tome second, contenant quelques Oeuvres posthumes de ces deux sçavans Religieux, plusieurs petits Ouvrages déjà imprimez de Dom Mabillon: 554. pages. Tome troisiéme, contenant la Vie d'Urbain II. les Preuves & le Voyage d'Alsace & de Lorraine: par D. T. Ruïnart: 499. pages.* A Paris, chez François Rabuty, à S. Chrysostome, ruë S.

Juillet 1724.

Jacques; Jean-François Josse, à la Fleur-de-Lys, même ruë; & Jombert le jeune, ruë neuve de Richelieu, Place de Sorbonne; 1724.

On ne doit rien laisser perdre des Ouvrages des Grands hommes, tout en est précieux. C'est par où debute l'Editeur dans la Préface qu'il a mise à la tête de ces Ouvrages Posthumes; & nous croyons ne pouvoir mieux debuter dans le compte que nous en allons rendre, qu'en adoptant une réflexion, qui toute flateuse qu'elle est pour la mémoire des sçavans Auteurs à qui on l'applique, ne dit rien de trop, même dans la bouche d'un de leurs confreres. Nous sommes presque jaloux qu'il nous ait prévenus dans un éloge si juste, & qu'il nous ait en quelque sorte mis hors d'état de pouvoir rencherir sur ses sentimens & ses expressions.

Il ne nous reste donc qu'à suivre l'Editeur dans le reste de sa Préface, où en rendant toute la justice qui est dûë aux travaux de D. Jean Mabil-

lon & D. Thierry Ruïnart, il fait le détail des Ouvrages Posthumes de ces deux sçavans hommes, qu'il a rassemblez dans ce Recueïl, *pour ne pas séparer*, comme il le dit en parlant de la conformité de leurs études, *deux personnes qu'une tendre & constante amitié avoit si étroitement unies.* Ils ont été tous deux d'autant plus loüables dans leurs travaux, que l'objet en a toûjours été saint & utile, ne s'étant proposé pour but de leurs études, *que l'interêt de l'Eglise ou de leur saint Ordre, de leur Patrie ou des Lettres*, sans *s'écarter sur des questions de mots, sur des opinions arbitraires, sur des nouveautez Théologiques* : heureux l'un & l'autre dans l'indépendance de leur état, qui les affranchissant de tout lien & de toute obligation onereuse envers le Public, les laissoit maîtres de leurs occupations & du choix de leurs études.

Le monde sçavant qui a tiré tant de fruit des Ouvrages de ces deux grands hommes, pourra encore tirer quelque profit des rognures précieuses qu'on nous a conservées dans les differentes Piéces

détachées dont eſt composé ce Recueïl. Toutes, à la verité, ne ſont pas Ouvrages poſthumes, la plûpart ayant déjà paru du vivant des Auteurs; ces Ouvrages qui avoient déjà été publiez, ont été remaniez depuis leur premiere Edition; ils peuvent être conſiderez, à cet égard, comme nouveaux en partie, & par conſequent être compris ſous le tître general d'Ouvrages Poſthumes.

Ceux qu'a laiſſez D. Mabillon, ſont en petit nombre, & petits, au jugement de l'Editeur, qui croit que c'eſt ce qui a empêché l'Auteur de les publier de ſon vivant; *mais dans ces petits mêmes*, ajoûte-t'il, *c'eſt toûjours D. Mabillon, même érudition, même juſteſſe de critique, même délicateſſe, même douceur de caractere, & par conſequent, même douceur de ſtile:* éloge complet, & auquel il eſt plus aiſé de ſouſcrire, que de rien ajoûter. Nous allons faire en détail l'exposé de chacun de ces Ouvrages, ſelon le rang qu'on leur a donné dans l'Edition préſente. Le premier Tome eſt partagé en cinq Livres: le premier contient ce qui a rapport à la con-

testation qu'il y a eu au sujet de l'Auteur des Livres de l'Imitation de Notre-Seigneur : le second roule sur la Dispute touchant les Azimes : le troisiéme, sur ce qui regarde le Culte des Saints inconnus : le quatriéme, sur les Etudes Monastiques : & le cinquiéme enfin est un Recueïl de diverses Lettres sur differens sujets.

Le premier Livre commence par l'Histoire de la Contestation qui a si long-tems partagé les Chanoines Réguliers & les Benedictins, sur le veritable Auteur du Livre de l'Imitation.

L'Editeur qui nous donne cette Histoire, ne peut s'empêcher de faire une réflexion très-judicieuse au sujet des vivacitez un peu fortes, qui ont échapé de part & d'autre dans cette querelle Litteraire. *On se trompe fort*, dit-il, *si l'on s'imagine qu'il n'y a que les grands interêts, les interêts réels qui excitent les grandes passions. Menelas & les Grecs*, continue-t'il, *ne furent pas plus en colere de l'enlevement d'Helene, que quelques Chanoines Réguliers le furent de l'enlevement du*

Livre de l'Imitation. Si la comparaison est juste, on peut dire qu'elle est trop favorable aux Chanoines Réguliers, pour qu'ils doivent s'en offenser; en effet, leur droit se trouve établi dans celui de Menelas: ce Prince redemandoit son bien, en redemandant sa femme, que les Troyens lui avoient illégitimement enlevée: & les Chanoines Réguliers redemandoient leur bien à même titre, dans le Livre de l'Imitation, dont les Benedictins semblent s'avoüer les ravisseurs, en qualifiant eux-mêmes leur entreprise, à cet égard, du nom d'*enlevement.*

Mais si cet enlevement a excité entre les Parties, *les mêmes passions* que celui d'Helene excita entre les Troyens & les Grecs, les suites du moins, comme le remarque l'Editeur, n'en ont point été si funestes; il n'y a point ici, dit-il, *d'effusion de sang; ce n'est qu'effusion d'encre; mais,* ajoûte-t'il, *l'encre se répandit avec autant d'animosité, que les Grecs répandoient le sang:* s'entend les Grecs d'un côté, comme les Troyens de l'autre: car on convient dans la Pré-

 face,

face, que tout fut égal ſur ce point, & que *les Héros d'Homere ne ſe diſent pas plus d'injures, de plus groſſieres injures, que les Partis d'à Kempis & de Gerſen s'en diſent l'un à l'autre.* Comme cette Hiſtoire a quelque choſe d'intereſſant par les faits qui y ſont raſſemblez, on ne peut ſe diſpenſer d'en toucher les principaux points, qui ſont, qu'avant 1616. que le Pere Conſtantin Cajetan, Benedictin de la Congregation du Mont-Caſſin, & Abbé de Baronte, fit imprimer à Rome les Livres de l'Imitation ſous le nom de Jean Gerſen, qu'il aſſûroit en être l'Auteur, cet Ouvrage étoit communément attribué à Thomas à Kempis. Cette Edition de 1616. fut faite ſur un Manuſcrit qui avoit été apporté à Ancône, dans la maiſon des Jéſuites, en 1579. par le P. Majole de la même Compagnie, & que le P. Jule Negroni, autre Jéſuite, avoit envoyé à l'Editeur Conſtantin Cajetan, Abbé de Baronte.

Cet Abbé ne ſe croyant pas apparemment aſſez fort avec un Manuſcrit qui ſe trouvoit unique, alla fu-

reter toutes les Bibliotheques de la Gaule Cisalpine & de la Ligurie, pour y chercher du secours. Ses peines ne furent pas infructueuses: il trouva deux nouveaux Manuscrits pour appuyer son droit, l'un à Padolizone, proche de Mantouë, & l'autre à Genes, dans l'Abaye de Ste Catherine. Rien ne fait mieux connoître la vivacité incroyable avec laquelle on se porte dans ces sortes de guerres, que les transports de joye, ausquels, selon le rapport de l'Historien, l'Abbé de Baronte se livra sur ses nouvelles découvertes: *Je levai aussi-tôt*, dit cet Abbé, *les mains au Ciel, & je rendis mes très-humbles actions de graces à l'Auteur de tous les biens, qui ne manque pas de prêter une main sécourable à ceux qui cherchent sincérement la verité*: verité néanmoins qui se réduisoit à connoître quel étoit le veritable Auteur d'un Livre, au merite & à l'utilité duquel le nom de l'Auteur est quelque chose de très-indifferent.

Ce fut donc avec ces *riches dépoüilles*, que le P. Constantin Cajetan *retourna à Rome, triomphant.*

Jamais Consul Romain, dit l'Historien, *après des victoires remportées, n'y entra ni plus content, ni plus glorieux.* Il préparoit déja une nouvelle Edition à la faveur de ses Manuscrits, lorsque le P. Rosweide, Jésuite de Flandre, vint mal à propos troubler le triomphe par ses *Vindiciæ Kempenses.*

Prosper Faraüdus, Ecclésiastique de Milan, & Bollandus, Jésuite, étant venus à l'appui de Rosweide, *Dom François Valgrave, Benedictin Anglois, craignant que Cajetan ne succombât sous le nombre de ses ennemis*, (car dans les combats à la plume, comme à l'épée, le nombre fait quelque chose) il acourut à son secours, *& se présenta au combat en* 1638. *escorté d'un nouveau renfort de vieux monumens.* Si l'on en croit l'Historien, dont la fidélité pour les faits est attestée dans la Préface, *cette troupe de Manuscrits terrassoit Rosweide*, qui, dit-on en la page suivante, fut mal mené dans ce choc : mais comme ce Jésuite étoit mort dès 1629. ainsi que l'Historien lui-même le dit quelques lignes plus bas

dans la même page; & que le Benedictin Anglois ne parut sur la scéne qu'en 1638. selon le même Historien, il y a tout lieu de croire que ce choc que Rosweide n'essuya que neuf ans après sa mort, ne lui fit pas grand mal. Ainsi D. Valgrave n'avoit pas trop sujet de se vanter, comme il le faisoit, selon l'Historien, *d'être maitre du champ de Bataille*, où il n'étoit entré que neuf ans après la mort de son prétendu Antagoniste; & onze ans après le dernier Écrit que Rosweide avoit publié en cette matiere, & qui parut en 1627. Les Chanoines Réguliers qui, quelque interessez qu'ils fussent dans la querelle, étoient restez jusques-là spectateurs du combat, ne jugerent pas qu'il leur convînt de demeurer plus long-tems les bras croisez; & tout *formidable* qu'étoit devenu, *dans ce combat*, D. Valgrave armé d'un Manuscrit, *dans la premiere Lettre duquel on voit un Moine à mi-corps, en Scapulaire, la tête couronnée à la Benedictine & découverte, tenant dévotement une Croix entre ses mains*, cela n'empêcha pas

le P. Fronteau, Professeur de Théologie à Sainte Genevieve, d'entrer en lice par un Livre intitulé, *Thomas à Kempis vindicatus*, qui fut imprimé pour la premiere fois *in* 8°. en 1641. mais dont l'Historien prétend que l'Auteur retira tous les Exemplaires, desquels il ne faisoit part qu'à ceux qu'il jugeoit à propos. Ce même Livre fut depuis imprimé *in* 12. en 1649. avec le nom de l'Auteur. Cependant comme on se préparoit à imprimer au Louvre le Livre de l'Imitation, les deux partis se donnerent tous les mouvemens possibles auprès du Cardinal de Richelieu, pour obtenir place dans le frontispice, les uns en faveur de Thomas à Kempis, & les autres en faveur de Jean Gersen ; mais M. de Noyers, que le Cardinal avoit chargé d'examiner le droit des parties, n'ayant pû se trouver à une Assemblée indiquée pour cet effet, le Livre fut imprimé sans nom d'Auteur, pour ne point préjudicier aux droits des contestans. Les Benedictins regarderent cette neutralité comme un avantage pour eux ; & c'en étoit un

en effet, puisque c'étoit beaucoup gagner pour eux, que d'avoir fait exclurre Thomas à Kempis du titre d'un Livre où il étoit en possession de paroître. Ce fut vers le même tems que les Manuscrits dont on a parlé, & quelques autres encore sur lesquels les Benedictins fondent leur droit, furent apportez chez le Cardinal Bagny à Rome par deux Benedictins, pour y être examinez en présence de cette Eminence, par Mr Naudé, son Bibliothecaire, & par un Italien, bon connoisseur, nommé Floravantés Martinelli, tous deux choisis par les deux Benedictins: mais ils eurent tout lieu de se repentir de leur choix: car les Manuscrits furent frondez par les deux Censeurs. Mr Naudé prétendit que les deux Benedictins étoient eux-mêmes convenus des marques de falsification qu'on leur fit decouvrir dans leurs Manuscrits: ce que ces Benedictins desavoüerent dans la suite par un Acte exprès, daté de Rome le 19. Janvier 1651. Cela donna depuis matiere à un grand procès entre Mr Naudé & les Benedictins de France, au sujet

d'une Relation que Mr Naudé avoit donnée de ce qui s'étoit passé à Rome dans l'examen des Manuscrits produits par les deux Benedictins: procès où il fut dit bien des injures de part & d'autre, & dans lequel les Chanoines Réguliers étant intervenus, il y eut Arrêt du Parlement, du 12 Février 1652. qui décida, pour le fonds, en faveur des Chanoines Réguliers, en leur permettant de faire imprimer le Livre de l'Imitation au nom de Thomas à Kempis, & en faisant défenses de l'imprimer sous le nom de Jean Gersen. Les Benedictins *ne dirent mot*, remarque l'Historien; *bien entendu pourtant que s'ils pouvoient faire venir de Rome les Manuscrits & en avoir d'ailleurs, ils n'abandonneroient point ainsi leur Abbé Gersen à la discretion des Messieurs du Parlement.* Ces Manuscrits vinrent enfin, & ce fut à ce sujet qu'on tint en 1671. chez M. de Harlay, Archevêque de Paris, une Assemblée, pour examiner les Manuscrits de part & d'autre; mais le Prieur de S. Germain-des-Prez, que M. l'Archevêque avoit chargé d'avertir le Prieur

de Sainte Genevieve, ne l'ayant pas fait, l'examen ne pût être contradictoire, & l'on ſe contenta d'y dreſſer un procès verbal de l'état des Manuſcrits preſentez par les Benedictins. Ceux-cy en triompherent; les Chanoines reguliers qui ayant pour eux un Arrêt du Parlement, ne crurent pas devoir mettre en litige un droit decidé en leur faveur, s'en tinrent à leur poſſeſſion, qui s'établit toûjours d'autant plus que l'opinion commune & populaire eſt pour Thomas à Kempis; & que quelques bien fondez que puiſſent être les droits de Jean Gerſen, il n'y a guéres d'apparence qu'il puiſſe parvenir à faire changer de langage en ſa faveur.

Quoiqu'on faſſe profeſſion dans la préface, de s'attacher uniquement aux faits dans l'Hiſtoire de cette conteſtation; il faut convenir pourtant qu'ils y ſont touchez d'une maniere ſi partiale & ſi vive, qnelle a plûtôt l'air d'une Diſſertation Hiſtorique en faveur des Benedictins, que d'une Hiſtoire pure & deſintereſſée; elle a même ceci de ſingulier, que ceux

qui paroiſſent preſque toûjours triompher durant le cours de la conteſtation, ſont ceux mêmes qui ont le deſſous à la fin : de ſorte que quand on vient à tomber ſur l'Arrêt du Parlement qui decide en faveur des Chanoines reguliers, on a peine à comprendre, après tout ce qui a précedé, comment ils ont pû gagner leur procès.

Du reſte on ne peut s'empêcher de dire qu'un homme d'une reputation auſſi bien établie dans le monde Sçavant, que celle de feu Monſieur Naudé, meritoit d'être plus menagé en fait dérudition; on y dit en parlant de luy ſur le ton Ironique, *cet habile critique.... ce ſubtil & judicieux antiquaire.* Et il l'étoit en effet, & des plus fins, ſurtout en fait de Manuſcrit; il a toûjours paſſé pour tel chez les connoiſſeurs, & rien ne reſſemble moins à une contreverité, qu'une Ironie pareille en un ſujet tel que lui.

L'Hiſtoire de la conteſtation eſt ſuivie de ſes garants dans l'enumeration des Ouvrages qui ont été faits à ce ſujet, depuis la premiere Edi-

tion du Livre de Dom Constantin Cajetan, faite à Rome en 1716. jusqu'au tems present.

L'Ouvrage du Pere Mabillon vient ensuite sous le titre de *Animadversiones Kempenses*; c'est une replique à la reponse que le Pere Testelette, Chancelier de Sainte Genevieve, avoit faite sous le nom de *Vindiciæ Kempenses* à ce que Dom François Delfau avoit écrit en cette matiere. Comme cette replique n'est proprement qu'une addition à l'Ouvrage du Pere Delfau, sous le nom de *Remarques*, nous nous contentons de l'indiquer; d'autant plus que nous ne nous sommes déja que trop étendus peut-être sur l'Histoire de la contestation. Le deuxiéme Livre de ce premier tome contient diverses Letres & divers Ecrits sur la dispute des Azimes: voici l'état de la question. le Pere Sirmond avoit soûtenu dans une Dissertation sur les Azimes, que l'Eglise Latine avoit usé de pain levé dans la Messe pendant plusieurs siecles, qu'elle n'usoit point encore de pain Azime au tems du schisme de Photius, & que cet

usage n'avoit été introduit que durant l'intervalle qu'il y eut entre le Schisme de Photius, faux Patriarche de Constantinople, sous le Pontificat de Nicolas I. & le Schisme de Michel Cerularius, aussi Patriarche de Constantinople sous le Pontificat de Leon IX. c'est-à-dire depuis l'an 857. jusqu'à 1054.

Le Cardinal Bona dans son Traité *Rerum Liturgicarum*, Livre 1. chapitre 23. avoit suivi le sentiment du Pere Sirmond, avec cette difference, qu'au lieu que le P. Sirmond pretendoit que le pain Azime n'avoit point été en usage dans l'Eglise Latine, avant le Schisme de Photius, le Cardinal Bona croyoit que l'un & l'autre pain y avoit été employé indifferemment jusqu'au temps de cette même Epoque.

Le Pere Mabillon ayant eu occasion d'examiner cette question, en travaillant aux actes des Saints de son Ordre, fit des observations où il combatoit le sentiment du Pere Sirmond, en soûtenant deux choses: la premiere, que le pain sans levain avoit été en usage dans l'Eglise Lati-

ne avant Photius : la ſeconde, que les preuves qu'alleguoit le Pere Sirmond, n'étoient pas deciſives. Il ſe bornoit préciſément dans ce ſecond point, à montrer que ce que le Pere Sirmond poſoit comme certain, n'étoit point du tout certain.

Comme l'Ouvrage du Pere Mabillon alloit s'imprimer, lorſque le Traité des Liturgies du Pere Bona qui fut depuis Cardinal, vint à paroître, il n'y eſt point fait mention du ſentiment mitoyen de ce Cardinal, qui approchoit aſſez d'ailleurs de celui du P. Mabillon, en ce que l'un & l'autre convenoient dans ce point, que le pain Azime avoit été en uſage dans l'Egliſe Latine avant le Schiſme de Photius.

Cependant ce qu'il y avoit de different dans l'opinion du Cardinal Bona & celle du Pere Mabillon, donna occaſion à un commerce de Lettres entr'eux, qui produiſit la Diſſertation qu'on trouve dans ces Ouvrages Poſthumes, & que le Pere Mabillon compoſa à la priere de ce Cardinal, à qui il l'a dedia. Cette Diſſertation parut pour la premiere

fois en 1674. à la reſerve du dernier chapitre qui fait le 12. & que le Cardinal Bona lui demanda en grace de ne point donner. Ce dernier chapitre contenoit une reponſe à un Livre du Pere Macedo, intitulé *Azimus Euchariſticus*, où ce Cordelier maltraitoit fort le Cardinal, qui dans une Lettre du 23. Octobre 1673. mandoit au Pere Mabillon que s'il connoiſſoit le perſonnage, il ne ſe ſeroit pas donné la peine de le critiquer, & qu'il y alloit de leur reputation à l'un & à l'autre, qu'il ne fût fait nulle mention de l'Ouvrage de ce Cordelier dans la Diſſertation. On a remis cependant ce douziéme chapitre dans la nouvelle Edition, parce-que les intereſſez étant tous morts, il n'y avoit plus de raiſon de le ſupprimer.

Le Pere Mabillon fait voir dans la Diſſertation, que quoiqu'il ſoit indubitable que Notre-Seigneur uſa de pain ſans levain dans l'inſtitution de l'Euchariſtie, on n'en doit point conclurre que l'Egliſe ſoit indiſpenſablement obligée de ſe conformer à cet uſage. Il examine enſuite ſi les

Grecs ont uſé de pain levé dès les premiers temps ; & quel a été ſur ce point l'uſage des Egliſes particulieres ; il rapporte les differentes opinions ſur l'Azime de l'Egliſe Latine, fait la diſcuſſion des argumens & des preuves, & montre dans le neuviéme chapitre que l'uſage du pain Azime étoit general dans l'Egliſe Latine avant le Schiſme de Photius : ce qu'il appuye dans le ſuivant, en repondant aux argumens contraires.

Cette Diſſertation eſt ſuivie d'un Opuſcule latin d'un Evêque d'Eſpagne, nommé Eldefonſe, qui roule ſur une revelation que cet Evêque qui vivoit au milieu du onziéme ſiecle, pretendoit avoir euë ſur la forme des hoſties dont on uſe à la Meſſe. Le Pere Mabillon dit dans un avis qu'il a mis à la tête de cet Opuſcule, que quoiqu'il ſe doute aſſez que quelques gens n'auront pas grande foy à cette revelation, il n'a pas cru devoir la rejetter, quand ce ne ſeroit qu'à cauſe de l'ancienneté de l'Ouvrage & de quelques points ſinguliers qui y ſont éclaircis. Il en compte ſept en particulier, par rapport

aux hoſties dont on uſe à la Meſſe. 1°. L'Inſcription que portoient les hoſties, 2°. Leur grandeur, 3°. Le nombre qu'on en conſacroit ſelon les ſolennitez, 4°. Le poids qu'on leur donnoit, 5°. Leur figure ronde, 6°. La qualité de l'Azime dont on les faiſoit, 7°. La maniere de les cuire entre des fers. Il dit que de ces ſept points, les quatre premiers ſemblent tomber dans la revelation qui fait le ſujet de l'Opuſcule, mais non les trois derniers : d'où il conclud qu'on ne peut pas ſoupçonner que la revelation dont il s'agit, ait été miſe en œuvre pour autoriſer l'uſage des Azimes, puis qu'il y eſt ſuppoſé comme déjà établi. Cet Opuſcule, en mettant même à part l'autorité de la revelation ; & en ne la regardant que comme le témoignage d'un Evêque du onziéme ſiécle ſur la pratique de ces tems-là, par rapport aux Hoſties dont on ſe ſervoit à la Meſſe, eſt un monument dont on doit faire cas, & qu'on doit ſçavoir gré au Pere Mabillon de nous avoir donné.

Il eſt ſuivi de quelques Lettres

écrites au Pere Mabillon ſur la Diſſertation des Azimes, & en dernier lieu, du Jugement qu'a porté le Pere Thomaſſin de l'Oratoire ſur la même Diſſertation. L'Editeur en parlant de ce Jugement du Pere Thomaſſin, dit qu'il craint *que ce Jugement ne faſſe pas honneur à la memoire de ce ſçavant homme.* On ne voit pas cependant en quoi peut lui prejudicier un Jugement où l'on trouve beaucoup d'érudition, de bon ſens & de modeſtie. Le Pere Thomaſſin après avoir declaré avec bien de l'humilité, qu'il ne *ſe croit guéres capable de juger du Livre du Reverend Pere Mabillon*, dit qu'il lui ſemble que dans cette queſtion, *il ne s'agit que d'un fait; & que ce fait ne ſe prouve de part & d'autre que par des conjectures .... qu'il ne voit nulle utilité de cette queſtion*; qu'il n'approuve pas *que ſous ombre de quelques paſſages que l'on n'entend pas, & de quelque pratique que l'on ne penetre pas, on faſſe après ſix cens ans paſſer pour des bêtes tous ceux qui ont traité exprès de cette queſtion, lorſque la diſpute étoit le plus échauffée*: ſurquoi il fait remar-

quer que nos critiques en voulant tout reduire à la Tradition écrite, *comme s'il n'y avoit jamais eu de Tradition que par écrit*, vont à faire douter *de tout.*

On témoigne dans la Préface, qu'on est surpris que le Pere Thomassin ne voye *nulle utilité* à cette question ; *c'est*, dit-on, *qu'il ne voit pas ce que tout le monde voit, que le Schisme des Grecs est un si grand mal, qu'on ne peut trop s'appliquer à lever les obstacles qui les empêchent de se réunir avec nous.* Le Pere Thomassin étoit trop zelé pour ne pas regarder comme un grand mal, le Schisme des Grecs; mais apparemment il n'a pas cru qu'un point de pure discipline, tel que celui-là, & sur lequel l'Eglise Latine n'a jamais pretendu gêner la Greque, pût contribuer en rien à finir ou à prolonger un Schisme, où cet article met si peu d'obstacles, que les deux Eglises pourroient être parfaitement réünies, sans rien changer à leurs usages particuliers à cet égard.

Le troisiéme Livre contient les deux Editions du Traité du Pere

Mabillon, du Culte des Saints Inconnus, & tout ce qui a rapport à cette affaire, dans laquelle ce ſçavant homme eut beſoin de tout le credit & de toute la protection que ſon merite & ſa reputation lui avoit acquis à Rome, pour n'y être pas cenſuré.

Le Pere Mabillon dans un voyage qu'il y avoit fait, avoit tâché de s'inſtruire des précautions qu'on y prenoit, & des regles qu'on y ſuivoit, au ſujet des corps Saints qu'on tiroit des Catacombes pour les expoſer à la veneration Publique. Il avoit viſité lui-même ces Saints Tombeaux, & s'étoit donné le ſoin de conſulter tout ce qu'il avoit trouvé de gens plus habiles en cette matiere.

Cinq ou ſix années s'étoient écoulées depuis ſon retour en France, ſans qu'il eût penſé à faire aucun uſage des obſervations qu'il avoit faites ſur ce point dans ſon voyage, lorſqu'environ 1692. il jugea à propos, ſans qu'on ſçache ce qui y donna occaſion, de compoſer un Traité ſous le titre ſuivant : *Euſebii Romani ad Theophilum gallum epiſtola de Cultu Sanctorum ignotorum.*

Comme la matiere étoit delicate, & que l'Ouvrage pouvoit attirer quelque tempête du côté de Rome, le P. Mabillon le garda cinq ans entiers ſans le communiquer à autre qu'à une ſeule perſonne à Paris, laquelle même le lui renvoya le lendemain. Ce ne fut qu'au bout de cinq ans qu'il l'envoya ſous le ſceau du ſecret, au Cardinal Colloredo à Rome.

Il paroît par la reponſe du Cardinal, rapportée page 306. & qui eſt du 29. d'Aouſt 1696. qu'il n'étoit pas d'avis que l'Ouvrage fût imprimé dans l'état où il étoit; il en rapporte quelques raiſons, & conclud en diſant, qu'il ſeroit à craindre que la publication de cette Lettre ne mît quelque obſtacle au fruit qu'on pourroit tirer de ce que les Evêques & ſur tout le ſouverain Pontife ſe mettroient en devoir de faire, pour remedier aux abus s'ils s'y en étoit gliſſé quelqu'un en cette matiere; & qu'enfin elle n'aboutit qu'à étouffer la devotion par rapport aux ſaintes Reliques.

Une déciſion ſi preciſe de la part

de cette Eminence, suspendit encore plus de dix-huit mois, l'Edition de l'Ouvrage. Mais comme il n'avoit pas été fait pour demeurer éternellement caché, il parut enfin au commencement de 1698.

Le Cardinal Casanata qui en eut des premiers, dès qu'elle parut, se trouva du même sentiment dont avoit été le Cardinal Colloredo ; il fit entendre à D. Claude Estiennot, Procureur general de la Congregation de Saint Maur à Rome, que quoyque la Piece fût sçavante & solide, il craignoit qu'elle ne fît du bruit à Rome & ailleurs ; qu'il serviroit de son mieux le Pere Mabillon; mais que s'il avoit tous les exemplaires de la Dissertation, *il n'en sortiroit pas un de la Case*. Les autres amis qu'avoit à Rome le Pere Mabillon, n'approuvoient pas qu'il eût publié cet Ouvrage. C'est ce que Dom Claude Estiennot lui mande à lui même, & qu'il craint qu'on n'y dise : *Pourquoi a-t'il fait cet embarras à ses amis ? Dequoi s'est-il avisé? Qu'est ce que cela le regardoit? Qui l'a engagé à écrire ?*

Un autre de ses amis qui étoit alors Rome, lui mande avec franchise, que si cet Ouvrage étoit à faire, il ui conseilleroit de le supprimer: & ı juger de la chose par les memoires nêmes qu'on nous donne sur cette affaire, il y a tout lieu de croire que les chagrins & les inquietudes, quelle causa au Pere Mabillon, qui durant plusieurs années se voyoit tous les jours à la veille d'être censu-é, le firent repentir plus d'une fois le l'avoir entreprise.

Sa Lettre en effet fit beaucoup de bruit à Rome, où ses amis les plus puissans avoient bien de la peine à calmer les esprits à son sujet. Une Critique qui y parut dans le même tems contre l'Ouvrage du Pere Mabillon, n'aida pas à pacifier les choses. Cette Critique qu'on attribua d'abord aux Capucins & ensuite à d'autres, avec aussi peu de fondement, rouloit sur deux points: on faisoit voir dans le premier, que la Lettre d'Eusebe étoit contre l'interest des Benedictins mêmes, en ce qu'elle anneantissoit plusieurs des Reliques qu'ils avoient dans leurs

principales Eglises, comme la Sainte Larme de vendôme, la Ceinture de Sainte Marguerite à Saint Germain Desprez &c. On prouvoit dans le second, que cette même Lettre étoit injurieuse à la Sainte Eglise Romaine. Ceux qui voudront voir un précis plus étendu de cette Critique, le trouveront dans les Notes de la page 220.

Le Pere Mabillon y repondit au mois de Juillet 1698. par un Ecrit latin intitulé *F. Joh. Mabillon Commonitoria Epistola ad D. Claudium Estiennot.*

Dans cette réponse, qu'on trouve à la page 322. il se borne au second point de la Critique, comme au principal & au plus essentiel dans l'affaire presente.

Cependant on songeoit à Rome à faire refuter la Lettre d'Eusebe Romain; & Monsieur Fabretti, Chanoine de Rome, qui avoit l'inspection sur les Catacombes, fut chargé de cette commission: mais cela n'eut point d'effet de sa part, non seulement parce qu'il mourut peu après, mais encore parce qu'il fut obligé de

se desister de son dessein, intimidé par les menaces que lui firent les amis du Pere Mabillon, qui *lui firent dire que s'il s'avisoit d'écrire contre Eusebe, on releveroit sa Critique d'une maniere qui ne lui feroit pas d'honneur.*

Tout sert à la Guerre, & l'on gagne quelquefois autant en faisant peur à son ennemi qu'en lui faisant du mal. La menace fit d'autant plus d'effet sur Monsieur Fabretti; que peut être sentoit-il bien qu'on pouvoit lui reprocher quelque negligence dans son employ par rapport aux Catacombes. C'est dequoi fait foi une Lettre du Pere Mabillon, rapportée page 344. où il parle en ces termes: *Je suis temoin que défunt Monsieur Fabretti ne gardoit point tant de mesures pour discerner les Saints des Catacombes ..... J'en ay vû lever un entr'autres, où pour toute marque il y avoit. A* Balineu Auguste &c.

Un Ecclesiastique François qui cherchoit fortune à Rome, se chargea, au défaut de Monsieur Fabretti, de répondre à la Lettre d'Eusebe Romain; mais si l'on en croit ce qui en est dit dans les Lettres qu'on rap-

porte, cette Critique qui parut à Rome en 1700. y fut fort méprisée.

Tout s'étoit terminé jusques alors à des plaintes, à des murmures & à quelques Critiques contre la Lettre d'Eusebe, sans qu'aucun Tribunal en eût pris connoissance: mais enfin elle fut déferée à *l'Index* vers le mois d'Avril de 1701. & les choses y prenoient dès-lors un si mauvais tour qu'on consoloit déjà par avance le Pere Mabillon sur l'évenement, *en l'assûrant de la part de plusieurs Cardinaux que la Censure de l'Index ne serviroit qu'à donner un nouveau relief à Eusebe.*

Mais l'Auteur qui croyoit n'avoir pas beson d'un pareil relief, interessa ce qu'il avoit d'amis & de protecteurs pour parer le coup; & comme le Pere Bianchi, Secretaire de la Congregation de l'Index, étoit des plus declarez contre la Lettre d'Eusebe, on interposa auprès de lui le credit de Monsieur le Cardinal de Boüillon qui lui écrivit une Lettre très-pressante en faveur du Pere Mabillon. La Lettre étoit pourtant tournée de maniere, qu'on y pre-

noit plûtôt la voye d'excuſe que celle de juſtification, en diſant que peut-être le Pere Mabillon ne s'eſtoit pas expliqué dans cet Ouvrage avec ſa circonſpection ordinaire : *nel quale forſe non ha parlato contutta la ſua ſolita attentione.* Ce qu'on trouvoit à redire à la Lettre d'Euſebe, c'eſt qu'en parlant des marques qu'on trouve dans les Tombeaux des Martirs, & les examinant les unes après les autres, Euſebe n'en trouve aucune d'aſſûrée, & forme contre toutes des objections; que d'ailleurs ſa Diſſertation pourroit faire naître des ſcrupules auſſi-bien pour les anciennes Reliques, que pour celles qu'on tire des Catacombes. C'eſt ainſi que s'en expliquoit le Cardinal Caſanata, tout partial qu'il étoit pour l'Auteur. On peut voir encore, pages 316. & 317. d'autres inconveniens qu'on trouvoit dans cet Ouvrage; & ſurtout les *Obſervations* envoyées de Rome, page 347. & dreſſées ſur ce que la Congregation de *l'Index* jugeoit de plus digne de reprehenſion dans la Lettre d'Euſebe. Cette Lettre fut deux ou trois fois

ſur le point d'être condamnée, & elle n'auroit pû eviter de l'être, ſi le Pere Mabillon ne ſe fût enfin rendu à ce qu'on lui propoſoit depuis longtems, qui étoit de faire une nouvelle Edition de ſa Lettre, où en adouciſſant quelques endroits de la premiere, & en rejettant ſur les Officiers ſubalternes ce qui pourroit ſe commettre d'abus par rapport aux corps Saints qu'on tiroit des Catacombes, il n'eût pas de peine à contenter des Juges, qui dans l'eſtime qu'ils faiſoient de ſon Erudition & de ſa vertu, sembloient ne pouvoir ſe reſoudre à le condamner : ce fut ainſi que finit cette affaire. On trouve dans le preſent volume les deux Editions de la Lettre d'Euſebe imprimées enſemble, la nouvelle au deſſus, & l'ancienne au deſſous en petit caractere ; mais de maniere qu'elles ne ſe ſuivent point, & qu'on ne peut les confronter enſemble ; car par exemple la même choſe qu'on lit à la troiſiéme Section & page 221. dans l'ancienne, ſe trouve à la douziéme Section & page 249. dans la nouvelle. Il auroit été, ce ſemble,

plus naturel de les imprimer sur deux colonnes, en mettant quelque marque particuliere à ce qui avoit été ajoûté dans la nouvelle, afin qu'on pût comparer plus aisément les deux Editions & en remarquer les differences : mais peut être a-t'on eu des raisons de ne le pas faire. Venons au quatriéme Livre ; ce qui en fait le fonds est un petit Ouvrage intitulé *de ratione Studiorum Monasticorum*, adressé aux jeunes Etudians de la Congregation de Saint Maur, & qui contient à peine sept pages ; de sorte que cet Ecrit semble n'avoir été employé ici que pour servir de liaison aux autres Pieces du quatriéme Livre, par rapport aux Etudes Monastiques. Ces Pieces consistent dans une Histoire de la contestation qu'il y a eu sur cette matiere entre le Pere Mabillon & le fameux Abbé de la Trappe ; & dans diverses Lettres écrites à ce sujet. Cette Histoire est assez curieuse par le détail où l'on y entre de tout ce qui se passa dans cette querelle. On y fait mention de quatre Lettres Anonymes, qui parurent contre l'Abbé de la Trappe du-

rant ce differend, & dont on semble ne pas desavouer, que celui qu'on en soupçonna être l'Auteur, ne le fût en effet. Quant à l'éloge qu'on fait de ces quatre Lettres, dont on dit, *qu'elles alloient de pair avec les Provinciales*, c'est de quoi, du moins quant au stile, on ne les a jamais accusées; elles furent regardées comme un libelle, & relevées rudement par le celebre Monsieur Thiers dans un Livre qu'il fit exprès sous le titre d'*Apologie de Monsieur l'Abbé de la Trappe*. Il semble qu'en parlant des quatre Lettres, ou eût dû faire aussi mention de cette reponse qui appartient autant à cette Histoire, que les quatre Lettres Anonymes: la sincerité de l'Histoire veut qu'on dise le pour & le contre.

Nous ne ferons qu'indiquer le cinquiéme Livre qui finit ce premier volume, parce que n'étant qu'un recüeil de Lettres sur differens sujets qui n'ont aucune liaison emsemble, le détail en seroit infini & ennuyeux.

Il resulte de l'extrait qu'on vient de faire de ce premier volume, que

ce qui y entre du Pere Mabillon, en fait la moindre partie; car à peine ce qui est de lui, occupe-t'il 200. pages, en y comprenant les deux Editions de la Lettre d'Eusebe. Les 355. pages qui font le reste du volume, sont remplies par les Pieces qui servent d'accompagnement à celles du Pere Mabillon. On ne doit point s'en plaindre; c'est une *prerogative* attachée à la reputation des grands hommes, que de donner du prix à tout ce qui se trouve enveloppé dans leur Tourbillon. *Tout en est precieux* en effet, jusqu'à ce qui a le moindre rapport à leurs Ecrits. On rendra compte des autres volumes dans les mois suivans.

ARTICLE LIX.

NOUVELLES DECOUVERTES sur la Guerre, dans une Dissertation sur Polybe, où l'on donne une idée plus étenduë du Commentaire entrepris sur cet Auteur, & deux Dissertations importantes, détachées du Corps de l'Ouvrage. Par le sieur de Folard, Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Loüis, & Mestre de Camp réformé d'Infanterie, à la suite du Regiment de Picardie. A Paris, chez Jean-François Josse, & Claude Labotiere, ruë Saint Jacques. 1724. in 12. pp. 400.

RIen n'est plus digne de l'attention du Public, que les Ouvrages qui roulent sur les Arts, lorsqu'ils lui sont presentez par ceux mêmes qui y excellent : le préjugé est toûjours pour celui qui parle de son métier. Monsieur de Folard nous apprend qu'il a servi 36. ans dans les deux dernieres Guerres, qui ont été fecondes en évenemens capables de porter l'Art Militaire à sa perfection,

& d'en instruire à fond ceux qui ont été témoins ou Acteurs de ces sanglantes Scenes.

Monsieur de Folard a été l'un & l'autre : il s'est trouvé *à six Batailles rangées & à un grand nombre de Sieges & de Combats*. il est même en état de faire ses preuves par le grand nombre des blessures qu'il y a reçûës.

Il remarque cependant, que *sa fortune ne lui rend pas un témoignage fort avantageux* ; ce qui est surtout bien remarqué dans le siecle qui vient de se passer. Car le merite Militaire, celui même qui part du genie, & qui consiste dans la science, n'a été guéres ni inconnu, ni sans récompense sous Loüis le grand. Mais ce n'est pas dequoi il est question ici : on peut échoüer dans la pratique, & réussir dans la speculation, quoique Monsieur de Folard semble prétendre que pour exceller dans la science, il faille exceller dans le métier.

Il est vrai qu'il nie *que les Capitaines tirent leur nom du grand nombre des Victoires*, & que, selon lui, *c'est la science qui forme les grands Capitaines.*

Or *cette ſcience, il oſe eſperer qu'on la trouvera dans ſon ouvrage*, & à plus forte raiſon dans l'Auteur, lequel malgré le *temoignage peu avantageux que lui rend ſa fortune*, & malgré ſa modeſtie qui diſſimule une pareille conſéquence, ſe trouve glorieuſement convaincu par là, d'être un grand maître dans la ſcience, & par conſéquent dans l'Art de la Guerre.

Qu'il nous ſoit permis cependant de remarquer, que quoique *les Capitaines ne tirent pas leur nom* préciſément *du nombre de leurs Victoires*, une certaine ſuite un peu ſoutenuë d'évenemens heureux ne laiſſe pas de former un préjugé, & peut être *un témoignage avantageux* en faveur d'un Capitaine. Un ſot peut être heureux une fois; mais deux, & trois, & quatre fois, il n'y a qu'un grand Capitaine. Ce qui dépend du hazard, doit être fort varié; un ſuccès conſtant ou preſque conſtant, part d'un principe, & d'un bon principe.

Ainſi Mr de Folard nous permettra de croire que la diſette des grands Capitaines n'eſt pas auſſi grande qu'il l'aſſûre. La France n'en

a jamais manqué, elle n'en manque pas de nos jours : elle en a que la victoire n'a jamais abandonnez; qu'est-il necessaire de les nommer? Ce seul trait les caracterise assés. Monsieur de Folard élevé dans l'école & sous les yeux de ces grands maîtres, voudroit-il faire une exception si unique au suffrage de toute l'Europe?

On convient sans peine avec lui que le métier de la Guerre n'est pas une routine aveugle, ni même un simple métier; que le genie y preside, & que la science la plus speculative y a ses droits aussi-bien que l'experience & la pratique. On lui accordera même, s'il le veut tant, que jusqu'ici nous n'avons point de Corps complet de cette Science, & que la plûpart de ceux qui en ont parlé, ne sont, comme il dit, que des *Abbreviateurs Militaires.*

Mais après de pareils aveus, on osera bien encore prendre le parti de ceux que la voix publique érige en grands Capitaines. Quoiqu'il faille de la Science pour exceller dans la Guerre; & que nous n'ayons point

de livre où cette Science ſoit renfermée, il ne faut pas croire qu'on ſoit ſans reſſource. Il y avoit de grands Poëtes, de grands Orateurs, de grands hommes dans tous les genres, avant qu'il y eût des Poëtiques, & des Rétoriques completes ; puiſque ce n'eſt que d'après les Homeres, les Demoſthénes, & les Cicerons, que les Ariſtotes & les Quintiliens ont formé, accrû, & perfectionné ces Sciences, d'obſervations & de preceptes ; & que Mr de Folard même ne nous annonce l'Art & la Science de la Guerre, qu'il medite, que comme un Commentaire, c'eſt à dire comme une ſuite d'obſervations & de régles tirées de l'Hiſtoire & de la pratique des plus grands Capitaines de tous les tems. Car quoiqu'il attribuë le manque où il pretend qu'on eſt de grands Capitaines, au manque de Science Militaire, il ne laiſſe pas de convenir que la Guerre a eu ſes Heros, ſes Epaminondas, ſes Ceſars, ſes Condez, ſes Turennes, mais en petit nombre, & par *une eſpece de Prodige, qu'on voit à peine dans l'eſpace de pluſieurs ſiécles.*

Pourquoi recourir au Prodige comme à une qualité oculte ? Monsieur de Folard cite lui-même *quatre grands Hommes*, qui ont embelli le même siecle, *le Prince Henry de Rohan, Monsieur de Turene, le Prince de Condé, & Montecuculli* : ce qui ne surprend point ceux qui sçavent que l'Histoire fournit aux personnes d'un certain genie toutes les reflexions, tous les preceptes, toutes les regles, toute la Science, en un mot les exemples mêmes, & la pratique de la Guerre. Car si c'est à l'école qu'on prétend aujourd'hui envoyer les Heros, c'est là presque l'unique qui leur convient.

Or ils y vont assès d'eux mêmes: les Officiers dont il est ici question, sont le plus souvent des personnes de condition & d'un genie élevé, à qui une certaine éducation ne manque pas du côté des Sciences propres à former l'esprit & le cœur, & qui après quelques études préliminaires, se tournent comme d'eux-mêmes à la lecture & à l'Histoire. En est-il un seul qui n'ait lû & relû l'Histoire de France & des Etats voisins ? En

est-il qui n'ait fait une étude de l'Histoire Romaine, & surtout des Histoires particulieres des grands Capitaines, de Cesar, d'Alexandre, sans parler d'une infinité de Mémoires, de Journaux, & d'Histoires ou même de Romans Militaires, dont les derniers siecles ont enrichi le nôtre? Or tout cela joint avec les experiences & soûtenu des reflexions que peut faire un esprit né pour la Guerre, ne forme point ce que Monsieur de Folard appelle une routine aveugle, & a pû jusqu'ici remplacer un peu le corps de Science Militaire, qu'il prepare.

On ne doute pas cependant de l'utilité & de l'excellence de son Ouvrage, & c'est un vrai dommage que le Public paroisse dans des preventions peu favorables à cet égard. C'est Monsieur de Folard qui nous apprend lui-même, qu'on a refusé jusqu'ici de souscrire pour cet Ouvrage, & d'en faciliter par là l'impression. On a refusé d'abord d'entrer dans l'admiration, peut-être un peu prodiguée, que l'Auteur a pour Polybe; & quoique Monsieur de Fo-

lard ait traité de *pedans* ceux *à qui Polybe n'a pas eu l'honneur de plaire*; on a remarqué *que quatre grands hommes comme le Prince Henry de Rohan, Monsieur de Turenne, le Prince de Condé, & Montecuculli, n'ont* pas même *sçû ce que c'étoit que cet Historien*: ce qui a fait croire qu'il y avoit un peu d'exageration à pretendre qu'il étoit *si admiré chez les Anciens, & si reveré des gens de Guerre.*

S'il faut même le dire, on a été surpris que le sçavant Chevalier prît pour son Heros, & pour le texte de son Commentaire, Polybe preferablement à Cesar, dont le merite est autrement reveré des Anciens & des gens de Guerre : & ce qui a le plus surpris, c'est la raison que Monsieur de Folard donne de cette preference : car on diroit qu'il a mieux aimé commenter Polybe que Cesar, uniquement parce que le premier avoit moins besoin de Commentaire que le second. Selon lui *Cesar semble n'avoir écrit que pour un certain ordre d'hommes, pour ces genies penetrans & méditatifs, qui pensent plus qu'ils ne lisent*; au lieu que Polibe *s'accommode*

aux esprits les plus simples, aux vûës les plus courtes, qui trouvent en un instant, ce qui coute si cher à ceux qui prennent Cesar pour leur maitre. Celui-ci s'en tient à la simple narration des faits; Polybe les accompagne par tout de reflexions.

Comme on souhaiteroit sincerement contribuer à la conversion du Public en faveur de Monsieur de Folard, & à l'impression de son Ouvrage, on remarquera ici avec plaisir qu'outre beaucoup d'esprit & de feu, il paroit beaucoup d'Erudition Militaire dans l'échantillon qu'il a donné pour la montre, & que si l'Auteur manque en quelque chose, ce n'est tout au plus que dans une certaine maniere, qui sans doute n'interresse point le fonds.

Il est vrai cependant qu'ayant besoin du Public, Monsieur de Folard auroit pû un peu temperer cette vivacité & cette humeur critique & méprisante qui revolte bien des gens : à quoi bon traiter de pedans, de sots, d'étourdis, d'ignorans & de gens à routine aveugle, & les Auteurs les plus estimez, & les Capitaines les plus reverez?

Le mal qu'on dit d'autrui, ne produit
que du mal,

dit Boileau : & cela eſt vrai.

Le ſçavant Chevalier affecte fort de ſe diſtinguer des Sçavans, & de ce qu'il appelle les *Pedans de College*, ou les *Moines & les Prêtres ignorans*. Mais ce n'eſt pas par des injures & des hauteurs qu'on s'en diſtingue ; puiſqu'au contraire c'eſt là préciſément ce qui caracteriſe la pedanterie, & une certaine demi-ſcience toûjours auſſi pleine de vent qu'elle eſt bruyante & emphatique : c'eſt par un certain ſtile Cavalier, plein de ſimplicité & de nobleſſe, que les perſonnes de condition, & en particulier les Guerriers, ſe diſcernent de la populace Sçavante. Les Sçavans mêmes, depuis un certain tems, ſe ſont fort depedantiſez ſur ce point, & la politeſſe du ſiecle s'eſt répenduë juſques dans l'Erudition la plus critique : de ſorte qu'une injure en latin & même en grec ne paſſe plus que pour une injure. Mais Monſieur de Folard nous avouë qu'il ne *ſçavoit pas la Carte du Parnaſſe*, & qu'il y a *fait de fauſſes routes*.

Juillet 1724.

Après cela quelle équité, où quelle juſteſſe peut-il y avoir dans une Critique auſſi generale, & auſſi vive que l'eſt la ſienne ? Vous diriez qu'avant Mr de Folard, perſonne n'a eu des yeux & du ſçavoir ; *ils ſe ſont tous trompez* , dit-il, *& ont raiſonné ſans aucun diſcernement* : cela eſt bien general. Mais Lipſe au moins n'a pas laiſſé d'éclaircir divers points de la Milice ancienne. *On ne voit rien de plus abſurde , de moins ſenſé , & de plus contraire à la verité que le plan gravé que Juſte-Lipſe nous a donné de l'Ordonnance Romaine. On peut dire que ce plan eſt un vraye pedanterie de College.* Et Tite-Live qu'on eſtime tant & qu'on lit ſi volontiers ? *Tite-live eſt tout embarraſſé & tout tenebreux dans les choſes de la Guerre , où il ne vit jamais goute.* Et Machiavel ? Car *il n'eſt pas juſqu'à Machiavel qui ne ſe ſoit mêlé d'écrire de la guerre : ce qu'il y a de plaiſant , c'eſt qu'il ne vaut rien.* Loſtelneau ne vaut pas mieux , & puis lui & Machiavel ſont *deux plagiaires bien averez & bien ſots.*

Dans cette déroute generale d'Auteurs ſots, abſurdes , plagiaires , in-

ſenſez & pedants, oppoſera-t'on au au vaillant Chevalier un Capitaine du merite de Pompée, qui n'eſt pas plus que ces Auteurs, de l'avis de Monſieur de Folard? *Mais cela prouve ſeulement la ſotiſe de Pompée, qui ſe trouva mal de ſa métode.* Il n'y a que feu Monſieur le Duc d'Orleans que l'Auteur a jugé à propos de ménager, quoique du reſte, auſſi peu de ſon avis que Pompée. Car point de quartier pour Choul, Stevechius, & Perrault. *Ils ſe ſont diſtinguez par le faux & l'abſurde de leurs découvertes imaginaires. Rien n'eſt égal à la beauté des planches, non plus qu'à l'abſurdité des imaginations de Perrault : il ne le cede pas à Lipſe ſur ce point.*

Il n'y a pas juſqu'à Dom Thuillier, qui a bien voulu travailler ſous la direction de Monſieur de Folard, à la traduction de Polybe, qui n'ait à ſe plaindre de l'air Cavalier dont on le traite ici; car outre l'accuſation generale de *Moine & de Prêtre ignorant*, qu'on eût pû moderer, au moins en ſa faveur; Monſieur de Folard le repreſente travaillant ſous ſa direction, comme un petit Eco-

lier qu'on endoctrine, que l'on corrige, & qui n'a tout au plus d'autre merite que celui de *traduire mot à mot* son Auteur, & d'une *docilité aveugle*, qui est la seule chose qu'on louë en lui un peu volontiers. *Je ne peux que me louer de la docilité de Dom Thuillier*, dit Monsieur de Folard; *il s'est souvent trouvé dans de mauvais pas, d'où Casaubon & du Ryer ne l'auroient pas tiré. Alors il traduisoit mot à mot, puis me demandoit mon avis, & moyennant un coup de crayon je le mettois au fait.* Or il est tout à fait à propos de remarquer que Monsieur de Folard avouë qu'il ne sçait pas le grec, que Dom Thuillier traduisoit: mais on doit prendre garde qu'il nous avertit que *la connoissance du métier supplée à l'ignorance de la langue.*

Monsieur de Folard nous apprend encore que pour cette Traduction, il s'étoit adressé à un Ordre de Sçavans, c'est-à-dire à un ou deux particuliers, qui ne se sentirent pas ce fond de docilité, ni un certain loisir que l'Auteur exigeoit de ceux qu'il vouloit qui travaillassent sous sa direction. Il n'est pas surprenant que

fâché de ce refus, Monsieur de Folard témoigne son chagrin contre ces Sçavans; c'est à eux de s'en consoler avec le Puplic, qu'il est bon néanmoins d'avertir ici en passant, que l'homme *antiquâ virtute ac fide*, à qui Monsieur de Folard dit qu'il s'adressa, & qui lui conseilla de s'adresser ailleurs, nie le fait, & proteste qu'il ne connoit point Monsieur de Folard; lequel a pris peut-être un nom pour l'autre, lorsque dans ses conversations particulieres, il a nommé ce Sçavant *antiquâ virtute ac fide*, qui est tel en effet, & que le Public connoit pour tel.

Jusqu'ici, c'est-à-dire jusqu'à la page 145. l'Auteur rend compte & donne une idée & toute l'Histoire du Commentaire qu'il a entrepris sur Polybe. L'autre moitié de cet Ouvrage est plus dogmatique & plus interessante, & par là plus propre à donner une idée du Commentaire en question; car pour ce qui est de la decouverte qu'il pretend avoir faite, que les Anciens se servoient de trenchées comme nous, elle n'est pas fort utile, quoique Monsieur de Fo-

lard pretende *qu'il a lieu de s'en glorifier*, & que *les Admirateurs des Modernes doivent en être bien étourdis, atterrez, vaincus, & moquez*; elle n'est pas même fort certaine, puisqu'elle n'est fondée que sur un mot équivoque traduit par *des termes* que Monsieur de Folard prétend être *équivalens*, & que Juste-Lipse, Tite-live, du Ryer, Casaubon, le Pere Daniel, en un mot *tous* les Auteurs soûtiennent que les Anciens n'avoient point l'usage des trenchées dans leurs Siéges. Venons donc au *traité de la Colonne*, qui commence à la page 145. jusqu'à 275.

La Colonne dont on parle parmi les Gens de Guerre depuis plus de 20. ans, n'est pas celle dont Monsieur de Folard parle ici; il parle de celle des Anciens, & non de celle des Modernes; celle-ci ne lui *semble très-commode* que *pour se faire battre en détail*; il préfere celle des Anciens, à qui il fait gloire de devoir presque tout; il ne leur doit pas cependant la découverte de cette Colonne, il ne la doit qu'à lui même; *Je ne la dois à personne*, dit-il.

L'Auteur previent d'abord une objection, c'est que la colonne doit renverser toute notre maniere de combattre. A cela il répond que *le mal ne seroit pas si grand*, que *nos peres n'étoient pas infallibles*, & que *nous ne le sommes pas plus qu'eux.* Il avouë neanmoins que notre *métode* est *admirable*; mais il ajoûte qu'il y faut *des Troupes exercées, intrepides, bien commandées, & un general d'une valeur, d'une experience & d'une capacité consommée.* Or, ajoûte t'il, *je ne crois pas qu'aucun s'avise de me prouver qu'on trouve à present dans le Chef & dans les Troupes tant de choses si essentielles... La maniere dont nous combatons est pleine de défauts très essentiels, &c.* Voilà qui n'est pas trop honorable pour notre Nation, ni pour nos Generaux, & nous sommes bien obligez aux Nations voisines de n'avoir pas plus voulu souscrire que nous, pour un Ouvrage qui leur feroit trouver dequoi se dédommager en idée, de la realité de quelques unes de leurs défaites, & en particulier de celle de Denein, dont Monsieur de Folard par le d'une maniere peu avantageu-

se pour le Heros, qui y assûra la conservation de la France & la paix de l'Europe.

La Colonne est, selon l'idée de l'Auteur, *un Corps d'infanterie serré & suppressé, c'est-à-dire un Corps rangé sur un quarré long, dont le front est beaucoup moindre que la hauteur, qui n'est pas moins redoutable par la pesanteur de son choc, que par la force avec laquelle il resiste également par tout, & contre toute sorte d'effort.* Ce quarré long est formé de plusieurs Bataillons à la queuë les uns des autres, depuis un ou deux Bataillons jusqu'à six, sur plus ou moins de files & de rangs, selon la situation du terrain : les rangs & les files en étant fort serrez, & ne laissans d'espace aux Soldats que pour les mouvemens necessaires.

Monsieur de Folard rejette le Bataillon quarré *comme une évolution foible & imparfaite, & cela par la foiblesse de ses Angles. Il n'en est pas de même*, dit-il, *de la Colonne; ses Angles n'ont aucune prise.* De sorte que tou se reduit ici à sçavoir lequel des deux vaut le mieux ; le quarré parfait, ou

e quarré long. L'experience & l'i-
ée des gens du métier ſont juſqu'i-
i pour le quarré parfait ; le ſeul in-
onvenient que Monſieur de Folard
trouve , c'eſt la grande priſe que
onnent ſes Angles ; mais le quarré
ong n'a t'il point ſes Angles ? Peut-
tre eſt-il vrai qu'ils donnent moins
e priſe ; mais peut-on dire qu'ils
'endonnent point ? Et ce moins de
riſe & de foibleſſe des Angles, n'eſt-
pas compenſé par l'excès de foi-
leſſe des côtez, qui deviennent plus
ongs & plus minces ?

Puiſque la Guerre eſt un Science
e ſpeculation , ſelon l'Auteur , &
u'elle eſt même fort géometrique ,
n oſera ici hazarder une idée de
peculation géometrique. Puiſque
e quarré eſt ſi eſtimable dans l'art
Ililitaire, & qu'il eſt vrai neanmoins
ue ſes Angles ne laiſſent pas de lui
onner quelque foibleſſe , & qu'en-
n un cercle n'eſt qu'un *quarré ſans
ngles* , qui a tous les avantages du
uarré , en a même de plus grands, &
'en a pas les défauts , ne ſemble-
il pas que de toutes les évolutions,
a circulaire devroit être preferée?

Juillet 1724.

Il n'y a dans toutes choses qu'un sistême de verité & de bien, & la nature est, après tout, le grand modéle de tous les Arts. Il y a dans le Regne des choses naturelles, comme dans celui de la Morale & de la Politique, des Guerres & des combats. Une goute d'huile jettée dans l'eau, s'y trouve en pays ennemi, & dans le cas du Bataillon quarré, investie d'un grands Corps de parties Heterogenes & dissociables, qui les repoussent de tous côtez. Or on tenteroit inutilement de donner à cette goute d'huile une figure angleuse de quarré parfait, ou même de colonne & de quarré long. La nature s'obstine à la ramasser en cercle, & à émousser tous ses angles.

On dira que ce n'est pas par de speculations qu'il faut décider ce questions; qu'à l'armée on n'arrondi pas un bataillon avec un compas comme on arrondit du papier dan son Cabinet. Cela est vrai; mais o pourroit dire qu'on ne forme pas u quarré dans une Armée comme dan un Cabinet; il est cependant vra que le quarré est en usage, & figur

de Mathematique pour figure, l'une n'eſt pas plus difficile ni moins pratiquable & plus ſpeculative que l'autre : il ſuffit même de former un quarré ; & puis d'en enfoncer un peu les angles en relevant les côtez.

Mais il n'y a peut-être pas ſi loin de cette ſpeculation juſqu'à la pratique, *dans le fameux combat des Toſcans contre les Fabiens, dont parle Tite-live ; ceux ci ſe voyans envelopez de toutes parts, ſe rangerent en rond, pour faire front de tous côtez.* Monſieur de Folard n'y trouve d'autre inconvenient que parce que *cette évolution n'eſt pas propre pour une retraite & pour percer.*

Dans ces occaſions, les anciens formoient ce qu'ils appelloient le *coin* : mais quoiqu'en diſent Elien & pluſieurs *Auteurs graves*, Monſieur de Folard ne *peut s'imaginer*, que ce fût un veritable coin, ou triangle ; & pour ramener tout à ſa colonne, il pretend que c'étoit un *cone tronqué*, ou pour parler juſte avec les Géometres, un *triangle tronqué*, ou un *trapeze*, c'eſt à dire une colonne un peu émincée d'un côté. *Si Frontin qui*

étoit un grand homme de Guerre, dit Monsieur de Folard; *me disoit que le coin étoit un triangle, je le croirois plûtôt qu'Elien, qui n'avoit peut-être jamais servi, quoiqu'il s'entretînt & parlât souvent Guerre avec Trajan, s'il faut l'en croire.*

On diroit que Monsieur de Folard attribuë une sorte d'infaillibilité aux gens de guerre; mais n'est ce pas plûtôt à lui-même qu'il l'attribuë? Est-ce qu'il faut être homme de Guerre, pour juger si un coin est un triangle ou non? Tous les Auteurs anciens nous parlent du coin comme d'un triangle; & comme d'un veritable coin, ils en donnent très-distinctement la figure; l'usage même de percer à quoi on l'employoit, s'accorde très-clairement avec cette figure: pourquoi donc aller douter de gayeté de cœur, si Elien étoit homme de Guerre, *quoiqu'il parlât souvent Guerre avec Trajan?*

Les Anciens distinguoient le *coin*, de la *tête de porc*, qui est en effet un *cone tronqué*; & c'est là que la *colonne* de Monsieur de Folard peut avoir quelque lieu. Mais encore une fois,

le coin eſt un coin, & l'a été dans tous les tems; & c'eſt à Monſieur de Folard à prouver le contraire, non pas par des preuves negatives, parce que Frontin ne l'a pas dit, ou parce qu'Elien n'étoit *peut-être* pas homme de Guerre, mais par des autoritez égales à celles qu'il prétend infirmer,

Car le raiſonnement ne prouve rien ici; il s'agit d'un fait, qu'on ne détruit pas en diſant que ce fait n'étoit pas raiſonnable, & qu'il eut été ridicule de diſpoſer des Troupes en forme de coin: c'eſt là une autre queſtion de ſçavoir ſi les angles de ce coin n'euſſent pas été trop facilement écornez, & ſi le trapeze, ou triangle épointé ne vaut pas mieux. Il y a bien des choſes à conſiderer pour decider de pareilles queſtions; & celui qui conclurroit qu'une épingle ou une épée doit être épointée, & plus groſſe qu'elle n'eſt, parce qu'autrement elle eſt fragile & ſujete à perdre ſa pointe, celui là ne raiſonneroit ni ſur l'experience, ni ſur l'idée de la choſe. Le coin Militaire des Anciens pouvoit être ſujet à être

écorné dans ses angles ; mais que faire ? Il y a des maux necessaires, & rien n'est parfait ici bas. La pointe de ce coin étoit fragile ; mais elle étoit admirable pour percer : & puisque les Anciens en loüent si fort l'usage, il faut croire que l'experience en étoit communément heureuse.

Ce n'est pas neanmoins que Monsieur de Folard n'ait raison de vouloir perfectionner cet usage, & que sur ses raisons on ne puisse bien conclurre que la tête de porc, ou le coin tronqué valent mieux : surquoi l'on osera bien encore proposer une speculation Physico - Geometrique. Quand une goute d'huile se ramasse au milieu d'une goute d'eau, elle prend une figure circulaire ; mais quand une goute d'huile monte à la surface de l'eau en penetrant cette eau, elle prend une figure ovale, c'est-à-dire un cercle ou une Sphere allongée : n'est ce point pour nous indiquer la figure qu'on doit donner à un Bataillon, qui penetre un corps de Troupes ennemies? Une ovale est dans le fonds une colonne, comme le pretend Monsieur de Folard ; c'est aussi par les deux bouts, une espece

de coin, & de coin un peu emoussé. En general la figure qui convient le mieux à un Vaisseau pour fendre les flots, & en même tems pour resister aux tempêtes, paroit être aussi la plus convenable pour percer un Corps ennemi, & pour en soûtenir en même tems l'effort. Cela suit de ce que nous avons dit du Baraillon circulaire ; il doit être circulaire pour resister, & éminçé pour penetrer ; ces deux conditions donnent une ovale, l'ovale n'étant qu'un cercle éminçé.

Du reste rien n'est plus facile à former que cette colonne ovale, ou même simplement cette colonne ; (car les colonnes tiennent communément beaucoup de l'ovale) il n'y a qu'à former la colonne de Monsieur de Folard, c'est-à-dire le quarré long, & puis en émousser un peu les angles, en jettant sur les côtez qu'il faut un peu relever, les hommes superflus de ces angles : ou si l'on veut, on n'a qu'à former le *Rhombe* ou *Lozange* dont parle Elien d'après Frontin, tant vanté par Monsieur de Folard, & puis en émousser un peu les angles, surtout ceux de la pointe.

Car il n'eſt pas queſtion de former une ovale Militaire dans toute la preciſion geometrique; il ſuffit d'émouſſer les Angles, & de relever les côtez, qui ſans cela ſont très-foibles dans la colonne que propoſe Monſieur de folard; au lieu qu'une forme de voute les rend très-forts.

Monſieur de Folard voudroit fort ramener l'uſage de la Pique, & ſes raiſons ſur ce point, paroiſſent très-ſolides. Il eſt vrai qu'il voudroit qu'on en moderât la longueur, ce qui paroit encore fort raiſonnable: il cite Montecuculli, Lanove, & même le Pere Daniel pour autoriſer ſon ſentiment.

Ce traité de la colonne eſt ſuivi d'une Diſſertation, où l'Auteur examine, ſi l'uſage où l'on eſt de mettre la Cavalerie ſur les ailes, & l'infanterie au centre dans une Bataille rangée, eſt auſſi bien fondé, qu'il eſt ancien & univerſel. Rien n'eſt mieux raiſonné, & plus fondé en autoritez & en experiences que cette Diſſertation. Monſieur de Folard y démontre à ceux mêmes qui ſont le moins guerriers, que rien n'eſt plus

lâche, & diſpoſé à la deroute, qu'un grand corps d'Infanterie, qui n'eſt ſoûtenu que comme de loin, d'une Cavalerie rejettée aux ailes; & que rien au contraire, n'eſt plus fort que l'entrelaſſement de ces deux ſortes d'armes qui ſe ſoutenans de près à près, ſuppléent mutuellement l'une à l'imperfection de l'autre. En general on peut dire que dans toute ſorte d'efforts & de reſiſtances, des forces entrelaſſées & concertées pour un même effet, doublent & triplent de ce qu'elles ſont étant ſeparées.

Si tout l'Ouvrage de Monſieur de Folard étoit du gout de ce dernier morceau, & qu'il n'eut point indiſpoſé les eſprits par les éloges qu'il ſe donne, & par les invectives dont il accueille & le Public, & les Sçavans, & les Capitaines, il eſt hors de doute que c'eût été ici une annonce trés-favorable de l'Ouvrage qu'il medite ſur Polybe; dont le merite après tout eſt fort independant de toutes ces petites formalitez qui ne ſont que des manieres. Que ſçait-on même ſi Monſieur de Folard ne jugera pas à propos de ſe reduire ſur ce

point, à proposer ses pensées, & à les appuyer de solides raisons?

ARTICLE LX.

HISTOIRE ROMAINE, depuis la Fondation de Rome, enrichie de Notes Historiques, Géographiques & Critiques, de Gravûres en Taille-douce, de Cartes Géographiques, & de plusieurs Medailles, proposée par Souscription.

ON ne peut disconvenir qu'entre toutes les Histoires Prophanes, celle de l'ancienne Rome ne doive à juste titre occuper le premier rang, soit par la grandeur des évenemens, soit par cette surprenante variété de faits héroïques qui ont causé l'admiration de tous les siécles.

Le nom seul de l'ancienne Rome presente à l'esprit le spectacle le plus auguste & le plus digne de la curiosité du Lecteur; cependant une Histoire si interessante manquoit à la République des Lettres.

L'Histoire Romaine (je dis une Histoire générale & complette) n'a été encore écrite en aucune Langue.

On ſera ſans doute ſurpris que nos plus célebres Auteurs ſe ſoient refuſez à un Ouvrage de cette importance.

Quelques-uns d'entre les Ecrivains modernes ſe ſont bornez à donner au Public differens morceaux de cette Hiſtoire. Mais ſans leur rien refuſer des éloges, qu'ils ſe ſont juſtement acquis, on peut dire que leurs Ouvrages ne ſont encore que des ébauches, ou des parties détachées d'un tout preſque immenſe.

D'autres s'en ſont tenus à faire des abregez qui ont paru en Latin, en François, en Anglois & en Italien. Mais quel avantage peut-on recueïllir d'un abregé, où tout ſe reduit à indiquer rapidement quelques actions mémorables ſans en approfondir les reſſorts, les circonſtances, les progrès & la fin? Loin de ſatisfaire l'eſprit en lui developpant les objets dans toute leur éntenduë, un abregé le dégoute, en le reſſerrant dans des bornes trop étroites, & en ne lui faiſant appercevoir qu'une ſurface très légere; d'où il arrive que tout le fruit de ſa lecture ſe termine à une idée

confuse de certains faits, & au regret de n'en pas connoître davantage.

Le nouveau projet de l'Histoire qu'on se dispose à donner au public, a été formé depuis quelques années; on y a travaillé sans relâche & avec la plus sérieuse application. Pour garder l'ordre des tems, on a commencé par l'Histoire des Rois & de la République; on sçait assez que cette partie de l'Histoire Romaine est la plus marquée par les conquêtes & par l'héroïsme des Romains, mais en même tems la plus ignorée: enfin à force de soins & de recherches, l'ouvrage est en état de voir le jour.

Le but principal qu'on s'y est proposé, c'est de conduire le Lecteur pas à pas, depuis la fondation de Rome jusqu'à l'établissement de la Monarchie Romaine sous l'Empire d'Auguste, de parcourir avec exactitude tous les âges, les différentes situations de l'ancienne Rome & ses fréquentes revolutions. On y apprendra avec plaisir les accroissemens insensibles de cette Capitale du Monde, la Politique de son Sénat, ses mou-

vemens au dedans, ſes négociations au dehors, ſes interêts, la forme de ſon Gouvernement, le génie de ſes Citoyens, les grands Hommes qu'elle a produits, ſes Loix, ſes Mœurs, ſes Coûtumes, ſa Milice, ſa Réligion.

Les Abbréviateurs ne nous ont tracé ſur un ſi vaſte ſujet, qu'un crayon fort imparfait. Contens de toucher en gros ce qui demandoit du détail & des recherches infinies, ils ne nous ont rien appris des differens uſages, des variations ſucceſſives qui ſe ſont introduites dans la République, & des occaſions particulieres qui ont fait naître ces changemens. Les conquêtes même des Romains paroiſſent rapides dans les abregez, quoi-qu'elles ayent été lentes ſur tout dans les premiers tems qui ont ſuivi la fondation de Rome. Les Abbréviateurs n'y peignent les Héros qu'en petit, ſans les montrer tout entiers & au naturel; l'ame de l'Hiſtoire c'eſt-à-dire les vûës, les intentions, les procédez ſe dérobent au Lecteur dans ces racourcis.

Les Ecrivains Latins eux-mêmes,

du moins presque tous, plus déclamateurs que veritables Historiens, se sont moins appliquez, ce semble, à décrire l'Histoire de leur Nation, qu'à faire parade de leur propre éloquence.

Les Grecs plus judicieux & plus sinceres que les Latins, parce qu'ils ont écrit avec plus de desinteressement, ont retrenché ce qu'il y avoit de fabuleux dans une Histoire qui ne les touchoit pas de si près; ils n'avoient aucun interêt à conserver le faux merveilleux que les Latins ont répandu dans leurs Ecrits.

Au reste tous les Sçavans conviennent qu'il faut recourir aux sources Grecques pour s'instruire au vrai des Coûtumes Romaines dont les Romains eux mêmes avoient négligé de faire une mention exacte dans leurs Hstoires, parce que ces coûtumes étoient familieres au peuple pour qui ils écrivoient.

C'est donc par le canal des Grecs que nous a été transmise la plus saine partie des Mémoires qui ont fourni la matiere d'une Histoire complette de Rome. Les Lacunes des Histoires

Latines se trouvent heureusement remplis par les Historiens Grecs ; c'est par eux que la connoissance des tems les plus reculez de la République est parvenuë jusqu'à nous. Ce qu'ils nous ont appris des differens interêts que les Romains ont eu à démêler avec les peuples de l'ancien Monde, remplace avec usure ce qui manque aux Décades de Tite-Live.

En unissant ensemble ce que tous les Ecrivains Grecs & Latins ont recüeilli dans leurs Ecrits, on a formé un corps entier de l'Histoire Romaine ; on ne s'en est pas tenu là, on a puisé dans tous les Auteurs de l'Antiquité, qui sans être Historiens de profession, ont rapporté certains traits Historiques qui avoient échappé aux recherches des Historiens ; au défaut de ceux-cy on a eu recours aux Philosophes, aux Jurisconsultes, aux Naturalistes ; sans en excepter même les Grammairiens qui n'ont pas été inutiles dans le besoin.

De toutes ces sources réünies s'est formée comme une grande mer, dont l'étenduë paroîtra si vaste, que Tit-Live lui même, qui seul nous a

laiſſé une Hiſtoire générale de la République, ne paſſera plus que pour un ſimple Abbréviateur. Enfin on peut ſe flatter de n'avoir rien omis de ce qui peut contribuer aux éclairciſſemens & à la perfection d'une Hiſtoire. On a conſulté le bronze & les Inſcriptions antiques qui nous reſtent, dont on a ſçû faire l'uſage que méritent ces Monumens.

Ces immenſes Volumes qui ont réüni tout ce que les Anciens & les Modernes ont recüeilli ſur les Antiquitez Romaines, ſeront repréſentez avec critique; on retrouvera les Obſervations de ces Sçavans Compilateurs, chacune en ſa place & ſelon la ſuite des tems; les Conſuls paroîtront ſucceſſivement & dans l'ordre des années conſulaires, ſans pourtant que l'Hiſtoire ait rien de la ſéchereſſe des Annaliſtes.

Le pere Catrou, Jeſuite déja connu par plus d'un ouvrage, s'eſt étudié pour l'interêt de ceux qui liront cette Hiſtoire, à ſoûtenir par l'élégance & la nobleſſe de l'élocution, toute la grandeur & la dignité de ſon ſujet. Son prémier ſoin a été d'a-

nimer ses portraits sans les outrer, de garder la ressemblance des caracteres dans la peinture qu'il fait des Héros de l'ancienne Rome, de plaire à l'esprit par l'amenité & les graces de la diction, suspendre l'attention de son Lecteur & de la rappeller sans cesse par l'importance des évenemens, par l'attente des dénoüemens qu'il prépare, par la nouveauté & par la rapidité des objets qu'il fait succeder les uns aux autres dans le fil de ses narrations. On y verra avec étonnement, l'héroisme des vertus guerriéres soûtenu des plus grands exemples de la magnanimité Romaine, les ressorts de la plus artificieuse politique quelquefois palliée sous les apparences de la vertu, enfin une ambition immense, déguisée sous les dehors de l'équité. L'Auteur s'est appliqué sur tout à disposer nettement les faits, & avec toute l'exactitude qu'on a droit d'attendre d'un Historien. Les personnes des deux sexes & de toutes les conditions auront à profiter d'une lecture qui les instruira en les occupant agréablement; les Politiques y trouveront

des modeles de rafinement, les Géneraux d'Armée des instructions pour les campemens, pour l'ordre des Batailles, pour les Sieges de Villes, pour les stratagêmes de guerre. Les Jurisconsultes, une sagesse infinie dans l'etablissement du Droit Romain, & une subtilité surprenante dans l'interprétation des Loix. Les sçavans y reconnoîtront tout le fond de cette érudition profane, qui fait le merite & l'honneur des Académies de Litterature : cette Histoire en un mot, fournira aux personnes de tous les états dequoi cultiver l'esprit & former les mœurs.

Ce qu'on avance ici, n'est point une de ces promesses que des Auteurs pleins de leur sujet font quelquefois sans tenir parole : le seul prejugé qu'on a eu dans tous les tems en faveur de l'Histoire Romaine, annonce d'avance tout ce qu'on doit attendre de celle qu'on se dispose à mettre au *jour* : elle paroîtra encore plus interessante, si l'on considere les liaisons qu'elle a avec l'Histoire de la plus grande partie des Nations de l'Europe, de l'Asie & & de l'Afrique.

Afin qu'on n'ait rien à desirer dans un Ouvrage de cette importance, on l'ornera de Gravûres en Taille-douce, de plusieurs Cartes Géographiques, entr'autres de l'ancien Latium, de l'Italie antique, & de l'Empire Romain dans toute son étenduë. Ces Cartes représenteront ces vastes Pays où Rome, si petite en son origine, porta ses conquêtes. L'arrangement des Légions Romaines, leurs armes, leurs habillemens, leur maniere de combattre, leurs campemens, leurs Machines de guerre, le plan des principales batailles, l'appareil des anciens Triomphes, enfin ce qu'on jugera de plus curieux & de plus important dans les Usages, les Coûtumes & la Religion des Romains, sera figuré aux yeux pour en faciliter l'intelligence. On y ajoutera quelques plans de l'ancienne Rome, telle qu'elle fut sous Romulus & dans ses divers accroissemens. Les plus somptueux édifices qui décorerent cette grande Ville, auront aussi leurs planches particuliéres.

Comme les Medailles ne sont pas quelquefois inutiles à l'Histoire, on

en donnera les Types gravez d'après les originaux, avec leur explication ; en cela nous aurons moins égard à donner à l'ouvrage un ornement superflu qu'un assortiment nécessaire.

Cette Histoire sera enrichie de Notes sçavantes qui comprendront ce qu'il y a de plus curieux & de plus recherché en fait d'érudition. Elles seront employées, sur tout à rapprocher la Géographie ancienne de la moderne, à concilier les recits differens des Écrivains Grecs ou Latins, à rendre raison de la preference qu'on a donnée à certains Auteurs sur d'autres ; en un mot à rassembler avec précision ceque la Critique a répandu dans mille volumes sur les Usages, les Loix, la Milice, la Religion, &c. des anciens Romains.

Ces Notes seront au-bas de chaque page, & répondront exactement au Texte pour la commodité des Lecteurs. Afin qu'elles soient au goût de tout le monde, elles seront courtes & dégagées de ces vains amas d'observations hors d'œuvre, qui fatiguent l'esprit, & le rebutent en lui faisant perdre de vûë le principal objet.

L'Hiſtoire des Rois & de la République Romaine, contiendra douze volumes *in quarto*. On a choiſi cette forme comme la plus commode & la plus conforme au goût des Lecteurs. Le corps de l'Hiſtoire ſera en caractere de gros Romain, & les Notes en Cicero à deux colonnes, au-bas de chaque page. On donnera les quatre premiers volumes à la fin de la preſente année, & ainſi conſecutivement quatre autres volumes au moins chaque année, juſqu'à la fin de l'Hiſtoire des Rois & de la République Romaine.

Le Pere Catrou s'eſt aſſocié le Pere Roüillé Jeſuite, l'un des Auteurs du Journal de Trevoux, déja connu par pluſieurs Ouvrages, pour travailler de concert avec lui. Comme les deux Auteurs ſe ſont réünis dans le deſſein de remplir, dans toute ſon étenduë, le projet qu'ils ont formé d'une Hiſtoire Romaine auſſi complette qu'elle le puiſſe être, ils ne s'en tiendront pas ſeulement à l'Hiſtoire des Rois & de la Republique; ils promettent qu'elle ſera ſuivie de l'Hiſtoire de l'Empire Ro-

main, à commencer depuis Auguste jusqu'au-delà de l'Histoire Bysantine. Et pour la sûreté du Public, celui des deux Auteurs qui viendroit à manquer, sera remplacé par un autre Jesuite, jusqu'à la consommation entiere de l'ouvrage, Ainsi l'on peut compter qu'on n'au a point vû de Corps d'Histoire plus étendu & plus interessant.

Conditions proposées aux Souscripteurs.

Cet Ouvrage sera imprimé avec grand soin sur du papier fin d'Auvergne : toutes les Figures, Cartes, Vignettes, Médailles, & autres Planches seront gravées par les plus habiles Maîtres.

Pour la satisfaction de ceux qui voudront souscrire, on donnera les quatre premiers Tomes à la fin de la presente année 1724. & ainsi consecutivement, & sans interruption jusqu'à la fin de l'Ouvrage.

Les Souscriptions pour les douze Volumes en petit papier, seront de 90 livres, dont on payera seulement

20 livres en ſouſcrivant; pareille ſomme de 20 livres, en retirant les quatre premiers Volumes; 25 livres, en retirant quatre autres Volumes; & pareille ſomme de 25 livres, en retirant les quatre derniers Volumes.

Les Souſcriptions pour cet Ouvrage en grand papier ſeront de 150 livres, dont il en ſera payé 40 livres, en ſouſcrivant; 40 livres, en retirant les quatre premiers Tomes; pareille ſomme de 40 livres, en retirant quatre autres volumes; & les 30 livres reſtans, en retirant les quatre derniers volumes.

Ceux qui n'auront pas ſouſcrit, payeront chaque Exemplaire de petit papier en feüille, 130 livres; & chaque Exemplaire de grand papier, 220 livres.

Les Souſcriptions ſeront ouvertes depuis le premier Avril 1724. juſqu'à la fin de Juillet 1724. On en délivrera les reconnoiſſances à Paris, chez Jacques Rollin, Quai des Auguſtins, à la deſcente du Pont Saint Michel, au Lion d'Or; Jean-Baptiſte Deleſpine, Imprimeur du

Roi, ruë Saint Jacques, à Saint Paul; Jean-Baptiste Coignard fils, Imprimeur du Roi, ruë Saint Jacques, au Livre d'Or, & à Lyon, chez la veuve d'Antoine Boudet, Libraire, ruë Merciere, à la Croix d'or.

ARTICLE LXI.

On nous a remis cette Piece pour la publier, & afin qu'elle se conserve dans nos Mémoires. Elle confirme ce que l'on avoit déja appris des sentimens de Sa Majesté Imperiale.

NOus, Gouverneur, Presidens & Gens du Conseil de la Province de Luxembourg, &c. Sa Majesté Imperiale & Catholique nous ayant ordonné par sa Lettre du 6. de ce mois, de nous conformer à la Bulle Dogmatique de Notre Saint Pere le Pape Clement XI. d'heureuse memoire, qui commence par ces mots, *Unigenitus Dei Filius*, & de la faire observer & maintenir dans le Ressort de notre Gouvernement; ainsi nous vous requerons, & pas moins ordonnons serieusement, au nom de Sadite Majesté, de vous conformer à la susdite Bulle, & de la

faire obſerver & maintenir dans votre Diſtrict, ſous peine d'être procedé contre les Tranſgreſſeurs, ſelon les Ordonnances & Placards. C'eſt ce que vous devez ſignifier aux Curez de votre Doyenné ; & Dieu vous ait en ſa ſainte Garde. Donné à Luxembourg, ce 16 Novembre 1723.

ARTICLE LXII.

NOUVEAUX MEMOIRES des Miſſions de la Compagnie de Jeſus dans le Levant. Tome IV. A Paris, chez Guillaume Cavelier ; rue Saint Jacques. 1724.

RIen n'eſt plus curieux, ni plus édifiant que ce qui eſt contenu dans ces nouveaux Mémoires. Outre le plaiſir qui eſt inſeparable d'une lecture auſſi intereſſante, & qui paye ſur le champ de la peine & du tems qu'on employe à la faire ; les vrais Fideles auront une joie toute particuliere, en liſant les progrès de la Religion ſainte, dans ces terres autrefois conſacrées par les Prédications & les ſouffrances du Sauveur.

Quelle ſatisfaction ſur tout pour les François, quand ils verront que Dieu s'eſt ſervi de la protection de leurs Rois, des bienfaits de leur Patrie, des Miſſionnaires de leur Nation, pour ramener, & les Brebis, & les Paſteurs égarez, au Bercail de Jeſus-Chriſt?

Nous devons ces Memoires au zele du Reverend Pere Fleuriau, Procureur General des Miſſions du Levant, ingenieux à procurer des ſecours à ces Egliſes naiſſantes, attentif à leur envoyer de bons Miſſionnaires, prompt à les ſecourir dans leurs perſecutions. Ce Reverend Pere a déjà fait part au Public de trois autres volumes, où l'on voit par degrez, dans ces Miſſions commiſes à ſes ſoins, les progrès de l'Evangile. Ce dernier recuëil eſt diviſé en trois Parties. La premiere contient l'état preſent des Egliſes de Syrie. La ſeconde traite d'un Voyage au Mont-Liban. La troiſiéme eſt une relation de l'Ethiopie. L'Auteur de ces Lettres nous fait un précis de la Vie des Miſſionnaires; il nous retrace leurs travaux & leurs ſuccès

il n'omet rien de tout ce qui peut ſatisfaire la curioſité des Lecteurs : il compte dans la Syrie & dans l'Egypte, environ deux cens mille Chrétiens de differentes Nations, des Maronites, des Grecs, des Armeniens, des Caldéens & des Coptes. Tous ont l'exercice libre de la Religion Chrétienne, en payant chaque année leur tribut au Grand Seigneur. Ces differentes Nations ont leur Patriarche, leurs Evêques & leurs Prêtres, dont les uns ſont Catholiques & les autres Schiſmatiques.

Alep, une des principales Villes de l'Empire Ottoman, appellée autrefois *Hierapolis*, contient ſeule parmi un monde d'Habitans, près de cinquante mille Chrétiens. Une peſte des plus violentes vient d'affliger cette grande Ville, où la mort a enlevé ſix vingt mille perſonnes : la plûpart des Miſſionnaires ont eû la gloire de recuëillir la palme du martire dans les exercices de la charité la plus ardente. C'eſt à leur zele qu'on doit dans cette Ville, l'aboliſſement d'un ſacrifice impie qui s'y faiſoit tous les ans : il s'appelloit *Kor-*

ban. Le peuple ſuperſtitieux conduiſoit, avec pompe, un mouton ſur le parvis de l'Egliſe; le Sacrificateur beniſſoit du ſel, le mettoit dans la gorge de la Victime, & recitoit enſuite certaines priéres ſur le couteau dont il alloit ſe ſervir; aprés avoir impoſé les mains ſur la tête du Belier, il l'égorgeoit, & en diſtribuoit les membres ſanglans aux Spectateurs: la ceremonie étoit ſuivie d'un feſtin d'où la pudeur & la temperance étoient également bannies. Le Patriarche d'Alep eſt le premier des Evêques Schiſmatiques qui a renoncé aux tenebres de l'erreur; il a envoyé à nôtre Saint Pere le Pape Clement XI. ſa Profeſſion de Foi; il proteſte qu'il le reconnoit comme le Vicaire de Jeſus-Chriſt, le Chef de l'Egliſe, & le centre de l'Unité de la foi Catholique. L'Evêque de *Baruth*, les Patriarches d'*Alexandrie* & de *Damas* ont ſuivi ſon exemple; ils ont envoyé à Rome leur bâton Paſtoral: monument éternel de leur ſoumiſſion au Saint Siege.

Damas a la gloire d'être connuë

ès les premiers tems pour la Capi-
ale de la Syrie : c'eſt le témoigna-
e honorable que lui rend le Pro-
hête Iſaïe. Elle tire ſon origine de
rois illuſtres Fondateurs. Le pre-
nier, ſelon *Joſéphe*, fut *Hus*, fils
'*Amram*. Le ſecond, *Damaſeus* ſer-
iteur d'*Abraham*. Le troiſiéme, fut
'oré fils d'*Eſaü*. Saint Jerôme dit que
e dernier donna une nouvelle for-
ne à cette Ville, & la rendit une des
lus floriſſantes de Syrie. C'eſt à
Damas où les Evêques Schiſmati-
ues liſent tous les ans, le Jeudi-
aint, l'excommunication que l'E-
gliſe Grecque porte contre l'Egliſe
Latine, parce qu'elle conſacre avec
u pain ſans levain, comme ſi on
ouvoit ignorer que Jeſus-Chriſt
ompit de ce même pain avec ſes
Apôtres, lors même de l'Inſtitution
e l'Euchariſtie.

Autrefois, on ne baptiſoit les
enfans à Damas, que quarante
ours après leur naiſſance ; on y
donnoit auſſi l'abſolution aux Pé-
nitens, ſans exiger l'accuſation de
eurs pechez : les Miſſionnaires ont
rouvé le moyen de faire ceſſer ces
bus.

Tripoly eſt la troiſiéme Ville de la Syrie. Gregoire XIII. a fondé un College à Rome pour l'éducation de la Jeuneſſe Maronite. Loüis XIV. imitant le zéle de ce Grand Pape, pour la conſervation & propagation de la Foi, a procuré dans la Capitale de ſes Etats un établiſſement à peu près ſemblable. Dieu a béni les deſſeins & du zélé Pontife & du religieux Monarque. Ces jeunes Éleves nourris dans la pieté & dans les Sciences, ont été les inſtrumens dont le Seigneur s'eſt ſervi pour commencer l'établiſſement d'une Miſſion, dont les fruits ont paſſé les plus grandes eſperances.

Seyde qui étoit appellée autrefois *Sidon*, a été bâtie par le fils de Canaan : elle porte le nom de ſon Fondateur. Ses richeſſes & ſon commerce exciterent long-tems la jalouſie de Tyr : elle ſe vante d'avoir conſtruit les 1^ers^ vaiſſeaux qui ayent été mis en mer. Le Sauveur du monde avoit regretté en quelque maniere de n'avoir pas fait à la ville de Sidon, les graces qu'il avoit faites à Corroſaïm & à Betſaïde : Heureuſe au-

jourd'hui d'être éclairée de la lumiere de l'Evangile, preferablement à ces Villes infortunées, qui gemissent dans les tenebres de l'erreur. A vingt milles de Seyde, on trouve la ville de *Baruth*, appellée autrefois *Borite*; elle est située sur le bord de la mer; les Romains y entretenoient une Colonie: ses Habitans avoient droit de Bourgeoisie. Embellie par le vieil Herode, Agrippa l'enrichit encore de Portiques, de Téatres, d'Amphiteatres, & de bains publics & de plusieurs bâtimens superbes. Il y a dans cette Ville une Mission florissante; on se croit aux premiers jours du Christianisme, tant on voit regner de ferveur parmi les Chrétiens de cette Eglise naissante. Si l'on en croit la tradition du Païs, un miracle toûjours subsistant, est exposé aux yeux de tout le monde. Dans une mosquée, on conserve précieusement un Crucifix, qu'on prétend avoir été fait par les mains de Saint Nicodême. Le sang qui sortit de cette Image, percée d'un coup de couteau par un Juif, a laissé des traces que le tems n'a pû effacer, &

qui attestent encore aujourd'hui l'impieté de ce malheureux. L'Auteur de ces Memoires nous écrit d'une maniere touchante, le martyre d'une jeune Vierge Maronite, immolée à la vengeance d'un pere barbare. Constante dans sa foi, & ne voulant d'autre époux que Jesus-Christ, à qui elle avoit consacré son cœur & sa virginité, elle s'obstina à refuser un parti avantageux que son pere lui proposoit. Celui-ci n'écoutant que sa passion, voyant ses reproches & ses instances inutiles ; presenta lui-même à sa fille un poison mortel, pour joüir du plaisir cruel de la voir expirer à se yeux. Dieu vangea l'innocence ; le pere ne survécut que quelque tems à son crime ; une mort aussi prompte que funeste, fut le prix de sa cruauté. Nous ne pouvons, dans un Extrait, rapporter tous les faits curieux dont ce Livre est rempli : nous y renvoyons le Lecteur.

La Relation du Voyage au *Mont-Liban* qui compose la 2^e Partie de l'Ouvrage, n'est qu'une description assez succincte de ces Contrées fa-

meuſes par la penitence des premiers Solitaires qui les ont habitées. Sur une montagne qui forme dans ſon ſommet une plaine fort étenduë, on trouve ces Cedres ſi renommez dans tout le monde; on en voit qui ont juſqu'à ſix braſſes de circuit; leur hauteur eſt proportionnée à leur largeur; il ſort des inciſions qu'on fait ſur l'écorce de ces arbres, une eſpece de baume en forme de gomme, dont l'effet eſt admirable pour deſſecher les playes. Le Pere Petit, Auteur de cette Relation, en a fait l'experience ſur les lieux. Au pied des plus gros cedres, on voit 4. Autels de pierre, où le Patriarche des Maronites ſe tranſporte le jour de la Transfiguration de Notre Seigneur, ſuivi des Evêques, des Prêtres & de tout le Peuple qui vient de toutes parts pour y célebrer la Fête, qu'on appelle *la Fête des Cedres*. Quelques Hiſtoriens ont avancé, ſans fondement, que les Maronites ſont perſuadez que la Transfiguration s'eſt faite ſur cette montagne. Leur Office dit expreſſément qu'elle s'accomplit ſur le Thabor.

Au pied de ces montagnes, dans un profond valon fort étroit, coule un fleuve assez rapide, appellé *le Fleuve des Saints*: ses bords sont ornez de pins, de noyers, de chênes, de vignes & de certains arbres toûjours verdoyans. A trente pas de ce fleuve, on voit des cavernes profondes, où les anciens Solitaires déroboient au reste du monde leur penitence & leurs larmes. Ces grottes sont habitées aujourd'hui par des Prêtres Maronites; il y en a une plus vaste que les autres, dont on a fait une Eglise qui est assez belle: c'est là où s'assemblent ces Prêtres fervens, qui chantent jour & nuit, jusqu'au milieu de l'Egypte infidéle, les saints Cantiques de Sion.

La troisiéme partie de l'Ouvrage renferme des Mémoires sur *l'Ethiopie:* les Abyssins y dominent aujourd'hui. Si l'on en croit ces Mémoires, la Reine qui vint voir Salomon dans sa gloire, regnoit autrefois dans cette Contrée. Les Empereurs d'Ethiopie prétendent descendre d'un fils que cette Princesse eut de Salomon. Le Pere *Tellez* n'ose rejetter cette

origine de la Famille Royale d'Ethiopie. Mr *Ludolf*, docte Allemand, qui a donné l'*Histoire* des Abyssins, produit contre ce fait, quelques conjectures, trop foibles, ce semble, pour balancer les preuves de Tellez, Historien critique & judicieux. L'Ethiopie a conservé la Foi jusqu'au neuviéme siécle ; le Pape Jules III. y envoya, à la recommandation du Roi de Portugal, un Patriarche qui fit d'abord quelques conversions ; mais le Monarque Abyssin l'exila avec ses compagnons, sur une haute montagne, où ils furent exposez aux injures de l'air, aux bêtes feroces & à un peuple plus farouche encore. Une Princesse du Sang Royal, que la curiosité, ou plûtôt la Providence conduisit dans ces lieux d'horreur, touchée de compassion, demanda & obtint le rappel des Missionaires. De nouveaux succès ranimerent la rage du persecuteur, dont la mort procura quelque repos aux Fidéles. Son fils qui lui succéda, laissa les Catholiques en paix; & la Religion auroit fait de grands progrès, si l'enfer n'avoit suscité de nouveaux

monſtres qui animerent le Roi à perdre la Religion Romaine. Il fit éclater ſa haine contre les Miſſionnaires, qui reçurent, en mourant pour la Foi, la recompenſe de leur zéle. On combat, ſur la fin de ce Mémoire, l'erreur de certains peuples de l'Europe, qui ont donné le nom de *Prêtre Jean* à un Empereur d'Ethiopie. Ceux qui liront cet endroit, ſeront pleinement inſtruits ſur cet article, conforme à ce qu'en ont dit du Cange, Alberic & Vincent de Beauvais. Comme ces Lettres s'imprimoient, on a reçû des nouvelles de Perſe, où le feu de la guerre ſouffle de toutes parts; on doit tout craindre pour la Religion; cela part d'un uſurpateur ennemi du nom Chrétien. Le nouveau commandement que le Grand Seigneur vient d'envoyer dans les principales villes de Syrie, a alarmé nos Egliſes. Il y a défenſe aux Chrétiens, ſujets de l'Empire Ottoman, d'embraſſer la Religion Catholique, & aux Miſſionnaires Latins, d'avoir aucune communication avec les Grecs, les Armeniens & les Syriens. Les Patriarches Schiſmatiques, irri-

tez de voir diminuer leur troupeau, & celui de Jesus-Christ s'enrichir des dépoüilles du Schisme, ont attiré ce nouvel orage, & surpris ce commandement. Les Evêques, les Prêtres, les plus zélez Catholiques ont été mis dans les prisons. Messieurs *de Château-neuf* & *de Feriol*, & les autres Ambassadeurs des Rois de France à la Porte, ont toûjours jusques-ici pourvû à la sûreté des Missionnaires, & soûtenu les interêts des Catholiques. Sa Majesté Très-Chrétienne vient de faire expédier des Lettres qui vont assûrer ces Eglises désolées, & porter le calme dans le cœur des Fidéles. On remarque que *Mr le Comte de Morville* n'exécute jamais plus volontiers les ordres de la Cour, que quand il est question de soûtenir la Religion; les Catholiques d'Hollande & d'Angleterre avoient souvent éprouvé les effets de sa protection; les Eglises du Levant y ont eu recours; il a porté leurs plaintes aux pieds du Trône; il en a rapporté des graces: également attentif à maintenir chez les Nations étrangeres le

culte du vrai Dieu, & à faire respecter le nom François.

Il s'est glissé quelques fautes dans l'Edition de ces Mémoires : page 312. ligne derniere, après ce mot, *Troupes*, on a mis, *Zelachrist qui avoit pris la place de*. Page 92. lig. 9. *après la ruine de cette ville*; il faut mettre, *après la ruine d'Antioche*. On peut suppléer au reste.

Juillet 1724.

ARTICLE LXVIII.

AVIS SUR DEUX ARTICLES du Dictionnaire Universel imprimé à Trevoux en 1704.

Le R. P. Becquet, Bibliothecaire du Monastere des Céleſtins de Paris, connu par une Hiſtoire Latine de ſon Ordre en France, qui a été eſtimée des Sçavans & bien reçûe du Public, nous a adreſſé le Mémoire ſuivant, où il corrige quelques erreurs qui s'étoient gliſſées dans le Dictionnaire Univerſel de Trevoux en 1704. à l'article des Céleſtins. Ce n'eſt pas la premiere fois que nous avons inſeré dans nos Mémoires, des Remarques ſçavantes de ce R. Pere, ſur des fautes échapées à des Hiſtoriens qui parloient ou de ſaint Pierre Céleſtin, ou de ſon Ordre. Voici le Mémoire du R. P. Becquet.

LEs Auteurs du *Dictionnaire Univerſel, François & Latin*, imprimé à *Trevoux*, 1704. fidéles Copiſtes de celui d'A. Furetiere, de 1691. diſent au mot *Céleſtin*: " *Cé-*

» *lestin*, s. m. est un Ordre de Reli-
» gieux Réformez *de l'Ordre de saint*
» *Bernard*, par le Pape Céleſtin V.
» en l'an 1244.

Cela n'est point du tout exact: l'Ordre des Céleſtins est une Reforme de celui de S. Benoît, dont S. Pierre Céleſtin avoit fait Profession à Benevent, dans le Monaſtere de Notre-Dame de Faysoles, dont il fut ensuite Abbé. La premiere confirmation de sa Reforme fut faite par Urbin IV. l'an 1264. avec l'union à l'Ordre de S. Benoît. La seconde est de Gregoire X. au second Concile de Lyon, en 1274. Saint Bernard n'est point Instituteur d'Ordre, mais seulement l'illustre Propagateur de celui de Cîteaux : on ne peut donc dire que les Céleſtins soient de son Ordre.

Mais ce qui suit dans cet article, est beaucoup plus ridicule.

» On dit (met ce Dictionnaire)
» dans le stile bas & familier, par
» une maniere de Proverbe, *Voilà*
» *un plaisant Céleſtin*; pour dire, Voi-
» là un impertinent, un ridicule, un
» sot. Cependant si l'on avoit égard

„ à l'origine de cette façon de parler,
„ elle devroit signifier un homme
„ gai, plaisant, divertissant: voici
„ son origine. Autrefois à Rouen,
„ Capitale de Normandie, les Cé-
„ lestins n'étoient exemts de payer
„ l'entrée de leur boisson, qu'à con-
„ dition qu'un de leurs Freres mar-
„ cheroit à la tête de la premiere
„ des charettes sur lesquelles on con-
„ duisoit cette boisson, & sauteroit
„ d'un air gai en passant auprès de
„ la maison du Gouverneur de la
„ ville. Un jour, un de leurs Freres
„ ayant paru devant les charettes,
„ plus gaillard que ceux qu'on avoit
„ vûs jusques alors; le Gouverneur
„ ne pût s'empêcher de dire: *Voilà*
„ *un plaisant Céleştin.*

Qui ne voit que tout ce discours & cette condition d'un si beau privilege, est indigne de la Majesté & de la gravité de nos Rois, par la concession desquels, les Célestins ont eu ladite exemtion. Cet absurde Proverbe est tiré du Dictionnaire de Pierre Richelet, qui l'a farci de semblables Quolibets injurieux à plusieurs honnêtes gens, & qu'on ap-

pelle pour cette raison *le Dictionnaire des Laquais.*

Au reste, quoique le Public ait été instruit, il y a près de 20. ans, que le Dictionnaire Universel de Trevoux n'est point notre ouvrage, cependant comme nous voyons qu'il y a encore des Sçavans qui nous l'attribuent, nous déclarons encore une fois qu'il n'est nullement de nous, & que nous n'y prenons aucun interêt.

ARTICLE LXIV.

HISTOIRE DE D. JUAN DE Portugal, fils de D. Pedre & d'Inès de Castro. A Paris, chez Pissot, à la Croix d'Or, Quai des Augustins: *in* 16. 187. *pages, sans la Préface.*

CEt Opuscule qui prend le nom d'*Histoire*, est décidé *Roman* dans la Préface. La fiction a commencé dès la Lettre familiere qui sert d'Epître Dédicatoire; l'Auteur s'y fait le Sécretaire de son Libraire; mais il n'en prend pas bien le caractere; & la vraisemblauce n'est pas

gardée : car pendant que par l'entreprise de cette Edition, le Sieur Pissot montre un désinteressement très-marqué, la Lettre qu'on lui prête, en fait un homme avide & interessé, qui ne présente point cet Ouvrage comme un Ouvrage, mais comme une marchandise, comme un *effet sur lequel il fonde quelque* grande *esperance ;* qui fait valoir ses *avances*, & qui ne demande *estime* & *protection*, qu'en vûë d'un meilleur débit : „ Vous sçavez (dit-il au confrere à „ qui il dédie) vous sçavez que per„ sonne n'est plus interessé à la for„ tune des Livres ; que le Libraire „ qui les débite : je vous prie *donc* d'ê„ tre favorable à celui-ci „ . Quelle défiance, quelle impatience le prend ? Il est prêt d'aller au Devin, pour se faire *prédire le sort de l'Ouvrage* : il y va, & il prie l'honnête homme qu'il a choisi pour le *parain* de son Livre Anonyme, de vouloir bien lui *servir encore* : & de quoi ? *D'Astrologue, pour tirer l'horoscope* de ce petit Livre *qui est encore au berceau* ; & pour *dire la bonne avanture à un Auteur qui se la dit toûjours à lui-même secrete-*

ment. Au reste, s'il s'adresse à cet ami avec une confiance particuliere pour sçavoir de lui quel sera le succès de ce *Roman Historique* ; c'est qu'il » ajoûte foi à ses prédictions, prin- » cipalement sur les Livres qui ont » bien de la peine à sortir des maga- » zins où ils sont entrez.

La Préface contient ce qu'elle appelle des Reflexions : elles vont à » leur but, étant « destinées à con- » vier le Public *non sçavant* de lire » l'Histoire qu'on *lui* donne ». On la *lui* donne, à ce *Public non sçavant*, embellie de fictions ; parce que « si » on raconte les choses précisément » comme elles se sont passées, on en- » nuye presque toutes les femmes, & » on dégoûte aussi beaucoup d'hom- » mes qui par rapport aux Livres, » sont femmes ». L'Auteur ayant dit ainsi *tout ce qu'il avoit à dire au sujet du Livre*, ne termine pas sa Préface : il ajoûte encore *quelques Réflexions*, & cela pour une très-forte raison ; c'est qu'il ne trouvera « peut- » être jamais l'occasion de les placer » ailleurs ». Ce sont quelques attaques à « ces dévots plus austeres que

„ ſenſez, qui condamnent abſolu-
„ ment la lecture de tous les Ro-
„ mans en general„, & qui effecti-
vement auroient tort de ne pas per-
mettre de lire le *Balaam & Joſa-
phat*, attribué à S. Jean Damaſcene:
„ C'eſt un Roman, a dit quelqu'un,
„ mais ſpirituel: il traite de l'Amour,
„ mais c'eſt de l'Amour de Dieu: &
„ l'on y voit beaucoup de ſang répan-
„ du, mais c'eſt du ſang des Mar-
„ tyrs„. Pour montrer contre " cet-
„ te Morale ſophiſtique & pedanteſ-
„ que„, qu'un Prêtre Romancier
n'eſt pas un monſtre, mais tout au
plus un *paradoxe*, l'Ecrivain allegue
deux exemples d'Evêques Auteurs de
Romans; car pour *Telemaque*, il con-
viendra que c'eſt un Poëme, & qu'il
n'eſt point dans le genre Erotique.
Le premier Evêque à la ſuite duquel
il croit ſe voir, eſt Héliodore d'Emeſ-
ſe en Phénicie, Evêque de Tricca en
Theſſalie, qui a compoſé dix Livres
des Amours de Théagenes & de Ca-
riclée, ſous le nom d'*Ethiopiques*. Il
eſt vrai que ce Roman modeſte eſt
d'Héliodore, mais d'Héliodore dans
ſa jeuneſſe, & non d'Héliodore Evê-

que, ni d'Héliodore Prêtre. Le second exemple dont notre Historien s'autorise, est celui de l'Archevêque Turpin, comme Auteur des *faits de Charlemagne & de Roland*, dont Mr Huet a dit " qu'on attribuë fort mal » à propos cet Ouvrage à l'Arche-» vêque Turpin, quoiqu'il lui soit » posterieur de plus de deux cens ans». Enfin l'Auteur, après avoir fait deux décharges contre ce Celebre, M. de L. M. prévient ses Lecteurs, & dit: " Mais je sens que cet-» te matiere me conduit trop loin, » & que j'aurois peut-être mieux » fait de supprimer entierement ma Préface». L'Auteur a sçû inserer dans le titre de son Opuscule, le nom aujourd'hui si heureux d'*Inès de Castro*; c'est une forte recommandation auprès du Public; & un excellent connoisseur n'a point trouvé de meilleur endroit pour faire valoir le Livre dans son *Approbation*; son suffrage est: " Et j'ai crû que cet » Ouvrage exciteroit la curiosité du » Public qui vient de voir les avan-» tures de D. Pedre & d'Inès de » Castro». L'autre Approbateur,

qui eſt l'Auteur même, avoit parlé plus fortement, & fait voir que ſon Ouvrage n'*exciteroit* pas ſeulement, mais encore ſatisferoit *la curioſité du Public*, ſans en être redevable à la bonne fortune d'*Inès de Caſtro*, lorſqu'il avoit donné cette définition exacte de ſon *Hiſtoire* : " C'eſt *préciſément* une verité hiſtorique expo-
„ ſée avec netteté, habillée avec
„ quelque goût, & parée de circonſ-
„ tances capables de fraper & d'a-
„ muſer„. S'il eſt ainſi, le Lecteur ne manquera pas de ſe plaindre de la brieveté extrême de ce recit; l'Auteur auroit dû s'y attendre, & répondre d'avance; c'eſt ce qui eſt arrivé :
„ Si ſa brieveté eſt critiquée, dit-il,
„ je m'y attends, & je réponds d'a-
„ vance„. Sa premiere réponſe eſt celle-ci : " La verité a rendu cet Ou-
„ vrage un peu court„. Elle l'a rendu auſſi un peu long, tout court qu'il eſt: car une digreſſion parfaitement iſolée occupe le tiers du nombre des pages; de ſorte que pour ſuivre le fil du diſcours, il faut paſſer de la troiſiéme ligne de la page quatre-vingtſixiéme, à la cinquiéme ligne de la

page cent cinquante-deuxiéme : tout l'entre-deux eſt hors d'œuvre. Voici la ſeconde excuſe ſur la brieveté, en cas que le Lecteur, au lieu de remercimens, en faſſe des reproches: "C'eſt » la peur d'être froid & languiſſant, » qui m'a rendu précis & laconi- » que». Voici de ce précis & de ce laconique : « Le Roi ordonna » en même tems mille exécutions » dans toutes les provinces ; on » n'entendoit parler que de pri- » ſons & de Médecins, que d'é- » chaffauts & de bourreaux». On voit bien que de ces quatre termes, *priſons* & *échaffauts*, *Médecins* & *bourreaux*, comme les deux premiers ſe répondent l'un à l'autre, les deux autres figurent enſemble ; ce trait eſt préparé, & l'on a dit auparavant : » Les Médecins étoient alors les Mi- » niſtres les plus redoutables de la » vengeance des Princes». Entre les diverſes narrations de la mort tragique de Dom Pedro, Roi de Caſtille, l'Auteur qui n'eſt pas Breton, a préferé, ce ſemble, contre les bonnes regles de la Critique, celles qui chargent le Grand du Gueſclin d'une lâcheté & d'une trahiſon dont toute hiſtoire

qui l'accuſe, eſt déjà recuſable. Un faiſeur de Romans s'engage exprès & trop ſouvent, en des pas gliſſans, où il a beſoin d'une plume rapide & volante, d'un ſtile qui exprime à peine, d'un Lecteur ſubtil & bon entendeur: en ces occaſions, celui-ci s'applique à être intelligible, & à rendre toutes choſes palpables au gros des Lecteurs: auſſi ne tient-il qu'à lui de ſe défendre d'avoir écrit un Roman: car enfin " ce qu'on ap-
„ pelle proprement Romans, dit Mr
„ Huet, ce ſont des hiſtoires feintes
„ d'avantures amoureuſes, écrites
„ en proſe, *avec art, pour le plaiſir &*
„ *l'inſtruction* des Lecteurs, à qui il
„ faut toûjours faire voir *la vertu*
„ *couronnée, & le vice puni.* Les Ro-
„ mans ſont plus ou moins réguliers,
„ ſelon qu'ils s'éloignent plus ou
„ moins de cette *définition* & de cet-
„ te fin„. Or cette *Hiſtoire* ne repréſente au contraire que *le vice* de l'ambitieuſe & perfide Eleonor, *couronné* & triomphant de *la vertu* de Dom Juan, de Marie de Soza, de Denys, ſes victimes & ſes dupes, maſſacrez dans le ſang & de la main les uns des autres.

ARTICLE LXV.

MEDITATIONS CHRETiennes pour tous les jours de l'année, dédiées à Madame la Duchesse de Vantadour, par le Pere Chappuis de la Compagnie de Jesus. Chez André Cailleau, Place de Sorbonne.

TRouver l'art de faire faire aux hommes de fréquentes, de sérieuses méditations, c'est avoir trouvé le secret de réformer les mœurs, de proscrire le vice, de faire goûter la vertu; en un mot, c'est avoir trouvé l'art de faire des Saints: car comme on ne devient sçavant qu'en reflechissant beaucoup sur ce qu'on lit, aussi l'on ne devient vertueux qu'en reflechissant beaucoup sur ce qu'on croit: de sorte qu'on peut dire que notre vertu & notre sainteté sont toûjours proportionnées à l'impression que font sur nous les veritez éternelles. Le Livre qui paroît depuis peu dans le Public, est tout propre à produire ces salutaires effets: ce sont des

Méditations Chrétiennes pour tous les jours de l'année, en deux volumes: on en trouvera de particulieres pour les Fêtes mobiles à la fin du premier Tome, & à la fin du ſecond, une Table fort exacte. Par une ſuite de réflexions naturelles, variées, courtes & touchantes, l'Auteur a pris ſoin de préſenter chaque vérité ſous differens jours, afin qu'en la conſiderant à loiſir, & la méditant avec application, elle faſſe une impreſſion plus vive. Il n'eſt pas poſſible de faire ici l'Extrait de ces Méditations, qui ſont elles-mêmes un précis de ce qu'il y a de plus judicieux & de plus important ſur chaque ſujet. On renvoye au Livre même, également utile à toutes ſortes de perſonnes, aux ſéculiers comme aux Religieux, aux Séminaires comme aux Communautez. Ce ſont cependant les perſonnes conſacrées à Dieu, que l'Auteur ſemble avoir eu plus particulierement en vûë, en compoſant cet Ouvrage; car il ſuppoſe ſes Lecteurs déjà verſez dans l'exercice de l'Oraiſon, puiſqu'il leur en fournit les ſujets, ſans s'arrêter à leur

en donner les régles. On remarque dans chaque Méditation une justesse dans la division, & des traits d'une éloquence vive & persuasive, qui décelent l'Auteur déjà connu par les succès de vingt-cinq années de prédication en Languedoc, en Provence, en Franche-Comté, dans le Lyonnois & à la Cour de Savoye.

ARTICLE LXVI.

EXPOSITION NATURELLE d'un endroit difficile de l'Ecriture Sainte.

CEt endroit est au neuviéme verset du second chapitre du quatriéme Livre des Rois; le voici: *Elias dixit ad Eliseum: Postula quod vis, ut faciam tibi, antequam tollar à te. Dixitque Eliseus: Obsecro ut fiat in me duplex spiritus tuus.* Lequel, pour n'avoir pas été bien compris, est ordinairement traduit ainsi: *Elie dit à Elisée: Demandez-moi ce que vous voudrez, afin que je l'obtienne pour vous. Elisée lui répondit: Je vous prie que votre double esprit repose sur moi.*

Je dis qu'il me ſemble que les Interpretes de l'Ecriture Sainte ne l'ont ni bien conçû, ni bien expliqué, manque d'avoir fait attention que le terme *duplex*, *double*, ſoit Latin, ſoit François, a deux ſignifications: par la premiere, il ſignifie, qui vaut deux fois autant qu'un autre; comme double paye, double loüis d'or, qui eſt celle ſelon laquelle on le trouve pris dans les Interpretations & dans les Traductions qu'on en a données juſqu'aujourd'hui: par la ſeconde, il ſignifie, *ſemblable*, *égal*, & copie d'une choſe, comme il va paroître dans les exemples qui ſuivent: c'eſt en ce ſens qu'on dit, que deux perſonnes ont fait, ſous ſeing privé, un Acte *double*, pour dire, deux Actes ſemblables, dont l'un eſt le *double* ou la copie de l'autre. Un marché ſous ſignature privée, ſe fait ordinairement *double*; ce qui veut dire, qu'on en fait deux ſemblables. Le *double* d'une Sentence eſt la tranſcription d'une *ſemblable* Sentence dans quelque Acte, ou la *copie*. Le *double* d'un compte eſt la *copie* qu'on donne à la Partie. En Muſique, la

meſure *double* eſt celle qui ſe bat en deux tems *égaux*, *ſemblables.* Le *double* mineur ſe bat à deux tems très-legers. *égaux*, *emblables.* Au jeu de Lanſquenet, (s'il eſt ici permis de profiter de tout) on appelle une carte *double*, la *ſemblable* qui eſt déja venuë une ou deux fois. C'eſt en ces dernieres ſignifications que je dis qu'on doit expliquer & traduire le verſet ci-deſſus, & dire ainſi : *Eliſée lui répondit : Je vous prie que votre eſprit ſoit fait* double *en moi*; ou, *Je vous prie de m'obtenir que mon eſprit ſoit la copie du vôtre*; ou, *Je vous prie de m'obtenir que mon eſprit ſoit ſemblable au vôtre, ſoit égal au vôtre.* Suivant ce ſens naturel, on ne ſera plus contraint de ſe donner tant de contorſions d'eſprit, pour eſſayer de lui donner un ſens qui convienne à l'humilité & à la ſainteté du ſaint Diſciple Eliſée.

Si l'expoſition de ce Paſſage de l'Ecriture Sainte eſt bien reçûë, on pourra en propoſer d'autres auſſi importantes.

ARTICLE LXVII.

TRAITE' DE LA PEINTURE, par Leonard de Vinci, revû & corrigé. Nouvelle Edition, augmentée de la Vie de l'Auteur. Chez Pierre François Giffart, Libraire & Graveur, ruë S. Jacques, à l'Image Sainte Therese, 1724. *In 12. pages 324. sans la Préface & sans la Vie de l'Auteur.*

LE Livre dont nous donnons l'Extrait, renferme une Préface, la Vie de Léonard Vinci, & son Traité sur la Peinture. Cet Ouvrage avoit déjà paru en Italien & en François; & les premiers nous ont l'obligation de l'avoir mis au jour: sans les François, le Traité de la Peinture seroit encore enseveli dans la poussiere des Bibliotheques, avec les autres Traitez de Léonard. Ce dernier fera regretter ceux qui manquent; & l'on doit sçavoir bien mauvais gré aux personnes qui les ont, de ne vouloir pas en faire part au Public: ce sont des trésors qu'ils cachent à

pure perte, & qui enrichiroient la République des Arts, s'ils étoient confiez à des mains habiles.

La Vie de Léonard de Vinci a déja paru en Italien; & celle qui paroît aujourd'hui, n'en est guéres qu'une Traduction. On y a néanmoins ajoûté ce qui se trouve à son sujet dans Vasan, dans M. Félibien & dans les autres qui ont écrit sur la Vie & sur les Ouvrages des Peintres. Mais ce qui rend la derniere Vie de Vinci plus curieuse, ce sont plusieurs circonstances tirées d'un Manuscrit Italien du R. P. Mazzenta, Barnabite Milanois, lequel a eu entre les mains les papiers de Léonard, c'est-à-dire, les Traitez qu'il a composez, & les Desseins qu'il a faits.

Léonard Vinci est le plus estimé de tous les Peintres, pour la connoissance parfaite qu'il avoit de toutes les parties de la Peinture. C'est le sentiment du celebre Poussin, qui avoit lui-même étudié à fond les principes & les régles de son Art. Ce Peintre du premier ordre a souvent avoüé sans façon à ses amis, qu'il avoit puisé dans les Ouvrages de Léonard,

toutes les belles connoiſſances qu'on le flattoit, diſoit-il, d'avoir acquiſes.

Léonard naquit au Château de Vinci, dans le Val d'Arno, aſſez près & au-deſſous de Florence. Son inclination pour le Deſſein, qu'il fit paroître dès ſa jeuneſſe, détermina ſon pere à lui choiſir un Maîtte, pour lui apprendre à deſſiner. Il le mit donc chez André Verocchio, ſon ami, Peintre de Florence, lequel étoit en réputation. Le jeune Eleve ſurpaſſa ſon Maître en peu de tems; & Verocchio l'ayant fait travailler à un tableau auquel il travailloit lui-même, s'en repentit preſque auſſi-tôt. Le chagrin qu'il eut de ſe voir ſi bruſquement ſurpaſſé par Léonard, lui fit quitter la palette & les couleurs, pour ne ſe plus mêler de Peinture.

Léonard abandonné d'un Maître dont il n'avoit plus beſoin, ſe mit à travailler ſeul, ſur les principes qu'on lui avoit comme effleurez. Quoiqu'il fût encore jeune, il fit dès-lors un grand nombre d'Ouvrages qui ont leur mérite, & qui ſont fort eſtimez. On trouve ici le

détail exact & curieux de ces mêmes Ouvrages ; on apprend aux Lecteurs pour quelles personnes ils ont été faits, & on leur indique en quels lieux ils sont.

Jamais Peintre n'a mieux sçû la théorie de son Art, que Léonard de Vinci. Il étoit habile dans l'Anatomie ; il possedoit parfaitement l'Optique & la Géometrie, à quoi il s'étoit fort appliqué ; il faisoit continuellement des observations sur tout ce que la nature présente à nos yeux. Toutes ces études suivies de tant de lumieres, le rendirent le plus sçavant Peintre que nous connoissions. On peut dire, sans lui rien prêter, & sans rien ôter aux autres de sa profession, que c'étoit un esprit universel, un génie propre à tout, & qui avoit un goût admirable pour tous les beaux Arts: aussi, son application s'étendit-elle à tous, & il excella dans chacun d'eux en particulier. Vinci étoit bon Architecte, Sculpteur habile, Machiniste & Méchanicien. A tous ces talens solides qui établissent un veritable merite & une grande réputation,

Léonard joignoit les agrémens qui font & un bel eſprit, & un galant-homme. Il compoſoit joliment des Vers; il ſçavoit bien la Muſique; il avoit une voix agréable, & chantoit d'une maniere à faire plaiſir; enfin il ſçavoit faire des armes, & il manioit fort bien un cheval: de ſorte qu'on ne connoiſſoit point de ſon tems, un Cavalier plus accompli que lui.

La réputation de Léonard ſe répandit bien-tôt dans toute l'Italie. Le Duc de Milan, Loüis Sforce, dit le More, le fit venir à ſa Cour, & lui donna la direction de l'Academie d'Architecture, qu'il venoit d'établir tout récemment. La direction de Vinci commença par des changemens qui honorerent le choix de Loüis Sforce: entr'autres, il bannit les manieres Gothiques, que les Architectes de l'ancienne Academie, fondée cent ans auparavant ſous Michelino, conſervoient encore. Le nouveau Directeur fut, dans la ſuite, employé par le Prince à la conſtruction du Canal de Monteſana. Comme ce n'étoit pas un eſprit or-

dinaire, il voulut voir dans les sources mêmes, c'est-à-dire, dans les premiers Auteurs du monde, quels moyens il mettroit en œuvre pour donner la perfection à son entreprise. Il s'occupa donc tout entier à faire des recherches dans l'Antiquité la plus sçavante; sur la matiere dont il étoit question. Il étudia pour cela les routes que les Ptolomées s'étoient faites, pour conduire l'eau du Nil en differens endroits de l'Egypte; par quels moyens Trajan avoit rendu navigables, les Lacs & les Rivieres qui coulent entre Nicomédie & la Mer. Les réflexions qu'il fit sur ces fameux Ouvrages de l'Antiquité, les lumieres que l'étude profonde des Mathématiques lui avoit données, & son génie d'ailleurs inventif, le mirent en état d'exécuter heureusement la commission dont on l'avoit chargé. Il trouva le secret de conduire l'eau sous les murs de Milan, par un Canal long de plus de deux cens milles, qu'il fit passer sur des montagnes & dans des vallées.

Par la construction de ce Canal, Vinci procura l'abondance à la ville

de Milan : après quoi il travailla à l'orner & à l'embellir pas ſes ouvraves ; dont l'Auteur nous parle aſſez au long. Mais les travaux de Leonard furent interrompus , & les avantages qu'en retiroit Milan , ceſſerent par une fatalité attachée à toutes les choſes humaines. En effet, les François ayant porté la Guerre dans le Milanois , l'Accademie erigée par Loüis Sforce qui eût alors bien d'autres affaires en tête , fut tout-à-fait diſſipée;& Leonard ſe vit obligé de ſortir de Milan. Il crut ne pouvoir prendre un meilleur parti que de ſe retirer à Florence , & ne ſongea pas que perſonne n'eſt Prophéte en ſon pays. Florence effectivement ne ſçût pas apprecier le merite de l'un de ſes plus illuſtres Citoyens ; elle le traita non point en mere , mais en marâtre. La Patrie Pouſſa les choſes , juſqu'à donner à Michel-Ange l'injuſte preference ſur lui : chagrin le plus ſenſible que l'on puiſſe cauſer à un homme : vû qu'une telle preference eſt un mépris de ce qu'il cherit davantage, qui eſt la gloire d'exceller dans ſa profeſſion. A la

verité Michel-Ange commençoit déja de faire paroître cette grande force qu'on admira depuis, & que l'on admire encore dans ses Ouvrages. Mais enfin ce n'étoit alors qu'un jeune Peintre, un Peintre qui n'étoit, pour ainsi dire, qu'ébauché, qui n'avoit qu'environ 29 ans; & on le comparoit, on le preferoit à un grand Peintre, à un Peintre consommé, à un homme de soixante ans, à un homme en qui l'âge avoit temperé le trop de feu nuisible à son Art; à qui la pratique de tant d'années avoit appris bien des choses que Michel-Ange ignoroit.

Au reste, l'envie ne se lassa point; après avoir persecuté Vinci à Florence, elle le poursuivit avec une espece d'acharnement, jusqu'à Rome, où Leon dixiéme l'avoit appellé. Il n'étoit pas necessaire de tirer de sa Patrie un homme si recommendable, pour lui faire des traitemens encore plus mauvais que ceux qu'il avoit déja essuyez. Par une bizarrerie que l'on ne conçoit pas trop, Leon, ce grand Pape, qui aimoit passionément les beaux Arts, fit des rail-

leries de celui qui les rassembloit tous en sa personne, & qui n'étoit venu à Rome que parce qu'on l'y avoit appellé, pour ses talens extraordinaires. Quoiqu'il en soit, Leonard d'autant plus piqué de ces railleries, qu'elles venoient d'un bon connoisseur en merite, sans compter encore sa dignité suprême, abandonna l'Italie, comme une terre ingrate, & passa en France. C'étoit François premier qui regnoit alors. Vinci ne pouvoit se trouver en des circonstances plus favorables pour lui. Le Roi de France qui cherissoit autant les beaux Arts que Leon X. reçût avec joye un homme dont-il n'ignoroit pas la profonde capacité & le rare genie, & dont-il avoit vû avec admiration, les Ouvrages en Italie; il combla de ses bontez & de ses caresses Leonard; il le dedommagea par son estime, de l'injustice que sa Patrie lui avoit faite; en un mot il le traita d'une maniere à lui ôter tout sentiment & tout souvenir de ses peines: mais Leonard ne joüit pas longtems de cette situation, la plus tranquile & la plus glorieuse de

ſa vie. Ses travaux continuels ; ſon grand âge , ſes chagrins & le changement de climat lui causerent la maladie dont il mourut. Le Roi lui fit l'honneur de le viſiter pluſieurs fois durant ſa maladie , & un jour qu'il l'étoit allé voir, Leonard ſe leva pour le recevoir ; puis s'étant aſſis ſur ſon lit, il lui prit une foibleſſe qui l'emporta entre les bras du Roy , lequel voulut bien le ſoûtenir en cet état.

Le reſte de la vie de Leonard de Vinci renferme ce qui regarde les Ouvrages qu'il a laiſſez, & les Traitez qu'il a compoſez. On a du plaiſir, il eſt vrai , de ſçavoir maintenant ce qu'ils ſont devenus ; & qu'ils ont paſſé en des mains viſibles & ſûres. Mais , d'ailleurs , il eſt bien triſte qu'on perſevere à les garder dans un Cabinet ; & à ne vouloir pas en enrichir le Public , qui eſt ſi curieux de les voir.

TRAITE' DE LA PEINTURE.

Ce Traité eſt diviſé en trois cens ſoixante cinq chapitres, leſquels contiennent autant de Preceptes, de Re-

gles, ou d'Obſervations. C'eſt le plus beau recuëil qui ſe puiſſe voir ſur la Peinture : & l'on doit regarder cet Ouvrage comme un Traité complet de ce bel Art. La Peinture n'a nulle partie dont il n'y ſoit parlé : compoſition, ordonnance, deſſein, coloris, expreſſions, perſpective aerienne & lineale, accidens de la lumiere, effets des jours & des ombres, figure, architecture, païſage, proportions, mouvemens, attitudes, relief, contour, hiſtoires, caractere des differens âges & des ſexes, figures racourcies, animaux & leurs mouvemens, Batailles, tempêtes, union, amitié des couleurs, diminution de teintes, effets du clair-obſcur, reflets, drapperies, lointain, imitation, &c. ſont les ſujets que traite Leonard dans ſon Ouvrage. Il commence par des Regles generales ſur le Deſſein, & par la maniere d'apprendre à deſſiner : d'où il paſſe aux Preceptes propres & particuliers de chaque partie. Il a ſoin de mêler de tems en tems des reflexions, pour ſoulager les eſprits, qui ſeroient peut-être fatiguez par la lecture ſeche des

ſeuls Preceptes. Ces reflexions roulent ſur le jugement qu'on doit porter de ſes Ouvrages ; & ſur l'attention qu'on doit avoir au jugement des autres, &c. Quoique les Preceptes particuliers portent toûjours avec eux leur inſtruction, qui frappe, & qui attache ; on lit néanmoins avec plaiſir les maximes generales, qui ſe répandent ſur toutes les parties de la Peinture, & qui ſont ſi capables de former le goût pour cet Art ingenieux.

En effet, il ne faut pas conſiderer le Livre de Leonard, comme un Ouvrage qui n'eſt que du reſſort des Peintres : il peut être agreable & utile à toutes ſortes de perſonnes. Il enſeigne aux Peintres les Regles de leur Métier ; & il apprend aux autres à ſe connoître en Peinture & à bien juger des Ouvrages des Peintres.

ARTICLE LXVIII.

L'ART DE CONVERTIR LE Fer forgé, en Acier ; & l'Art d'adoucir le Fer fondu, ou de faire des Ouvrages de Fer fondu, aussi finis que de Fer forgé : par Mr de Reaumur, de l'Academie Royale des Sciences. A Paris, chez Mr Brunet, Grand' Sale du Palais : in 4°. pages 552. sans la Préface.

IL est peu d'Auteurs qui puissent se flatter de travailler solidement pour l'interêt du Public ; la plûpart n'ont en vûë que leur gloire ou leur fortune particuliere ; ceux-mêmes qui se proposent sincerement l'utilité commune pour but de leurs Ouvrages, ne réüssissent pas toûjours à la procurer. Mr de Reaumur n'a en vûë que la perfection des Arts, dont il est chargé par l'Academie de donner la description. Ce choix seul répondroit du succès : mais tout ce que le celebre Académicien a déja donné sur cette matiere, ne laisse aucun lieu de douter de ce succès, & fait

ſouhaiter avec une impatience depuis long-tems aſſez vive, l'entier achevement d'un ſi grand Ouvrage: en voici, en attendant, un morceau fort conſiderable: ce ſont divers Mémoires que Mr de Reaumur donne tels, qu'il les avoit préſentez en differens tems à l'Academie.

Premier Mémoire. Le Royaume qui a des aciers communs à revendre, manque de ceux de fer forgé, qui ſont les meilleurs: il lui coûte tous les ans des ſommes conſiderables pour ſe fournir d'aciers fins: auſſi n'eſt-il rien qu'on n'ait tenté pour établir des Manufactures, où l'on convertît nos fers en acier; car le fer ne nous manque pas: mais le ſecret de le convertir en acier, s'eſt conſervé myſterieuſement dans les Païs où on le pratique.

Beaucoup d'avanturiers ſe ſont préſentez à la Cour, comme ayant le ſecret de convertir le fer en acier: mais la plûpart de ces ſecrets ſont faux. On peut en dire autant de bien des procedez dont les Livres ſont pleins, quoique dans le fonds il ne laiſſe point d'y en avoir quelques-

uns qui approchent aſſez du but, & qui peuvent diriger quiconque penſe à aller plus loin. On peut même ajoûter (& Mr Reaumur n'en diſconvient pas) qu'il n'y ait bien des Ouvriers en France, qui pour leurs uſages particuliers ne laiſſent pas de ſçavoir convertir le fer en acier, & à qui il ne manque, pour poſſeder pleinement le ſecret, que de vouloir en uſer, ou même de ſçavoir qu'ils l'ont.

Enfin, malgré le préjugé ridicule où l'on eſt que nos fers ſont peu propres à être convertis en acier, Mr de Reaumur entreprit preſque ſur nouveaux frais, la découverte, & ſur tout la perfection d'un Art ſi neceſſaire. Comme il ne viſe qu'à ſe rendre utile au Public, il décrit naïvement non ſeulement ſon ſecret, mais les expériences mêmes, les routes & les progrès qui l'y ont conduit, les routes mêmes qui l'en ont quelquefois éloigné, quand ce ne ſeroit que pour empêcher les autres de s'y égarer en faiſant de nouvelles tentatives.

L'operation generale conſiſte d'a-

bord à enfermer dans des Creusets faits exprès & bien luttez, diverses lames ou barres de fer entremêlées couches sur couches, de matieres propres à les convertir en acier, & à rendre l'action du feu plus ou moins efficace.

Les diverses chaux entremêlées avec le fer, ne le convertissent point en acier, & n'en font qu'un fer plus doux à la lime. Le plâtre qui n'est qu'une chaux de pierre tendre, fond le fer dans un feu violent, & dans un feu mediocre le divise en écailles & en filets, la plûpart fort friables. Le Sable, tel que celui de Fontenai-aux-Roses, fort estimé des Fondeurs de Paris, adoucit le fer, sans le changer; l'eau froide lui rend sa dureté; la terre glaise à potier, endurcit seulement un peu le fer, sans le convertir; les cendres lessivées font à-peu-près le même effet; le verre pilé ne fait que décrasser le fer & le blanchir.

De tout cela, Mr de Reaumur conclud que le feu seul ne convertit point le fer en acier, lorsqu'il n'est aidé que de matieres terreuses, insipides & trop dénuées d'huiles ou de

sels. Il tenta ensuite le suc de certaines plantes fort vantées par les Auteurs de Secrets, & sur tout, le suc de l'ail, mais sans effet: il essaya aussi les huiles seules, les graisses, les suifs, mais inutilement: les sels tout seuls n'eurent pas plus de succès.

C'est autre chose, lorsque les sels & les huiles sont mêlez. Le savon, par exemple, qui n'est qu'un mêlange d'huiles & de sels lixivieux, change le fer en acier. Après cette découverte, Mr de Reaumur mit en œuvre diverses matieres naturellement chargées d'huiles & de sels; & il les trouva propres, les unes plus, les autres moins, pour la transmutation: par exemple, il trouva que le charbon de bois, la suye, la savate brûlée peuvent seules changer le fer en aciers fins & durs, mais qui sont pour l'ordinaire difficiles à travailler, & qui après avoir été forgez, restent pleins de fentes & de gersures. La corne si vantée par les Auteurs, ne vaut pas mieux que la suye; la cendre ne donne qu'un acier grossier; la fiente de pigeon donne des aciers fins, mais intraitables; les

fientes de cheval & de poule ne va-lent pas mieux que la cendre ; le charbon de terre donne promtemen un acier dur, fin, mais intraitable

Après avoir éprouvé les matiere séparées, Mr de Reaumur pensa les temperer par le mélange. Pre-nant donc pour bâse de ses composi-tions, tantôt la suye, tantôt la cen-dre, & quelquefois tout cela ensem-ble, & y mêlant des sels fixes, il trouvé qu'ils acceleroient la conver-sion du fer, mais qu'ils le rendoien peu traitable. Le natron d'Egypte produit le même effet, aussi tient-i de l'alkali. Le borax arrête l'effet d charbon ; l'alun & le vitriol n'y fon presque rien. Un effet singulier d quelques sels, c'est que l'acier qu'il ont donné, n'a pas été un acier dura-ble. Le sel marin est de tous les sel le meilleur. L'acier produit par u charbon imbibé d'eau forte, n'a du-ré que jusqu'à la premiere trempe forgé & trempé une seconde fois, est redevenu fer.

L'antimoine, l'arsenic & le sou-fre commun ne sont bons qu tout gâter. Le verd de gris en p-tite quantité, n'a pas produit

ſi mauvais effets qu'on le penſe communément de tout ce qui tient du cuivre. Enfin les compoſitions trouvées les meilleures, ſont celles du charbon pilé, huit livres; de la cendre, huit livres; de la ſuye ordinaire, ſeize livres; du ſel marin, cinq à ſix livres, le tout à-peu-près. Cette compoſition n'eſt bonne néanmoins que pour les meilleurs fers; les autres en veulent une moins active.

Second Mémoire. Le feu du fourneau ne doit jamais agir immédiatement ſur le fer, ou ſur la compoſition : ainſi il faut être toûjours attentif aux creuſets, qui ſouvent s'entr'ouvrent. Le degré & la durée du feu ſont difficiles à régler; & il ſemble que chacun doit s'en rapporter aux expériences qu'il aura faites. Ce qu'on peut dire, c'eſt que le fer ne ſçauroit être chauffé trop promtement, ni trop violemment, pourvû qu'il ne le ſoit pas juſqu'à fondre : ce n'eſt pas qu'une chaleur moderée & plus longue ne ſoit auſſi bonne, & peut-être meilleure.

Troiſiéme Mémoire. Il apprend à

faire les eſſais en petit: ce qui marque, mieux que toute autre choſe, le deſir ſincere que Mr de Reaumur a de ſe rendre utile. Il importe pour la promte perfection d'un Art, que tout le monde ſoit à portée d'y travailler: or il eſt peu de ceux qui peuvent en avoir le deſſein, qui ſoient aſſez riches pour éprouver en grand; & les plus riches ſe trouvent en état de faire beaucouq plus d'épreuves, lorſqu'ils peuvent les faire en petit: or ce n'eſt guéres que par un grand nombre d'expériences, qu'on parvient à quelque ſuccès fixe & déterminé.

Quatriéme Mémoire. Il donne la conſtruction d'un nouveau fourneau que Mr de Reaumur croit le plus avantageux pour épargner dans cette operation, le travail & la dépenſe. Le bien public décide de toutes ſes découvertes. Il entre ici dans des détails auſſi curieux pour les veritables Phyſiciens, qu'utiles aux Artiſtes. On diroit que c'eſt un homme de la Profeſſion qui parle, ſi la netteté des idées & des deſcriptions, & quelque choſe de bien conduit dans la

ſuite du diſcours, ne dévoiloit le Sçavant & l'Académicien.

Cinquiéme Mémoire. Il roule ſur la nature des differentes eſpeces de fers, conſiderez par rapport aux diſpoſitions qu'ils ont à être convertis en acier: c'eſt bien ici que le Phyſicien & l'Artiſte ſont ſolidement intereſſez.

C'eſt en caſſant les fers qu'on les reconnoît: il y a un fer generalement reconnu pour mauvais, qui dans les endroits caſſez montre des lames blanches très-brillantes, comme autant de petits miroirs, de figure irréguliere, & arrangées irrégulierement, & qui laiſſent entr'elles des eſpaces ſemez de grains. Il y en a dont les lames ſont plus petites, plus égales, plus réguliérement arrangées, & moins entremêlées de grains: tel eſt le fer connu à Paris, ſous le nom de *Fer de Roche.* Il y en a d'autres qui different de ceux-ci du plus au moins. Il y en a qui paroiſſent ſans lames, & uniquement avec des grains & de petits grains. Les fers de Champagne, de Nivernois, &c. qu'on forge en barres quarrées, appellées *Quarillons*, ſont de cette eſpece; mais il y a bien des variations.

Il y en a qui n'ont ni lames, ni grains bien ſenſibles, ou qui tiennent des uns & des autres, comme les fers du Berry, qu'on vend en barres larges & épaiſſes. Il y en a qui paroiſſent tout fibreux, comme un morceau de bois rompu: ce ſont ces fers qu'on appelle communément des *Fers doux:* tel eſt le fer de Berry, bien forgé & étiré en bandes ou barres minces: tels ſont les fers de la forge de Painpront en Bretagne, les fers doux ou foibles du Païs de Foix, &c. Mr de Reaumur a éprouvé des fers de la plûpart des Provinces du Royaume, & il les a tous trouvez propres à en faire de l'acier, les uns plus, les autres moins.

Sixiéme Mémoire. Le précedent regarde la nature du fer: voici ce que l'art y ajoûte. Le principal effet de la tranſmutation du fer, eſt de le rendre caſſant; & c'eſt par là qu'on reconnoît ſi la converſion eſt achevée. L'endroit où cet acier ſe caſſe, fait voir des lames de figure aſſez irréguliere, mais poſées aſſez régulierement dans un ſens parallele au

bout des barres. La couleur en eſt ternie & griſâtre, & n'a point l'éclat de celles du fer commun. Le premier effet de la cuiſſon du fer, eſt d'en couper les fibres en lames, & d'en diſpoſer auſſi les grains en lames : le ſecond eſt de leur faire perdre leur éclat. Les lames & la couleur terne & griſâtre ſont donc un indice aſſûré d'un fer converti en acier. Afin qu'un acier ſoit bon, il faut qu'il ait plus de lames que de grains dans les endroits caſſez. Les grains viennent d'une trop longue cuiſſon, & rendent l'acier intraitable. Comme le feu penetre inégalement une barre, elle n'eſt point également acier par tout. Les barres les plus minces ſont les plus uniformes.

Voici les progrès du fer : 1°, paroiſſent les lames blanches : 2°, leur éclat ternit de plus en plus : 3°, elles ſe rappetiſſent : 4°, ce ne ſont plus que des grains. Dans le premier état, c'eſt un pur : dans le ſecond, un acier un peu mol : dans le troiſiéme, un acier bien conditionné : dans le quattiéme, un acier plus fin, mais plus dur & plus intraitable, qui ne

peut passer au-delà, sans le devenir tout-à-fait.

Les Phisiciens remarqueront en passant & expliqueront à loisir que le fer converti en acier augmente de volume & de poids d'une maniere fort considerable. Monsieur de Reaumur termine ce Memoire par la supputation des frais de la transmutation, d'où il resulte que l'on pourroit vendre 12. sols ce qui en coute jusqu'ici 18. quel avantage pour le Public! Mais c'est souvent l'avantage particulier, qui décide de ces sortes d'affaires.

Septiéme Memoire. Tout au moins la science & le sens commun s'enrichiront des découvertes de Monsieur de Reaumur; car elles ruïnent bien des préjugez, par exemple, 1°. que l'acier est un fer plus pur; sa plus grande dureté devoit depuis long tems proscrire cette fausse idée: car en general plus un metal est pur, plus il est mol: mais il est du moins desormais incontestable que l'acier est un fer abreuvé de bien des matieres étrangeres, qui le penetrent dans la cuisson, & qui grossissent son

volume, & augmentent son poids
2°. C'est encore un préjugé de penser que l'acier est plus parfait: il l'est pour certaines choses, comme le fer l'est pour d'autres. Monsieur Lemery a remarqué quelque part, que pour l'usage de la Medecine, le fer vaut mieux que l'acier: Monsieur de Reaumur remarque que si les mines ne donnoient que de l'acier, on seroit obligé de chercher à le convertir en fer.

La dureté & la fragilité caracterisent l'acier par rapport au fer: l'acier s'échauffe plus aisément que le fer: mais le caractere principal & le plus intime, est que l'acier est un fer plus penetré de soufres & de sels; témoin l'augmentation de son poids.

Huitiéme Memoire. Dès que Monsieur de Reaumur a fait mention de la conversion de l'acier en fer, on a dû voir qu'un homme comme lui, devoit être piqué d'une pareille découverte; la voici: c'est comme un corollaire de la conversion du fer en acier. Pour celle-ci il faut entourer le fer de matieres propres a y insinuer des soufres & des sels: pour

l'autre, il faut l'entourer de matieres terreuſes & abſorbantes propres à revendiquer en quelque ſorte ces ſoufres & ces ſels : telles ſont par excellence, la chaux d'os & la craye. L'acier mis immediatement ſur les charbons, ne redevient point fer, le charbon lui rendant les ſels & les ſouffres que ſon feu lui enleve.

Neuf & dixiéme Memoires. Tout eſt utile dans l'ouvrage de Monſieur de Reaumur : mais c'eſt ici un Extrait où l'on nous permettra de nous borner à ce qui eſt utile & curieux.

Onziéme Memoire. Il s'agit de la trempe. On chaufe un morceau d'acier ; quand il eſt rougi, on le plonge dans l'eau froide : voila tout le fonds du miſtere de la trempe ordinaire. L'effet en eſt de donner une dureté conſiderable à cet acier, qui ſeroit reſté tendre à la lime, ſi on l'eût laiſſé refroidir lentement.

Or il ſe preſente dabord un Phénomene ſingulier. Que le feu qui convertit le fer en acier, augmente ſon volume, cela n'a rien de ſurprenant : mais que le froid de la trempe augmente encore ce volume, c'eſt ce

qui surprend : mais est-il moins surprenant que cet acier durcisse en augmentant ainsi? Mais n'est-ce point là le Phénome de la glace dont le froid augmente, & le volume, & la dureté ?

Mais c'est la cause de cet endurcissement causé par la trempe dans l'acier, non dans le fer, qui pique ici les Physiciens. L'explication de Monsieur de Reaumur se reduit à dire que dans la cuisson qu'on donne à l'acier qu'on veut tremper, il sort des molecules de cet acier, beaucoup de soufres & de sels que la trempe fixe en quelque sorte dans les intervalles de ces molecules ; ce qui rend ces intervalles plus pleins & plus capables de resister à la compression.

Douziéme Memoire. Une régle generale sur les trempes, est que le grain de l'acier est dautant plus gros & plus blanc qu'il a été trempé plus chaud ; & que son grain est d'autant plus fin, plus gris, plus terne, qu'il a été trempé moins chaud. Il n'y a que le degré extrême de chaleur qui fait ici une exception, parce qu'il ôte à l'acier une partie de sa qualité

d'acier. La deuxiéme regle est que l'acier est d'autant plus dur qu'il a été trempé plus chaud : il y a encore ici quelques exceptions pour les aciers les plus fins, qui trempez presque fondans, n'acquierent pas plus de dureté pour cela, parce qu'un feu trop violent les affoiblit, en les décomposant en fer tout-à-fait, ou en partie. La troisiéme regle est que les aciers les plus fins prennent plus de dureté, trempez au même degré de chaleur.

Une belle experience, c'est que des aciers trop saoulez de soufres & de sels, & puis forgez & trempez ont volé en éclats & en poussiere : ce qui a sans doute rapport au Phénomene des celebres larmes de verre : nous pourrions même ajoûter ici que ce phenomene n'est point particulier au verre ni à l'acier, & que la terre à potier recuite, & bien des pierres, & surtout des cailloux dûment rougis au feu, & puis trempez, volent en éclats & en poussiere.

Une régle importante est de tremper l'acier précisément dès qu'il arri-

ve au degré de chaleur convenable, ſans le laiſſer paſſer au de-là. Les degrez de chaleur ſe meſurent par les nuances de couleur que le fer prend ſucceſſivement dans le feu ; il faut au moins qu'il rougiſſe pour être trempé ; le rouge ceriſe eſt fameux parmi les Ouvriers ; le blanc eſt outré. Plus l'eau eſt froide, plus l'acier eſt dur & caſſant, & d'un plus gros grain.

Ce que c'eſt qu'un Sçavant éclairé qui daigne de venir Artiſte ! Les Artiſtes artiſans ſe bornent volontiers, & l'on ſe trompe fort, ſi l'on croit que les Arts ſe perfectionnent entre leurs mains, ou en general par des mains. Monſieur de Reaumur aidé de l'eſprit de Géometrie, d'analiſe & de combinaiſon, & d'un certain gout de veritable phyſique, a trempé l'acier dans le plomb, l'étain, le biſmuth, le mercure ; il a eſſayé les eaux impregnées de ſel, le vinaigre, le jûs de rave ; & heureuſement pour la pratique, l'eau commune & le procedé le plus ſimple à paru le meilleur. Il eſt vrai pourtant que l'eau forte a donné à

l'acier trempé mediocrement chaud, plus de dureté que l'eau n'eût pû faire. L'eſprit de ſel marin fait auſſi fort bien, quoique moins que l'eau forte. Il n'y a pas grand miſtere en ceci : toute matiere qui refroidit l'acier, le trempe. Les matieres graſſes ou huileuſes ſont les moins propres: on doit choiſir les matieres ſuivant la trempe qu'on veut donner à l'acier. Le plus ſimple paroit pourtant le meilleur, au moins pour la pratique, & peut être que les divers degrez de chaleur de l'acier & de froideur de l'eau peuvent ſuffire pour toutes les varietez de la trempe.

Juſques-là ce n'eſt que la premiere partie de l'Ouvrage dont nous donnons l'Extrait. La ſeconde partie roule ſur l'Art d'adoucir le fer fondu, ou de faire des ouvrages de fer fondu auſſi finis que de fer forgé. Si cette partie n'eſt pas ſi utile que la precedente, elle n'eſt pas cependant moins glorieuſe à ſon Auteur ; elle a plus de nouveauté ; car l'Art de convertir le fer en acier, s'il n'eſt connu en France, l'eſt au moins dans le monde & chez nos voiſins ; il ne laiſ-

se pas même d'y avoir en France des Ouvriers dont il est connu suffisamment pour divers usages qu'ils en font : mais l'Art d'adoucir le fer fondu n'a peut-être jamais été connu dans sa perfection, & les diverses épreuves qu'on en a faites, ont été sans conséquence pour l'établissement & pour l'entiere perfection de cet Art.

ce qu'il y a de fâcheux, c'est que lorsque cet Art sera connu desormais & bien établi, il perdra peut-être beaucoup de l'estime qui l'a fait chercher avec tant de soin. Car les Ouvrages qui en resultent, paroissent devoir la plus grande partie de cette estime à la difficulté qu'il y a d'en faire, au long-tems qu'on y employe, à leur cherté excessive, & à leur rareté : il n'en est pas de cet Art comme de celui de l'acier. L'acier est necessaire, au lieu que ces Ouvrages ne sont que pour la magnificence ; encore même cesseront-ils peut-être d'être pour la magnificence, dès que la façon n'aura rien de difficile, parce que la matiere n'ayant rien de recherché; c'est la façon qui en fait tout le prix.

Cependant dans ce cas là même, le ſçavant Auteur n'y perdroit rien de la gloire qui lui eſt legitimement duë : car outre la gloire de l'invention qui eſt toûjours certaine, il n'en auroit pas moins à avoir fait tomber un Art inutile, qu'à en avoir procuré un qui eſt utile. C'eſt encore ici une ſuite de Memoires, où l'Auteur expoſe cet Art dans toute la perfection qu'on attend d'un ſçavant Academicien. Nous nous contenterons d'indiquer les choſes pour mettre fin à un Extrait déja aſſés long.

Le premier Memoire traite des differentes ſortes de fontes de fer, où de fer fondus, & de leurs qualitez ; de la maniere de rendre ces fontes plus pures ; & fait voir à quoi il a tenu qu'on ne fît de fer fondu plus d'ouvrages qu'on n'en a fait juſqu'ici.

Le ſecond Memoire traite des differentes manieres de fondre le fer ; des atteſtations qu'il faut avoir pour jetter le fer fondu en moule, & pour tirer les ouvrages des moules : ce que l'Auteur dit des moules, eſt tout de pratique, & donne des leçons utiles aux plus habiles fondeurs en tout genre.

Le troisiéme Memoire rapporte les essais que l'Auteur a faits de differentes matieres pour adoucir le fer fondu. C'est là qu'éclate de nouveau ce genie d'analyse & de combinaison, qui caracterise un Academicien. Le resultat de ses experiences donne la preference à la craye sur toutes les autres matieres, & aux os calcinez sur la craye pour l'adoucissement du fer fondu. La craye ne réüssit que pour des ouvrages minces & en petit, ou à un feu doux, au lieu que les os calcinez réüssissent d'autant mieux que le feu est plus violent. Il ne faut pas cependant les employer seuls, il y faut mêler de la poudre de charbon. Tout cela est accompagné d'observations, de reflexions, de raisons toutes Philosophiques dans l'ouvrage. Ce qu'il y a de singulier, c'est que le fer, même lorsqu'il est calciné & reduit en une poudre rouge que les Chimistes appellent *Safran de Mars*, est ce qu'il y a de plus convenable pour adoucir le fer fondu.

Le quatriéme Memoire traite des forneaux propres à adoucir le fer

fondu : car Monsieur de Reaumur n'oublie rien.

Le cinquiéme Memoire roulent sur les precautions avec lesquelles on doit recuire les ouvrages de fer fondu ; sur les changemens que les differens degrez d'adoucissement produisent dans ce fer ; sur la Maniere de redonner aux ouvrages la dureté qu'on leur a ôtée, & sur les bornes de l'adoucissement qu'on peut donner au fer forgé.

Enfin le dernier Memoire regarde les differens ouvrages ; qu'on peut faire de fer fondu ; les précautions avec lesquelles quelques-uns de ces ouvrages doivent être jettez en moule, & recuits : & quels sont les ouvrages qui ne doivent pas être faits de cette sorte de fer.

ARTICLE LXIX.

NOUVELLES LITTERAIRES.

D'ALLEMAGNE. DE KONISBERG EN PRUSSE.

MOnſieur Bayer, dans ſon Livre, *de Eclipſi Sinicâ, quæ Chriſto in crucem acto facta eſſe creditur*, s'efforce de montrer que cette Eclipſe arriva l'an 31. de l'Ere Chrétienne, le 10. de Mai, & qu'ainſi ce ne peut être cette obſcurité ou ces tenebres de trois heures qui arriverent le jour de la Mort de Jeſus-Chriſt. Mr Kirch eſt de même ſentiment, dans une Diſſertation ſinguliere qu'il a faite à la priere de Mr Bayer. Si le Livre de ce dernier vous tombe entre les mains, vous n'y trouverez pas toute l'exactitude & la bonne foi Mathématique, en citant les faits. Mr Bayer veut à toute force avoir raiſon, & maltraite fort les gens qui ont été d'un ſentiment contraire au ſien.

D'ULM.

Le Livre de Mr Frideric Hoffman, plein d'Instructions pour conserver la santé, tirées de l'Ecriture Sainte, est un peu gâté par le mélange d'autres Instructions moins sûres & moins respectables, sur le Vin de Hongrie, l'usage des Bains & du Tabac. L'Auteur, dès le titre de son Livre, recommende d'éviter les Médecins imprudens, & l'abus des meilleurs remedes : avis assez souvent mal-aisé à pratiquer.

Le même Mr Hoffman a fait imprimer à Hall près de Magdebourg, trois tomes *in* 4°. *de Medicinâ Consultatoriâ.*

DE BRESLAU.

L'Abregé de l'Histoire Civile depuis la Création jusqu'à l'an 1718. par Mr Gottlid Krantzius, est fort recherché dans tous les Colleges & les Ecoles de la Confession d'Ausbourg, qui sont en Silesie, sur lesquels il a inspection. Il est en Latin,

Juillet 1724.

in 8°. de 528. pages. C'eſt peu d'eſpace pour un auſſi grand deſſein que celui de Mr Krantzius, qui eſt de renfermer les évenemens contenus dans les Hiſtoires de toutes les Nations connuës, de les ranger exactement dans l'ordre Chronologique, & de donner une juſte étenduë à ceux qui en valent la peine.

D'ITALIE. DE MILAN.

Le troiſiéme & le quatriéme tome des *Rerum Italicarum Scriptores*, imprimez aux frais de la Noble Societé Palatine, ſous la direction du ſçavant & obligeant Monſignore Argelati, paroiſſent. *On nous mande que ce qui a déjà paru de ce grand Recuëil, est digne de la magnificence de ceux qui le font faire, & du goût exquis du Directeur.* Nous en rendrons compte au Public, dès que ce qui en a paru, nous ſera tombé entre les mains.

DE FRANCE. DE VENISE.

Vous trouverez dans le 34ᵉ tome de notre *Giornale de Letterati*, un Eloge du Seigneur Bernardo Triviſano, Noble Venitien: l'Auteur de

cet Eloge est le Sig. Abbé-Conte Lioni. On y voit toute la Vie Litteraire du Sig. Trivisano, & un Catalogue exact de ses Ouvrages, tant imprimez que manuscrits.

On a imprimé ici *in* 4°. un Ouvrage de Mr Vallisnieri, premier Professeur public en Médecine Spéculative, dans l'Université de Padouë : il est intitulé, *Istoria della generazione dell' Uomo e de gli animali, se sia de vermicelli, o d'alle uova, ec.* Mr Vallisnieri y examine si les hommes viennent de vermisseaux ou d'œufs: car voilà les deux manieres à quoi il réduit l'origine des hommes, origine toûjours très-vile & très-méprisable au sens, quoiqu'admirable & incompréhensible à la raison.

DE ROME.

Le *Notizie Istoriche de gli Arcadi Morti* font un tome *in* 8°. de 376. pages: c'est une Academie celebre, établie en cette ville, qui se propose à-peu-près les mêmes choses que votre Academie des belles Lettres & des Inscriptions. Les Sçavans polis se rangent volontiers dans cette Aca-

demie, que le feu Pape Clement XI. honoroit de son estime. La protection des Souverains est utile; mais l'estime des Connoisseurs, tel qu'étoit en toute matiere de Sciences, Clement XI. est honorable. L'Edition de ses Homelies est convenable & au merite de l'Ouvrage, & à la magnificence des Eminentissimes Editeurs; mais elle n'est nullement proportionnée à la bourse des Sçavans, seuls Lecteurs & estimateurs de ces sortes d'Ouvrages.

D'ANGLETERRE.

DE LONDRES.

La défense des Chartes accordées à la nouvelle Angleterre par Jeremie Dummer, *in* 8°. 80. pp. est un Ouvrage curieux, où l'Auteur qui est né dans la nouvelle Angleterre, & qui a long-tems été le Député de son Païs à la Cour, explique solidement les avantages que l'Angleterre tire de la nouvelle Angleterre, soit par le débit des marchandises que l'on envoye à la nouvelle Angleterre, soit par l'argent & les marchandises necessaires qui viennent de ce Païs.

Le Livre de Mr Gybon contre les

Charlatans & les Empiriques, adressé aux Puissances, merite d'être lû, par les réflexions justes & veritables dont il est plein, & qui interessent non seulement les Grands, mais chaque Particulier, à la santé & à la vie duquel les Charlatans & les Empiriques, sans même le vouloir, tendent des embûches, dit Mr Gybon.

DE HOLLANDE.

D'AMSTERDAM.

Le premier tome des Coûtumes & Ceremonies des Nations, *in fol.* paroît. J. Fr. Bernard n'a rien épargné afin que l'Ouvrage fût accompli. Les Planches sont de Bernard Picard. On sçait que c'est le Dessinateur & le Graveur le plus estimé de ces Provinces, & il n'a rien négligé.

DE PARIS.

Les Lettres, Bulles & Constitutions, &c. accordées par les Papes ou les Rois de France à l'Ordre Régulier & Hospitalier du S. Esprit, de Montpellier, se trouvent chez Mesnier, ruë S. Severin, en 2. vol. *in folio.*

On promet incessamment le Traité de Grotius, du Droit de la Paix &

de la Guerre, traduit de nouveau par J. Barbeyrac, Professeur en Droit à Groningue, &c. avec les Notes de l'Auteur même, qui n'avoient point encore paru en François, & de nouvelles Notes du Traducteur. Ce sera un *in* 4°. en 2. vol.

On trouve chez Thomelin, Place de Sorbonne, *l'Année Benedictine in* 4°. 9. vol. Outre les Vies des Saints de l'Ordre, il y a les Eloges des personnes du même Ordre, illustres en pieté, des derniers siécles.

Le Livre du R. P. Le Quien, de l'Ordre de S. Dominique, sur les Ordinations des Evêques de l'Eglise Anglicane Protestante, est sous Presse. On aura, sur cette matiere, un Traité orthodoxe & solide.

On attend avec impatience le 5^e^ & 6^e^ tomes du S. Chrysostome, de D. Bern. de Montfaucon; & le 3^e^ tome du S. Basile, de D. Julien Garnier: nous attendons ce volume, pour parler de cette Edition.

Nous ne parlerons du Poëme de la Ligue, de Mr de Voltaire, que quand il le donnera lui-même au Public. On doit ce respect aux Auteurs estimez,

de ne pas les faire paroître malgré eux ſur la ſcéne.

On nous a encore depuis peu adreſſé une Lettre, comme ſi nous étions les Auteurs du Dictionnaire Univerſel imprimé à Trevoux : puiſqu'on ne ſe laſſe pas de nous attribuer un Ouvrage où nous n'avons aucune part, il ne faut pas ſe laſſer de témoigner que nous n'y prétendons rien.

On trouve chez Ganeau, Libraire, ruë S. Jacques, la Suite du Théâtre de la Foire, ou l'Opera Comique, en 2. vol. *in* 12.

Le Nouveau Guide des Chemins de France, tant Generaux que Particuliers, *in* 12.

Les Mémoires de la Rochefoucault, avec les Notes de Mr Amelot, en 2. vol. *in* 12.

Les Mémoires de Montreſor, *in* 12 2. vol.

La difference du Tems & de l'Eternité; troiſiéme Edition. *in* 12.

FIN.

TABLE

Des Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Juillet 1724.

ART. LVII. *Histoire des Provinces-Unies des Païs-Bas.* page 1157

ART. LVIII. *Ouvrages Posthumes de D. Jean Mabillon, & de D. Thierry Ruinard, Benedictins de la Congregation de S. Maur, &c.* p. 1195

ART. LIX. *Nouvelles Découvertes sur la Guerre, dans une Dissertation sur Polybe, &c.* p. 1230

ART. LX. *Histoire Romaine, depuis la Fondation de Rome, &c.* p. 1256

ART. LXI. p. 1270.

ART. LXII. *Nouveaux Mémoires des Missions de la Compagnie de Jesus, dans le Levant, &c.* p. 1271

ART. LXIII. *Avis sur deux Articles du Dictionnaire Universel, imprimé à Trevoux en 1704.* p. 1285

ART. LXIV. *Histoire de D. Juan de Portugal, &c.* p. 1288

ART. LXV. *Méditations Chrétiennes pour tous les jours de l'année, &c.* page 1296

ART. LXVI. *Exposition naturelle d'un Endroit difficile de l'Ecriture Sainte.* p. 1298
ART. LXVII. *Traité de la Peinture; par Leonard de Vinci, &c.* p. 1301
ART. LXVIII. *L'Art de convertir le Fer forgé, en Acier; & l'Art d'adoucir le Fer fondu, &c.* p. 1315
ART. LXIX. *Nouvelles Litteraires. D'Allemagne. De Konigsberg en Prusse.* p. 1335
D'Ulm. p. 1336.
De Breslau. ibid.
D'Italie. De Milan. p. 1337
De Venise. ibid.
De Rome. p. 1338
D'Angleterre. De Londres. p. 1339
De Hollande. D'Amsterdam. 1340
De France. De Paris. ibid

Fin de la Table.

MEMOIRES

POUR

L'HISTOIRE

DES SCIENCES

ET

DES BEAUX ARTS.

Août 1724.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Aout 1724.

A TREVOUX,

& se vendent à Lyon,

Chez les FRERES BRUYSET, Libraires, ruë Merciere, au Soleil.

M. DCCXXIV.

Avec Approbation & Privilege.

CES MEMOIRES ONT COMmencé au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 ſ. le mois: en blanc; & brochez, 16. ſ.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	12. v.
——	1719.	12. v.
——	1720.	5. v.
——	1721.	12. v.
——	1722.	12. v.
——	1723	12. v.
——	1724.	8. v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Août 1724.

ARTICLE LXX.

PRELUDE DE LA REFUTATION du Livre entier du R. P. Le Courayer, Chanoine Regulier de Sainte Geneviéve, touchant la Succession & l'Ordination des Evêques Anglicans, par le P. H. J.

LE Pere Le Courayer, Chanoine Regulier de Sainte Geneviéve, a entrepris depuis peu, de justifier la succession de l'Episcopat dans les Evêques d'Angleterre, contre l'Histoire, qui soûtient que l'Archevêque de Cantorberi, Matthieu Parker,

qui est l'origine & la source du ministere Anglican, tel qu'il subsiste aujourd'hui, n'a été ordonné que d'une maniere comique à Londres, dans un cabaret; & que Guillaume Barlow, qu'on dit l'avoir ordonné, n'étoit pas Evêque. Disons deux mots ici par avance sur ces deux points. L'EPISCOPAT DE BARLOW. Guillaume Barlow, que le P. Le Courayer dit avoir été le Consecrateur de Parker, ne fut jamais Evêque, quoique ce Pere affirme, qu'il le fut de Saint Asaph en 1536. & puis la même anné, de Saint David; & enfin de Bath en 1548. onze ans avant de sacrer Parker qu'il ordonna, selon le P. Le Courayer, le 17. Decembre 1559. Je ferai voir premierement par bons témoins, que Barlow n'étoit point Evêque de S. David en 1541. non plus qu'en 1536. Le premier témoin, que je produis pour cela, est un témoin illustre, que la Nation Angloise certainement ne refusera pas; c'est le Roi Henri VIII. Nous avons de ce Prince deux Actes, par lesquels il convoque son Parlement: l'un, pour l'an

1536. l'autre, pour l'an 1541. ce dernier est dans le Recuëil de Rimer, tome XIV. page 737. On y nomme les Evêques, à qui le Roi donnoit ordre de se rendre à l'Assemblée : mais leurs noms propres n'y sont marquez, que par la premiere lettre de chaque nom, en cette matiere :

E. *Archiepiscopo Eborum.*
E. *Episcopo London.*
J. *Episcopo Exon.*

Et après onze autres,

T. *Episcopo Meneven.*
W. *Episcopo Norwicen.*
R. *Episcopo Landaven.*
J. *Episcopo Hereforden.*

L'Acte est daté, *Teste Rege, apud Westmonasterium*, (West-Munster) *vicesimo tertio die Novembris, anno regni sui tricesimo tertio* : c'est le vingt-troisiéme Novembre de l'an 1541.

L'Acte de 1536. est dans le même tome, à la page 563. *Teste Rege, apud West-Monasterium, vicesimo septimo die Aprilis, anno regni sui vicesi-*

mo octavo. Les noms des Evêques convoquez y sont de la même maniere, à la page 564.

E. *Archiepiscopo Eborum.*
J. *Episcopo London.*
J. *Episcopo Exon.*

Et après, onze autres,

Episcopo Bangoren.
T. *Episcopo Meneven.*
Custodi spiritualitatis Episcopatûs Winton, ipso Episcopo in remotis agente : & le reste.

L'Evêque de Saint David, en Latin *Menevensis*, dans le Païs de Galles, est ici appellé *Thomas*, en deux Actes differens, *Teste Rege* : ce n'étoit donc point Barlow, car Barlow avoit nom *Guillaume* : & son nom y auroit dû être marqué, comme celui de l'Evêque de Norwik, qui le suit immédiatement dans l'Acte de 1541. par la lettre w.

Pour soûtenir l'Episcopat de Barlow, le P. le Courayer tronque & falsifie ces deux Actes dans ses preu-

ves justificatives, page Lxxx. Voici comme il y represente celui de 1541. avec le tître qu'il met à la tête :

Convocation (pour le Parlement) *de l'an* 1541. *où Barlow est nommé avant beaucoup d'Evêques certainement consacrez. Rex, &c. Teste Rege, apud West-Monasterium, vicesimo tertio die Novembris, anno regni sui tricesimo tertio. Archiepiscopo Cantuariensi ...... Episcopo Menevensi, Episcopo Norwicensi, Episcopo Landavensi, Episcopo Herefordensi, &c.*

Le second, qui est celui de 1536, il le donne ainsi, avec ce tître : *Convocation pour le Parlement de l'an* 1536. *Rex, &c. Teste Rege, apud West-Monasterium,* 27. *die Aprilis, anno regni sui vicesimo octavo .... Episcopo Bangorensi, Episcopo Menevensi, custodi spiritualitatis Episcopatûs Wintoniensis, ipso Episcopo in remotis agente, &c.* Et à la marge il ajoûte; *selon les Loix d'Angleterre, les convocations ne s'adressoient qu'aux Evêques consacrez :* afin que l'on en concluë, que Barlow étoit donc Evêque sacré de S. David en 1536.

& en 1541. Mais pour cela il supprime dans ces deux Actes, le nom de *Thomas*, que le Roi y donne à l'Evêque de Saint David. Et de crainte qu'on ne s'apperçoive de cette suppression, il supprime de même les noms des autres Evêques : quoiqu'il atteste à la marge, qu'il a tiré ces Actes du même Recueil de Rimer, & des mêmes pages que je cite.

Je ne m'attache ici qu'à la falsification de ces deux Actes en faveur de Barlow ; & à la confiance, avec laquelle le P. Le Courayer s'en sert dans son premier tome, pages 53. & 56. & à la p. 134. du second, pour appuyer l'Episcopat de ce prétendu Consecrateur de Parker. Ces deux Actes seuls démentent & accusent de faux, tous les autres titres, que je sçais qu'il cite, mais qu'il n'a presque tirez que des écrits d'Auteurs recens, & tous interessez comme lui, à soûtenir cet Episcopat de Barlow. Mais est-il permis de falsifier des Actes Royaux, pour en tirer avantage, quoiqu'ils nous soient contraires ? Où est la bonne foi ? Cette

falsification de deux Lettres Patentes de Henri VIII, étoit importante à ce Pere par un autre endroit. Il voyoit bien que si Barlow n'a point été Evêque de Saint David, tout son sistême croule, avec les titres sur lesquels il l'appuye: tout cela croule avec l'Episcopat de Barlow: & la pretenduë fable de l'Ordination de l'Archevêque Parker, faite sans Evêque à l'auberge de la Tête du cheval à Londres, devient deslors une verité constante.

Or est-il que Barlow n'étoit point Evêque de Saint David, ni en 1536. ni en 1541. mais un nommé Thomas, comme le démontrent ces deux Actes Royaux: & qui l'étoit encore en 1560. si l'on en croit le Registre même de Parker, où il est écrit, *Tho. Menev.* & *Tho. Menevens.* comme le cite Masson, livre 3. chap. XII. page 385. Et c'est Thomas Yong ou Young, qui fut transferé de l'Evêché de Saint David à l'Archevêché d'York, par la Reine Elizabeth, au commencement de l'année 1561. donc toute la Dissertation du Pere Le Courayer porte à faux; & ces

deux Actes la détruisent d'un bout à l'autre.

L'Ordination de Parker.

Le Pere Le Courayer, pour soûtenir que la consecration de l'Archevêque Parker n'a pas été faite au cabaret à Londres, en Septembre l'an 1559. d'une maniere comique, comme on l'a dépeinte, mais le 17. de Decembre à Cantorberi, cite quelques titres, mais tous faux, comme on le fera voir évidemment dans l'ouvrage que l'on prépare sur cette matiere. On produit ici en attendant, un témoignage, dont l'authenticité & l'autorité est incontestable, & qui détruit suffisamment lui seul tous ceux qu'on lui pourroit opposer; c'est encore un témoin illustre, que la Nation Angloise n'oseroit récuser; c'est la Reine Elisabeth.

La commission qu'elle fit expedier pour sacrer Parker, dans le Recueil de Rimer, tome 15. page 541. est du 9. Septembre 1559. Or selon les Loix du Royaume, rapportées par le Pere Le Courayer lui-même

tome 1. page 47. *la conſecration n'a pas dû tarder long-tems après la confirmation : parceque les Loix, portées par Henri VIII. fixoient à 20. jours le terme où l'on devoit faire cette ceremonie, ſans pouvoir retarder davantage, à faute d'encourir les peines portées par la Loi Præmunire :* par conſequent la conſecration de Parker a été faite en Septembre : & comme l'on n'en ſçauroit montrer d'autre, qui ait été faite ce mois là, que celle de l'Auberge ; l'hiſtoire qu'on en a débitée, n'eſt pas un conte, mais une verité; & le procès verbal, qui met l'Ordination de Parker le 17. de Decembre, eſt par-là convaincu de faux.

Mais il y a plus : le même Rimer à la page 546. rapporte un Acte, par lequel la Reine nomme des Commiſſaires, pour exiger dans les Provinces le ſerment de Suprématie. Le P. Le Courayer cite lui-même cette commiſſion à la page 41. de ſa premiere Partie. Mais puiſqu'il l'a vûë & examinée, pourquoi diſſimule-t'il, qu'elle fait invinciblement contre lui, & ſappe le prétendu Procès

verbal ou Acte de la Consecration de Parker, faite, dit-on, le 17. de Decembre, 1559? A-t'il donc été sacré deux fois? Car cette commission de la Reine, est du 20 d'Octobre de la même année, & qualifie Mathieu Parker, Archevêque de Cantorberi. Il y est nommé à la tête de ces Commissaires, qui sont ou Evêques, ou Grands Officiers de la Cour, ou Maîtres des Requêtes & autres, en ces termes: *Regina*, REVENDISSIMO *in Christo Patri Matheo, Cantuariensi Archiepiscopo: ac* REVERENDIS *in Christo Patribus, Edmundo Londoniensi Episcopo, ac Ricardo Eliensi Episcopo: ac etiam dilectis & fidelibus Consiliariis suis*, & le reste: & à la fin, *Teste Regina, apud West-Monasterium, vicesimo die Octobris*, de la premiere année de la Reine Elisabeth. Voilà Mathieu Parker visiblement Archevêque ordonné avant le 20. d'Octobre. Il l'est comme ceux de Londres & d'Eli; celui-là, nommé Edmond Grindal; celui-ci, Richard Cox. Ils l'étoient donc tous trois du mois de Septembre, dans les vingt jours après la commission donnée le

9. de ce mois, ſelon les Loix: par conſequent tous également ordonnez au cabaret, & non pas Parker le 17. Decembre dans le Palais de Lambeth, comme le porte ſon procès verbal faux & ſuppoſé: ni Grindal & Cox le 21. comme on le dit dans la vie de Parker. La Reine Eliſabeth appelleroit-elle *Reverendiſſime Archevêque*, ſans reſtriction, mais purement & ſimplement, ſans ajoûter Elû: ou *Reverends Evêques* de même, en nommant le Siege de chacun des Prélats, qui ne ſeroient pas encore ordonnez? Qu'on en produiſe un ſeul exemple: cela eſt contre tout uſage & contre les regles.

J'ai quelques autres falſifications à produire, & pluſieurs autres preuves demonſtratives contre l'Epiſcopat de Barlow, & contre l'Ordination de Parker faite ailleurs qu'au cabaret de Cheapſide à Londres; & contre la validité de ſon ordination: mais j'ai crû que parmi les témoins, que j'avois à produire, je devois faire paroître Henri VIII. & la Reine Eliſabeth, les premiers. Leur

rang & leur caractere demandoit qu'on les separât de la foule.

A Paris ce 26. Avril 1724.

ARTICLE LXXI.

SUITE DES OUVRAGES Posthumes de D. Jean Mabillon & de D. Thierry Ruinart. Second volume.

CE second volume n'est point partagé en Livres, comme le premier dont nous avons donné l'Extrait dans le mois precedent; celui-ci est un assemblage de Pieces differentes & détachées les unes des autres : nous allons en rendre compte, selon le rang qu'on leur a donné dans l'édition.

On y trouve d'abord à la tête, une suite de la Preface du premier : partage qui auroit eu son utilité, si dans chacune des parties de cette Preface, on n'avoit fait mention que des Ouvrages contenus dans le volume où on les a mises. Mais comme dans celle qui est à la tête du premier, il

y eſt parlé de la plus grande partie des pieces qui compoſent le ſecond, on ne voit pas ce qu'on a pû ſe propoſer dans cette diviſion, qui n'eſt d'aucuns ſecours pour le Lecteur.

Le premier Ouvrage qui ſe preſente dans ce ſecond volume eſt l'*Itinerarium Burgundicum.* C'eſt la Relation d'un voyage d'érudition que D. Mabillon fit en Bourgogne dans l'année 1682. Il y rend compte de ce qu'il avoit vû de plus remarquable & de plus curieux en fait d'Antiquitez & de monumens, dans les Villes, dans les Monaſteres, dans les Archives & dans les Cabinets de cette Province. Ce Voyage eſt anterieur pour le tems, à celui d'Italie, qui fut imprimé en 1687. & à celui d'Allemagne, qu'on a inſeré dans le quatiéme Tome des Analectes. Ces deux derniers, qui ſont connus depuis long-tems, peuvent donner idée du premier, qui eſt dans le même goût & contient quarante-deux pages.

Il eſt ſuivi d'un diſcours ſur les *anciennes Sepultures de nos Rois :* Titre qui promet beaucoup plus que

l'ouvrage ne donne. En effet, on n'y trouve guéres qu'un détail de la découverte du tombeau de Childeric I. faite à Tournai en 1653. & de celle du tombeau de Childeric II. faite dans l'Abbaye de Saint Germain-des-Prez en 1646. quelque chose sur le tombeau de Carloman, Roi d'Austrasie & frere de Charlemagne, qu'on dit avoir été enterré à Rheims, sans autre garent du fait que l'opinion commune; & quelques particularitez tirées d'un Auteur contemporain, sur la maniere dont Charlemagne fut enterré à Aix-la-Chapelle. Le Titre de *Sepultures de nos Rois* sembloit annoncer toute autre chose que ces détails legers, sur tout de la part d'un Auteur tel que D. Mabillon, qui n'a pas coûtume de s'en tenir à effleurer les matieres.

Suit le *Votum D. Joan. Mabillonii de quibusdam Isaaci Vossii Opusculis.* Voici ce qui y donna occasion. Se trouvant à Rome en 1685. il fut appellé dans la Congregation de l'*Index*. L'Editeur dit dans la Préface du premier volume, qu'il ne sçait si c'étoit dans celle de l'*Index ou du*

Saint Office : mais s'il avoit fait attention aux premieres paroles du *Votum*, où D. Mabillon dit : *Placuit ſacræ Indicis Congregationi mihi communicari quædam Opuſcula Iſaaci Voſſii, &c.* il y auroit trouvé ſon doute, clairement reſolu. On y demande donc à D. Mabillon ſon avis ſur quelques Ouvrages d'Iſaac Voſſius, qu'on ſongeoit à y condamner. C'eſt l'avis de D. Mabillon, tel qu'il le donna lors à la Congregation où il fut conſulté, qu'on rapporte ici.

Il y étoit queſtion de quelques Ouvrages de Voſſius, & plus particulierement d'un qui étoit intitulé, *Caſtigationes ad objecta Georgii Hornii*, Auteur Proteſtant, auſſi-bien que Voſſius. Cet Ouvrage avoit déja été mis à l'*Index*, mais ſans decret particulier; & il s'agiſſoit de ſçavoir ſi l'on en feroit un contre cet Ouvrage, & contre quelques autres du même Auteur, qui rouloient ſur les mêmes principes. L'avis du P. Mabillon, fut qu'on ne le devoit pas faire : & voici les raiſons ſur leſquelles il fondoit ce ſentiment.

On trouvoit trois choſes à redire

dans Voſſius. 1°, De ce qu'il donnoit à la Verſion Grecque des Septante la preference ſur le Texte Hébreu, tel que nous l'avons aujourd'hui. 2°, De ce qu'il preferoit la Chronologie des Septante, qui eſt de 1440. ans plus étenduë que celle du Texte Hebreu à la Chronologie de ce Texte : ce qui n'eſt qu'une ſuite du premier ſentiment.

3°, De ce qu'il prétendoit que le déluge n'avoit pas été univerſel, par rapport à toutes les parties de la Terre, quoiqu'il convint qu'il l'avoit été par rapport à toutes les parties habitées & à la ſubmerſion de tous les hommes.

A l'égard de deux premiers points qui n'en font qu'un, le Pere Mabillon fut d'avis qu'on ne devoit rien ſtatuer. 1°, Parce que Voſſius ſoûtient ſon ſentiment, ſans dire rien qui bleſſe la Vulgate, 2°, Parce que l'Egliſe elle même a ſuivi le calcul des Septante dans les quatre premiers ſiecles, & qu'elle le ſuit même encore dans ſon Martirologe, par rapport à la Naiſſance de Notre Seigneur.

Toute la difficulté ſe reduiſoit donc au troiſiéme point, concernant l'univerſalité du déluge. Sur quoi le Pere Mabillon expoſe d'abord ce qu'il y a de plus fort contre le ſentiment de Voſſius, & qui ſe réduit à ces trois points.

1°, Qu'il eſt contraire à l'Ecriture Sainte, où il eſt dit, Chapitre 7. de la Geneſe, verſ. 19. que *tout ce qu'il y avoit de hautes montagnes ſous le Ciel, fut couvert d'eau*, & verſ. 21. que *tout ce qui avoit mouvement & vie ſur la Terre, ſoit oiſeaux, ſoit animaux, fût détruit.*

2°, Qu'il eſt contraire au ſentiment commun des Peres & des Interprétes, qui prétendent que le déluge du tems de Noé fut univerſel.

3°, Que parmi les Heretiques mêmes, il n'y en a eu qu'un ſeul avant Voſſius (& même Critique peu diſtingué) qui ait avancé cette opinion.

D. Mabillon, après avoir expoſé ce qu'il y avoit contre ce ſentiment, & ce qui pouvoit donner lieu de le condamner, rapporte auſſi les raiſons qu'il peut y avoir de l'excuſer, & de le tolerer.

Août 1724.

1°, Dit-il, cette opinion ne renferme aucune erreur capitale, ni contre la foi, ni contre les bonnes mœurs.

2°, Vossius ne s'y est laissé aller que pour être plus en état de refuter quelques Impies, qui sous pretexte des impossibilitez prétenduës qu'ils trouvoient au déluge, le rejettoient comme fabuleux; intention bonne & édifiante, & qui rend Vossius d'autant plus excusable dans son opinion, qu'il ne dit rien d'offensant, ni contre l'Eglise Catholique, ni contre l'opinion contraire, & qu'il se contente de proposer la sienne, seulement comme plus vrai-semblable.

3°, Il est à propos, dit le P. Mabillon, d'admettre ou de tolerer les differens sens qu'on peut donner quelquefois aux mêmes passages de l'Ecriture; d'autant plus que les Peres les ont quelquefois expliquez fort differemment; ce qu'il prouve par l'exemple de Saint Augustin, sur les Six Jours de la Creation du Monde; Jours qui s'entendent communément de jours naturels, & que Saint Augustin a interpretez tout autre-

ment, en quoi il a même été ſuivi de Saint Thomas & d'autres Docteurs : qu'ainſi ce que l'Ecriture dit par ces termes : *Omnes montes*, *omnis caro*, ſe peut entendre de la terre qui étoit alors habitée, ſelon la remarque que fait Voſſius, que le Terme d'*omnis* ſe reſtraint quelquefois dans l'Ecriture à un ſujet particulier : remarque autoriſée par Saint Auguſtin même, qui dit dans ſa Lettre à Paulin : *C'eſt la coûtume de l'Ecriture, de parler d'une partie comme du tout.*

Le Pere Mabillon ajoûte à cela que Cajetan & quelques autres Docteurs Catholiques, exceptent les ſommets des plus hautes montagnes, de l'univerſalité du déluge : & que le même Cajetan dit que c'eſt le ſentiment commun des Interprétes, que le deluge ne s'étendit point ſur l'endroit où eſt ſitué le Paradis terreſtre, & où Enoch étoit encore vivant ; d'où il conclud que les termes qui marquent l'univerſalité du deluge dans l'Ecriture, ne ſe doivent pas prendre à la derniere rigueur ; & qu'alors la diſpute ne roulera que ſur le plus ou le moins.

Enfin, le pere Mabillon fait observer que l'Egliſe n'a jamais rien décidé formellement ſur ce point, & qu'elle n'a pas même cenſuré ceux qui reſtraignoient le deluge à cette partie de la Terre que Noé habitoit; que d'ailleurs l'opinion de Voſſius n'a été attaquée par aucun Docteur Catholique, mais ſeulement par des Proteſtans, qui ont invectivé contre l'Egliſe Romaine dans cette diſpute, au lieu que Voſſius ne s'y eſt en rien échapé contr'elle.

De tout cela, le Pere Mabillon conclud, qu'on doit fermer les yeux ſur l'opinion de Voſſius, qui, depuis trente ans qu'il l'a avancée, n'a produit aucun trouble; & que ſi cette opinion paroit dangereuſe par ſa nouveauté, elle ſera toûjours ſuffiſamment ſuſpecte aux Catholiques en ce qu'elle vient d'un Hérétique. Tel fut le ſentiment du Pere Mabillon, auquel la congregation de l'Index defera, & il n'y eut point de decret contre Voſſius.

La Piece ſuivante eſt un Ecrit de 5 ou 6. pages ſur les dots des Religieuſes, ſurquoi le ſentiment du Pere

Mabillon eſt, qu'il ſeroit mieux de fixer le nombre des Religieuſes, & de ne recevoir des dots que des ſurnumeraires.

La lettre qui regarde l'Abbaye de Remiremont, eſt une piece plus importante : le Chapitre des Dames de Remiremont, qui étoit en procès avec l'Abbeſſe, s'étoit expliqué dans ces termes, page 2. de ſon premier écrit *in folio* : *Il eſt donc vrai que Remiremont dans ſa fondation, n'eſt point de l'ordre de S. Benoît : le P. Mabillon, qu'on a preſſé de le dire, ne l'a jamais voulu, & il n'y a qu'à lire ſon ouvrage de Re Diplomaticâ, pour voir ſon ſentiment là-deſſus.*

Le chapitre de Remiremont n'avoit pas été bien informé ſur ce fait, puiſque dans le livre même qu'on cite, D. Mabillon dit formellement, que *les Religieuſes de Remiremont, qui anciennement étoient ſoûmiſes à la regle de Saint Benoît, étoient devenües depuis Chanoineſſes Seculieres, ſans être aſtreintes par aucun vœu.*

D. Mabillon ſe voyant cité à faux, ou, peut-être, ſollicité par l'Abbeſſe de Remiremont, comme le diſent

les Dames Chanoinesses dans leur second Factum *in* 4° pag. 2, prit la plume, & fit en forme de lettre, l'Ecrit dont il s'agit ici : Ecrit que les Dames Chanoinesses pretendirent avoir été *travaillé sur les Memoires que l'Abbesse avoit fournis.* La preuve qu'elles en apportent, est que la plûpart des Pieces, que le Pere Mabillon y employe, avoient été produites par *la Dame Abbesse contre le Chapitre, qui*, ajoûte-t'on, *en a fait voir la fausseté.*

Ce que le Pere Mabillon se propose dans cet Ecrit, est d'y justifier ce qu'il n'avoit fait que dire en passant dans sa Diplomatique; c'est à-dire, que l'Abbaye de Remiremon étoit originairement un Monastere de Religieuses de l'Ordre de Saint Benoît ; que l'Abbaye y avoit été fondée sur ce pied ; que la regle de Saint Benoît y avoit été gardée de tems immémorial ; & que ce n'avoit été que long-tems après la fondation de cette Abbaye, que les Religieuses du lieu avoient été changées en Chanoinesses Seculieres.

L'Editeur en parlant de cette Pi-

ce dans la Préface du ſecond Volume, dit qu'on *n'y a opposé que de vaines ſubtilitez.* Les Dames Chanoineſſes de leur côté, ne parlent pas en meilleurs termes, de la lettre du Pere Mabillon : peut-être diſent-elles, page 6. du ſecond Factum, en parlant de la Dame Abbeſſe, ſe *ſeroit-elle ſervie des mauvaiſes preuves qui ſont dans la lettre du Pere Mabillon, ſi elle n'en avoit craint la conſequence:* tant il eſt vrai que chacun croit avoir raiſon dans ce qu'il ſoûtient. Quand on dit cela, ce n'eſt point qu'on veuille mettre en paralléle, en fait d'Erudition, des Dames avec le Pere Mabillon. Les Dames Chanoineſſes de Remiremont s'étoient ſervies, auſſi-bien que l'Abbeſſe, de mains étrangeres & habiles pour défendre leurs droits : ce ſont des Sçavans qu'on oppoſe à un Sçavant. Ce que l'Editeur de ces Ouvrages appelle de *vaines ſubtilitez*, n'a pas paru tel à de bons Connoiſſeurs. Mr Amelot de la Houſſaye, qui dans le premier article de ſes Mémoires Hiſtoriques, &c. fait le précis de ce qui a été dit de plus fort ſur cette diſpute,

& par le Pere Mabillon & par les Chanoinesses de Remiremont, semble n'oser decider qui a raison des deux ; & quiconque lira les Factums de ces Dames, après avoir lû la Lettre de Dom Mabillon, ne sera pas peu embarrassé à prendre son parti. Mais à quoi bon ces contestations, dit l'Editeur ? *Il n'est pas honteux pour une Maison d'avoir été Benedictine.* Cela est vrai : mais les Dames de Remiremont qui semblent avoir prevû cette objection, trouvent qu'il est encore plus honorable pour leur Maison, de n'avoir point cette origine. C'est surquoi elles s'expliquent assez nettement dans leur second Factum, où reprochant à la Dame Abbesse d'avoir dit dans un de ses Ecrits, qu'elle se tenoit honorée que l'Eglise de Remiremont eût été autrefois de l'Ordre de Saint Benoît, elles trouvent que l'Abbesse *est en cela d'un goût fort singulier* : à quoi elles ajoûtent que les *Abbesses des Illustres Colleges de Lorraine, de Flandres & d'Allemagne croiroient qu'on ne sçauroit leur faire un plus grand tort, que de leur donner pour Pere, celui qui ne l'est que des Solitaires & des Moines*

On penſera ce qu'on voudra de leur delicateſſe en ce point; mais toûjours eſt-il vrai de dire, qu'il y a un endroit par où elle n'eſt point à blâmer: car quoique les Chanoineſſes d'aujourdhuy ne ſoient point reſponſables du changement d'état qu'on prétend qui ſe ſoit fait dans leur maiſon, il y a déjà pluſieurs ſiecles; toûjours auroient-elles à ſe reprocher, ſi elles ſe reconnoiſſoient originairement Benedictines, qu'elles ne ſont point ce qu'elles étoient dans leur origine; & que ſans être Religieuſes, elles joüiſſent d'un bien que leur Fondateur n'a pretendu donner qu'à des Religieuſes. C'eſt en prenant les choſes dans ce ſens, que la propoſition, *qu'il n'eſt point honteux pour une Maiſon d'avoir été Benedictine*, a beſoin d'être modifiée. Il n'eſt point honteux de l'avoir été preciſément; mais il eſt honteux en quelque ſorte, de l'avoir été & de ne l'être plus, c'eſt-à-dire, d'être déchû de la perfection primitive de ſon état.

Dans les deux Pieces qui ſuivent & qui contiennent près de 200. pa-

ges, il s'agit d'une conteſtation de preſſéance entre les Benedictins & les Chanoines Reguliers, par rapport aux Etats de la Province de Bourgogne, où les uns & les autres ont ſéance à raiſon des Abbayes dont ils ſont membres. La conteſtation s'émut en 1687. à l'aſſemblée des Etats de Bourgogne, où à la premiere ſéance, les Chanoines Reguliers s'étant mis à la droite après le Clergé Seculier, & ayant par conſequent opiné avant les Benedictins; ceux-ci après la ſéance qu'ils n'avoient point voulu troubler pour ſoûtenir leur rang, le revendiquerent, & prouverent ſi bien leur droit par le temoignage des Regiſtres mêmes des Etats, où il étoit verifié qu'ils avoient toûjours precedé les Chanoines Reguliers, que le lendemain le Préſident des Etats ayant, avant que d'entrer, fait appeller au parquet les Chanoines Reguliers, leur commanda de reprendre leur ancienne place au côté gauche. Les Chanoines Reguliers aimerent mieux ne plus paroître dans la chambre, que de ſe ſoûmettre à cet ordre. Déboutez de leurs prétentions par les Etats mêmes; ils

en appellerent au Roi par des Requêtes, & au Public par des Factums, où *l'état Monastique*, dit l'Editeur, *ne parut pas assez ménagé*. Voilà à peu-près à quoi se reduit ce qui est dit dans la Préface, au sujet de cette dispute. On n'y dit point quel en fut l'evenement; on y laisse même en incertitude, l'époque de cette contestation; *Ce fut, je crois, en* 1687. dit l'Editeur, à qui il étoit, ce semble, assez aisé de fixer cette époque qui ne remonte pas à quarante ans, & d'informer le Public de la décision d'une affaire dont il produit les Pieces; ce sont des particularitez dont le Lecteur est toûjours curieux, & il manque quelque chose à sa satisfaction dans la lecture de ces sortes d'Ecrits, quand on ne lui apprend point la datte precise des faits, ni l'évenement d'une affaire qui a produit de part & d'autre tant d'Ecritures.

Les Benedictins prétendent que les Chanoines Reguliers furent les Aggresseurs dans cette affaire, & ils paroissent bien fondez à le dire; puisqu'ayant été maintenus par les

Etats de Bourgogne en possession de leur rang, c'étoit aux Chanoines Reguliers à les attaquer, s'ils se croyoient lézez en cela. Aussi firent-ils un Ecrit pour soûtenir leurs droits, & c'est cet Ecrit que refute le Pere Mabillon par le sien, qui a pour tître: *Réponse des Religieux Benedictins de la Province de Bourgogne, à un Ecrit des Chanoines Reguliers de la même Province, touchant la presséance dans les Etats.* Cette Reponse du Pere Mabillon ne vint qu'environ sept ans après l'Ecrit des Chanoines Reguliers, qui semblent le desavoüer en quelque sorte, dans la Réponse au Pere Mabillon, où ils en parlent, comme d'un Ecrit *fait par un Particulier de leur Ordre, il y a bien sept ans, & dont peu de personnes avoient eu connoissance.* Cette datte fixeroit celle de l'Ecrit du Particulier de l'Ordre & de la Réponse du Pere Mabillon, si la Piece où elle est employée, portoit elle-même quelque datte; mais on n'y trouve pas même l'année de l'impression. Il est fait mention dans la Réponse des Chanoines reguliers, d'un Libelle rempli *de termes durs &*

choquans, repandu dans la Bourgogne ſous le nom des Benedictins, mais que les Chanoines Reguliers declarent qu'ils ne veulent pas leur attribuer : auſſi les Benedictins ne l'ont-ils jamais avoüé, non pas même comme l'Ouvrage d'un Particulier. Ce Libelle donné ſous le nom des Benedictins & non avoüé d'eux, & le premier Ecrit fait par un Chanoine Regulier, ſont de ces Pieces qui ne peuvent plus ſe trouver que dans les Cabinets des Curieux ; mais quoiqu'on n'ait pas ce premier Ecrit, il eſt aiſé de s'en former une aſſez juſte idée ſur ce que le Pere Mabillon en rapporte dans ſa Réponſe.

Toute la queſtion, diſoit le Chanoine Regulier, *eſt reduite à la Nobleſſe & à l'antiquité des Ordres ; & c'eſt entre Saint Auguſtin & Saint Benoît, que Meſſieurs les Etats ſont établis Juges ; entre la Cathedrale d'Hippone & l'Abbaye de Montcaſſin ; entre le Paſteur & le troupeau ; entre le lin & la laine. Il faut ſçavoir quel eſt le plus ancien & le plus noble, du ſurplis, ou du froc ; de la chappe ou de la coulle ; de l'aumuſſe, ou de la ceinture ; du ca-*

puchon, ou du bonnet quarré. Le même Chanoine regulier pour prouver l'antiquité de son Ordre, alleguoit après Gerson, *que les Apôtres avoient formé la premiere Communauté de Chanoines Reguliers, sous l'autorité de Jesus-Christ même.* Il ajoûtoit du sien, *qu'il n'y avoit point d'égalité entre les Chanoines & les Moines*; que les Chanoines Reguliers étoient *sur le chandelier*, & les Moines *sous le boisseau*; *que ceux-là ont droit aux honneurs, qu'ils sont nez pour les charges & les dignitez*, ce qu'on ne peut pas dire des Moines; *que les uns chantent & les autres pleurent*; *que les Titres de la Noblesse Ecclesiastique ne peuvent convenir aux Moines*; que ceux-ci sont devenus Prêtres à la verité, mais que les Chanoines Reguliers le sont *plus qu'eux*; que si les Moines sont Prêtres, c'est *par accident*, que le Sacerdoce est *enté* sur la profession des Moines, au lieu que parmi les Chanoines Reguliers *c'est un fruit de l'arbre*; que les Moines sont des *Oliviers sauvages entez sur l'Olivier franc*, & qu'ils ont tort de s'élever *contre les branches naturelles*; & qu'enfin un

Moine *dans ſon Ordination, eſt comme l'Arbre de Nabuchodonoſor qui fut coupé par le faîte, & à qui l'Ange ne laiſſa que la racine, mais encore liée avec des cercles de fer & d'airain; que l'Egliſe qui l'ordonne, le coupe par le milieu, en lui ôtant la juriſdiction qui eſt comme le faîte & la perfection du Sacerdoce; qu'un Moine peut être élevé à la charge de Paſteur; mais qu'il faut rompre ces cercles de fer & d'airain, & qu'il ne peut y parvenir ſans diſpenſe.*

De la maniere que les Moines ſont traitez dans tous ces traits que rapporte le Pere Mabillon, en cottant les pages de l'Ecrit du Chanoine Regulier, c'eſt en parler avec beaucoup de moderation que de dire, comme fait l'Editeur, que *l'Etat Monaſtique n'y parut pas aſſez ménagé*. Auſſi y a-t'il lieu de croire que c'eſt par rapport à ces expreſſions un peu outrées, que les Chanoines Reguliers dans leur Réponſe au Pere Mabillon, en parlent comme de l'Ouvrage d'un Particulier, & non avoüé de l'Ordre; car pour ce qui eſt du fond de la Piéce, il paroît

qu'il y disoit la même chose, & s'appuyoit sur les mêmes argumens que les Chanoines Reguliers employerent depuis dans un Ecrit avoüé & autorisé de l'Ordre, pour repondre au Pere Mabillon : c'est ce qu'il est aisé de juger par la conformité de ces argumens & de ceux ausquels répond le Pere Mabillon, en refutant l'Ecrit du Chanoine Regulier.

En effet, le Pere Mabillon en repondant à cet Ecrit, le reduit à trois Chefs, qui sont, 1°. Que l'Ordre des Chanoines Reguliers est plus ancien que celui de Saint Benoît. 2°. Qu'ils sont essentiellement Clercs & les Benedictins par accident. 3°. Que le Pape Pie IV. a jugé en cas pareil, la presséance en faveur des Chanoines Reguliers. Or la Réponse que ceux-ci firent à l'Ecrit du Pere Mabillon, est divisée en ces trois mêmes points, page 6. & 7. comme le peuvent voir ceux qui ont cette Réponse des Chanoines Reguliers. Voici ce que le Pere Mabillon répond sur ces trois points : 1° Qu'avant la fin du quatriéme siécle, il n'y a point eu de Communautez Clericales ; que la desap-

propriation se gardoit dans celle d'Hippone sous Saint Augustin, mais sans vœux; que cette Communauté n'a pas eu de suite hors d'Hippone, ni du vivant de Saint Augustin, ni depuis sa mort; que du temps de Charlemagne & de Loüis le debonnaire son fils, les Communautez Clericales se renouvellerent, & que la Regle qui fut faite pour cela en 816. prescrivoit la Communauté de demeure & de table, mais qu'elle accordoit la proprieté des biens, ce qui ne convient point aux Chanoines Reguliers, qui font les trois Vœux Religieux; que ce n'a été que vers le onziéme siécle, que les Chanoines Reguliers de cette espece ont commencé; d'où il conclud que c'est leur faire grace que de les faire remonter jusqu'au tems de Charlemagne, c'est-à-dire, au commencement du neuviéme siécle, eux qui réellement ne sont venus que dans l'onziéme: ce qu'il prouve par le témoignage d'Abelard qui vivoit au commencement du douzieme siecle, & qui dit que l'Ordre des Chanoines Reguliers étoit nouveau de son temps, aussi-

bien que leur nom : *Canonici Regulares noviter appellati, & noviter exorti.* Au lieu que l'Ordre de Saint Benoît a commencé inconteſtablement avant l'an cinq cens trente, c'eſt-à-dire, trois cens ans avant le tems de Charlemagne, qui eſt l'époque la plus haute, où même en faiſant grace aux Chanoines Reguliers, on puiſſe les faire remonter ; car pour la Communauté prétenduë de Chanoines Reguliers, formée par les Apôtres ſous l'autorité de Jeſus-Chriſt, on s'étonne que cela ait pû être allegué ſerieuſement : mais en fait de Nobleſſe fondée ſur l'ancienneté, les Corps ont leurs chimeres auſſi-bien que les Familles particulieres.

Sur le ſecond point, le Pere Mabillon fait voir que les Communautez Monaſtiques n'ont jamais été excluës du Clergé ; qu'on y recevoit les Clercs auſſi-bien que les Laïcs ; que les Monaſteres étoient comme des Seminaires d'Evêques & d'Eccleſiaſtiques ; qu'ils ſervoient de tître pour l'Ordination de l'Abbé & des Moines ; que les Abbez étoient benis ſolennellement par les Evêques, après

lesquels ils avoient rang dans les Conciles, & voix deliberative, comme Prélats du second Ordre ; qu'ils conferoient même à leurs Religieux la Tonsure Clericale & l'Ordre de Lecteur, & tout cela avant Saint Benoît ; qu'il s'en suivoit de-là que l'Ordre de Saint Benoît étoit né dans le Clergé, & que par consequent les Benedictins n'étoient pas Clercs ou Prêtres seulement par accident ; que d'ailleurs la Régle de saint Benoît est plus clericale que celle des Chanoines Reguliers; qu'il n'y a point de dignité ni d'emplois dans l'Eglise que les Benedictins n'ayent remplis avec honneur, & qu'ils ont occupé la plûpart des Cathedrales d'Angleterre, d'Allemagne, &c. qu'ainsi les Chanoines reguliers n'ont point d'avantage sur eux du côté de la Clericature. Le Pere Mabillon ajoûte à cela dans sa replique, que si comme Chanoines, les Chanoines Reguliers sont Clercs, aussi comme Reguliers, ils sont Moines ; de sorte que, selon lui, toute la difference qu'il y aura entre les Chanoines Reguliers & les Benedictins, se reduira à dire

que ceux-cy sont *Moines-Clercs*, & que ceux-la sont *Clercs-Moines*; d'où le même Auteur prend occasion de prouver que les Chanoines Reguliers sont réellement Moines, & qu'ils ne different des Benedictins en fait de Monachisme, qu'en ce que, comme dit Innocent III. leur Regle est moins austere que celle des Benedictins. *Regulæ inserviunt laxiori.*

A l'égard du troisiéme point qui roule sur l'autorité d'un Bref de Pie IV. en 1564. par lequel il adjuge aux Chanoines Reguliers de la Congregation de Latran, la presséance sur les Moines de la Congregation de Sainte Justine, autrement dite du Mont-Cassin, le Pere Mabillon répond que la Décision n'est pas universelle pour tous les Chanoines Reguliers, mais particuliere pour ceux de la Congregation de Latran : ce qui est si vrai, que ceux de la Congregation de sant Sauveur de Bologne n'en tirent aucun avantage, & cedent le pas aux Benedictins dans Rome & dans toute l'Italie. Or les Chanoines Reguliers de France sont encore moins en droit de se preva-

loir de ce Bref, que ceux d'Italie qui ne ſont pas de la Congregation de Latran. Auſſi eſt-ce le ſentiment de Tamburin, ſçavant Juriſconſulte, qui étoit Italien, & qui dit, que ce qui a été decidé à cet égard en faveur des Chanoines Reguliers de Latran, ne s'étend point aux Abbez ou Chanoines Reguliers d'autres Congregations, même ſous la Régle de Saint Auguſtin : Déciſion d'autant plus juſte, qu'elle eſt fondée ſur le Bref même de Pie IV. où il eſt dit, que pour ce qui eſt des Abbez de l'une & l'autre Congregation de Latran & de Saint Benoît, lorſqu'ils aſſiſteront aux Conciles Generaux & Synodaux, ou autres Aſſemblées publiques & particulieres, où ils auront droit de ſéance & de ſuffrage, ils garderont entr'eux le rang de leur promotion & de leur antiquité, ſans avoir égard aux droits & prétentions des deux Ordres ou Congregations.

Le Pere Mabillon ajoûte à cela, que quand les Chanoines Reguliers d'Italie pourroient ſe prevaloir de ce Bref, ce qu'ils ne font pas, ceux

de France ne le peuvent, en ce que c'eſt un *proprio motu*, & qu'il n'eſt pas reçû en France; & que les Benedictins depuis ce Bref, ſont toûjours demeurez en poſſeſſion de la preſſéance dans la plûpart des Villes & des Egliſes du Royaume.

Voilà à quoi ſe reduit la Réponſe du Pere Mabillon, où s'il entre dans la Theſe generale du droit de preſſéance entre les deux Ordres, il ne le fait que parce que l'Ecrit des Chanoines Reguliers l'y oblige, & ſans préjudice des droits des Benedictins par rapport aux Etats de Bourgogne. Il ne s'agiſſoit que de ſçavoir lequel des deux Ordres qui ont ſéance dans les Etats de cette Province, y devoit préceder l'autre. Les Chanoines Reguliers tirerent la diſpute hors de l'hypotheſe particuliere d'une Province, & l'étendirent à une Theſe generale qui étoit de ſçavoir lequel des deux Ordres doit avoir la preſſéance ſur l'autre : c'eſt ce qui a contraint le Pere Mabillon d'enter en diſcuſſion ſur l'ancienneté & l'état de Clericature par rapport aux deux Ordres, & ſur le Bref de Pie IV. Mais,

comme il le remarque fort bien, cette discussion generale n'interesse en rien les Etats de Bourgogne. Chaque Province, chaque Assemblée a ses loix & ses usages : on y regle les rangs entre les Religieux qui y ont séance, non par la dignité & les prérogatives des Ordres dont ils sont, mais par celles des Abbayes & des Maisons qui sont dans les Provinces: d'où il arrive que les Benedictins qui precedent les Chanoines reguliers dans les Etats de Bourgogne & dans d'autres Provinces, souffrent sans peine d'en être precedez à Nevers & en d'autres lieux.

Les Chanoines Reguliers répondirent à l'Ecrit du Pere Mabillon ; mais leur Réponse ne fait point partie du Volume dont nous faisons l'Extrait, & où il seroit à souhaiter qu'on l'eût fait entrer à sa place, afin qu'on eût dans le même Livre le pour & le contre : nous ne devons point nous y étendre. Il suffira de dire que cette Reponse, aussi bien que la Replique qu'y fit le Pere Mabillon, ne roule que sur les trois mêmes points qui faisoient le fond de

l'Ecrit du Chanoine Regulier qui attaqua le premier les Benedictins; mais qu'à l'égard du stile, la Réponse des Chanoines Reguliers au Pere Mabillon est fort differente de ce premier Ecrit, où celui de leurs Confreres qui avoit attaqué les Benedictins, l'avoit pris sur un ton peu convenable au serieux de la matiere & à la modestie de l'Etat Religieux: au lieu que la Reponse des Chanoines reguliers au Pere Mabillon est écrite avec tous les ménagemens de charité & de politesse dont le Pere Mabillon leur avoit donné l'exemple dans la Défense des droits de son Ordre. C'est une justice qu'on doit à ce sçavant Benedictin, que de reconnoître que l'esprit de douceur & de moderation se fait toûjours sentir, même dans ses Ouvrages Polemiques, & s'il y a eu quelque chose en lui qui ait égalé son Erudition, on peut dire que c'est son humilité & sa modestie extrême, dans la dispute même de presséance dont on vient de parler. On s'apperçoit, comme le remarque l'Editeur, qui ne dit en cela rien de trop, de la re-

pugnance qu'avoit le Pere Mabillon, à diſcuter une pareille matiere ; de ſorte qu'il n'y eut que ſon amour pour la verité, & un zele legitime pour les interêts de ſon Ordre, qui pût y faire compatir ſa modeſtie. La ſolidité de l'Erudition qu'il a repanduë dans cette Défenſe, ne permet preſque pas de croire qu'il ait tort ; & la moderation qu'il y conſerve, même en répondant à un Ecrit peu moderé, fait ſouhaiter qu'il ait raiſon.

Nous nous ſommes ſi fort étendus ſur ce dernier article, qu'il faudra nous contenter d'indiquer dans le reſte de cet Extrait, les autres Ouvrages du Pere Mabillon qui ſont partie de ce ſecond Volume.

Le Traité de la *Meſſe & de la Communion*, eſt une Piece, où le Pere Mabillon entreprend de prouver contre Dom Claude Lancelot, Religieux de l'Abbaye de ſaint Cyran, que les termes de *Meſſe* & de *Communion* qui ſe trouvent dans la Regle de Saint Benoît, doivent s'entendre du Sacrifice de la Meſſe & de la Communion Euchariſtique, & non de la fin & concluſion de l'Office, pour le

mot *Missa*, & de la Communion de charité & des prieres, pour celui de *Communio*. On trouve & dans la Préface de ce Volume, & dans le commencement de la Dissertation même, ce qui y a donné occasion. Elle est suivie d'une addition dans laquelle le Pere Mabillon répond à un Avertissement que Monsieur de Vert, Trésorier de l'Abbaye de Cluni, avoit mis à la tête de la Regle de Saint Benoît, traduite de sa façon. Monsieur de Vert apuyoit dans cet Avertissement, le sentiment de Dom Lancelot, & combatoit celui du Pere Mabillon qui lui répond dans cette addition. Il y a dans cette dispute un préjugé bien favorable pour le sentiment de ce sçavant Benedictin, c'est que si les termes de *Missa* & de *Communio* doivent s'entendre dans le sens qu'y donnent ses adversaires, il faudra avoüer que dans toute la Regle de Saint Benoît, il n'est parlé ni de Messe, ni de Communion : ce qui seroit un peu dur à digerer.

L'ouvrage qui suit & qui a pour titre, *Reflexions sur les Prisons des Ordres Religieux*, est, comme le dit

l'Editeur, une production encore plus du cœur que de l'esprit du Pere Mabillon. L'esprit de douceur, de compassion, de charité & de pieté Chrétienne y regne d'un bout à l'autre; & il seroit à souhaiter que dans les Ordres où l'on est obligé d'employer cette peine contre les Delinquans, on suivît les Regles sages & chrétiennes que le Pere Mabillon insinuë à cet égard.

Le Memoire sur les antiquitez de Saint Denis, peut servir de réponse à la premiere des Dissertations qu'un Auteur anonime a faites sur l'Histoire de l'Abbé Suger, imprimé en 1721. & comme l'Auteur de cette Dissertation s'appuyoit de l'autorité du Pere Mabillon en attaquant Dom Felibien, Auteur de la vie de Suger, & qu'il lui faisoit un crime de n'avoir pas suivi un aussi bon guide que le Pere Mabillon, on fait voir dans la Préface de ce second Volume, que le Pere Mabillon ne s'est point contredit lui même dans ce Mémoire; & que c'est le Dissertateur même qui n'a pas bien entendu le Pere Mabillon.

Aoust 1724.

La Lettre à Monſieur l'Evêque de Blois touchant le diſcernement des anciennes Reliques, eſt pour repondre à une Diſſertation de Monſieur Thiers contre la Sainte Larme de Vendôme. Le Pere Mabillon y joignit un Mémoire pour juſtifier cette Relique, ou plûtôt, comme on le dit dans la Préface, pour juſtifier la bonne foi des Dépoſitaires de cette Larme, & faire voir que les Regles que Monſieur Thiers donnoit pour le diſcernement des anciennes Reliques, étoient fauſſes, injuſtes & temeraires.

On a oublié de faire mention d'un petit Eloge Hiſtorique de Dom Marſolle, quatriéme General de la Congregation de Saint Maur. Ce morceau a échapé, parce qu'il ſe trouve envelopé ſous le tître d'*Itinerarium Burgundicum* continué au haut des pages. C'eſt une relation de quelques faits particuliers & édifiants de ce General, deſquels le Pere Mabillon avoit été témoin.

Nous finirons ici cet Extrait qui eſt déjà aſſez long, & nous remettrons à un troiſiéme, à rendre comp-

 te

te des ouvrages de D. Thierri Ruinart qui sont partie de ce second volume, & qui occupent tout le 3^e^.

ARTICLE LXXII.

*LETTRE DU R. P. LE COURAYER, Chanoine regulier & Bibliothecaire de l'Abbaye de Sainte Geneviéve de Paris, à M*** Auteur de l'Extrait de la Dissertation sur les Ordinations, &c.*

L'Auteur remercie de ce que, dans le Journal des Sçavans, on a favorisé d'un Extrait avantageux sa Dissertation pour les Ordinations Anglicanes; & il applaudit au Journaliste de ce qu'il a sçû se renfermer dans les bornes de la politesse & de l'équité. C'est ce qui détermine le R. Pere Le Courayer à donner volontiers son consentement pour que M. l'Abbé G. le déclare, ou pour mieux dire, l'ait déclaré l'Auteur de la Dissertation. Il trouve aussi que de l'avoir nommé; » cela fera connoître même que la Dissertation n'est point un ouvrage de parti & de

tenebres„. De parti ! Le Reverend Pere croit-il donc que la chose eût été douteuse si son nom n'eut été enfin suppléé ? Il nous semble que, soit que l'on veüille juger de l'ouvrage par l'Auteur, ou de l'Auteur par l'ouvrage, on ne peut former à cet égard qu'un même jugement. Pour ce qui est d'être un ouvrage de tenebres ; comme l'Auteur fait sans doute consister cette origine tenebreuse de la Dissertation, dans l'impression de ce livre en païs étranger, dans le manque d'approbation & de permission, & dans la distribution clandestine, elle tourne en merite au R. Pere, dès qu'il se fait connoître, puis qu'elle marque combien il est persuadé de la Religion de nos Docteurs & de nos Magistrats.

Le Reverend Pere Le Courayer ne voit, dit-il, dans l'Extrait de Mr L'Abbé G. que deux ou trois reflexions qui puissent meriter quelque éclaircissement ; il en releve deux dans sa premiere Lettre, & trois dans la seconde. Il y a lieu de croire qu'on en demeurera là, & que cette fois ce sera par le silence que le Jour-

naliſte aura ſçû ſe renfermer dans les bornes de la politeſſe & de l'équité. L'Auteur s'en eſt ſi bien trouvé, que prévoyant, pour ſuite de ſa Diſſertation, une guerre qu'il n'appelle que Litteraire, & qu'il pouvoit nommer ſacramentaire, il fait du journal des Sçavans ſa place d'armes. Il s'y établit dès à preſent, mais pour aujourd'hui, ſoit feinte, ou non, il ſemble ſe diſpoſer plûtôt à une retrai-traite qu'au combat; harcelé, comme il le temoigne aſſez par pluſieurs eſcarmouches d'amis, ſur le principe de Thorndik: en tout cas, comme c'eſt l'objet principal de ſes deux lettres, nous nous y attachons. Au chapitre quinziéme *de la Diſſertation ſur la validité des Ordinations des Anglois*, le Reverend Pere Le Courayer avoit extrémement fait valoir un principe qu'il avoit déterré dans un coin des *Origines Eccleſiaſticæ* du Proteſtant Herbert Thorndik. Aujourd'hui il reflechit ſur ce qu'il a fait; & l'on démêle dans l'embarras de ſes reflexions, qu'il voudroit retenir comme veritable, le principe de Thorndik, & en abandonner la dé-

ſenſe comme perilleuſe.

„ J'ai aſſez marqué, dit-il, que
„ je ne l'adoptois en aucune manie-
„ re. . . Je déclare qu'en propoſant
„ le principe de Thorndik, je n'ai
„ pas prétendu y ſouſcrire . . . Pour
„ ce qui eſt du ſiſtême de Thorndik,
„ je vous l'abandonne entierement,
„ je ne l'ai nullement adopté & je n'y
„ prens point d'interêt „. C'eſt dire deux choſes; l'une, que préſentement il n'adopte point le principe ou le ſiſtême du Chanoine Proteſtant; ce que nous examinerons à la fin de cet Extrait; l'autre, qu'il n'a pas même adopté ce principe dans ſa Diſſertation; & ceci a dequoi ſurprendre.

Car le R. Pere Le Courayer qui proteſte ici qu'il n'a point adopté dans ſa Diſſertation le principe de Thorndik, & qu'il a aſſez marqué dans ce livre qu'il n'adoptoit pas ce ſiſtême, a néanmoins parlé de ce principe dans cette Diſſertation, non ſeulement comme d'un principe veritable, incontestable, préferable à tout autre principe en cette matiere, mais de plus comme d'un principe unique, & abſolument

necessaire à l'Eglise pour ne se pas trouver en contradiction avec elle même en matiere de foi. Est-ce là ce que le R. Pere appelle „ avoir „ assez marqué qu'il n'adoptoit point „ ce principe ? Il a écrit que ce prin- „ cipe emporteroit (il a voulu dire „ apporteroit) avec lui l'éclaircisse- „ ment de toutes les difficultez ; „ qu'avec ce principe on leve toute „ ambiguité ; de sorte qu'il ne reste „ aucun scrupule ; que rien ne sem- „ ble plus propre à expliquer tous „ les faits, & les variations qu'on a „ remarquées dans l'Eglise sur la ma- „ tiere des Ordinations ; que si l'on „ n'admet ce principe, la concilia- „ tion de tous ces faits est impossi- „ ble ; & que ce n'est que parce que „ ce principe n'a pas été assez connu, „ qu'on voit si peu d'uniformité en „ cette matiere : qu'enfin il ne sçait „ par où l'on pourroit le contester „. Prononcer sur un principe tant de formules d'adoption, & avoir en même tems l'adresse de ne le pas adopter, c'est peut-être le plus bel exemple de direction d'intention qui se soit vû. Il faut que le R. P. Le Courayer ait dit en lui-même : Ce principe de

Thorndik éçlaircit toutes les difficultez, leve toutes les ambiguitez, ôte tous les ſcrupules; mais je ne l'adopte pas; non, que j'y decouvre aucun foible; je ne ſçais pas même par où on pourroit le conteſter; non, que j'en connoiſſe un meilleur, ou aucun autre qui convienne; au contraire rien ne me ſemble plus propre à expliquer tous les faits, & les variations qu'on a remarquées dans l'Egliſe au ſujet des Ordinations; mais je ne l'adopte pas, je ſçai que ſi l'on n'adopte pas ce principe, la conciliation de tous ces faits, conciliation indiſpenſable à un Théologien Catholique, eſt impoſſible, & que c'eſt faute d'avoir aſſez connu ce principe, que l'Egliſe ſe dément, ſe contredit; je le ſçais, & c'eſt moi qui l'aprens aux autres; & malgré tout cela je n'adopte point ce principe: j'aime mieux laiſſer l'Egliſe dans l'opprobre & le crime d'une contrarieté éternelle d'elle-même avec elle même en matiere de dogme, que de l'en tirer par ce principe que je crois inconteſtable: ainſi je ne l'adopte pas. Il ne faut au R. Pere Le

Courayer, pour ſauver l'Egliſe, qu'un ſeul principe; il le rencontre; il le juge très-propre pour ce but, unique, ſpecifique; il ne tient qu'à lui de le ſaiſir, & il refuſe de l'adopter. Que lui a donc fait l'Egliſe? Premiere énigme.

Que le R. Pere Le Courayer, n'ait point adopté dans ſa Diſſertation, puiſqu'il le dit; le principe & le ſiſtême de Thorndik, & que ce ſoit la Diſſertation qui l'aura adopté, comme à l'inſçû de l'Auteur; ſi, après tout, ce principe eſt un moyen ſi excellent & ſi neceſſaire pour expliquer la conduite de l'Egliſe à l'égard des Ordinations; que ne diſons nous, que l'Egliſe a agi par ce principe, & qu'elle l'avoit elle-même adopté? Car enfin voici comme on doit raiſonner. Avec ce principe, d'ailleurs inconteſtable, on explique parfaitement tous les faits de l'Egliſe; & ſans ce principe, ils ſont inexplicables: donc ce principe eſt celui que l'Egliſe a ſuivi, & ſur lequel elle a formé ſa conduite. Mais ici, un Partiſan de l'Egliſe, trouve encore le Pere Le Courayer en ſon

chemin. Le R. Pere soûtient que l'Eglise ne s'est jamais servie de ce principe, sans lequel il croit que la conduite de l'Eglise n'est qu'inconstance, variations, contrarietez.

» L'Eglise, dit-il en propres termes, ne s'en est jamais servie; on » ne s'est point servi de ce principe » dans l'Eglise pour expliquer la dif- » ficulté dont il est question. L'Egli- » se ne s'en est jamais servie pour con- » cilier les contrarietez qui se trou- » vent sur cette matiere». Il veut qu'on ajoûte dans les Editions suivantes, » ce n'est point sur ce prin- » cipe que l'Eglise jusqu'ici a formé » sa conduite sur ce point». Vouloir absolument que l'Eglise n'ait point formé sa conduite sur un principe qui seul peut justifier la conduite de l'Eglise en des points essentiels à la Religion: autre Enigme inconcevable dans la Dissertation: d'autant plus inconcevable que ce principe dont le R. Pere Le Courayer aime mieux faire honneur à Thorndik que d'en attribuer l'usage à l'Eglise, qu'il croit ne pouvoir s'en passer sans se deshonorer, ce prin-

cipe, le Pere Le Courayer pourtant le trouve dans l'Eglise, & il l'y trouve employé par le Pape, par les Conciles, par les Evêques: c'est-à-dire, que selon le P. Le Courayer, une même chose est, & n'est point.

Après avoir rapporté le passage & le principe de Thorndik, il dit que Thorndik suppose la même doctrine que Saint Leon; & après avoir rapporté le passage & la doctrine de Saint Leon: „ C'est là, dit-il, pré„ cisément tout le sistême de Thorn„ dik„. Voilà donc déjà le Saint Siege dans le sistême de Thorndik, inconnu à l'Eglise. Ayant en vûë S. Cyprien, & les Conciles d'Afrique, S. Firmilien & d'autres Conciles, même S. Athanase, S. Cirille de Jerusalem, & S. Basile, le Pere Le Courayer déclare que tous ceux qui ont contesté la validité de quelques Sacremens, ont semblé supposer le principe de Thorndik, & afin que nul de l'Eglise n'echape au principe de Thorndik, il soûtient encore, avec l'effort de se contredire, que ce principe est lié naturellement au sentiment de ceux qui ont reconnu

la validité des Sacremens conferez dans l'hérefie, c'eft-à-dire, au fentiment de toute l'Eglife : c'eft ainfi que felon le R. Pere Le Courayer, les Papes, les Conciles, les Evêques, les Théologiens contraires entr'eux, ont formé leurs décifions & leur conduite fur ce même principe, fur lequel il dit, que l'Eglife n'a jamais formé fa conduite, & dont il dit que l'on ne s'eft jamais fervi dans l'Eglife. Le Pere Le Courayer devroit bien fe concilier lui-même avec lui-même, avant que d'entreprendre d'établir la paix entre les Eglifes, entre la Catholique & l'Anglicane.

Encore un Paradoxe! Le Pere Le Courayer chargé par lui-même de procurer la paix des Eglifes, & de rétablir le goût de la faine Theologie, propofe à un Concile general fon azile, à l'Eglife en corps, à tout Lecteur, d'accepter des mains de l'hérétique Thorndik, & d'adopter un principe tout couvert d'Anathêmes. Il eft tems que nous produifions aux yeux ce principe critique que le R. Pere approuve en toutes manieres, & n'adopte en aucune maniere;

dont il juge que l'Eglise n'a pû se passer & ne s'est jamais servie; qu'il trouve reçû & mis en œuvre de tout tems & qu'il propose à l'Eglise comme neuf & inconnu.

Il consiste à remettre au bon plaisir de l'Eglise la validité des Ordinations, de sorte que le consentement de l'Eglse soit aussi essentiel à la validité du Sacrement, que l'usage de la matiere & de la forme. Par exemple, de plusieurs Ordinations dans lesquelles on suppose que la matiere, la forme & l'intention n'auront point été omises, les unes seront valides, les autres ne le seront pas: Pourquoi? C'est selon le sistême de Thorndik, presenté par le Pere Le Courayer, que l'*Eglise, par condescendance, veut bien recevoir les unes; & par severité, ou par des raisons de prudence, elle ne veut point admettre les autres.* Il y a plus: *une même Ordination, d'invalide qu'elle étoit, pourra devenir valide dans la suite, sans que rien de sensible y intervienne de nouveau: parce que le rit essentiel ayant été administré, l'Eglise, qui d'abord refusant son consentement, em-*

pêchoit que ce Sacrement n'eût son effet, levant ensuite cet empêchement par son consentement qu'elle restituë, fait que rien ne manque plus au Sacrement pour le rendre valide. Appliquons cette doctrine : un des principaux faits de l'Eglise dont le R. Pere Le Courayer garentit la conciliation par le moyen de son principe de Thorndik, c'est l'évenement des Ordinations du Pape Formose. Ce souverain Pontife ayant conferé les ordres, on les exerça pendant le reste de son Pontificat ; peu après sa mort, les Ordinations qu'il avoit faites, furent cassées par Etienne VI, & elles furent ensuite déclarées valides par Jean IX^e^. Le R. P. Le Courayer ne peut concilier ces variations, comme il entreprend de le faire, par le principe du Chanoine de Westminster c'est à-dire, par remettre au bon plaisir de l'Eglise la validité ou invalidité des Ordinations, qu'en decidant, 1°, que les Ordinations de Formose furent d'abord valides ; l'Eglise, le Pape voulant bien par condescendance les recevoir : 2°, que sous Etienne VI. ces Ordinations devin-

ent invalides, Etienne, son Con-
ile, l'Eglise par severité ou par des
aisons de prudence, ne voulant
point les admettre : & 3°, que sous
ean IX^e d'invalides qu'elles étoient,
lles redevinrent valides sans que
ien de sensible y intervînt de nou-
eau, l'Eglise ayant restitué son
onsentement par le ministere de
Jean & du Concile de Rome. Ainsi
les Laics, que Formose auroit ordon-
nez Prêtres, seroient redevenus de
Prêtres Laics, selon le R. Pere Le
Courayer : Héresie frappée d'Ana-
heme par le Concile de Trente, ses-
ion 23^e, chapitre 4. & Canon 4^e.
Ainsi le caractere n'est point indele-
bile, mais passager : Héresie encor-
e anathematisée au même endroit.
Ainsi lorsque l'Eglise, après l'usage &
'application ordinaire de la matiere
& de la forme, a refusé le consente-
ment, & qu'elle vient, au bout de
plusieurs années, à le restituer, on
peut réïterer le rit essentiel ou l'Or-
dination du Sacrement : Héresie.
Ainsi pendant tout l'intervalle de
tems, que l'Eglise laisseroit s'écouler
entre l'Ordination & le consente-

ment, le caractere ne seroit point imprimé, il ne le seroit point dans l'administration même du Sacrement : Héresie. Ainsi le Sacrement ne produiroit point son effet en vertu de l'œuvre même, & comme parle le Concile de Trente, *ex opere operato* : Héresie sur Héresie.

L'héreticité du principe de Thorndik, suggeré à l'Eglise dans la Dissertation, n'a pû se dérober à la penétration du Reverend P. Le Courayer ; cette héreticité consiste dans l'incompatibilité du principe, avec la doctrine Catholique sur le caractere du Sacrement ; & Thorndik lui-même avertit son Lecteur du rapport qu'il y a entre son sistême & la nature du caractere : des deux objets il n'en fait qu'un. Le même chapitre expose, & le même titre annonce l'explication de Thorndik & sur la validité des Ordinations & sur le caractere : *Quid ordinationem ratam faciat : tum ratio characteris.* Thorndik ne peut dissimuler que son principe, si recommendé au Concile general dans sa Dissertation, force quiconque l'adopte, à ne reconnoître

pour caractere Sacramentel, que cette idée commune, cette opinion publique, cette espece de notorieté, qui tracée dans les esprits des spectateurs par l'exterieur de l'Ordination, assûre à l'Eglise son droit sur le Ministre qu'elle a acquis, pour se l'approprier, l'employer, le revendiquer. Si le P. Le Courayer n'avoit pas été persuadé par son sçavant Théologien Herbert Thorndik, de la necessité d'abandonner la foi sur le caractere, en cas que l'on suive le principe de Thorndik, auroit-il protegé ce principe auprès de l'Eglise en corps, sans le concilier avec le dogme Catholique? Il en a donc connu l'héreticité; & desesperé la conciliation avec la foi, & il en propose l'adoption à l'Eglise: le conçoive qui pourra.

Cette proposition, même independamment de l'héreticité propre du principe, n'est point sans erreur; car proposer à l'Eglise de reformer la substance d'un Sacrement, d'établir que ce qui a suffi jusqu'ici pour la validité de l'ordre, ne suffise plus à l'avenir; & qu'un consentement

arbitraire qui n'étoit point requis comme essentiel pour le caractere, le soit desormais sous peine de nullité: c'est prétendre que l'Eglise peut changer la substance du Sacrement de l'ordre, & le prétendre contre sa déclaration, c'est une erreur: *salvâ illorum substantiâ.* Trid. Sess. 21. c. 2.

A la question, si le Reverend Pere Le Courayer tient encore dans ses deux Lettres pour le principe énorme de Thorndik si favorablement traité dans sa Dissertation, la reponse se peut faire par l'application de trois regles de critique.

1°, Quand un Ecrivain met la raison d'un côté, l'autorité de l'autre, on présume judicieusement qu'il se range du côté où il a placé la raison. Or le R. Pere Le Courayer dit avec adoucissement dans ses Lettres, *qu'il ne croit pas le sentiment de Thorndik tout-à fait destitué de raison, qu'à ne consulter que la raison, on ne peut en quelque sorte le défendre, & encore, qu'à ne consulter que la raison, peut-être trouveroit on quelque moyen de le défendre*: il ne reconnoit contre ce sentiment que

l'autorité qui a prévalu sur la raison, c'est-à-dire, l'usurpation.

2°, Quand un Auteur, sur une matiere délicate, & dans une occasion hazardeuse, proposant à ses Lecteurs le choix entre deux partis, leur montre les avantages de l'un sans en montrer les inconveniens; & les inconveniens de l'autre sans en montrer les avantages; on ne peut ne pas penser qu'il panche & qu'il veut faire pancher vers le premier de ces deux partis; qu'il rejette & veut faire rejetter le second. Or le Reverend Pere Le Courayer, qui dans sa Dissertation a fait ce coup d'ami à l'égard du sistême de Thorndik, s'en ressouvient avec tomplaisance dans ses Lettres, & ne desavoüe pas la conclusion que nous en tirons naturellement: » parce que je l'ai exposé » (le sentiment de Thorndik) d'une » maniere assez favorable, & que je » ne le crois pas tout à fait destitué de » raison, quelques personnes se sont, » dit-il, imaginées que je l'adoptois: » il faut bien que j'aye donné lieu à » cette pensée ». Et dans la seconde Lettre: » si vous me soupçonnez;

» dit-il, d'avoir fait paroître quel-
» que inclination pour le ſentiment
» de cet Auteur, ce n'eſt que parce
» que j'ai repréſenté le raiſonne-
» ment dont il l'appuyoit, ſans m'a-
» muſer à le combattre. Il eſt vrai,
» qu'à ne conſulter que la raiſon,
» peutêtre trouveroit-on quelque
» moyen de le défendre. En le pro-
» poſant, ce ſiſtême, je l'ai ſoûmis au
» jugement, non de l'Egliſe, mais
» des Lecteurs; & je n'en ai hazardé
» la propoſition qu'afin qu'on pût
» l'examiner ſur mon rapport; &
» en diſcuter les avantages que j'ai
» repreſenté d'une maniere aſſez fa-
» vorable, & les inconveniens» que
je n'ai eu garde d'expoſer: ils ne con-
ſiſtent qu'en cinq ou ſix héreſies en-
veloppées dans ce ſiſtême, mais je
ne me ſuis pas amuſé à ſi peu de
choſe.

3°, Quand un Auteur, qui voit qu'on lui impute d'avoir adopté le ſentiment d'un héretique, affecte jusques dans les explications qu'il ſe trouve obligé de donner au public, de déclarer qu'il parle comme il a toûjours penſé; il eſt manifeſte qu'il

veut qu'on reduiſe les termes de ſa Déclaration, dans laquelle il parle, à la penſée & au ſens du Livre précedent; ſur lequel on lui a fait quelque difficulté, principalement ſi le livre, ou la Diſſertation, eſt plus clair que la Declaration. Or le Reverend Pere le Courayer proteſte dans ſa Declaration, qu'il parle comme il a toûjours penſé, & comme il penſoit en compoſant ſa Diſſertation: „ en conſequence, dit-il, de cette Declaration dans laquelle je parle " comme j'ai toûjours penſé „. Concluons donc ainſi; le Reverend Pere le Courayer penſe comme il parle; or il parle comme il a toûjours penſé; donc il penſe comme il la toûjours penſé. Il penſe dans la Declaration, comme il penſe dans ſa Diſſertation, toûjours favorable au principe de Thorndik: ne nous imaginons donc point que le Reverend Pere le Courayer ſe ſoit retracté: il parle comme il a toûjours penſé. S'il dit dans ſa Declaration, " qu'il croit le Principe de Thorndik entiere- " ment contraire aux faits & à l'uſa- " ge de l'Egliſe „; il ne ſe dédit pas

pour cela de ce qu'il a dit dans sa dissertation, que " si l'on n'admet " ce principe de Thorndik, la conciliation des faits de l'Eglise est impossible ", & que rien n'est si propre que ce principe de Thorndik, à expliquer les faits & les variations de l'Eglise : mais joignant ces deux sens, il pense comme il a toûjours pensé, que l'Eglise par sa conduite s'est toûjours montrée contraire à un principe qui seul pouvoit concilier les contrarietez qu'on remarque en elle, & faute duquel elle est éternellement en contradiction avec elle-même. S'il dit dans sa Declaration, en parlant des faits & de l'usage de l'Eglise, que " cet usage doit seul " former sur ceci nos decisions ", il ne se dédit point de ce qu'il a mis dans la Dissertation sur cet usage, " qu'i-" ci la question n'est pas de sçavoir " ce qu'on a fait, mais ce que l'on " doit faire ; & qu'il ne paroît pas " que les faits doivent servir à nous determiner " : mais conformément à l'un & à l'autre sens, il pense comme il a toûjours pensé, qu'il faut faire ce que l'Eglise fait & que l'E-

glise fait ce qu'elle ne devroit pas faire : qu'il faut se conformer à l'autorité, aux faits, à l'usage qui a prevalu : mais qu'à ne consulter que la raison, le principe de Thorndik qui ne peut se soûtenir contre le torrent de l'usage, l'emporteroit.

S'il dit dans sa Declaration, qu'il souhaite qu'on efface dans son Livre, un Titre où il insinuoit qu'on pourroit se reduire au principe de Thorndik pour avoir une regle certaine de conduite, il ne se dédit pas pour cela de ce que ces paroles, *qu'il efface*, signifient dans le titre du chapitre de la Dissertation, ni de ce qui y est encore insinué dans le chapitre même, que le principe de Thorndik pourroit servir de regle dans la suite, & que l'adoption pourroit s'en faire par un Concile general. « Il pense comme il a toûjours pensé, » que ce n'est que parce que « ce principe n'a par été assez connu, qu'on voit si « peu d'uniformité dans tout ce qui « concerne cette matiere » : uniformité qui par consequent seroit retablie, si l'Eglise docile à la Dissertation, érigeoit le principe en la maxime de

Thorndik, en maxime universelle, & qu'elle s'y reduisist comme à une regle certaine de conduire en cette matiere. Mais quelle est cette raison; quels sont ces avantages; quel est le merite du systeme de Thorndik, qui fait que tout ce que le Reverend Pere le Courayer peut accorder à l'autorité contraire de l'Eglise, c'est de ne pas se charger de la défense de Thorndik par la raison, & de se renfermer d'un air menaçant, dans un silence respectueux?

Premiere raison, premier avantage. Dans le systême de Thorndik, dit l'Auteur, on decideroit tout d'un coup si les Ordinations contestées seroient valides ou non: illusion.

Le systême de Thorndik ne fait qu'ajoûter aux conditions jusqu'ici requises pour la validité du Sacrement, une condition nouvelle, qui est la necessité du consentement de l'Eglise. Loin donc de diminuer la matiere des contestations qui roulent toutes sur la question si les conditions ont été remplies ou non, le systeme de Thorndik en multipliant ces conditions; multiplie ces occa-

ſions de conteſter ; & loin de faciliter ou de hâter la deciſion, il l'éloigne & la rend plus difficile. En effet on pourra conteſter la validité d'une Ordination, & par tous les endroits par leſquels on peut aujourd'hui la combattre, & de plus par le défaut du conſentement de l'Egliſe déſormais requis & ſouvent malaiſé à diſcerner.

2° Un autre avantage que le Reverend Pere Le Courayer attribuë à ce ſyſtême, c'eſt que par ſon moyen « l'Egliſe, comme il paroît fort « raiſonnable, ſuſpendroit ou arrê- « teroit à ſon gré, le progrès & la ſuc- « ceſſion de toutes les Sectes, par le « refus qu'elle feroit de donner ſon « conſentement pour la validité du « miniſtere ». Car point de Sectes ſans Miniſtres ; point de Miniſtres alors ſans le conſentement arbitraire de l'Egliſe; point de conſentement pour les Sectes ; donc point de Miniſtres pour les Sectes ; donc point de Sectes : ſophiſme pur. Dans le ſyſtême de Thorndik, propoſé par le Reverend Pere Le Courayer, l'Egliſe pourroit tout au plus priver les Sectes de

Prêtres veritables & marques du caractere institué par Jesus-Christ : or les Sectes, temoin le Calvinisme & tant d'autres, subsistent sans ce Sacerdoce. Mais l'Eglise ne pourroit pas, même dans le Systême de Thorndik, empêcher les Sectes de perpetuer dans leur sein, un College profane de Ministres tels quels, par commission, sans caractere; & les Sectes peuvent subsister avec cette ombre de ministere.

Disons l'entiere verité ; à la faveur de ce principe de Thorndik qui remet la validité, ou invalidité des Ordinations au bon plaisir de l'Eglise, (c'est-à-dire, selon le Reverend Pere Le Courayer, de l'Eglise nationale) chaque Nation pourroit faire Secte, & emporter malgré l'Eglise Catholique, le Sacerdoce de Jesus-Christ plus qu'elle ne le peut dans l'état present des choses instituées par l'autorité divine.

3°. L'Auteur raisonne ainsi : « on
„ ne croit qu'un Sacrement conferé
„ dans l'heresie est valide, que parce qu'on suppose que ce qui se fait
„ dans l'heresie, est une suite de

pouvoir de l'Eglise : mais l'Eglise «
peut arrêter son propre pouvoir, «
& ne point reconnoître pour son «
Ouvrage, ce qui se seroit fait hors «
de son sein ».

La premiere proposition du Reverend Pere le Courayer n'est veritable qu'en ce sens, que l'Administration requise du Rit, étant pour ainsi dire appropriée à l'Eglise, par l'intention qu'a le Ministre de faire ce que l'Eglise fait, imprime même parmi les Sectes separées, le caractere, en vertu de l'institution de Jesus-Christ. Mais comme le Reverend P. le Courayer n'admet point la necessité de cette intention, cette proposition ne peut-être employée par lui avec verité : & comme elle signifie chez l'Auteur, que le Sacrement conferé dans l'heresie, n'est valide qu'en vertu d'un pouvoir que l'Eglise seroit maîtresse de supprimer, elle n'est pas exemte de l'erreur qui rend la seconde proposition du raisonnement plus manifestement heretique qui est de dire, qu'il ne tient qu'à l'Eglise qu'un Sacrement conferé dans l'heresie, soit effectivement valide ou ne le soit pas.

Le Reverend Pere le Courayer dit dans ses Lettres : " Et à l'egard „ des reflexions faites (dans la Dis„ sertation) sur le passage de cet Au„ teur, (Tdorndix) comme elles „ sont toutes tirées de ses propres „ paroles, c'est à lui & non à moi „ que doivent s'attaquer ceux qui „ voudroient combatre son princi„ pe „ . En conformité, nous disons en finissant, à l'égard des accusations d'erreur, d'absurdité, de contradictions, de Sophismes & d'heresies faites ici, en parlant sur le passage & le principe de Thorndix, comme elles sont toutes fondées sur ses propres paroles, c'est pareillement à lu & non au Reverend Pere le Courayer que doivent être censez le avoir addresséesceux qui dans ces memoires, ont voulu, parce qu'ils l'on dû, combatre son principe.

ARTICLE LXXIII.

HISTOIRE DE L'ABBAYE Royale de Saint Germain-des-Prez, contenant la vie des Abbez qui l'ont gouvernée depuis sa Fondation ; les Hommes Illustres qu'elle a donnez à l'Eglise & à l'Etat ; les Privileges accordez par les Souverains Pontifes & par les Evêques ; les Dons des Rois, des Princes & des autres Bienfaiteurs ; avec la Description de l'Eglise, des Tombeaux & de tout ce qu'elle contient de plus remarquable : le tout justifié par des Titres authentiques, & enrichi de Plans & de Figures. Par Dom Jacques Boüillart, Religieux Benedictin de la Congregation de Saint Maur. A Paris chez Gregoire Dupuis, ruë Saint Jacques, près Saint Benoît, à la Couronne d'Or. 1724. in folio pp. 516. sans les Tables.

L'Abbaye de Saint Germain-des-Prez, ainsi nommée à cause de sa situation hors des murs de l'ancien Paris, au couchant, dans le lieu

qu'on appelloit *Locotitia*, reconnoît pour Fondateur Childebert I. fils & successeur de Clovis. Ce Prince revenant d'Espagne, où il avoit fait heureusement la guerre, en avoit rapporté plusieurs Saintes Reliques, & entr'autres la Tunique ou Etole du Martyr Saint Vincent, avec une grande Croix d'Or enrichie de pierreries. Il conçût dès-lors le dessein de construire une Eglise en l'honneur de la Sainte Croix & de Saint Vincent : mais il ne l'executa que quelques années après, à la sollicitation du Saint Evêque de Paris, Germain, dont le nom est resté dequis à cette pieuse Fondation. Outre la construction de l'Eglise, bâtie, à ce qu'on prétend, sur les ruïnes d'un Temple d'Isis, elle comprenoit encore celle d'un Monastere que Childebert y joignit. St. Germain qui avant son Episcopat, étoit Abbé de St. Symphorien d'Autun, en tira ce qu'il falloit de Religieux pour former à Paris la nouvelle communauté, & il la mit sous la conduite de Saint Droctovée son Disciple. Comme ils suivoient la Regle de Saint Antoine & de Saint

Basile, on croit que leurs Successeurs n'en suivirent point d'autre jusqu'au milieu du septiéme siécle ou environ, que la Regle de Saint Benoît en prit la place. Childebert pourvût magnifiquement à l'entretien des Religieux. On produit l'Acte par lequel il leur fait une donation de son Fief d'Issy, du Domaine de la Seine avec le droit de pêche, les Isles & autres apartenances dans toute son étenduë depuis la petite riviére de Savre jusqu'au pont de Paris, & de tout le Territoire attaché à l'Oratoire de Saint Andeol, qui est aujourdhui le quartier de Saint André des Arcs. *Omnia quæ ibi sunt aspecta... possideant per infinitas temporum successiones*, dit la Charte. Elle n'a pas échappé à la critique de plusieurs Sçavans ; mais d'autres la justifient. Rien ne remplit mieux le Tître de Fondation Royale que cette liberalité de Prince. Saint Germain de son côté ne répandit pas ses bien-faits avec moins de profusion, sur une Eglise & sur une Maison qui étoit son Ouvrage. Le plus signalé de tous est l'exemtion qui soustrait les Religieux à la Juris-

diction des Evêques de Paris : exemtion entiere & qui n'excepte rien, si l'on s'en tenoit à la generalité de certains termes : ce qui n'a pas empêché que la Piece dans sa totalité, n'ait été jugée susceptible de plus d'un Commentaire, d'où sont nées les Contestations que nous rapporterons en leur tems. Usuard place au même jour (mais on doute s'il s'agit de la même année) la Dedicace de l'Eglise & la mort du Roi Childebert. Il l'avoit choisie pour le lieu de sa Sepulture ; & son exemple a été suivi depuis par plusieurs autres Princes & Princesses de la Premiere Race. Saint Germain y choisit aussi la sienne; non pas neanmoins dans le Corps même de la Basilique, mais dans une Chapelle que lui-même avoit fait construite au bas en l'honneur de Saint Symphorien. Cest une question entre les personnes curieuses de cette sorte d'antiquitez, de sçavoir si ce fut la Basilique, ou seulement cette Chapelle, qui a été ou rétablie ou bâtie de nouveau par Chilperic, troisiéme Successeur de Childebert. Dom Mabillon a au-

moins conjecturé que le Portail, qu'on voit encore sous la grosse Tour, est un reste du Bâtiment attribué à Chilperic. Il y croit reconnoître Saint Germain, Clovis, Sainte Clotilde, & Clodomir dans les quatre figures qui sont à gauche en entrant; & dans les quatre du côté opposé, Chilperic, Childebert, Ultrogothe femme de Childebert, & Clothaire. Dom Boüillart à la fin de son Histoire, répond aux remarques d'un Anonyme, lequel n'a pas goûté ce sentiment de Dom Mabillon, non plus que celui de Dom Ruinart, qui change l'ordre des Personnages, & met Saint Remy & Thierry à la place de Saint Germain & de Chilperic. Ce qu'il en dit, ne léve pas tous les doutes sur le fond de la Dissertation; mais l'Erudition en récompense, n'y manque pas, & les Lecteurs chemin faisans, y trouvent toûjours beaucoup de bonnes choses à apprendre.

On compte quatorze Abbez qui gouvernerent la Maison de Saint Germain-des-Prez (alors de Saint Vincent ou de Sainte Croix) depuis

558. jusqu'en 775. Lantfroy, le dernier de tous, est le plus celebre. Charles-Martel qui connoissoit sa capacité, l'envoya en Ambassade vers Hunold Duc d'Aquitaine, lorsqu'il ne cherchoit qu'une occasion de secoüer le joug de la Domination Françoise; mais Charles étant mort sur ces entrefaites, Hunold sans aucun égard pour le droit des Gens, se saisit de l'Ambassadeur & le fit mettre en prison comme un Espion. L'Abbaye demeurée sans Chef en souffrit beaucoup; & pour trois ans & demi ou quatre ans d'absence, Lantfroi sorti de captivité en employa douze à remedier au désordre. On dût à ses soins la Translation solennelle des Reliques de Saint Germain, tirées de la Chapelle de Saint Symphorien pour être placées dans la grande Eglise. Pepin devenu Roi y assista avec son fils Charles, qui dans la suite ne se lassoit point de raconter jusqu'aux moindres circonstances de plusieurs Miracles, dont toute la Cour de Pepin fut alors témoin. Le jeune Prince en conçut une inclination particuliere pour la Mai-

ſon qui étoit dépoſitaire de ce Sacré Corps, & il la fit éclater pendant tout ſon regne par de grandes largeſſes. L'eſtime que les Abbez Robert & Irminon s'acquirent auprès de lui, y contribua auſſi beaucoup. Ils y parvinrent l'un & l'autre par deux voyes differentes. Robert, qui avoit été Précepteur de Pepin, aimoit les Sciences & s'appliquoit à les faire fleurir dans ſon Abbaye; où il établit même une eſpece d'Academie qui dura long-tems & produiſit des Ecrivains de reputation pour leur ſiecle, tels qu'Abbon, Aimoin, Uſard. Pour Irminon, ſon talent dominant étoit une attention ſage, & un eſprit d'ordre dans l'Adminiſtration du Temporel. Il plantoit des Vignes, défrichoit des Terres, bâtiſſoit des Moulins, tenoit des Regiſtres exacts: & Charlemagne, qui en toutes choſes alloit au ſolide, ne goûta pas moins ce caractere d'œconomie, que le bel eſprit & le zele litteraire de Robert ſon Predeceſſeur.

Irminon ne perdit rien de ſa faveur à la Cour ſous le regne de l'Empereur Loüis. Mais Hilduin I. qui

lui ſucceda, y fit encore une toute autre figure. Il étoit homme de naiſſance, frere des Comtes Bernard & Gerold. Son merite perſonnel ne le laiſſa pas joüir long-tems de l'obſcurité qu'il avoit cherchée dans le Cloître. Elû Abbé de Saint Denis par la conſideration qu'on y avoit pour lui, il le fut encore de Saint Medard de Soiſſons & de Saint Germain-des-Prez par une ſuite du haut crédit où il monta auprès de l'Empereur, qui le nomma ſon Archi-Chapelain ou Grand-Aumônier. Ces Places, qui abandonnoient à ſa diſcretion les revenus de trois riches Monaſteres, lui firent concevoir combien la tentation étoit délicate pour un Superieur qui avoit un rang à ſoûtenir dans le monde. Il crut devoir à ſa propre conſcience de ſe mettre lui-même hors d'état d'y ſuccomber ; & au bien des Maiſon qu'il gouvernoit, de prévenir la diſſipation ou l'avarice d'un Succeſſeur moins ſcrupuleux. Il travailla donc à regler le partage des Manſes entre l'Abbé & les Religieux ; & voici ce qu'il détermina pour l'Abbaye de Saint Germain.

Ayant fixé le nombre des Religieux à six-vingts, il se chargea de fournir tous les ans pour leur subsistance mil quatre-cens quarante muids de Bled, pur froment, & cent quatre-vingts pour les Hôtes; deux mille muids de Vin, cent quatre-vingts muids de Legumes, cent soixante Fromages, vingt muids de graisse ou cinquante Porcs des plus gras, quatre muids de beurre, cent muids de sel, sept sétiers de miel, & deux livres de cire par mois, avec la portion extraordinaire pour les Fêtes les plus solennelles. Il laissa quelques Terres pour la depense des malades, pour celle des habits, & pour les autres besoins. Le reste des revenus demeuroit à la disposition de l'Abbé. Malgré la précaution que prit Hilduin de faire rediger ce reglement en ordonnance Imperiale, afin de lier par là ceux qui viendroient après lui; le malheur des tems ne fut bientôt qu'une trop forte raison d'en venir à un nouveau Code. Dom Boüillart redresse sçavamment les fausses idées qu'on pourroit prendre sur ces mesûres de Bled, de Vin, &c. qui

paroissent excessives pour la nourriture de six-vingts Re igieux, à en juger par nos mesures ordinaires: mai elles n'ont rien de commun que l nom. Il le présume au moins par la mesure du muid dont se servoient le Ecclesiastiques du tems de Saint Isidore, peu éloigné du regne de Loüi le débonnaire : *modius canonicus.* I ne pesoit que deux setiers de 22 livres chacun ; ce qui revient à peu-près à un boisseau & demi : de sorte que quatre-vingt seize muids de cette ancienne mesure n'en feroient à present qu'un des nôtres. Aussi l'Empereur dans son Ordonnance, termine-t'il ce détail en disant qu'il croit que cela peut suffire à six-vingts Religieux.

Il eût été très-sage pour Hilduin de ne pas toucher à une autre espece de partage, & d'une bien autre consequence que la distribution des biens de ses Abbayes. C'est celui des Etats qui composoient l'Empire François, cause funeste de tant de guerres entre l'Empereur Loüis & les Princes ses enfans. Il y fit même la faute de se commettre fort avant

pour l'interêt des Factieux. Mais ayant affaire à un Prince qui l'aimoit, il n'y perdit que sa dignité d'Archichapelain, & selon quelques-uns, son Abbaye de Saint Médard. L'Empereur le resserra depuis dans un cercle d'occupations plus tranquilles. Il le chargea de recueillir toutes les Pieces qui concernent le Martyr Saint Denis : c'est ce qu'on appelle l'*Areopagitique d'Hilduin* ; Ouvrage qui va uniquement à prouver que Saint Denis Evêque de Paris, est le même que Saint Denis l'Areopagite, converti par Saint Paul. Il en est de ce Livre comme de la plûpart de ceux où un Auteur se déclare dans une matiere controversée : il a eû également ses Critiques & ses Partisans. Dom Boüillart à cet égard se contente de décharger Hilduin du reproche de mauvaise foi.

Après sa mort l'Abbaye de Saint Germain fut donnée à Ebroin qui étoit déjà Abbé de Saint-Hilaire de Poictiers, & Evêque de la même Ville : & que l'on trouve avoir aussi été Chancelier de France dix ans auparavant. Le temps qu'il l'a possedée,

est la triste époque de l'irruption des Normands jusqu'à Paris même, où ils entrerent pour la premiere fois la veille de Pâques de l'année 845. Ce fut pour la dédommager des grandes pertes qu'elle avoit souffertes, que Charles le Chauve lui donna la Seigneurie de Naintray en Poitou; avec le Privilege de ne payer aucune taxe pour tous les Bateaux ou Vaisseaux qu'elle envoyeroit dans toutes les rivieres du Royaume. Mais ces graces-là mêmes ne devinrent bien-tôt plus que des titres au milieu des nouveaux ravages où l'Etat fut exposé. Les Barbares firent une seconde irruption dans Paris l'an 857. & une troisiéme l'an 861. Pendant les désordres qu'ils y causerent, Gozlin, Oncle du Roi Charles, qui avoit succedé à Ebroin dans l'Abbaye de Saint Germain, avoit lui-même été fait prisonnier avec Loüis son frere Abbé de Saint Denis. Leur Rançon épuisa les Trésors des deux Maisons, & l'argent qu'on en tira, ne suffisant pas pour satisfaire l'avidité des Normands, *l'Eglise de Rome & celle de France sacrifierent leurs Ornemens les*

plus riches, dit une ancienne Legende. Le Traitté de Meaux donne quelque intervalle aux calamitez de la France Neuſtrienne. Gozlin en profita pour rétablir les lieux reguliers de ſon Abbaye, & lui rendre une partie de ſon premier luſtre. C'eſt une choſe admirable, comment l'autorité du Prince deſcendoit alors dans les plus menus détails de l'Adminiſtration Clauſtrale. Gozlin l'employa, à l'exemple d'Hilduin, pour confirmer un partage des deux Manſes different du premier. Ce Reglement, qui eſt encore par forme de Diplôme, doit paſſer pour un monument curieux, d'autant que le Roy y fait un dénombrement exact de tous les biens de l'Abbaye; & qu'outre cela, il y ſpecifie la deſtination particuliere de chaque Terre pour les moindres uſages; juſqu'à marquer celle des Fermes qui fourniroit le ſavon & la poix neceſſaire, afin de tenir les muids ou les vaiſſeaux de vin en bon état. Gozlin, Superieur ſage & experimenté, avoit fort à cœur qu'on ne diminuât rien des petits adouciſſemens qui tempe-

roient à certains jours l'austerité de la Regle. Le Roi à sa priere, ne s'explique nulle part plus en Maître, que sur cet Article. *Nous le prescrivons par un commandement irrefragable ; irrefragabiliter decrevimus*, dit-il, en ordonnant le service de la volaille, mais pendant trois jours seulement, aux Fêtes de Pâques & de Noël.

Le gouvernement d'une Abbaye étoit un district trop borné pour le merite de Gozlin. Il fut successivement Chancelier de France, Abbé de Saint Denis & Evêque de Paris. Pourvû de ce dernier titre en 884. il se démit de l'Abbaye de Saint Germain en faveur d'Ebole, ou d'Eble son Neveu. L'un & l'autre avoit une resolution & une grandeur d'ame, telle que la demandoit la situation presente des affaires. Les Normands avoient remonté la seine en si grand nombre, qu'ils la tenoient toute couverte de Batteaux plus de deux lieuës au dessous de Paris. Ils vouloient passer outre ; mais Gozlin qui avoit la principale autorité dans la Ville, avec les Comtes Eudes &

Robert, leur refusa la liberté du passage. En la refusant il falloit se préparer à un Siege aussi vigoureux & aussi opiniâtre qu'on le pouvoit attendre de ces déterminez. La défense ne fut pas moins belle : c'est une des plus memorables dont notre Histoire ait parlé. L'Abbé Eble y seconda son Oncle, ou plûtôt il le surpassa par ses Exploits militaires. Il faisoit face à l'Ennemi en quelque endroit qu'il parût ; sa seule présence valoit un Corps de Troupes pour soûtenir une attaque. Entr'autres talens, il étoit si habile à tirer plusieurs fléches à la fois, que dans une occasion il tua sept Normands d'un seul coup. Gozlin mourut environ sept mois avant la fin du Siege qui dura deux ans. *Terra gemat, Pontusque, Polus, totus quoque mundus*, s'écrie le Moine Abbon pour marquer le regret qu'on en eut, & qui fut universel. Eble son Neveu reçût peu après du Roi Eudes une partie des Charges qu'il laissoit vacantes ; mais il reconnut mal cette gratification : il complotta contre lui & fut tué miserablement d'un coup de

pierre à l'attaque du Château de Brillac en Poitou. Hucbold son Successeur n'a pas même laissé dans la Necrologe de l'Abbaye, une trace de ce qu'il a été ni de ce qu'il a fait. Les Religieux après sa mort allerent au plus sûr, en des tems aussi turbulens que ceux-là ; c'étoit de sauver au moins quelque chose de ce qu'ils avoient, aux dépens de la meilleure partie. Pour cela ils renonçerent à l'Election d'un Abbé Regulier, prenant à la place quelque puissant Seigneur sous le nom de Protecteur, à qui ils abandonnoient & le tître & les revenus des anciens Abbez. C'est ainsi que l'Abbaye de Saint Germain passa comme un bien Patrimonial de Robert Comte de Paris, à Hugues le Grand son fils, & de Hugues le Grand à Huges Capet, Chef de la troisiéme Race de nos Rois. Celui-ci néanmoins eut peine à la retenir, voyant surtout le relâchement des Moines, mal inévitable sous le gouvernement, ou plûtôt sous l'Anarchie des Abbez Laïques. Il pensa donc à s'en démettre par un sentiment de pieté ; mais ce n'étoit

pas peu que de trouver qui voulût s'en charger, dans le derangement general où étoit le Monaſtere. Hugues Capet, qui n'étoit encore que Duc de France, eut recours au Roi Lothaire ; & l'un & l'autre obtinrent, quoyqu'avec peine, le conſentement d'un Saint Religieux, nommé Walon ou Guelon. Dieu benit ſon obéïſſance. La diſcipline fleurit & le temporel ſe rétablit durant ſon Adminiſtration & celle de ſes deux Succeſſeurs Alberic & Morard. Le dernier eſt un nom celebre dans l'Abbaye, où il fit des reparations conſiderables. L'Egliſe avoit été brûlée trois fois par les Normands ; Morard reſolut de n'y laiſſer rien ſur pied ; & aidé des liberalitez du Roi Robert, il entreprit de la rebâtir depuis ſes fondemens : c'eſt le même Vaiſſeau qu'on voit aujourd'hui. Jugon qui vint après lui, gâta tout par ſes airs mondains & ſa trop grande condeſcendance. Il fallut un homme deſtiné de Dieu à mettre la réforme dans quarante Monaſteres, pour ramener les Religieux de Saint Germain à la Sainteté de leur Profeſ-

ſion. Ce fut Guillaume I. d'un caractere un peu roide, mais tout brûlant de charité. Elle étoit ſi vive pour les pauvres, qu'il ne pût apprendre ſans indignation qu'une Maiſon aiſée dont il avoit ſoin, ſe fût bornée aux aumônes ordinaires en un tems de famine. Ayant commandé qu'on lui ouvrît tout, il mit ſur le champ les greniers & les caves à la diſcretion d'une multitude de Mandians, à qui il diſtribua le bled, le vin & les autres proviſions qui tomberent ſous ſa main, laiſſant les Religieux auſſi déconcertez de ſes largeſſes, que confus des reproches qu'il ne ceſſoit de leur faire ſur leur dureté.

Il ſe paſſa quelques années qui ne nous offrent rien de fort remarquable ſous le Gouvernement des Abbez Adraud, Hubert & Robert III. Pierre de Loiſeleuch Italien fut très-aimé du Roi Philippe I. qui l'éleva à la dignité de Chancelier. Un Etranger & un Moine ne peut guéres en être venu là, que par une ſuite d'actions, dont il eſt fâcheux que la connoiſſance ſoit perduë. Celle qu'on a d'Iſembard Elû en ſa place pour Ab-

bé de Saint Germain, n'eſt pas moins ſuperficielle : mais Renaud, Neveu & Succeſſeur d'Iſembard, à fait un peu plus parler de lui. C'etoit une ame ſimple & d'une grande candeur; qualitez qui parurent fort propres à l'Evêque & au Chapitre de Paris pour en diſpoſer à leur gré, dans le deſſein qu'ils avoient d'attaquer les exemtions & la Juriſdiction ſpirituelle de l'Abbaye. Ils y échoüerent cependant. Renaud ſans s'étonner de leurs procedures, alla droit à Rome, il y traita paiſiblement l'affaire avec le Pape, & en obtint ce qu'il voulut pour la confirmation de ſes Privileges. Ce Pape étoit Paſcal II. Les Evêques de Paris & leur Clergé ſont ſouvent revenus à la charge ſur l'article des exemtions : mais autant de coups qu'ils leur ont portez dans les ſiecles ſuivans, autant les Papes ont-t'ils donné de Bulles pour les défendre. Ce n'eſt qu'à la faveur de cette protection conſtante, que les Religieux de Saint Germain ſe ſont maintenus dans leur Juriſdiction Spirituelle, & qu'il s'y maintiennent encore, ſuivant les clauſes de

la Transaction de 1668. qui sert aujourdhui de Regle. Dom Boüillart compte dix Souverains Pontifes qui ont prononcé là-dessus, & il touche la matiere en Ecrivain reconnoissant, qui comprend toute la grandeur du bien-fait.

Quelque frequentes qu'ayent été ces contestations, à peine font-elles sensation dans l'Histoire de l'Abbaye, au prix des petites guerres, mais rudes & ardentes, qu'elle a si long-tems soûtenuës contre l'Université. On doit considerer ces deux Corps comme deux Puissances Limitrophes, qui s'examinent de fort près, & dont l'une ne sçauroit empiéter sur l'autre sans courir risque de l'entendre bien-tôt crier aux armes. Le fond & le premier objet de la querelle étoit le Pré aux Clercs, que l'Université a prétendu lui avoir été donné par Charlemagne, mais qui alors étoit censé du territoire des Religieux, & où les gens de l'Université ne demandoient autre chose que la liberté de s'y divertir. Comme leurs jeux ne se passoient point sans causer du dommage à l'Abbaye, il arriva

vers l'année 1112. que les Domestiques en maltraiterent quelques-uns. L'affaire fut jugée si serieuse par le Pape Alexandre III. à qui l'Université en porta ses plaintes, qu'il remit à la vuider dans un Concile. C'étoit celui de Tours convoqué pour des interêts qui ne pouvoient guéres entrer en comparaison avec ceux-là : mais l'Université se disoit lézée par les Religieux mêmes; & elle étoit en possession de faire passer pour cause grave, tout ce qui donnoit quelque atteinte à ses droits ou à son honneur. Les égards qu'on avoit pour elle, n'empêcherent pas qu'elle ne sortît mal de celle-ci & de plusieurs autres qui la suivirent, dans lesquelles le Saint Siege intervint encore. Un seul Arrêt de Philippe le Hardi en 1278. la vengea de tout le passé. Ce Prince irrité d'un nouveau tumulte, où les Habitans du Faux-bourg avoient prété main forte aux Valets de l'Abbaye, & où deux Ecoliers avoient été tuez; sévit pour cette fois contre les Religieux de la maniere la plus flétrissante; & outre plusieurs amendes & autres char-

ges très-onereuſes ; les dépoüilla d'une portion conſiderable de leur terrain pour en gratifier leurs parties. Le Pere Boüillart lâche hardiment le mot ; que ce fut *le credit de l'Univerſité* qui *l'emporta*, expliquant un peu plus bas en quoi conſiſtoit ce credit. Car l'Univerſité non contente de l'Arrêt qu'elle venoit d'obtenir contre la communauté entiere, s'attacha à la pourſuite d'un Particulier, prétendu complice du meurtre des deux Ecoliers, juſqu'à menacer de fermer les colleges & de ſuſpendre tout exercice d'étude, ſi on ne lui donnoit à cet égard une pleine ſatisfaction. Vû le pied où étoient les choſes, ce n'étoit pas ſeulement aux Religieux de St. Germain, c'étoit aux Magiſtrats & aux puiſſances mêmes de plier ſous le poids d'une pareille menace. On fut donc obligé de lui abandonner ſa victime, trop heureux qu'elle voulût bien s'appaiſer pour cinq années de priſon & de penitence, à quoi l'on condamna le Religieux accuſé. Il s'appelloit Etienne de Pontoiſe, ſujet de merite, ſelon no-

 tre

tre Auteur, & fort éloigné du caractere odieux que le Pere du Bois en a tracé, par inattention ou autrement, dans son Histoire de l'Eglise de Paris.

Le tems ne nous permet pas de consulter du Boulay Historiographe de l'Université, pour voir quelle couleur il donne à tous ces faits. Ce fut bien pis dans la suite, lorsque l'Université enrichie des dépoüilles de l'Abbaye, eut à faire valoir ses prétentions & ses titres, en consequence de la cession du terrain qui lui étoit adjugé par l'Arrêt. Suivant ce que le Pere Boüillart en rapporte, l'Abbé & les Religieux eurent beau sacrifier : plus ils accordoient, plus ils fournissoient de prétextes à la chicane, & d'occasions aux coups de main : ce dernier inconvenient les désoloit. Ils avoient en tête une sorte d'adversaires qui d'ordinaire ne recouroient aux formalitez de la Justice que du second bond; & qui au premier soufle de démêlé, avoient plûtôt renversé une muraille ou saccagé un Jardin, qu'ils n'avoient pensé à dresser une requête ou à sig-

nifier un exploit. Le Pere Boüillart ne nous represente pas les Maîtres & les Professeurs beaucoup plus retenus ni beaucoup plus circonspects que les Disciples, au lieu que les Benedictins, jamais agresseurs & toûjours chargez du dommage, montrent par tout un esprit de moderation & de paix qui édifie & prévient pour eux. Du Boulay cité à la marge, nous fait croire que l'Historien de L'abbaye ne craint point la confrontation avec l'Historien de l'Université.

Depuis le commencement de ces troubles jusqu'à l'accord de 1345. qui ne les finit pourtant pas, la maison de Saint Germain eut peu d'Abbez qui ne fussent veritablement dignes de leur rang. Hugues V. sous qui ils éclaterent, fit des transactions très-avantageuses. Il succedoit à un Thibaud, fort charitable pour les morts; & à un Geofroy, infatigable défenseur des droits de l'Abbaye. Les Conseillers du Roi ne voyans pas trop clair dans un procès qu'il avoit avec un Seigneur nommé Etienne de Macy, on fut obligé d'en remettre la décision à la veve du

duel, selon la coûtume du tems. Le combat fut opiniâtre; mais le champion de l'Abbé Geofroy arracha l'œil à son adversaire, le saisit par le corps, & le contraignit de s'avoüer vaincu: ce qui mit le bon droit des Religieux en une parfaite évidence & leur donna cause gagnée. Foulques successeur d'Hugues V. fut un des Commissaires choisis par le Pape pour remettre la tranquillité dans l'ordre de Grammont, où les Freres Laiz devenus les maîtres, ne vouloient pas démordre de l'autorité qu'ils avoient usurpée sur les Peres de Chœur. Robert IV. remedia autant qu'il put, à l'abus des alienations. Jean de Vemon fit bâtir les Eglises de Saint André & de Saint Côme, cedées ensuite à l'Université avec celle de Saint Germain le vieil. C'étoit pour soûtenir la jurisdiction spirituelle de l'Abbaye dans les deux quartiers de la nouvelle enceinte de Paris, qu'on avoit pris sur son territoire. Hugues VI. & Gaultier furent peu de tems en place. Eudes reçut dans le Faux-bourg les Religieux de Saint François, il les y établit, &

leur acheta des deniers de sa maison une petite piece de terre renfermée dans leur enclos. Cette charité des Benedictins ne fut pas sans recompense dès cette vie. Il vint un tems où leur Abbaye se trouva reduite à manquer de pain ; & où la portion des Peres Cordeliers qui en avoient heureusement une provision suffisante, se trouva pour eux d'une grande ressource. On doit à Simon la construction du Refectoir, qui est d'un Gothique excellent & l'un des plus beaux Ouvrages en ce genre. Hugues d'Issy fit bâtir dans le même goût la magnifique Chapelle de la Sainte Vierge. Sa memoire & celle de Thomas de Mauleon devroit être très précieuse aux Habitans du Faux bourg Saint Germain, qu'ils délivrerent de la condition de Serfs, & sur qui ils ne se reserverent que l justice temporelle & quelques au tres droits Seigneuriaux. Ils leur ac corderent pour 200. livres parisis, c qu'ils firent acheter 1400. aux Ha bitans de Villeneuve, Saint Georg & des environs. Gerard de More s'est acquis une espece d'immorta

lité, en faisant habiter la terre de Valboitron, appellée aujourdhuy de son nom Vaugirad. La maison qu'il y fit bâtir, étoit destinée à une honnête recreation de ses Religieux, soit après leurs maladies, soit dans leurs autres besoins. L'établissement des Boucheries du Faux-bourg est encore de lui, aussi bien que le dortoir de l'Abbaye qui subsiste encore, le Chapitre bâti au dessous, & la Sale qui est a côté. Le Dortoir originairement n'étoit pas separé en diverses chambres; ce n'étoit qu'une longue Sale où les Lits étoient rangez de chaque côté; usage qui a duré jusqu'environ 1513. Rémond fut chargé du gouvernement de l'Abbaye au milieu de la consternation, où l'avoit jettée le foudroyant Arrêt de Philippe le Hardi. Ce ne fut pas sans peine qu'il trouva l'argent necessaire pour y satisfaire. Le Pere Boüillart cite quelques mots d'une quittance de 400. livres qui ne font pas preuve du soin qu'on avoit de cultiver le beau stile dans l'Université de Paris. *Tenemus nos plenariè pro pagatis*, disent *les sages & sçavans Maî-*

tres dans l'acte allegué: Jean II. di
de Cuméne, eut beaucoup de part :
l'estime du Roi Philippe le Bel ; & :
celle du Pape Boniface VIII. Philip-
pe le nomma son Ambassadeur à Ro-
me, & Boniface Evêque du Pui. Or
ne voit pas trop comment excuser
l'adieu peu gracieux qu'il fit aux Re-
ligieux en partant pour son Evêché;
car il emmena tous leurs Chevaux,
& emporta les Crosses, les Mitres,
les Vases & autre piece semblables
du trésor de l'Eglise. Jean III. s'en
plaignit, mais on ignore ce qui en
arriva. L'endroit le plus signalé de
Pierre de Courpalay furent les su-
perbes repas donnez réciproquement
dans les Jardins de l'Abbaye par les
Rois de France, d'Angleterre & de
Navarre. Il eut aussi quelques dé-
mêlez chagrinans avec les Religieux
de Saint Magloire, où le Parlement
ne lui fut pas favorable. Mais tel
Procès perdu valoit encore mieux
que l'accord fait peu après avec l'U-
niversité par Jean de Précy, succes-
seur de Coupalay. C'est l'accord
dont nous avons parlé sous 1345.
l'Abbaye en fut reduite à mettre en

ſequeſtre ſon argenterie, juſqu'à un benitier, faute de pouvoir proceder par une autre voye à l'execution de quelques articles reglez à l'amiable, ſur leſquels l'Univerſité ne prétendoit faire aucun quartier.

En 1368. il arriva quelque changement dans l'Abbaye par l'Ordre que reçut l'Abbé Richard de la fortifier, pour la tenir en défenſe contre les Anglois : mais en 1382. ces nouvelles fortifications ne la garentirent pas de la populace de Paris ſoulevée contre les Partiſans, & qui ſous prétexte d'y venir chercher la caiſſe des deniers Royaux qu'on y avoit, diſoit-on, cachée, entra par force, enleva les plus beaux Ornemens, & s'accommoda de tout ce qu'elle pût.

Il eſt un peu étonnant, vû le grand nombre de Saints ſortis des differentes branches de l'Ordre de Saint Benoît, que le Monaſtere de Saint Germain n'en fourniſſe aucun parmi ſes Abbez : car Saint Droctorée le premier de tous, ſuivoit une autre regle. On en trouve au moins par intervalles quelques-uns d'une pieté émi-

nente. Tel étoit Guillaume I. tel fut encore Guillaume III. ſurnommé l'Evêque, élû en 1387. & mort en 1418. ſon épitaphe, qu'il compoſa lui-même pendant ſa vie, eſt le langage de l'humilité; mais glorieuſement démentie par l'état où eſt demeuré ſon corps depuis 300. ans. Il le repreſentoit tombé en pourriture, objet d'horreur & d'infection, & Dieu juſqu'à nos jours l'a conſervé entier. On l'a découvert pluſieurs fois en differens tems, ſans que jamais on y ait aperçû la moindre alteration.

Hervé Morillon, Gentil-homme Bas-Breton, troiſiéme ſucceſſeur de Guillaume l'Evêque, ne ſe piquoit pas d'une vertu ſi auſtere. Il ſe ſentoit des talens pour gouverner, & il crut par là y pouvoir aſpirer ſans ſcrupule. Après quelques menées en Cour de Rome, il ouvrit une aſſez belle porte à Drogon de Montaûdidier, Abbé en place, pour s'aſſûrer de ſa demiſſion: puis ſuppléant par ſa dexterité aux ſuffrages de ſes Confreres, dont quatre ſeulement lui donnoient leur voix, il vint enfin à bout

de monter sur le Siége Abbatial ; qu'il garda vingt ou vingt-deux ans. Comme il étoit homme d'esprit & qu'il fit du bien à l'Abbaye, il ne laissa pas d'obtenir après sa mort les éloges d'*homme pur dans ses mœurs, d'excellent Religieux, de Pasteur acompli, &c.* c'est ce qu'on lit encore sur sa tombe. Il n'y a plus eu après Morillon, que trois Abbez Reguliers, Henry de Mené dont l'on ne sçait rien ; Robert de Lespinasse, déposé pour sa mauvaise conduite, & Geoffroy Floreau qui étoit aussi Evêque de Châlons. Celui-cy voyant les revenus fort diminuez, présenta une requête au Roi Loüis XI pour demander la permission de rétablir la Foire franche, qui sous plusieurs de ses Predecesseurs, avoit apporté beaucoup de profit à l'Abbaye. Le Roi la lui accorda par Lettres Patentes du mois de Mars 1482. & en désigna le tems depuis le 1. Octobre jusqu'au 8. mais afin que cette Foire ne préjudiciât point à la Foire de Saint Denis, elle fut rejettée à la Saint Martin par Arrêt du Parlement, & par un second Arrêt au 3. Fevrier.

Quoiqu'il ait paſſé en coutume de la proroger juſque vers la fin du Carême, la franchiſe n'y a lieu que pendant huit jours, ſelon les termes de l'inſtitution. Elle fut placée dans les anciens Jardins du Roi de Navarre, cedez aux Benedictins par Jean Duc de Berry ſous le regne de Charles VI. On verra dans notre Auteur, comment elle a depuis été alienée à une ſocieté de Marchands & les ſuites de cette alienation, qui ne laiſſe plus à l'Abbaye que le Domaine & les émolumens du Préau.

Ce furent les Religieux eux-mêmes qui avant le concordat, ſe donnerent capitulairement pour Abbé, le Cardinal Briçonnet. Le Cardinal qui avoit été marié, ayant reſigné au bout de quatre ans à Guillaume Briçonnet ſon fils, Evêque de Lodeve, ils procederent à une nouvelle Election qu'ils firent tomber ſur Olivier de Codece, un des leurs : mais la faute commiſe par l'Election du Pere, étoit irreparable ; le Fils fut maintenu, & avec le tems l'Abbaye s'en trouva bien. Peu d'Abbez ont été plus ardens pour en procurer les avantages ; il le fit ſurtout

en deux points considerables, l'un fut la réforme de Chezal-Benoît, qu'il y introduisit; l'autre, diverses reparations tant au dedans qu'au dehors du Monastere. Il avoit obtenu une Bulle pour l'Election d'un Abbé Regulier après sa mort, suivant les Statuts de Chezal-Benoît; mais le Roi François I. y opposa le Concordat, & nomma le Cardinal de Tournon. Dom Boüillart ne prodigue pas ses Eloges en faveur de cette Eminence, qui par elle même ou par ses Officiers n'eût pas quelque fois pour les Religieux tous les égards qu'ils pouvoient souhaiter. Elle ne fut pas même heureuse dans le bien qu'elle leur fit: & une infirmerie bâtie à ses dépens, les mit de nouveau aux prises avec l'Université plus violemment que jamais. Le fameux Pierre La Ramée fut choqué qu'on en eût percé les fenêtres du côté du Pré aux Clercs; il sonna l'alarme parmi les Ecoliers, qui fondirent un jour bien armez dans le Faux-bourg, & livrérent l'assaut à l'Abbaye. Après quelques coups donnez & bien du dégât,

chacun porta ses plaintes au Parlement, ce qui fut le pis pour les Religieux. L'Université les y attaqua sur quantité d'autres Chefs, & ses prétentions contre l'Abbaye lui furent generalement adjugées. Mais les Ecoliers continuans toûjours leurs excès jusqu'à démolir plusieurs maisons du Faux-bourg & mettre le feu à d'autres : la Justice fut obligée de sévir contr'eux. Elle en condamna un à être brûlé au milieu du Pré aux Clers & l'Arrêt fut executé le 20. Mars 1557. Par cette execution furent enfin terminez les débats de plusieurs siecles entre les Religieux de Saint Germain & l'Université. A quelque interruption près, les deux Corps ont depuis vêcu bons amis.

L'Abbaye eut sa part aux calamitez qui affligerent le Royaume durant les guerres des Huguenots & celle de la ligue. Le Roi Charles IX. y sejourna deux fois, & l'assemblée du Clergé y fut pareillement convoquée deux fois, le vieux Cardinal de Bourbon, successeur du Cardinal de Tournon, présidant. Il fit bâtir le Palais Abbatial qui

ſubſiſte encore, mais dans un goût bien different de ce qu'il étoit, & à ſa mort laiſſa l'Abbaye avec ſes autres benefices au jeune Cardinal de Bourbon ſon Neveu. Ce ne fut que pour les poſſeder un peu plus de quatre ans, au bout deſquels les revenus de l'Abbaye de Saint Germain paſſerent au Prince de Conty, ſous le nom de deux Particuliers, & enſuite à la Princeſſe ſa veuve juſqu'à l'année 1623. le tître d'Abbé ſupprimé. Le Roi Loüis XIII. alors le fit revivre; pour en revêtir Henry de Bourbon Evêque de Mets, fils naturel d'Henry IV. Les ſept premieres annnées de ce Prélat n'ont rien de bien memorable par rapport à l'Abbaye: mais l'année 1631. eſt une grande époque à cauſe de l'introduction des Religieux reformez de la Congregation de Saint Maur. Ce n'eſt pas qu'il y eût du déſordre, dit le Pere Boüillart; Dom Cotton Prieur de St. Germain, un des plus zelez Promoteurs de la reforme, s'appliquoit au contraire à y maintenir la Diſcipline reguliere. On prit ce parti dans la crainte d'une décadence à venir;

& dans la vûë d'un bien plus solide, tel que celui de s'incorporer à une Congregation nombreuse, au lieu que l'observance de Chezal-Benoît ne composoit que huit ou dix Monasteres. Quelques-uns des anciens ne furent pas trop persuadez de la validité de ces raisons : toute voye de recours leur étant fermée au dedans de l'Abbaye, ils porterent leur opposition au Grand-Conseil, pendant que les Partisans de la reforme poursuivirent leurs prétentions au Parlement, ce qui produisit un conflict de jurisdictions & de cassations d'Arrêts de part & d'autre. L'affaire enfin fut liée au Grand-Conseil, & tout y alla de mal en pis pour les Reformez; condamnez par Arrêt à quitter la maison dans vingt-quatre heures, ils ne demandoient plus qu'une grace à la Cour; c'étoit de leur donner un Exemt des Gardes qui facilitât leur sortie. Mais ce moment alloit être celui de leur salut par un effet de la protection de Mr. le Garde des Sceaux de Châteauneuf. Il la sçurent si habilement mettre en œuvre, qu'ils obtinrent

d'abord une caſſation de l'Arrêt du Grand Conſeil & une évocation au Conſeil privé ; puis quelques jours après, une Declaration du Roi, qui les rendoit uniques & paiſibles poſſeſſeurs de l'Abbaye, moyennant ſeulement une penſion alimentaire qu'on les obligeoit de payer aux opposans. La Maiſon de Saint Germain eſt devenuë depuis comme le Chef-d'Ordre de la nouvelle Congrégation, le centre du gouvernement, & le principal Siege des études, que Dom Gregoire Tariſſe, ſon premier General, jugea bon de mêler aux exercices preſcrits par la Regle. Il s'attacha pour ce dernier article, au genre de litterature qui lui parut le moins diſſipant & le plus à la portée du commun des Religieux : l'étude des langues & la confrontation des Manuſcrits. Son but étoit de préparer les voyes à de nouvelles Editions des Saints Peres, plus correctes & plus completes que le Editions precedentes : projet convenable à une Congregation de Solitaires, puis qu'avec certaines connoiſſances une fois acquiſes, il ne leur demandoit

que de l'application, du discernement & de la fidelité : mais projet, qui bien executé promettoit beaucoup à l'Eglise, dont les décisions ne semblent souvent aux Heretiques contredire le langage des Peres, que par la confiance qu'ils ont en quelque Edition défectueuse ou frauduleuse de leurs Ouvrages.

Pendant le tems que l'Evêque de Mets fut Abbé, le Faux-bourg continuoit à se peupler de nouvelles Communautez Ecclesiastiques. On trouve ici l'origine de tous ces établissemens qui montent bien au nombre de trente dans le cours du dix-septiéme siécle. La derniere occasion où il ait agi en qualité d'Abbé de Saint Germain, est la transaction passée avec Monsieur l'Archevêque de Paris, Hardoüin de Perefixe, au sujet de la Jurisdiction spirituelle. La Jurisdiction temporelle de l'Abbaye courut six ans après, un bien plus grand risque par l'Edit de 1674. qui supprimoit toutes les Justices particulieres pour les réünir au nouveau Châtelet de Paris. Les Religieux de Saint Germain sauverent

au moins quelques débris de la leur, qui fut rétablie dans leur enclos, avec plusieurs modifications de l'Edit de suppression pour ce qui concerne l'étenduë du Fauxbourg. l'Abbaye étoit alors en œconomat. Henry de Bourbon s'en étoit démis en faveur de Jean Casimir Roi de Pologne & de Suede, retiré en France, & ce Prince ne l'avoit possedée que trois ans & demi. La vacance dura depuis sa mort jusqu'à l'année 1640. que le Roi nomma le Cardinal de Furstemberg. Dom Boüillart ne pousse pas son Histoire au-delà des dernieres années de ce Cardinal qui mourut en 1700. Quant à Messieurs les Cardinaux d'Etrées & de Bissy qui lui ont succedé & aux choses qui se sont passées de leur tems, *les faits*, dit-t'il, *sont trop recens pour être publiez si-tôt.* C'est se tirer en homme entendu d'un pas delicat ; la défaite est heureuse. Bien des gens néanmoins lui sçauront mauvais gré de ne les avoir pas conduits plus avant. Les démarches par où quelques membres de l'Abbaye ont fait fruit dans le monde, *sont encore pre-*

ſentes à la memoire, il eſt vrai ; mais elles n'y ſont preſentes qu'en gros ; on n'en aperçoit qu'obſcurément les principes ; on n'en ſuit que confuſément les liaiſons; on n'y démêle qu'avec peine les reſſorts ſecrets, qu'on peut ſuppoſer avoir joüé & avoir joüé long-tems avant que le coup partît. L'interieur des grands Etats dans les tems difficiles n'eſt pas ce qu'il y a de moins piquant ni de moins curieux à déveloper. Il en faut dire autant de l'interieur des grandes Communautez ; ſur tout de celles qui donnent le branle à des Congregations entieres, comme l'Abbaye de Saint Germain.

Dom Boüillart a partagé le corps de ſon Ouvrage en cinq Livres, & chaque Livre eſt diſtingué par articles ſelon l'ordre des tems. Suit une deſcription de l'Egliſe de Saint Germain & de tout ce qu'elle contient de remarquable, Reliques, Chapelles, Tombeaux, Epitaphes : puis un ample recuëil de Pieces juſtificatives diviſé en deux parties. L'Auteur comprend dans la premiere, differentes Chartes, Donations, Tranſac-

tions, Bulles, Sentences, Lettres, &c. & dans la ſeconde les Necrologes & anciens Rituels de l'Abbaye avec le Poüillié ancien & nouveau. Enfin pour ne rien omettre de ce qui peut intereſſer ou édifier le Public en rendant à ſes Confreres l'honneur qu'ils meritent, il termine tout par un Catalogue complet des Ecrivains de la Congregation de St. Maur & des Livres qu'ils ont compoſez. Les Ecrivains ſont au nombre de quatre-vingt un ; mais pluſieurs d'entr'eux y rempliſſent leur place à peu de frais. Ils y ſont comme accablez par les gros Volumes d'un Dom d'Achery, d'un Dom Mabillon & de douze ou quinze autres à qui la Congregation eſt principalement redevable de ce qu'elle a de reputation du côté des Sciences.

ARTICLE LXXIV.

TRAITE' DES PREMIERES Veritez, & de la Source de nos Jugemens, où l'on examine le ſentiment des Philoſophes de ce tems ſur les premieres notions des choſes, par le Pere Buffier de la Compagnie de Jeſus. A Paris, chez Luc Nyon, François Didot, François Flahault, quay des Auguſtins, & chez la veuve Mongé, ruë Saint Jacques. 12. 2. pages 514.

LE titre de cet ouvrage ſuffit pour montrer combien il eſt intereſſant pour les Lecteurs & épineux pour l'Auteur. Il définit d'abord les premieres veritez *des propoſitions ſi claires qu'elles ne peuvent être prouvées, ni combatuës par des propoſitions, qui le ſoient davantage.* Il rapporte à trois ou quatre chefs principaux, ce qui s'offre à dire ſur ce ſujet. 1°, D'où ſe tirent les divers genres de premieres veritez, & ce qu'ils ont de commun. 2o, Quelles ſont les premieres veritez par rapport à tous

les êtres considerez en general. 3o, Les premieres veritez par rapport aux êtres spirituels. 4o, Par rapport aux êtres corporels. C'est ici une vraie Metaphisique, mais qui paroit plausible, & autant à la portée de tout le monde, que ces matieres le permettent : d'ailleurs c'est comme un second tome du *Traité des Principes du Raisonnement*, que l'Auteur publia il y a quelques années, & qui demeuroit en quelque sorte incomplet sans celui-ci ; l'un regardant les veritez de principe ; l'autre, les veritez de consequence, qui doivent être réünies ensemble, pour suivre la verité depuis sa source jusques dans les canaux les plus éloignez qui en découlent.

Dans la premiere Partie l'Auteur dit, que les premieres veritez qu'il s'agit de rechercher, ne se bornent pas à celles qu'on appelle Métaphisiques, & qui consistent dans la perception intime que nous avons de nos propres pensées, & des conclusions qui s'en tirent, lesquelles sont elles-mêmes des perceptions intimes. Il montre qu'il est d'autres premie-

res veritez, par rapport aux objets qui sont hors de nous, & sur lesquels nous jugeons vrai, aussi-bien que sur nos perceptions intimes: non pas peut-être avec la même vivacité de clarté, mais avec la même necessité d'assentiment : de même, dit-il, qu'il m'est impossible de juger que deux & deux ne soient pas quatre, il m'est également impossible de juger serieusement qu'un horloge, est le pur effet du hazard. Quoique de ces deux sortes de veritez, la premiere emporte l'esprit plus vivement que l'autre, la seconde ne l'emporte pas moins absolument; parce que c'est la nature qui necessite tous les hommes à se rendre également à ces deux sortes de veritez, quand ils n'ont pas renoncé au sens commun. Or cette necessité de juger mise en nous par l'impression de la nature, est, selon l'Auteur, ce en quoi consiste l'évidence. Touchant la différence de vivacité qui se trouve entre ces deux sortes de necessitez d'*assentiment*, il ne faut pas s'en étonner. Quand notre jugement intervient entre une de nos perceptions intimes,

& une autre de nos perceptions intimes, nous en ſommes penetrez comme de nous-mêmes, puiſqu'elles ſont nous-mêmes; ainſi l'impreſſion de ce jugement eſt bien plus vive que dans les jugemens portez entre une de nos idées, & un objet exterieur à nous-mêmes. Pour diſconvenir de l'un, dit le Pere Buffier, il faudroit être hors de ſoi-même; ce qui ne peut arriver à perſonne : au lieu que pour nier l'autre, il ne faut qu'être hors de la raiſon : ce qui arrive aux Inſenſez & aux Imprudens.

Au reſte, ces deux ſortes de jugemens également neceſſaires dans tous les hommes ſenſez, font les deux ſortes de veritez, à la difference deſquelles l'Auteur dit qu'on n'a point fait aſſez d'attention, & qui ont été méconnuës par de celebres Philoſophes : il les diſtingue ſous les noms de *verité interne & de verité externe*; l'une qui eſt le juſte rapport d'une idée (ou perception intime) avec une autre idée; & l'autre qui eſt le juſte rapport d'une idée, avec un objet hors de nous.

Août 1724.

Il ne tient pas au Pere Buffier que nous ne regardions cette reflexion comme essentielle, & faute de laquelle le Pere Malbranche & ses Consors ont donné dans l'illusion par leur fameux principe : *Tout ce que je vois clairement renfermé dans les notions, ou l'idée d'un objet, est vrai, & doit s'affirmer infaillibtement de cet objet :* car, dit notre Auteur, ce principe ne peut tomber que sur la verité interne, & nullement sur la verité externe : de sorte qu'il ne signifie autre chose, sinon que cette idée que j'ai presente à l'esprit, convient avec telle autre idée que j'ai également presente à l'esprit. Mais si l'une des deux n'est pas conforme à un objet hors de nous, que nous voulons, & que nous croyons actuellement nous representer, nous n'en verrons pas moins clairement alors l'objet que nous avons actuellement present à l'esprit, renfermé dans l'idée, ou plûtôt dans la liaison de deux idées, que nous en formons : ce qui sera seulement une verité interne : mais pour faire une verité externe il faut de plus, que nous soyons cer-

 tains

tains que ce que nous avons dans l'esprit, est conforme à cet objet hors de nous, dont nous prétendons actuellement nous former l'idée : ce n'est donc pas un principe universel de verité que celui-ci; *Ce que je trouve clairement dans l'idée d'une chose, est vrai;* puisque ce principe ne tombe que sur la verité interne, & qu'il est fautif par rapport à la verité externe.

Il paroit que le Pere Buffier n'admet pas davantage pour principes generaux de verité, ceux qui étoient admis par l'ancienne Philosophie, comme celui-ci, *Le tout est plus grand que sa partie,* ou, *Il est impossible qu'une même chose soit & ne soit pas au même tems.* Ces axiomes, dit-il, ne sont pas des principes de toute verité, puisqu'ils ne servent à prouver aucune verité externe. Quel est donc, selon lui, le principe universel de toute verité externe? C'est la disposition necessaire, où sont tous les hommes, qui n'ont pas renoncé au sens commun, de juger que tel objet existe hors de nous & de notre esprit, tel qu'il est present à notre esprit.

Mais qu'est-ce que le *sens commun*? C'est le grand mobile de tout l'Ouvrage & de la Metaphisique du Pere Buffier, qui le définit ainsi : » C'est » la disposition que la nature a mise » dans les hommes, pour leur » faire porter à tous, quand ils ont » atteint l'âge & l'usage de la raison, » un jugement uniforme sur des ob- » jets exterieurs : jugement qui n'est » point la consequence d'aucun prin- » cipe exterieur ».

Il donne pour exemple de ces sortes de jugemens, ceux-ci : *Il existe d'autres Etres & d'autres hommes que moi*; ou, *Il se trouve des proprietez differentes entre ce que nous appellons corps*; ou bien, *Ce qu'ont pensé universellement les hommes en tous les tems & en tous les pais du monde, est vrai, &c.* Ce sont là, dit-il, des premieres veritez; puisque, 1°, elles ne peuvent être prouvées, ni combattuës par des veritez anterieures, ou plus immédiates à l'esprit. 2°, Elles sont admises en tout lieu & en tout tems, & suivies de tous dans la pratique. Si quelqu'un, dit-il, vouloit nier cette proposition, il existe des corps,

par quelle propoſition plus claire & plus reçûë dans le genre humain, la prouveroit-il? Seroit-ce par celle-ci: Il exiſte un Dieu? Mais cette verité ſe prouvant par l'ordre qui paroit dans les creatures viſibles, ou par le ſoin d'un premier moteur, ſuppoſe déja l'exiſtence des corps, & du mouvement des corps: ſi on la veut prouver, comme les Carteſiens, par cette propoſition, *J'ai l'idée de Dieu,* il s'en faut bien que la preuve ſoit auſſi claire & autant admiſe dans le genre humain que cette propoſition, *Il exiſte des corps.*

L'Auteur propoſe l'objection ſuivante, qu'on pourroit faire la combinaiſon d'une horloge; étant compriſe dans le nombre infini des combinaiſons poſſibles, il n'eſt pas impoſſible qu'une pareille combinaiſon eût été produite par le hazard, ſans avoir Dieu pour cauſe, puiſqu'elle eſt autant poſſible que toute autre combinaiſon, qui ſeroit le pur effet du hazard. Il repond que le hazard ne ſignifie que l'effet d'une cauſe inconnuë: mais cet effet a toûjours une cauſe. D'ailleurs, dans

tout ce qui eſt infini, notre eſprit s'y perd, étant borné comme il eſt; il ajoûte que la nature a mis dans l'eſprit de tout homme ſenſé, malgré les reflexions alambiquées de certains Philoſophes, que jamais un ouvrage, tel qu'une horloge, ne pourra être formé ſans une cauſe intelligente.

L'Auteur répond également à quelques objections; après quoi il éclaircit comment il a pû ſe faire que le ſens commun ne ſe rencontrât pas également dans tous les hommes: c'eſt que la nature fait quelquefois des monſtres, & que les hommes contribuent quelquefois d'eux-mêmes à ſe rendre monſtrueux, ſoit par une curioſité outrée, ou par une ridicule vanité, ou par la prevention d'un parti, ou par la ſuite brillante d'un grand nombre de veritez de conſequence, qui fait diſparoître la fauſſeté de leur principe, de ſorte qu'il eſt peu d'eſprits en qui le ſens commun ne ſoit alteré par quelque endroit. Cette alteration ſubſiſte d'ailleurs avec de grandes qualitez, l'experience montrant ſouvent,

un grand fou, qui eſt un très-bel eſprit, ou un très ſçavant homme, ou même le meilleur homme du monde : ces traits ſont tellement metaphiſiques que la morale en pourroit profiter. Quoi qu'il en ſoit, pour faire d'avantage connoître le caractere du ſens commun, lequel quelquefois, & hors du cas des premieres veritez, pourroit ſe trouver le moins commun; l'Auteur fait obſerver que ſur cinquante perſonnes, il ſe peut faire qu'il n'y en ait pas plus de dix qui penſent *juſte*, & ſelon le ſens commun dans un point particulier, & de la ſorte le ſens commun eſt rare, ne ſe trouvant qu'en dix perſonnes contre quarante qui en manqueront; mais parmi ces quarante il ne s'en trouvera pas deux ou trois qui ſoient réünis dans la même penſée, ou opinion; ils auront chacun des idées particulieres, au lieu que les dix, qui ont le ſens commun, ſe trouveront réünis dans la même penſée; & ſeront toûjours le parti qui réünira le plus d'eſprits preciſément au même point de vûë.

L'Auteur fait une application cu-

rieuse de cette regle, pour decouvrir en quoi consiste la beauté, sur cinquante visages il y en aura seulement dix de beaux & quarante de malfaits; mais les quarante malfaits se trouveront chacun sur des modéles de difformité particuliere: au lieu que les dix qui sont beaux, se trouveront (par l'endroit qui fait leur beauté) sur le même modéle. Qu'on examine, dit l'Auteur, les fronts ou les nez qui sont bien faits, on les trouvera par l'endroit qu'ils sont bien faits, de même mesure, même figure, même conformation, même éminence, même couleur: au contraire sur cinquante fronts ou nez mal faits, à peine en trouverez-vous deux sur le même modéle de difformité. L'un sera trop grand, l'autre trop petit; l'un bossu, l'autre plat; l'un bossu à droit, l'autre bossu à gauche; l'un retroussé, l'autre abattu, &c. Mais ne se trouve-t'il pas differentes beautez? Oüi, mais leur difference, dit l'Auteur, vient de ce que les parties du visage ne sont pas également belles; car de toutes les dispositions particulieres,

il n'en eſt point qui faſſe plus reſſembler les viſages entr'eux que la beauté; la difference de deux viſages difformes ſaute aux yeux tout d'un coup: la difference de deux beaux viſages demande une grande attention pour être aperçûë, ou bien ce ſeroit des beautez arbitraires: mais quelque difference qu'on veüille ſuppoſer entre deux beaux viſages, ils auront toûjours plus de reſſemblance que deux viſages difformes, & c'eſt ſur cette ſorte d'uniformité entre les beautez qu'ont été tirées les regles de la peinture. L'Auteur ajoûte beaucoup d'autres reflexions fort neuves, qui ſurprennent d'abord, mais qui deviennent plauſibles en les regardant de plus près, ce qui fait auſſi de ſon livre un caractere metaphyſique aſſez ſingulier: cependant l'on y revient toûjours à la regle generale du ſens commun pour verifier même les autres regles de verité, dont l'Auteur fait l'analiſe; telles que le témoignage de nos ſens, l'autorité humaine, l'uſage du vraiſemblable, &c.

Le Pere Buffier obſerve touchant

l'erreur de nos ſens que c'eſt moins eux qui nous trompent, que nous qui nous trompons à leur occaſion; puisqu'ils rapportent toûjours fidelement ce qui leur paroit, & que c'eſt à nous de juger, ſi ce qui leur paroit, eſt dans les circonſtances où nous y devions ajoûter foi. Il releve les Diſſertations inutiles de quelques Philoſophes qui attribuent de l'erreur à nos yeux, par rapport à la grandeur des objets; & prétend que l'objet propre des yeux eſt la couleur & non la grandeur, celle-ci étant l'objet du toucher & non de la vûë, non plus que de l'oüie, quoique les yeux & l'oreille ſervent par accident & comme par emprunt, à juger de la grandeur & de l'étenduë des objets. Il éclaircit auſſi une bevûë aſſez plaiſante de Monſieur Le Clerc, qui attribuë au ſens de la vûë la prérogative de ſe tromper moins que nos autres ſens, *parceque*, dit Mr Le Clerc, *ſelon le proverbe commun, ce que je vois fait plus d'impreſſion ſur moi que ce que j'entens.* Cette preuve prétenduë eſt en effet une équivoque ridicule; car dans

l'expreſſion du proverbe commun, *ce que j'entens*, ſignifie ; *ce que j'entens raconter ſans l'avoir vû* ; ainſi ne l'ayant pas vû, on eſt moins ſûr de ce qu'on entend ſimplement raconter, que de ce qu'on a vû ſoi-même ; mais on n'eſt pas moins ſûr de l'entendre raconter qu'on eſt ſûr de voir la choſe, quand on la voit ; & par là le témoignage de l'oüie & des autres ſens n'eſt en rien moins certain que le témoignage des autres ſens.

Dans l'article de l'autorité humaine & du vraiſemblable, l'Auteur examine une propoſition de Mr Loke qui d'abord paroît vraye & qui ſe trouve defectueuſe dans l'analiſe qu'on en fait ici.

Mr Loke parlant des témoignages tranſmis ſucceſſivement de quelques perſonnes à d'autres, dit qu'un témoignage a moins de force à meſure qu'il eſt plus éloigné du premier témoignage, de ſorte que le centiéme témoignage ſe trouvera comme denué de force. Sur quoi le Pere Buffier demande ſi nous ſommes moins aſſûrez aujourd'hui, qu'on ne l'étoit il y a trois ou quatre cens ans,

qu'il a existé un Roi de Macedoine appellé Alexandre le Grand? La multiplication des témoignages successifs ne diminuë donc rien de leur force, quand ils sont également irreprochables : au contraire, plus une tradition de ce caractere est longue & ancienne, plus elle merite de creance, quand elle a passé par un plus grand nombre d'esprits clairvoyans, sur tout quand ils ont eû interêt à éclaircir la verité.

La seconde partie de ce Traité, laquelle regarde les Etres considerez en general, renferme diverses notions, où l'Auteur ne s'est point certainement assujetti à l'autorité ni des nouveaux ni des anciens Philosophes. Il ne donne pas en particulier beaucoup d'estime pour ce que Platon a dit, que *l'essence des choses est éternelle*, ni pour ce que Descartes avance, que Dieu peut changer l'essence des choses, comme il lui plaît. Si Dieu peut faire qu'une montagne soit sans vallée, il peut donc faire une montagne qui ne sera point montagne, & qui ne le sçaura être : il peut donc ce qu'il ne peut pas. Quel

verbiage ! Touchant ce que dit Platon, que l'eſſence des choſes eſt éternelle & immuable, Platon entend-il l'eſſence réelle & phyſique, ou l'eſſence metaphyſique & repréſentée dans notre eſprit ? La premiere n'étant que l'exiſtence des Etres, il eſt faux qu'elle ſoit éternelle, ni ayant que Dieu qui exiſte éternellement ; la ſeconde n'étant que l'idée qu'on ſe forme d'un Etre, elle peut & doit changer, quand elle n'eſt pas formée juſte, & parlà elle n'eſt rien moins qu'immuable.

Au ſujet de l'eſſence, l'Auteur obſerve que la définition n'explique pas au juſte, (comme on le ſuppoſe vulgairement) la nature intime & l'eſſence des choſes ; qui n'eſt connuë dans tout ce qu'elle eſt que de Dieu ſeul : tandis que nous n'en connoiſſons que quelques traits par la voye de nos ſenſations, ſur quoi nous bâtiſſons une définition, dont l'effet le plus ordinaire eſt de nous faire diſtinguer une choſe d'une autre, comme fait un nom : qu'ainſi la definition eſt plûtôt l'explication d'un nom, que la juſte explication de la nature d'une choſe.

L'Auteur fait une autre observation utile sur la nature de l'unité, en marquant, que dans les choses corporelles il n'est point proprement d'unité absoluë, mais seulement une unité relative. Une goutte d'eau est une en regardant ses parties comme un seul tout, mais la substance de goutte sans être alterée en rien, deviendra, si je veux, deux gouttes. Il n'en est pas ainsi d'un Etre spirituel; une ame, un esprit, en quelque sens que ce soit, ne sçauroit être conçû comme deux ames, deux esprits. Nous tirons l'idée de l'unité, dit l'Auteur, de ce qu'est chacun de nous; quand je me considere moi-même, je me trouve divisé de tout autre Être sans être divisé en moi. Au reste les definitions de l'unité seront toûjours moins claires que l'idée que j'en prends par moi-même & en moi-même. On s'embarrasse quelquefois mal-à-propos pour donner une explication de l'unité: cette explication étant toûjours plus obscure que l'idée qu'on entreprend d'expliquer, puis qu'étant la plus simple, elle ne sçauroit être deve-

loppée en d'autres idées, developpement dans lequel ſeul conſiſte l'explication.

La mépriſe où ſont tombez pluſieurs Philoſophes au ſujet de l'infini abſolu avec l'idée de l'infini en puiſſance. Quand nous croyons concevoir l'infinité des perfections de Dieu, ou toute autre infinité, c'eſt toûjours un nombre de degrez ou de perfections fini, auquel nous pouvons ajoûter dans notre penſée, de nouveaux degrez de perfections. L'infini abſolu eſt celui que Dieu conçoit, auquel, tout Dieu qu'il eſt, il ne peut rien ajoûter, & s'il le pouvoit dès là même il ceſſeroit d'avoir l'idée juſte & complete de ſon infinité. Si l'on dit que nous avons une idée vraie, mais incomplete de l'infini abſolu, c'eſt dire, que nous en avons une idée qui n'en eſt point l'idée. Mais, dit-on, quand je parle de l'infini abſolu, j'entens ce que je dis, j'en ai donc l'idée : à quoi l'Auteur repond qu'un aveugle né, parle auſſi des couleurs : pour cela en a t'il l'idée ? Ainſi ſelon l'Auteur, les Malbranchiſtes parlent de l'infi-

ni abſolu, comme un aveugle des couleurs. Il prétend même que c'eſt décrier la raiſon que de s'amuſer à parler de l'infini abſolu qui nous eſt incomprehenſible : demander, par exemple, ſi dans un nombre d'hommes infini, il n'y auroit pas une plus grande infinité de cheveux : demande ridicule ſelon lui. Dans un nombre déterminé d'hommes, il m'eſt clair, qu'il y auroit plus de cheveux que d'hommes ; mais dans un nombre infini ou je ne conçois rien, je ne conçois pas d'avantage de quels attributs il eſt ſuſceptible, & s'il eſt capable du plus ou du moins.

Le poſſible conſideré dans toute ſon étenduë, eſt un vrai infini. Parlà c'eſt un abime, où l'on ne comprend rien : ainſi dit l'Auteur, eſt-ce une chimere que la queſtion, *Tout ce qui eſt poſſible, peut-il exiſter ?* S'il ne le peut pas, dès là il n'eſt plus poſſible; & s'il le peut, on le pourroit ſuppoſer exiſtant, & alors Dieu qui peut tout, ne pourroit rien au-delà de ce qui exiſteroit, ſon pouvoir ſeroit épuiſé. Le Pere Buffier fait une autre reflexion qui paroit plus d'uſa-

ge : ſçavoir, ſi l'impoſſibilité abſoluë étant definie ordinairement ce qui renferme contradiction, on confond ſouvent ce qui renferme, ou ne renferme pas contradiction avec ce qui nous paroît la renfermer, ou ne la renfermer pas : c'eſt-à-dire, que la nature intime des choſes nous étant inconnuë, nous leur attribuons des compatibilitez, ou des incompatibilitez qui ne ſont point telles que notre eſprit ſe les repreſente : il en apporte des exemples, & c'eſt ce qui arrive toûjours dans les objets qui ne ſont point à notre portée, comme l'eſſence infinie de Dieu. Ainſi les Sociniens trouvant de la contradiction dans le miſtere de la Trinité & en ſemblables objets ſurnaturels, ſe declarent par là même des Philoſophes à faire pitié ; car dans un objet infiniment au deſſus de leur portée, la lumiere naturelle leur apprend qu'ils n'en peuvent juger, & par conſequent à n'y pouvoir trouver de contradiction.

Le chapitre intitulé *de ce qui eſt parfait*, nous a paru encore plus ſingulier que le reſte. L'Auteur, après

avoir exposé à combien d'ambiguitez est sujet le mot, *perfection*, insiste sur la notion ordinaire que le *parfait est ce qui vaut mieux en soi que son contraire* : d'où le commun des Philosophes conclud qu'il vaut mieux être immortel que de ne l'être pas. Mais reprend-on ici, ce qui de soi est tel, ne peut jamais n'être pas tel en quelque conjoncture ou supposition qu'on le considere; cependant joignez l'immortalité au souverain malheur de la damnation, alors selon la parole de Jesus-Christ même, il ne vaudroit pas mieux être immortel que de ne l'être pas, au contraire il vaudroit mieux n'être jamais né. D'où l'on semble conclurre ici qu'il n'y a que le bonheur souverain & éternel qui soit une perfection, laquelle (en soi & independament de toute supposition) vaille mieux que son contraire. Le Pere Buffier craint que divers Philosophes ne reconnoissent pas ici leur idée de perfection, & nous trouvons sa crainte des mieux fondées.

Nous voudrions que les bornes d'un Extrait nous permissent d'indi-

quer même legerement comme nous avons fait sur les points precedens, ce qui nous a paru de remarquable dans les notions qu'il apporte de ce qui est bon, *de l'ordre, du naturel opposé ou à l'artificiel, ou au surnaturel, de la substance & de l'accident.* Au sujet de ce dernier article nous croyons d'abord qu'il alloit donner à pleines voiles dans le Cartesianisme, en lui voyant dire, que la modification ne sçauroit être sans la substance; mais en parlant des especes ou accidens qui se trouvent au Sacrement de l'Autel, il dit qu'ils y sont dans un état surnaturel, dont, selon ses principes, il ne peut rien juger naturellement. Les Cartesiens disent qu'ils y voyent une contradiction: elle y seroit, dit l'Auteur, si les especes ou accidens étoient au Sacrement tels que nous nous les representons dans l'état naturel; mais cela n'est pas, & c'est où ils se méprennent. La reflexion est importante & des plus fécondes par rapport aux usages de la Théologie.

Le Chapitre qui expose la notion d'agir & d'action, surprend par les

idées diverſes attâchées à ces termes: d'où s'enſuit que Monſieur Arnaud & le Pere Malbranche ont diſputé longues années, *ſi les creatures agiſſent, ou ſi Dieu ſeul agit en elles:* pour temperer ou éteindre l'ardeur de leur diſpute, ils n'avoient qu'à convenir de ce qu'on doit appeller agir. Les differentes idées, attâchées à ce mot, ſont demêlées ici avec netteté & préciſion.

La troiſiéme partie qui contient les premieres veritez, par rapport aux Etres ſpirituels, ne nous a paru avoir rien de plus particulier que l'expoſition d'une difficulté, laquelle a exercé recemment de grands eſprits au ſujet de la liberté, pour ſçavoir ſi ç'eſt faute de motif qu'un homme ſage ne peut ſe determiner à faire une extravagance, ni un ſage, un Magiſtrat, par exemple, à faire le baladin en public: car s'il le peut, pourquoi ne peut-il jamais être ſuppoſé le faire? Et s'il ne le peut pas, il n'eſt donc plus libre à cet égard, quoiqu'il s'en abſtienne avec liberté, ayant d'ailleurs des forces & des jambes pour le faire. Tous conviennent

qu'il est alors dans une impossibilité morale; mais cette impossibilité morale n'ôte pas la liberté. Comment donc est-il libre ? L'explication de ce mistere paroit ici judicieuse & facile. Un homme sage, dit le Pere Buffier, s'abstient librement d'une extravagance, & pourtant il ne sçauroit être supposé la faire, parceque la supposition se détruiroit elle-même. En effet qui dit homme sage, dit homme qui ne voudra jamais faire une folie, quoiqu'il le puisse, au moins tant qu'il demeure & est supposé sage. D'ailleurs il n'est point d homme si sage, qui en certaine occasion pouvant cesser d'être sage, ne puisse faire aussi & être supposé faire une extravagance, & l'experience ne le montre que trop.

Les Traitez de Philosophie & même de Théologie seroient bien abregez en suivant le parti que prend l'Auteur dans le Chapitre *des purs Esprits ou des Anges*, quand il demande *ce qu'on doit juger de leur maniere de penser, d'agir, de vouloir, de se mouvoir :* à quoi il repond laconiquement par *rien du tout*, par-

ce que, dit-il, *nous n'en ſçavons rien, excepté ce qui nous eſt enſeigné par la foi.* Que veut-il donc qu'on diſe dans plus des deux tiers de certaines Sciences, ſi l'on ſe determine à ne rien dire des choſes qu'on ne ſçait pas & qu'on ne peut ſçavoir ? L'Auteur croit ſatisfaire à tout en diſant, que c'eſt apprendre beaucoup que de voir diſtinctement qu'on ne peut rien apprendre, & que le fruit le plus ſolide de la Metaphyſique, eſt, de nous faire bien connoître les bornes de notre eſprit, & la vanité de tant de Philoſophes qui aiment mieux tenir des diſcours incomprehenſibles, que de reprimer la demangeaiſon perilleuſe de dire des choſes où l'on ne peut rien entendre.

Comme cet Extrait eſt déjà aſſez long, malgré la maniere conciſe, dont nous avons tâché de rapporter des choſes, qui, pour être goûtées, demandent peut-être d'être lûës dans l'ouvrage même où elles ſont developpées, nous ne parlerons point ici des deux dernieres parties qui auſſi-bien ſemblent faire des ſujets detâchez du corps de l'ouvrage. L'une

contient une ſorte de premieres veritez ou premiers principes en diverſes ſciences, telles que la Phyſique, la Medecine, la Juriſprudence, la Théologie; l'autre contient des remarques ſur divers Traitez de Metaphyſique d'Auteurs celebres, tels que Deſcartes, Mr Loke, le Pere Malbranche, Mrs Le Clerc, Regis & Crouzas. L'Auteur rapporte d'abord ce qui y paroit de meilleur, & enſuite ce qui lui paroit de moins bon, ou de defectueux.

Ce que nous pouvons dire de l'ouvrage en general, c'eſt qu'il n'en eſt point dans le genre de Metaphyſique qui nous ait paru renfermer plus de notions nouvelles, & qui ſoient expoſées avec plus de clarté. C'eſt au public de juger ſi elles ſont conformes aux regles de la plus rigoureuſe Metaphyſique. En ce cas il ſemble que cette ſcience changeroit de face & en quelque ſorte de principes, au moins dans l'uſage ordinaire qu'en font les Metaphyſiciens.

ARTICLE LXXV.

LETTRE DU PERE C. A M. B. sur la cause de la pesanteur.

MONSIEUR,

J'ai bien compris que quelque nouveauté que je pusse donner à mon Ouvrage sur la pesanteur, je ne ferois qu'irriter la curiosité de bien des Physiciens, tandis que je supprimerois ma pensée sur la cause d'un phénoméne si interessant. Le goût du Cartesianisme & de l'explication des phénoménes a trop prévalu sur tout en France, pour qu'on se borne à un systême de faits, quelque solidité qu'il ait d'ailleurs. On veut deviner; on veut imaginer: est-ce la peine de voir ce que tout le monde voit, & de n'avoir que des yeux comme le peuple? On veut donc des explications; & plûtôt que de ne connoître pas les premieres causes, on prefere l'hipotese au systême, & la conjecture à la verité.

Août 1824.

Vous me le dites fort naïvement; vous attendez de moi une hipothese sur la cause de la pesanteur, & vous vous plaignez de ce que je differe à la donner; c'est-à-dire, que vous vous plaignez que je me sois borné à l'Histoire, & que vous auriez voulu un Roman: j'avoue que ce n'a jamais été mon plan. J'aurois pû me borner au systême que j'ai donné. Gallilée, M. Newton & bien d'autres, se sont encore plus bornez en cette matiere: j'ai neanmoins promis de pousser mon systême jusqu'au bout, & de donner ma pensée sur cette cause si long-tems cherchée & si long-tems cachée.

Mais j'ai cru qu'il falloit regulierement commencer par l'exposition du systême, avant que d'entreprendre de l'expliquer. J'ai l'exemple de tous ceux qui ont échoüé dans cette explication, par trop de precipitation à saisir leur objet, & à déchiffrer ce qu'ils ne voyoient pas à demi. J'ai prétendu même reduire cette explication à une question de Fait: il m'a donc fallu saisir d'abord ce qu'il y a de plus sensible pour pou-

voir m'élever ensuite jusqu'à ce qu'il y a de plus caché.

Si je me fusse borné à dire comme tant d'autres, qu'une pierre suspenduë, tombe en accelerant son mouvement, je n'aurois pas été plus heureux qu'ils l'ont été dans le systême, ou pour parler juste, dans l'hipothese que j'eusse élevée ou imaginée sur des fondemens si resserrez, & qui ont si peu de corps.

J'ai donc étendu mon plan le plus qu'il m'a été possible, j'ai embrassé un grand terrein, j'ai ouvert diverses carrieres, je ne me suis pas contenté d'une ligne, j'en ai suivi plusieurs, afin d'aboutir au centre, à l'aide des diverses intersections de ces lignes. J'ai imité le mieux que j'ai sçû, un celebre Géometre; c'est Gregoire de Saint Vincent, lequel, dans le dessein de trouver la quadrature du cercle, a tiré ce grand problême, de son point de vûë ordinaire, l'a transporté dans mille points de vûë, en quelque sorte, étrangers, changeant successivement la Sphere en cylindre, reduisant le cylindre à ce que les Géométres appellent l'*on-*

glet, afin de faire perdre peu à peu à ce corps, cette uniformité & cette continuité de courbure, qui le rend si rebelle à la métamorphose qu'on en veut faire en un corps qui n'a rien de courbe. Cet Auteur est plein de pareilles métamorphoses, qui ont ouvert la porte à bien d'autres.

C'est ainsi que depuis ce tems là, on ramene toutes les quadratures & tous les plus insolubles problêmes de la Géométrie à la quadrature du Cercle, de l'hiperbole, ou de telle autre surface courbe: c'est, si vous y prenez garde, l'unique but à quoi je vise dans tout mon ouvrage. Je n'ai garde de me flater d'avoir saisi par là autant de découvertes qu'en a saisi l'Auteur dont je viens de parler: ces découvertes ont remplacé abondamment celle de la quadrature à laquelle il visoit; de sorte qu'il eût beaucoup moins fait pour la perfection de la Géométrie, en réüssissant dans celle-ci, qu'il n'a fait en nous donnant celles-là.

Mais si je n'ai point cet avantage, je me flate (& je conviens qu'en effet je me flate) d'avoir été plus heu-

reux dans le terme auquel j'ai abouti
c'eſt-à-dire, dans l'explication de l
cauſe de la peſanteur ; car on a beau
dire que je ne l'ai pas donnée ; j'oſ
dire qu'avec un peu d'attention, on
peut la trouver en vingt endroits de
mon Ouvrage. Je ne l'y développe
pas ; mais ſoyez bien perſuadé que
lorſqu'il ſera tems de la donner, il
ne me reſtera uniquement qu'à déve-
lopper ce que j'en ai déja dit, ſans
être obligé de rien dire de fort nou-
veau là-deſſus.

Si vous y prenez garde, dans ſa
derniere analyſe, le ſyſtême de la
peſanteur ſe réduit, ſuivant ce que
j'en ai déjà établi, à un effort de tous
les corps, & de toutes les parties de
l'Univers en tous ſens : je regarde
cet effort comme une choſe incon-
teſtable & démontrée, quand ce ne
ſeroit que par cette raiſon, que la for-
ce centrifuge eſt toûjours aſſociée à
la force centripeſe. Or je crois auſſi
démontré cet autre point, que la pe-
ſanteur, c'eſt-à-dire, cet effort eſt iné-
gal vers les divers ſens, & plus grand
vers l'un que vers l'autre.

Quand on eſt là, ce n'eſt preſque

plus que pour la forme que la pe-ſanteur a beſoin d'être expliquée. Car une pierre, par exemple, ſuſpenduë au milieu de l'air, fait effort en tous ſens vers le Ciel comme vers la Terre, mais plus vers celle-ci que vers celui-là. Ce n'eſt rien dire que de dire cela, me repliquerez-vous: & moi je vous repliquerai auſſi à mon tour, que c'eſt preſque tout dire. N'eſt-ce rien que de ſçavoir que la cauſe de la peſanteur eſt toute entiere, ou preſqu'entiere dans le corps même qui peſe?

J'en fais donc une qualité inherente au corps, ajoûterez-vous; mais j'en ſuis bien éloigné: fait-on du reſſort une qualité inherente au corps, lorſqu'on dit que la force lui eſt au moins en partie, *intrinſeque?* C'eſt ſe moquer, que de voüloir produire un phénoméne conſtant dans un corps, ſans que ce corps, c'eſt-à-dire, ſans que la ſtructure mecanique & conſtante de ce corps y ſoit pour quelque choſe, & même pour la plus grande partie. Le croiriez-vous? Ce ſont ceux qui expliquent la peſanteur, par une

impression purement *extrinseque*, qui donnent le plus dans la qualité du corps, & s'éloignent pour le moins de toute idée de mécanisme. Car pour faire tomber ce corps, & le rendre plus ou moins pesant, ils ne consultent en aucune sorte la structure mécanique, ni le jeu interieur, ou le mecanisme propre des parties de ce corps, mais uniquement le plus ou le moins de densité, de volume, de matiere.

Mais lorsqu'on fait consister la pesanteur dans l'effort actuel que font en tous sens les parties d'un corps, on se met dans la necessité de penetrer dans l'interieur de ce corps, & dans la structure de ces parties, pour y trouver le principe de cet effort : du moins est-ce ainsi que je l'ai toujours entendu, & que je l'ai même assez fait entendre. Mais c'est là le nœud de la difficulté, direz-vous, de trouver ce principe ; & qui pourra jamais s'assurer de la structure des parties qui composent un corps?

Je conviens que s'il falloit entrer dans tout le détail qui semble se

presenter, & qu'il fallût caracteriser chaque corps & chaque atome en particulier, il faudroit y renoncer de bonne grace; mais puisque l'effort en question est commun à tous les corps, il suffit, sans doute, de trouver une proprieté commune, laquelle, dès là qu'elle est commune, ne sçauroit être ensevelie dans des tenebres impenetrables.

Quand on a fait entrer de l'air par force dans un ballon, il est certain que cet air fait effort en tous sens contre le ballon qui l'environne. Or il n'est pas moins certain que cet effort ne vient que de ce que l'air y tend à se dilater, & ses parties à se separer un peu plus au moins qu'elles ne le sont actuellement; & autant qu'elles l'étoient, avant que d'entrer dans ce ballon; c'est-à-dire, que ces parties tendent à occuper un plus grand espace.

Dès quil est établi que tous les corps font effort en tous sens, il est établi que tous les corps tendent à se dilater, & occuper un plus grand espace; mais nous voyons d'ailleurs une infinité de corps, lesquels ont

en effet cette tendance bien ſenſible, puiſque nous les voyons ſe dilater dans la machine du vuide, dès que l'air qui les tient reſſerrez par un effort contraire, commence à les ſerrer de moins près. Ce n'eſt pas ici le lieu d'en dire davantage là-deſſus; on peut conſulter divers endroits de mon Ouvrage, ou attendre celui où j'ai promis tout le détail de ce qui regarde la cauſe de la peſanteur.

Mais qu'eſt-ce qui ſollicite tous les corps à ſe dilater? J'oſe dire qu'il n'eſt pas poſſible d'en trouver deux cauſes mécaniques, & que l'unique qui a lieu dans la nature, eſt très-facile à découvrir, & fort clairement expoſée dès l'entrée de mon Ouvrage. C'eſt le mouvement inteſtin des parties d'un corps : car dès que les parties d'un corps ſont agitées, dés-là elles ſe heurtent, ſe repouſſent en tous ſens, & font effort pour aggrandir la circonference de ce corps, comme la pouſſiere miſe en mouvement entre les pieds des chevaux, forme un tourbillon qui s'aggrandit, juſqu'à ce que ce mouvement ſoit éteint.

Il faut donc reconnoître un mouvement dans toutes les parties de tous les corps, me direz-vous ? Cela eſt bien certain : car dès qu'on conçoit ces parties en mouvement, on les conçoit cet effort en tous ſens dans corps;& dès qu'on conçoit ces parties en repos, on les conçoit ſans aucun effort; je dis ſans aucun effort mecanique. Or ce n'eſt pas une nouveauté de dire que toutes les parties des corps ſont en mouvement; c'eſt l'idée de la plus ſaine partie des Philoſophes, & tous les phénoménes le démontrent; mais j'ai déja remarqué que ce n'eſt pas ici le lieu d'entrer dans un détail de preuves.

Vous voyez que nous remontons peu-à-peu & toûjours par faits & ſans ſortir même des bornes de mon Ouvrage, juſqu'à la premiere cauſe de la peſanteur : encore une démarche. Quelle eſt donc la cauſe de ce mouvement continuel de toutes les parties de l'Univers ? Je n'imaginerai point, s'il vous plaît, de nouvelle hipotheſe pour l'expliquer; je prends le ſyſtême general le plus univerſellement reçû, ſoit des Car-

tesiens, soit de toute sorte de Philosophes. Tous admettent des atômes, des parties grossieres, inégales dans leur surface, raboteuses, anguleuses. Ceux qui ne vont pas plus loin, doivent dire & disent, que c'est Dieu qui a immédiatement imprimé le mouvement à ces atômes; les autres, avant que d'aller jusqu'à Dieu, admettent une matiere fluide, subtile, laquelle en effet ne peut pas plus couler entre les parties grossieres sans les ébranler, & sans faire effort pour les ébranler, que l'eau peut couler entre des barques ou des roues dentées sans les agiter, & sans faire effort pour les désunir; que voulez-vous de plus? Voilà je pense, le *non plus outre*; la derniere Analise, & la cause primitive & unique de tout le grand sistême de la pesanteur. Jugez si c'étoit la peine de l'expliquer, & de dire que je ne l'avois pas expliqué. Ce dernier petit article est peut-être le seul qui ne soit pas si expressément marqué dans mon Ouvrage; tous les autres y sont bien plus amplement déduits que les bornes d'une lettre ne me permettent

de les deduire ici. C'est là le sistême general.

Il est vrai qu'il reste encore à sçavoir pourquoi les divers Corps pesent diversement les uns vers les autres, & pourquoi une pierre pese plus, ou fait plus d'effort vers la terre que vers le Ciel, & pourquoi faisant effort en en tous sens, elle ne demeure pas suspenduë au milieu de l'air : & c'est là qu'il faut sur tout avoir égard à la structure mécanique des parties, sans qu'on soit neanmoins obligé d'entrer dans le détail de cette structure, & dans les dernieres differences caracteristiques; ni de recourir à aucune nouvelle hypothese : le sistême le plus ordinaire, & le plus commun à toutes les Sectes de physique, étant encore ici plus que suffisant. Je croirois vous faire injure que de vous en dire davantage, & de pousser ma lettre hors des bornes, pour vous dire ce que vôtre sagacité penetre sans doute depuis long-tems, & ce qui est même fort clairement établi en divers endroits de mon Ouvrage. Je suis &c.

ARTICLE LXXVI.

TRAITE' DE LA VERITE' de la Religion Chrétienne, traduit du latin de Grotius avec des remarques. A Paris ruë Saint Jacques, chez Lottin, & le Mercier fils, in 8. pp. 315.

HUgues Grotius, ou de Groot, de Delft en Hollande, dont on voit ici, dans une Préface, & les évenemens en sommaire comme dans le Moréri, & les Oeuvres en detail, comme à la tête de quelques Editions, eut des traits particuliers de genie superieur qui ne peuvent être trop souvent rappellez à la memoire.

Le plus étonnant n'est pas peut être que dans un âge où la raison est encore foible, il étoit un Poëte déjà fort; mais que malgré cela, à quinze ans, il se trouva Theologien, Mathematicien, Jurisconsulte, Philosophe, Humaniste, en un degré qui parût éminent aux Connoisseurs, & prit à Paris le degré de Docteur

en Droit sur lequel il exerça dans sa patrie avec tant d'applaudissement la plaidoirie dès avant dix sept ans, qu'à vingt-quatre on le fit Avocat General.

C'est dans la prison, d'où les Gardes trompans eux-mêmes leur vigilance, l'emporterent chez sa femme dans un Coffre qu'ils croyoient plein de Livres, qu'il avoit ébauché cet Ouvrage sur la verité de ce qu'on appelle en stile de Hollande, *la Religion Chrétienne*, faisant abstraction de la Catholique, comme si celle-ci prise en entier n'étoit pas la Religion unique de Jesus-Christ; & comme s'il pouvoit y avoir une Religion Chrétienne qui ne fût pas la Religion Catholique.

Il en fit à paris un Traité latin qu'il dedia l'an 1639. à l'Avocat general, Maître Jerôme Bignon, en quatre mots pleins d'esprit & d'élegance.

Ce court Ecrit qu'on dit avoir donné à Grotius, tout ce que Grotius avoit de Religion, & en avoir facilement donné autant à beaucoup de Lecteurs, parut d'abord un grand

Ouvrage par sa briéveté même, & par l'avantage d'avoir renfermé en un si petit espace une matiere si vaste & si abondante; aujourd'hui encore on se recrie par habitude sur ce Traité; on aime mieux le loüer que le lire, & le preferer à ceux qui l'effacent que de le confronter; soit qu'il doive ce succès à sa force ou à sa mitigation, à l'étenduë & aux bornes de ce qu'il contient.

Presque toute langue se l'est approprié; il est devenu tout à coup Allemand, Anglois, & Flamand, Persan, Arabe, & Grec; plus d'une fois on l'a traduit en François, & en un François different selon les âges.

La premiere de ces traductions est d'un François qui n'est plus; & d'ailleurs aussi infidelle qu'inferieure à l'original. La seconde est l'impolitesse même, & d'un Sec qui ne peut se supporter. Dans la troisiéme le P. T. Sieur de Beauvoir qui l'a Consacré à Jesus-Christ par une Epitre Dedicatoire, n'arrive point encore à l'élegance, & son langage passe soixante ans. La quatriéme a disparû,

& il semble que le sieur Le Jeune avec ses additions considerables, y dedaigne l'éloge de Traducteur élegant que lui donnent Le Clerc & Basnage, & affecte le titre de Collegue de l'Auteur.

Ces quatre Traductions qui à mesure qu'elles se succedent, se surpassent, paroissent avoir amené par degrez la perfection de celle-ci, qui est la cinquiéme.

L'interpretation y est fidelle, le stile net, les tours propres de ce genre d'écrire, l'expression saine, la phrase soûtenuë, le texte éclairci, suppléé, corrigé par des Notes, mais de ces Notes necessaires ausquelles le besoin du texte envoye le Lecteur; courtes & pleines, qui sur le champ renvoyent au texte le Lecteur instruit & satisfait; de ces Notes qui sans faire étalage de doctrine, en montrent beaucoup dans leur Auteur, soit qu'il indique des sources, ou qu'il trenche le nœud des difficultez, ou qu'il critique les vivans & les morts; de sorte que si le Traducteur est aussi jeune que les Nouvelistes de litterature le rapportent, on peut

dire que son Erudition déguise mieux son âge, que sa modestie ne cache son nom.

Grotius parlant des Miracles de Jesus-Christ, demande sur les faits constatez, " les attribuëra-t'on à » quelque effet naturel? Mais pour- » quoi donc, répond-t'il, les nom- » me-t'on Prodiges? Pourquoi les » appelle-t'on Miracles? Guerir en » un moment, en prononçant une » seule parole, par un simple attou- » chement les maux les plus incu- » rables; je ne vois rien en cela de » naturel: aussi les ennemis que Je- » sus-Christ à eûs pendant sa vie » mortelle, ceux qui depuis sa resur- » rection se sont élevez contre ses » Disciples, n'ont jamais apporté » cette raison: cependant leur au- » roit elle échapé, s'ils l'eussent crû » solide »?

Grotius se propose de " montrer » en peu de mots *aux Chrétiens* de » quelque Nation & *de quelque Sec-* » *te qu'ils soient*, quel usage ils doi- » vent faire des veritez qu'il établit». C'est une erreur, dit ici la Note empruntée du Sieur de Beauvoir;

« c'est une erreur de croire qu'il « y ait d'autres vrais Chrétiens, ni « d'autres Domestiques de la Foi que « les Fideles qui sont dans se sein de « l'Eglise Catholique. Ceux qui s'en « sont separez, ceux qui forment ces « Sectes, qui toutes divisées entr'el- « les ne s'accordent que pour s'éle- « ver contre l'Eglise Romaine, la « seule veritable, tous ceux-là ne « sont point enfans de l'Eglise: com- « me ils ne reconnoissent point cel- « le-ci pour leur mere sur la terre, « ils ne doivent point esperer d'a- « voir Dieu pour pere dans le Ciel: « l'Eglise est l'Arche, hors laquelle « n'y a point de Salut, & si le Ciel « s'ouvre aux prieres & aux bonnes « œuvres, c'est aussi à Saint Pierre « & à ces Successeurs legitimes com- « me Chef de cette Eglise, que Je- « sus-Christ en a commis la Clef».

Grotius dit aux Mahometans, « quand nous appellons le Christ « Fils de Dieu, que voulons nous « faire entendre? Rien autre chose « que ce que dit Mahomet lui-mê- « me, quand il appelle Jesus le Verbe « ou la parole de Dieu». Le Traduc-

teur se recrie aussi-tôt « ces paroles
» sentent le socinianisme ; car Ma-
» homet regardoit Jesus comme un
» homme à la verité favorisé de
» Dieu ; mais selon lui ce n'étoit
» toûjours qu'un homme : & c'est la
» foi de toute l'Eglise qu'il est en mê-
» me tems vrai Dieu & vrai hom-
» me ».

Après quelques lignes, Grotius conclud foiblement, « voilà notre
» foi ; & comme Mahomet recon-
» noît la verité des faits sur lesquels
» nous l'appuyons, il faut aussi qu'il
» avoue que Jesus-Christ a pû & a
» dû par un droit particulier, être
» appellé Fils de Dieu ».

Le Traducteur ajoûte : « Cette
» qualité de Fils de Dieu est souvent
» attribuée à Jesus-Christ dans le
» nouveau Testament, & Jesus se
» la donna lui-même lorsqu'il fut
» interrogé par Caïphe ; cette quali-
» té lui étoit dûë, & ce terme de Fils
» de Dieu ne signifioit pas en lui un
» Fils adoptif, un Fils par grace ;
» ce qui peut convenir aux hommes ;
» mais un Fils de Dieu par nature,
» un Fils égal à Dieu, & né de Dieu

de toute éternité. La foi de l'Eglise « opposée aux erreurs des anciens « Photiniens & des Sociniens *d'a-* « *present*, est, dit Monsieur Nicole, « *instruct. Theolog. sur le Symbole tom.* « *2. c.* 15. que Jesus-Christ est vray- « ment Dieu, parce que Jesus- « Christ est la personne même du « Verbe éternel égal à son Pere, « & qui s'est uni substantiellement à « une nature humaine en se la ren- « dant propre, en sorte que cette hu- « manité ne subsiste point à part & « ne fait avec le Verbe qu'une per- « sonne ».

On peut connoître le Besoin que Grotius avoit de pareilles Notes, & de plus un des grands principes de sa vogue constante, par l'idée que les Sçavans ont euë de sa Religion en considerant sa vie, ses Ouvrages & sa mort. Dupin raporte que « Grotius avoit avoüé franchement au « grand Monsieur Bignon & au Pere « Petau, que *s'il avoit à prendre parti* « *pour quelque Religion*, il embrasse- « roit la Catholique » : en effet « il n'avoit de communion avec aucu- « ne Eglise », selon Monsieur Arnaud; il

étoit Socinien ſelon Voëtius & Mr Boſſuet; non ſeulement Socinien, Hérétique, Arminien outré, ſelon Jurieu, mais encore un vrai Athée: » c'étoit une Théologie hérétique & » arbitraire que la ſienne, ou plûtôt c'étoit le pur Athéïſme » ſelon Carlovius: ne donnons, nous autres, le dementi à perſonne.

ARTICLE LXXVII.

LETTRES DE MADEMOISELLE de Royere, en faveur de la Religion, qui ſont au 3ᵉ des Oeuvres de feu Mr Papin. A Paris, ruë Saint Jacques, chez la veuve Guerin 1723. *pages* 136.

UN livre de Controverſes, ſous le nom d'une ſimple Demoiſelle, ne previent pas d'abord favorablement le Lecteur. On ne peut s'imaginer que l'eſprit d'une femme puiſſe rien produire d'excellent en ce genre. Il ſeroit difficile de guerir là-deſſus la prévention de la plûpart des hommes; quoi qu'on ait vû plus d'une fois, des femmes veritablement

ſçavantes, traiter avec art, & developper les matieres les plus profondes de la Théologie. D'habiles Controverſiſtes ſe feroient honneur des Lettres de M^lle de Royere, qu'on vient d'imprimer à la ſuite des Ouvrages de feu Mr Papin; elles donneront une haute idée de la perſonne qui les a écrites. Cette ſçavante Demoiſelle étoit fille d'un Gentilhomme Proteſtant des environs de Blois: en 1686, lors qu'elle n'étoit encore âgée que de ſix ans, le Roi donna une lettre de cachet pour faire enlever & conduire dans le Couvent des Urſelines de Baugency, ſa ſœur aînée âgée pour lors de 15 à 16 ans. Mais Monſieur & Madame de Royere en ayant été avertis, laiſſerent la cadette à la place de l'aînée qu'ils conduiſirent en Angleterre, où elle a depuis épouſé Monſieur Rouph, zelé Proteſtant, & d'une famille diſtinguée; c'eſt à cette Dame que Mademoiſelle de Royere écrit ces Lettres, que nous avons reduites à ſix principaux articles.

Premiere Lettre, *ſur les nouveaux Convertis.* Mademoiſelle de

Royere répond en peu de mots aux plaintes de Madame sa sœur, sur la maniere injuste dont elle pretendoit que le feu Roi, Louis le Grand, en a usé à l'égard des nouveaux Convertis, en faisant enlever de jeunes enfans, pour être instruits dans la Religion Catholique. Ce procedé, plus que barbare, au sentiment de Madame Rouph, est une rare faveur dans l'idée de Mademoiselle de Royere, & de tous les nouveaux Catholiques, que ce Religieux Monarque a mis dans l'heureuse necessité de rentrer dans le sein de l'Eglise, & d'ouvrir les yeux aux lumieres de la verité. Quelque zele que Saint Paul eût pour la Loi Judaïque, quand une fois il fût converti, il ressentit la joye la plus vive de se voir au nombre des disciples du Sauveur, quoique Jesus-Christ l'eût renversé par terre, & l'eût forcé, pour ainsi dire, par un coup de foudre, à adorer celui qu'il persecutoit. Quelques attachez que soient les Protestans à leurs pernicieuses erreurs, quand une fois le bandeau fatal est levé, ce n'est plus barbarie

dans la conduite qu'on tient pour les ramener à l'unité Chrétienne, c'est bonté, c'est sagesse, c'est l'effet d'une aimable providence » qui laisse » errer les uns dans les ombres de la » mort, tandis qu'elle réünit les au- » tres à ce peuple fortuné, qui habite sous » les pavillons de Jacob.

Seconde Lettre. *La Conversion n'est pas un defaut de respect pour nos parens.* C'est un respect qui tomberoit dans l'excès, si on demeuroit dans la Religion Protestante, parce qu'on est né de parens Protestans; tous les hommes sont capables de surprise, & d'erreur: ceux qui nous ont donné le jour, ont donc pû être seduits, ils n'étoient pas infailliables: c'est un privilege que les Protestans ne veulent pas même attribuer à tout le corps de l'Eglise: est-ce être denaturé que de ne pas suivre la Religion qu'ils professent? » Je remonte, dit » Mademoiselle de Royere, dans » l'histoire de mes ayeux, je les trou- » ve tous Catholiques. Si le respect » ne me permet pas de supposer que » mes parens Protestans sont dans » l'erreur, le respect me permettra t'il

„ de ſuppoſer que mes ayeux Catho-
„ liques ayent été ſeduits? Je leur
„ dois du moins un reſpect égal: mon
„ retour à l'ancienne unité, dans la-
„ quelle vivoient mes premiers Pe-
„ res, n'eſt donc pas un défaut de
„ reſpect pour mes derniers parens:
„ la ſuite du Schiſme, le change-
„ ment de Religion n'eſt donc pas
„ par lui-même un crime & une in-
„ famie. Si Saint Paul & S. Auguſ-
„ tin s'en étoient formé cette idée, ils
„ ne ſe ſeroient jamais convertis„. C'étoit un exemple que Mademoiſelle de Royere croyoit pouvoir citer en ſa faveur; elle s'étoit appuyée dans ſes Lettres, de l'Autorité du Docteur de la Grace, qui n'eſt preſque pas moins admiré chez les Proteſtans que chez les Catholiques: elle ne prevoyoit pas que Madame ſa ſœur en feroit le ſujet de ſes plaintes, en l'avertiſſant charitablement qu'il n'eſt pas du caractere d'un ſexe, à qui la ſimplicité ſied ſi bien, de citer les Peres de l'Egliſe avec Emphaſe. La propoſition eſt vraye en general; mais Mademoiſelle de Royere s'étoit imaginée,

qu'on pouvoit citer celui-ci „ , par-
„ ce qu'il eſt peu de femmes , dit el-
„ le, à qui Saint Auguſtin ne ſoit à
peu près auſſi connu que S. Paul „ .
Elles pourroient à la verité retrencher ces noms reſpectables de leurs converſations & de leurs lettres, ſe contenter d'une pieté humble & ſans faſte, s'accommoder du ſilence & de la docilité, lire pour s'édifier, & méditer ce qu'elles ont lû pour croître en vertus. Mais quoique les femmes ne ſoient pas obligées de citer Saint Paul & Saint Auguſtin, il ne faut pas conclurre pour cela, comme Madame Rouph ſemble le prétendre, qu'elles doivent être chrétiennes, ſans connoiſſance & ſans raiſon, ſuivre la Religion où le ſeul hazard les a miſes, & la pratiquer par habitude & par coûtume: elles doivent au moins ſe piquer de connoître la nature du Chriſtianiſme, ſes fondemens, ſes loix, & la maniere de diſcerner dans cette Religion, le vrai parti d'avec les Sectes, qui ſe glorifient en vain d'en poſſeder la pureté & la réalité.

Troiſiéme Lettre, *Les Proteſtans Août* 1724.

ne sçauroient montrer la vraye Religion.
Mademoiselle de Royere ne suit point dans cette lettre, les traces de la plûpart des Controversistes, qui ne presentent au Lecteur que des argumens abstraits & difficiles; digne éleve de Monsieur Papin, dont les Protestans (1) comparoient les écrits aux rayons du soleil, elle prend le tour, le genie & le stile même de cet Auteur; rien de plus simple & de plus lumineux que les preuves dont elle se sert, tantôt pour developper la nature du Christianisme, & l'élever au-dessus de ces Sectes Protestantes, qui ne sont tout au plus que des Sectes de Philosophes, tantôt pour démontrer la perpetuité de l'Eglise, la sublimité de sa doctrine, la sainteté de sa morale, la succession de ses pasteurs. Ici elle attaque & elle renverse le sistême des Tolerans, là elle presse les Protestans, elle les confond : „ Montrez „ moi, leur dit-elle, montrez moi „ la veritable Religion, puisque l'E- „ glise ancienne, à laquelle je me „ trouve unie, ne la possede pas? „ A qui voulez vous que j'ajoûte foi,

(1) *Jurieu.*

quand

» quand on me dira, *voilà le vrai*
» *Christianisme*, à ceux qui me ci-
» teront l'Ecriture? Mais tout le
» monde me la citera de toute sa for-
» ce, Anabaptistes, Independans,
» Trembleurs, Arminiens, Goma-
» ristes, Sociniens, Episcopaux, Pres-
» byteriens, &c. ils s'empresseront
» tous de me citer l'Ecriture. Com-
» ment me determinerai-je entre
» eux? Il faudra donc que je pese leurs
» raisons, & que je m'érige en sou-
» veraine interprête de la Religion.
» Si je ne vois de solidité nulle part,
» je demeurerai sans Religion, con-
» trainte d'en faire une nouvelle à
» ma fantasie». En vain pour fixer Mademoiselle de Royere dans ses doutes, & affermir son cœur contre ses frayeurs salutaires, les Protestans rechercheroient-ils parmi eux un tribunal souverain qui decide en dernier ressort, des matieres de foi; ce seroit une pitoyable contradiction entre leur profession exterieure & leurs sentimens interieurs; dire de bouche que l'Eglise n'est pas infaillible, penser de cœur qu'une societé particuliere est l'Eglise, & qu'elle

est infaillible, ce seroit nier une chose dans le discours & l'établir dans la pratique.

4e Lettre. *L'Eglise Anglicane n'est qu'une école de Philosophes.* Rien n'est plus digne d'attention dans un tems où l'on releve si fort l'Episcopat Anglican, & où en cherchant des moyens de réünion avec des Evêques, qui ne reconnoissent point d'autre Chef dans l'Eglise que leur Roi, on fait tout ce qu'il faut pour s'approcher d'eux, sans les rapprocher de nous. Il est vrai que cette Eglise conserve encore le nom *d'Evêques & d'Ordination*, mais elle n'en conserve que le nom. Qu'est-ce en effet qu'une Ordination, contredite dans sa source par des faits certains, appuyée sur des actes faux & imaginaires, & des citations trompeuses, conferée par un Consecrateur qui rejette l'intention de faire ce que fait l'Eglise, & qui reçoit d'un tribunal incompetent son pouvoir & sa mission? Qu'est-ce qu'une Ordination où l'on n'employe ni la veritable forme ni la veritable matiere, où sans aucun droit, on chan-

ge, on reforme les Rites essentiels; que l'Eglise enfin, toûjours gouvernée par le Saint Esprit, juge invalide & incapable d'imprimer le caractere? Que peuvent des Evêques de Mr Bossuet » qui ont anéan- » ti eux-mêmes, l'autorité de leur » Chaire, & la reverence qu'on doit » à la succession, en condamnant » ouvertement leurs Prédecesseurs, » jusqu'à la source même de leur sa- » cre »? Qu'est ce qu'un corps qui a rompu l'unité & changé la Doctrine, deux licences qui ne peuvent être permises que dans des écoles de Philosophie? Qu'est-ce qu'une Eglise qui ne se pique plus d'être infaillible, & qui avouë par là même qu'elle ne fait plus partie du Corps auguste, auquel Jesus-Christ a dit pour toûjours: *Qui vous écoûte, il m'écoûte*: l'Eglise Anglicane a donc perdu toute la force & la divinité du ministere, elle n'en a retenu que le nom: or ce nom seul suffit-il pour conferer à ses Docteurs, des droits superieurs à ceux des simples Philosophes? Suffit-il pour les revêtir du pouvoir de condamner & d'interdi-

re les Sectes & les Doctrines differentes de la leur? On allegue leur respect pour les Livres sacrez. Mais à quoi se réduit ce respect pour les Livres sacrez, remarque Mlle. de Royere? Il est justement pareil à celui que l'on a dans plusieurs Academies pour les Œuvres d'Aristote; on y fait serment d'enseigner sa doctrine, d'expliquer fidelement ses ouvrages; mais comme le Prince des Philosophes n'a point laissé d'Ordres sacrez à personne pour expliquer ses pensées, il arrive que ses disciples s'éloignent les uns des autres, autant qu'ils le jugent à propos, chacun croyant avoir une entiere liberté d'expliquer à sa mode le génie de la nature. Voilà precisément tout l'honneur que l'Eglise Anglicane fait aux Ouvrages du Saint Esprit, chaque Fidele en devient l'Interprête, & croit que cet Esprit lui en dicte l'explication: point de Particulier qui ne se croye autorisé par cette Doctrine, à adorer ses propres pensées, à consacrer ses erreurs.

5e Lettre: *La Lecture de l'Ecriture Sainte.* Une objection des Protestans, & le langage des Nova-

teurs, c'est qu'on ne permet point dans l'Eglise Catholique la lecture des Livres Saints, c'est, dit-on, renverser la pratique Apostolique & les desseins de Dieu, c'est interdire l'usage de la lumiere aux enfans de la lumiere, c'est leur ôter le goût de ce qui doit faire leurs plus chastes delices. Mademoiselle de Royere repond à ce reproche, que l'Eglise ne recommende rien tant que le saint usage de la Sainte Ecriture, que nos Evêques & nos Pasteurs, tous generalement, nous exhortent à la mediter jour & nuit, que les vrais fideles en font leur plus chere occupation, qu'ils vont à cette source des veritez salutaires, comme l'appelle le Saint Concile de Trente, avec tout l'empressement & toute l'ardeur dont ils sont capables; mais qu'ils y vont avec les dispositions necessaires, avec un vrai desir d'en profiter, dans un esprit humble & docile, prêts de s'abstenir de cette lecture quand on la défend, prêts d'en user avec Religion quand on la permet, persuadez que l'Eglise peut sagement interdire à ses enfans la lecture du

Texte ſacré en certaines circonſtances, de même qu'il y a des tems de maladie, où l'on peut interdire l'uſage des viandes les plus ſaines. Les Proteſtans blâment ce zele & cette précaution de l'Egliſe Romaine; ils ne diſent pas à la verité, que *c'eſt une neceſſité abſoluë à chaque Fidele de chercher dans l'Ecriture les principes de la Foi; que c'eſt fermer au Chrétien la bouche de Jeſus-Chriſt, & lui faire ſouffrir une eſpece d'excommunication, que de lui en interdire la lecture*; s'ils ne parlent pas ſi indignement d'une défenſe ſouvent auſſi juſte que ſage, (ces exagerations ſi outrées ſont reſervées à d'autres Sectaires) ils ne croyent pas au moins qu'il puiſſe y avoir aucune circonſtance, où les Loix ſaintes du divin Legiſlateur doivent être ôtées des mains de ceux qui aiment & qui cherchent la verité. Mais il eſt des ſiecles malheureux, où l'on eſt reduit à cette fâcheuſe extrémité de n'oſer plus mettre le Texte ſacré entre les mains d'un peuple trop corrompu, & trop ſeduit pour en faire un bon uſage; s'il arrivoit une telle

émotion dans un Etat, que chaque particulier, se soulevant contre les Juges legitimes, se mît en devoir d'expliquer les Loix, d'administrer la justice à sa fantaisie, pourroit-on blâmer un Prince qui feroit ôter ses Loix d'entre les mains de ces Sujets temeraires, leur en interdisant la lecture, & la reservant à ses seuls Officiers, & à ceux qui en auroient une permission expresse ?

6^e^ Lettre. *L'Eglise est Juge des Controverses.* Les Protestans pretendent qu'il n'en est point d'autre que l'Ecriture. On a tort de leur signifier des Sentences prononcées par d'autres bouches ; l'Ecriture parle ; tout autre Juge est leur partie. Mais l'Ecriture leur est contraire ; n'importe ; c'est vous qui vous trompez, & qui êtes condamnez par l'Ecriture ; combattez : vous voilà à deux de jeu, égales pretentions, forces égales. Mademoiselle de Royere avoit l'esprit trop juste & trop penetrant, pour confondre ainsi les idées les plus distinctes, & broüiller avec les Protestans, la nature même des choses. Pour détruire ce faux principe

que l'Ecriture est Juge, & que l'Eglise n'est que partie, elle employe des preuves qui sont sans replique: si l'Ecriture est Juge, où est la Loi? Est-ce encore l'Ecriture? Mais n'est-il pas absurde, que la même chose soit ensemble & la Loi & le Juge? Si la Sainte Ecriture, proprement & sans figure, est Juge des Controverses, depuis quand ce Livre divin a-t'il cessé d'être un Livre, pour devenir une personne divine? Ce qu'on appelle un Juge proprement & sans figure, n'est-il plus une personne, & une personne constituée en autorité pour être l'Interprête de la Loi? Si le Livre Divin est le Juge propre & sans figure, *impartial* & *infaillible*, pourquoi s'est-on avisé d'assembler des Conciles? Le Juge infaillible & impartial ne subsistoit-il pas? Pourquoi emprunter l'organe des mortels, qui n'ont ni l'infaillibilité, ni l'impartialité? Enfin si le Livre Divin est un Juge infaillible, comment est-ce que ceux mêmes, qui lui donnent ces titres, ne peuvent demeurer d'accord entr'eux? Comment se peut-il que les uns l'enten-

dent prononcer pour Pelage ou pour Socin, pendant que les autres l'entendent prononcer pour Luther ou pour Calvin? . . . Pour parler net & sans figure, il faut dire, la Loi & la Regle dans les Controverses de Religion, c'est l'Ecriture Sainte: le Juge qui prononce suivant cette Loi & cette Regle, c'est l'Eglise, revétuë de l'autorité de Jesus-Christ, & à laquelle seule il a promis son infaillibilité.

ARTICLE LXXVIII.

NOUVELLES LITTERAIRES,

D'ALLEMAGNE.

D'AUGSBOURG.

On a ramassé les diverses Opuscules du R. Pere Vitus Pichler sur le Droit Ecclesiastique. Ils comprenoient presque toutes les matieres dont il est parlé dans les cinq Livres des Decretales de Gregoire IX. traitées d'une maniere nette, précise, solide, & avoient été recherchez avec empressement & debitez en peu de tems. Comme il en falloit

faire une nouvelle édition, l'Auteur jugea à propos de les revoir, d'y faire quelques additions & de les réünir en un corps qui fît un Commentaire complet sur les Decretales. C'est ce qu'il a heureusement executé au jugement des Facultez de Droit de Fribourg, d'Ingolstad & de Dilingue, & de la Faculté de Theologie d'Ingolstad. Ce sont Mrs Georges Schluter & Martin Happach, qui ont fait la dépense de l'impression. Voici le tître du Livre : *Summa Jurisprudentiæ Sacræ Universæ, seu Jus Canonicum secundum V. Decretalium Gregorii Papæ IX. titulos explicatum, &c. In lucem dedit R. P. Vitus Pichler, Soc. Jesu, SS. Theol. & SS. Canonum Doctor, horumque in Almâ Electorali & Florentissimâ Universitate Ingolstadiensi Professor ordinarius, Actualis & Juris Primarius, &c. Sumptibus Georgii Schluter & Martini Happach, Bibliopolarum Augustanorum.* C'est ici la 3e édition qui est *in folio*, 430 *pp.* sans l'Epitre Dédicatoire & les Tables.

DE FRANCFORT.

L'Ouvrage de Mr Berger ſur les Maſques eſt un in 4° orné de figures. Il eſt utile dans la Republique des Lettres qu'il y ait des goûts differens : ſans cela certaines matieres ou ne ſeroient jamais traitées, ou ne le ſeroient que ſuperficiellement. Deux Italiens ont parlé des maſques avant Mr Berger : mais ils n'ont qu'effleurée la matiere, ſi on compare leurs Ouvrages au ſien.

Quand on aura ſon Ouvrage, on le comparera avec la Diſſertation de M. Boindin qui a paru dans les Mémoires de l'Academie Royale des Belles Lettres, imprimez, il y a deux ans, au Louvre. L'Ouvrage de Monſieur Berger ne paroit que de cette année.

D'ITALIE. DE ROME.

Comme l'Année ſainte approche, le Pere Sulpice Conſtantini, pour y préparer les Catholiques, a compilé un Ouvrage, diviſé en trois parties, où il traite la matiere hiſtoriquement, Théologiquement, & Aſcetiquement, c'eſt-à-dire, en fourniſſant aux perſonnes de pieté

les exercices les plus propres pour ſe diſpoſer à gagner cette grace que l'Egliſe accorde à ſes enfans tous les 25. ans. Voici le Tître de l'Ouvrage. *La Theorica e la Pratica del Guibbileo dell' anno Santo Proporta da Sulpizio Conſtantini della Compagnia di Geſu Theologo a chi deſideri di conſeguir lo nell' imminente anno ſanto 1725. Operetta diviſa in tre partie: la 1ª è principalmente Iſtorica, la 2ª, Aſcetica, la 3ª Theologico-Morale, ſono 266. pp. in 12. in Roma.*

DE VENISE.

On a rimprimé ici par ſouſcription les Dogmes Théologiques du P. Petau ſur l'édition de Paris, ſans fourrures ni additions ſuſpectes. L'*Analogia Veteris & Novi Teſtamenti* de Becan paroit auſſi; c'eſt une nouvelle édition d'un ancien Ouvrage. Ceux qui ont dit en l'air que le plan en étoit excellent, mais que l'Auteur ne fait qu'effleurer les matieres, n'ont pas compris le deſſein de l'Auteur, qui étoit non pas de faire de gros Livres qui aſſomment les Lecteurs, mais de traiter clairement, ſolidement, catholiquement

les matieres, d'un ſtile vif, & autant que les beſoins de l'Egliſe le demandoient en ce tems-là : c'eſt ce que les gens qui ſont capables de juger des choſes, trouvent qu'il a fait dans cet ouvrage.

D'ANGLETERRE.

DE LONDRES.

La II^e^ Partie du *Teſoro Britannico* de Mr Haim qui paroit depuis près de 2. ans, ne remplit pas l'attente des curieux : il eſt probable que l'Auteur reſerve quelque choſe de plus rare pour une III^e^ Partie. On lui eſt cependant obligé de ce qu'il a bien voulu communiquer au public dans les deux premieres, dont vous avez parlé en leur tems.

DE HOLLANDE.

DE LA HAYE.

On a imprimé ici une vie de M. de Fenelon, qui eſt, dit-on, de l'Auteur de la Preface du Telemaque ; imprimé à Paris depuis quelques années chez Jacques Etienne. Cet Auteur, bon Gentilhomme, étoit connu & eſtimé du Prélat pour ſa politeſſe, ſa droiture & ſon zele pour la Religion, quil'a obligé à ſe bannir lui-même de ſon païs.

Cette vie est, dit-on, l'Apologie de ce grand Prélat & de Madame Guyon au sujet du Quietisme. Il est à souhaiter qu'elle soit écrite avec le même respect que le Prélat a conservé pour le Saint Siege jusqu'à la mort. L'autre vie dont on nous avoit écrit, est l'Ouvrage d'un homme d'une autre Religion.

DE FRANCE. DE TOULON.

On vous envoye une Observation de l'Eclipse de Soleil du 22. Mai dernier; vous en avez déja publié une infiniment considerable par les personnes qui se firent une occupation agreable de l'observer, par la précision de la prédiction, qui en avoit été faite dix ans auparavant, par l'exactitude de l'observation, & le bonheur que l'on eut d'avoir le Ciel découvert dans le tems que les nuages nous déroberent plusieurs Phénomenes. On vous l'envoye cependant telle qu'on l'a pû faire, & on souhaite qu'elle soit utile à l'avancement des Sciences, ce que l'on espere qu'elle sera.

Août 1724.

OBSERVATION DE L'ECLIPſe du Soleil, arrivée à Toulon le 22 Mai au ſoir 1724. faite à l'Obſervatoire de Toulon par le P. Laval, Jeſuite, Hydrographe du Roi, au Port de Toulon.

Je m'étois preparé avec ſoin à obſerver cette Eclipſe par de frequentes obſervations des hauteurs correſpondantes du Soleil priſes pendant ce mois de Mai, par leſquelles l'état de mes horloges à pendule m'étoit parfaitement connu, comme il conſte par le regiſtre que je tiens pour cela.

Je mis à une lunette de ſept pieds & demi à deux verres convexes mon micrometre fait à Paris par le ſieur Lefebvre, ſur lequel il a marqué les douze doigts pour l'obſervation des Eclipſes, j'adaptai exactement ces douze doigts au diametre aparent du ſoleil le matin du 22. Mai, ce qui ſe fait très-aiſément ſur ce micrometre, dont il eſt inutile que je donne ici la deſcription ; je preferai cette maniere d'obſerver à celle du Tambour, parce qu'outre qu'elle eſt moins fatigante, l'image

du ſoleil peinte ſur le papier mis au foyer d'un objectif de 18. pieds tel que l'eſt le meilleur que j'aye, eſt trop petite pour qu'étant diviſée en douze doigts par ſix cercles concentriques, on ait une evidence aſſés préciſe des doigts & demi-doigts, ſurtout lorſque le ſoleil étant voiſin de l'horiſon, on a lieu de craindre qu'il n'y ait des nuages, ou de la brume épaiſſe au deſſus de l'horiſon: ce qui arrive ordinairement, & nous eſt en effet arrivé.

Par la même raiſon, je ne me ſuis pas ſervi de la metode de recevoir ſur un plan, l'image du ſoleil à travers une lunette de trois pieds dans un lieu obſcur, prevoyant que les nuages & le broüillard nuiroient à cette maniere d'obſerver.

D'ailleurs, la nombreuſe & belle compagnie qui me fit l'honneur de venir à mon Obſervatoire pour voir cette Eclipſe, ne ſe ſeroit pas accommodée de ſe trouver renfermée dans un lieu obſcur pour voir ſur un plan, l'image du ſoleil; pour le moins je n'aurois pû obſerver tranquillement, & je me ſerois vû accablé

de Spectareurs incommodes; au lieu que j'en fus quitte en donnant plusieurs verres fumez pour contenter leur juste curiosité, & le silence fut assez observé.

Le Ciel fut couvert presque partout de nuages deliez qui ne permirent pas de voir aucune étoile, même au fort de l'Eclipse; ces nuages étoient plus épais auprès du soleil: ils ne m'empêcherent pourtant d'observer que sa phaze du cinquiéme doigt. Je vis dans toutes les autres, l'image du soleil très-distinctement dans la lunette de sept pieds & demi, au foyer de laquelle étoit le verre plat du micrometre sur lequel sont tracées à la pointe du Diamant, les lignes necessaires, en sorte qu'il n'y a qu'une seule soye courante pour determiner les doigts Eclipsez.

Après l'observation d'onze doigts & un tiers, le soleil entra dans un nuage épais, voisin d'une gorge entre deux montagnes qui sont à l'O.N.O. de Toulon, cette gorge enlevée d'un degré 48. minutes au dessus de l'horison: ainsi je ne puis assurer si l'Eclipse n'augmenta pas encore de dix

minutes de doigts. Après le ſoleil couché, on voyoit encore lire : ce qui marque évidemment que l'Eclipſe n'a pas été totale, & qu'il reſtoit au moins un demi doigt de ſoleil éclairé : le crepuſcule en fut pourtant beaucoup plus obſcur, & la couleur des nuées plus noire qu'à l'ordinaire, & ſans aucunes autres couleurs precedentes, comme il arrive.

Les moineaux, dont les arbres de notre cour ſont pleins, ne commencerent leur ramage qu'au moment que le ſoleil fut caché par les montagnes ; ainſi il ne paroît pas qu'ils ſe ſoient aperçûs de l'Eclipſe ; bien de gens même ne s'en ſont pas aperçûs : les nuages y peuvent avoir contribué.

Le Calcul tarde ſur le commencement de l'Eclipſe obſervé de 0^h 1′ 46″. & à peu près autant ſur la plus grande obſcuration, ſuppoſé qu'elle n'ait été à Toulon que de onze doigts un tiers : ce qu'on ne peut aſſûrer, n'ayant pas vû le ſoleil au delà de 7^h 12′ 30″. ſelon le calcul, l'Eclipſe ne devoit plus être que de neuf

doigts 5′. au tems du coucher du soleil : ce qui ne se trouve pas verifié par l'observation, puis qu'avant le fort de l'Eclipse, le soleil n'étoit au dessus de l'horison que d'1^d 48′. sans avoir égard à la refraction, parce qu'elle se trouve plus forte à l'horison.

Phâses de l'Eclipse du Soleil.

Tems vrai soir			
6^h	16′	44″	Commencement de l'Eclipse observé par une bonne lunette de trois pieds à deux verres convexes vers le S. O. du Soleil.
	21′	24″	Premier doigt éclipsé.
	24′	14″	Deux doigts éclipsez.
	27′	32″	Trois doigts.
	31′	48″	Quatre doigts éclipsez. Nuages.
6^h	42′	52″	Six doigts éclipsez.
	47′	17″	Sept doigts
	51′	52″	Huit doigts
	56′	8″	Neuf doigts éclipsez.
7^h	1′	22″	Dix doigts éclipsez.
	6′	21″	Dix doigts & demi éclipsez.
	10′	32″	Onze doigts éclipsez.
	12′	30″	Onze doigts & un tiers éclipsez.

Nuages épais auprès d'une Gorge entre deux montagnes, le Soleil s'est couché dans ces nuages au milieu de sa Gorge, de sorte qu'on n'auroit pû le voir qu'une minute de plus.

Dans les lieux où on aura pû observer toute l'Eclipse, comme à Londres, Amsterdam & Stockolm, on pourra comparer les Phases croissantes avec les décroissantes, pour avoir le milieu de l'Eclipse & en tirer d'autres consequences sur le mouvement de la Lune dans son orbite.

DE PARIS.

Il parut deux Brochures sur le Poëme de la Ligue, l'une sans nom d'Auteur ni d'Imprimeur, l'autre sans nom d'Auteur, mais qui marque le nom du Libraire, qui est Theodore le Gras au Palais. L'une sous le nom de Reflexions Critiques, &c. L'autre sous le nom de Lettre Critique : l'une & l'autre attribuë le Poëme de la Ligue à Monsieur de Voltaire : la seconde sans façon, la premiere avec un peu plus de reser-

ve : la premiere le critique par provision : la seconde ne s'est pas encore assez déclarée pour que l'on puisse en porter un jugement certain. Il paroit surprenant que sur une copie imprimée en païs étranger, desavoüée par l'Auteur, qui promet de donner son vrai Ouvrage, & qui travaille à le mettre en état de paroître, on hazarde des Extraits, des Jugemens, des Critiques, au danger d'être obligé à se retracter & à faire réparation à la verité.

Musier vend le Banquier François, &c. c'est un in 8° de près de 380. pages : nous pourrons en rendre compte au public.

D'Houri, ruë de la Harpe, vis-à-vis la ruë S. Severin, a imprimé le I. Tome du Cours de Theologie de M. le Soudier, Docteur de la Faculté de Paris. Ce Tome comprend les Prolegoménes de la Theologie & ce qu'on appelle les *Attributs*. La métode de l'Auteur est singuliere, elle dispose les Etudians au *Baccalaureat*, à la *Licence* & au *Doctorat*. Il y a toûjours sur chaque matiere, une Instruction ou *Institution* Theologi-

que, qui prepare à l'examen, & une Theologie argumentative, qui met en état de soûtenir ou d'attaquer quelque These que ce soit. Ce I. Tome est un gros in 4° de 780. pages, il merite un extrait, & nous le donnerons au plûtôt d'autant plus volontiers que le livre paroît plus utile.

On trouve chez Saugrain, Quai des Augustins, le II. Tome du Projet de Taille Tarifée. Nous rendîmes l'an passé, compte du I. Tome. L'Auteur est une ame Romaine, toute occupée du bien de la Patrie, ou pour parler plus chrétiennement, une de ces ames sincerement charitables, qui ne sçauroient voir de miseres sans chercher à y apporter le remede.

Ganeau, ruë S. Jacques, aux Armes de Dombes, a imprimé le nouveau Guide des chemins de France par le Sieur Daudei, Ingenieur.

FIN.

TABLE

Des Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois d'Août 1724.

ART. LXX. P*Rélude de la Réfutation du Livre entier du R. P. le Courayer, Chanoine Regulier de Sainte Geneviéve.* Page 1349

ART. LXXI. *Suite des Ouvrages Posthumes de D. Jean Mabillon & de D. Thierri Ruinart, &c.* p. 1360

ART. LXXII. *Lettre du R. P. Le Courayer, à M. *** Auteur de l'Extrait de la Dissertation sur les Ordinations, &c.* p. 1393

ART. LXXIII. *Histoire de l'Abbaye Royale de Saint Germain-des-Prez, &c.* p. 1419

ART. LXXIV. *Traité des premieres veritez, & de la source de nos Jugemens, &c.* p. 1460

ART. LXXV. *Lettre du Pere C. à M. B. sur la Cause de la Pesanteur.* p. 1486

ART. LXXVI. *Traité de la verité de la Religion Chrétienne, &c.* p. 1498

ART. LXXVII. *Lettres de Mademoiselle de Royere en faveur de la Religion, &c.* p. 1506
ART. LXXVIII. *Nouvelles Litteraires.*
D'Allemagne. D'Augsbourg. p. 1521
De Francfort. p. 1523
D'Italie. De Rome. ibid.
De Venise. p. 1524
D'Angleterre. De Londres. p. 1525
De Hollande. De la Haye. ibid.
De France. De Toulon. p. 1526
De Paris. p. 1532

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Septembre 1724.

CES MEMOIRES ONT COM mencé au mois de Janvier 170[illegible] & se vendent 15 s. le mois, en blan[illegible] & brochez, 16. s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	12. v.
——	1719.	12. v.
——	1720.	5. v.
——	1721.	12. v.
——	1722.	12. v.
——	1723	12. v.
——	1724.	9. v.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Septembre 1724.

A TREVOUX,

& se vendent à Lyon,

Chez les FRERES BRUYSET, Libraires, ruë Merciere, au Soleil.

M.DCCXXIV.

Avec Approbation & Privilege.

MEMOIRES

POUR L'HISTOIRE

des Sciences & des beaux Arts.

Septembre 1724.

ARTICLE LXXIX.

VERO METODO DELLA Christiana Politica l' dedicato alla Serenissima Republica, ed al Serenissimo Giovanni Cornaro, Doge di Venezia. In Venezia. *C'est-à-dire : Veritable Metode de la Politique Chrétienne ; dediée à la Serenissime Republique & au Serenissime Jean Cornaro, Doge de Venise. A Venise. In* 8°. *pp.* 81.

LE Marquis Doardo Baviera est l'Auteur de ce petit Ouvrage. Il y reduit en maximes, presque

tous les devoirs d'un Prince Chrétien : chaque maxime est appuyée sur des exemples tirez de l'Histoire ancienne & moderne. A l'égard des maximes, on peut dire qu'elles sont sages & saines ; qu'un souverain qui les observeroit, ne manqueroit point de rendre ses peuples heureux, & qu'il seroit lui-même un très-grand Prince. Pour ce qui est des exemples par lesquels on prouve les maximes, il semble qu'on auroit pû les mieux choisir ; du moins, auroit-on pû les placer dans un ordre plus conforme à la Chronologie. Quoiqu'il en soit, l'Auteur divise son Traité en deux parties. Dans la premiere, il donne des regles au Prince pour se conduire pendant la paix : dans la seconde, il lui propose celles qu'il doit suivre pendant la guerre.

1°. Le premier soin d'un Souverain doit être de rendre ses peuples obéïssans & fidéles. Aussi, Monsieur Baviera commence son Ouvrage par les maximes dont l'observation produit cette obeïssance & cette fidelité. Un Prince, dit-il, qui desire de bien gouverner ses Etats, n'a point de mo-

yen plus sûr pour y réüssir, que de s'attacher ses sujets. Il les gagne d'abord par des manieres affables; mais qui s'accordent neanmoins avec la majesté de son rang: cette alliance de la majesté & de l'affabilité lui concilie & l'amour & le respect de ses peuples, dont il doit se faire aimer, sans oublier de s'en faire crandre. Piquez par ce double aiguillon, ils se rendront sans peine au moindre signe de sa volonté: il n'y aura point de fatigues qu'ils n'essuyent, point de dangers qu'ils n'affrontent, autant pour lui plaire que pour lui obéïr. Le sacrifice de leur repos, de leurs biens, de leur santé, de leur vie, ne leur coûtera rien, quand il s'agira de sa gloire, de soûtenir ses pretentions legitimes, de combatre pour la continuation de sa prosperité, où ils trouveront leur propre bonheur. L'amour mêlé de respect & de crainte pour un Prince, peut tout cela dans le cœur de ses Sujets. Cet amour *est une chaîne d'or qui lie doucement: au lieu que la severité toute seule est une chaîne de fer, laquelle avec le tems deviendroit insupportable.*

2°. La seconde obligation d'un Prince, devoit, ce semble, être mise ici la premiere : mais ce n'est point un Livre, c'est un Extrait que nous faisons. Telle est la condition des Souverains, dit Monsieur Baviera, qu'ils paroissent commander tout ce qu'ils font. Il faut donc, continuë-t'il, que leurs mœurs soient toutes chrétiennes ; que leurs actions publiques de Religion soient toutes exemplaires; qu'ils se montrent dans les lieux Saints avec toute la reverence possible ; qu'ils oublient alors leur grandeur, pour n'être occupez que de celle du souverain Etre qui qui les a faits grands, & qui exige d'eux encore plus de respect & de crainte qu'ils n'en attendent de leurs Sujets. Un Souverain est l'objet sur lequel tous les regards sont attachez; on le considere comme le modéle sur lequel on se conduira, soit pour la vertu, soit pour le vice. Monsieur Baviera insiste sur l'edification qu'un Prince doit à ses peuples, par sa modestie exacte & severe dans les temples du Seigneur. Dieu jaloux de l'honneur dû aux lieux consacrez à

son culte, ajoûte-t'il, en punit les profanations par des Fleaux terribles; tels que sont la peste, la guerre, la famine, la decadence des Monarchies & des Empires. Baltasar, pour avoir profané les Vases sacrez, vit au même instant une main qui écrivoit l'arrêt de sa condannation & la division de son Royaume, sur la muraille de son Palais. Les Grands de sa Cour qu'il avoit invitez à ce sacrilege, furent devorez par des Lions: & Dieu les châtia de la sorte, suivant notre Auteur, moins pour avoir imposé de faux crimes à Daniel, que pour avoir abusé des choses Saintes.

3°. Il ne suffit pas à des Princes Chrétiens, dit notre illustre Auteur, d'avoir de la religion, des bonnes mœurs, & une pieté qui serve d'exemple à leurs peuples, pour reverer tout ce qui apartient au culte de Dieu. Il faut avec cela qu'ils se declarent les deffenseurs de la foi, & qu'ils ne permettent jamais que la moindre nouveauté sur cette matiere, s'introduise dans leurs Etats. Outre que la pieté du Souverain pour

le Roi des Rois, & l'amour de ses Sujets pour lui, sont de meilleures armes contre ses ennemis, que la valeur & le nombre des combatans; les nouveautez dans la foy excitent toûjours des troubles, d'autant plus dangereux qu'ils sont Domestiques : les guerres de Flandres en sont une triste preuve à rapporter.

4°. Après ces maximes assez generales; Monsieur Baviera entre dans un plus grand détail. Il regle jusqu'aux paroles des Princes, ausquels il demande plus de circonspection qu'à qui que ce soit. Les paroles des Princes sont écoutées, sans qu'une seule échappe à l'attention de leurs Sujets : elles sont toutes pesées & comptées par des hommes clairvoyans, qui en connoissent bien la valeur. A parler beaucoup, un Prince risque beaucoup : d'un seul mot jetté au hazard & sans reflexion, peut dépendre quelquefois l'honneur ou la vie d'un particulier, le repos de l'Etat, la reputation du Prince. Comme il est le Maître; qu'il prenne le temps de penser à ce

qu'il doit dire, & qu'il remette sa réponse plûtôt que de s'exposer à ne pas dire ce qui convient. L'Empereur Titus fut admiré pour sa prudence, en ce qu'il ne sortit jamais de sa bouche une parole qu'il n'eût auparavant mesurée. Notre Auteur pouvoit en toute assûrance, citer Loüis XIV. lequel sur cet article de la prudence, comme sur les autres, fut un Prince accompli, dont notre jeune Monarque suit si bien les traces.

5°. De cette maxime en naissent d'autres non moins essentielles. Qu'un Prince se garde bien de confier ses sentimens à personne, dont il n'ait auparavant éprouvé l'inviolable fidelité, & qu'il use de la même précaution pour les affaires du gouvernement; c'est-à-dire, qu'il ne les communipue à qui que ce soit, dont la fidelité puisse être ébranlée par l'ambition, par l'interêt ou par quelqu'autre passion: sans cela, il commet sa gloire, son Etat, sa sûreté, sa vie même. La regle certaine pour n'être pas trompé dans une matiere aussi importante; c'est de

sçavoir si les hommes ausquels il se fie, sont vertueux ; s'ils vivent dans la crainte de Dieu ; s'ils ont une conduite édifiante, qui est la marque par où l'on peut prudemment s'assûrer de leur vertu & de leur probité.

6°. Que le Prince ne compte pas tellement sur sa penetration d'esprit & sur l'étenduë de ses lumieres, même acquises, qu'il se croye infaillible dans un projet ou dans les moyens de l'executer. Les hommes les plus éclairez, s'ils sont trop prevenus de leur habileté, sont capables de faire de très-grandes fautes. On ne doit donc s'attacher decisivement à nul dessein, à nulle entreprise essentielle, qu'après une mûre deliberation avec des Ministres habiles & discrets ; & quand leur avis a confirmé la sagesse d'un dessein, il faut agir sans laisser aux Particuliers le tems de le penetrer. Charles-Quint disoit que les longues reflexions sont les cautions du bon succès, & qu'après les resolutions prises, l'execution devoit suivre brusquement, sans quoi, les meilleures

affaires pouvoient échoüer. Le Conseil du Prince est, pour parler ainsi, le pivot sur lequel roûle l'Etat : on doit ménager avec dignité tous les membres de ce corps choisi parmi les meilleurs Sujets. Artaxerxès Roi de Perse prenoit toûjours le sentiment de son Conseil, qu'il honoroit des marques de son estime. L'Empereur Antonin qui avoit un très-bon Conseil, n'entreprenoit rien sans le consulter : après cela, il se livroit à l'opinion des plus sages & des plus experimentez. *Où il n'y a point de Conseil*, dit le sage des Saintes Lettres, *les pensées se dissipent ; & où il y a plusieurs Conseilliers, elles s'affermissent.* Et ce n'est point assez que ceux qui forment le Conseil, soient des gens éclairez ; il importe beaucoup qu'ils soient des hommes d'une grande réputation : l'idée de leur merite contribuë à rendre le Monarque respectable, & au dedans & au dehors.

7°. Monsieur Baviera continuë, & veut que le Prince Chrétien ait une grande égalité d'ame. Qu'il ait, dit-il, le même visage dans l'adver-

ſité & dans la proſperité ; ainſi que ſon cœur doit avoir pour lors la même aſſiette. Le vrai Heroïſme conſiſte en cette égalité inalterable : auſſi n'eſt-il accordé qu'à l'ame Chrétienne de s'y élever. Si l'on n'a point de Religion, la proſperité aveugle l'eſprit & corrompt le cœur ; l'adverſité jette dans l'abatement, dans la fureur, dans le deſeſpoir. Alexandre toûjours heureux ſe croit & veut qu'on le croye un Dieu : quel aveuglement ! Caton, l'homme le plus ſage des Payens, Caton malheureux ſe donne la mort : quelle foibleſſe ! Quelle folie ! C'eſt ſuccomber baſſement à la frayeur d'être encore plus malheureux. Nous ajoûterons ici à notre Auteur, que Loüis XIV. au milieu de ſes adverſitez, ne ceſſa point d'être Loüis le Grand ; & que le Chriſtianiſme fait cette difference de ſes Heros d'avec les Heros du Paganiſme.

8°. Les extrémitez ſont toûjours vitieuſes, pourſuit Monſieur Baviera. Ainſi le Prince ne ſera extrême en quoi que ce ſoit. Qu'il ne ſoit ni trop bon, ni trop ſevere, ni prodi-

gue, ni avare &c. Trop de bonté l'exposeroit au mépris & à la desobéïssance de ses peuples : & trop de severité lui en attireroit la haine : la prodigalité lui ôteroit les moyens ordinaires de soûtenir sa dignité, & si cette prodigalité se répandoit sur des favoris, il deviendroit l'horreur publique. Les finances épuisées par une dissipation sans bornes, dit Tacite, ne peuvent guéres être retablies sans crime : l'avarice lui feroit chercher mille injustes prétextes d'enlever les biens à ses Sujets : occasions de plaintes, de murmures, de troubles, & quelquefois de revolte ouverte. S'il est timide, il sera la duppe de ses Ministres, la fable de ses peuples & le joüet de ses voisins : s'il est entreprenant, il se rendra un objet de jalousie pour les Puissances étrangeres, qui se ligueront toutes contre lui. Trop de severité coûta l'Empire à Pertinax : & trop de clemence, au sentiment de notre Auteur, coûta la vie à Henri IV. Sanche Harzias encourut par ses profusions, la haine de ses peuples : & le Roi Alphonse, bien que surnommé le

Sage, fut detesté de ses Sujets pour son avarice. Les livres saints disent d'un Prince avare, qu'il est à *l'égard du peuple, un Lion rugissant, un Ours affamé ; & qu'au contraire, celui qui hait l'avarice, ses jours seront prolongez.*

9°. Si le Prince doit être toûjours attentif à ses actions, il ne doit pas moins l'être au besoin de ses Sujets.

Les Egiptiens faisoient graver un œil sur le sceptre de leurs Rois ; afin de les avertir qu'il falloit que leur vigilance ne fût jamais interrompuë. Monsieur Baviera cite à ce propos, un petit trait d'Histoire qui nous a paru interessant. Une femme, dit-il, étoit venuë representer à Soliman II. que sa maison avoit été pillée par les Janissaires, pendant qu'elle dormoit. Que ne veillez-vous ; lui repondit avec dureté le Sultan ? Seigneur, repliqua cette femme, c'est au Souverain de veiller, afin que le Sujet puisse dormir en sûreté. Soliman frappé de cette repartie, ordonna qu'on lui rendît tout ce qu'on lui avoit enlevé, & y ajoûta vingt sultans d'or.

10°. En conſequence de la maxime precedente, Monſieur Baviera deſire que le Prince introduiſe & ſoûtienne dans ſes Etats, le commerce avec les Etrangers. Par-là les Peuples ſeront pourvûs de tout, la Nobleſſe, le Bourgois, l'Artiſan . . . Il n'eſt point de moyen plus ſûr pour enrichir un Royaume, que la navigation; elle y améne de l'or, de l'argent, des pierres précieuſes, & mille autres effets neceſſaires. Tant d'Etats, Veniſe, l'Angleterre, la Hollande ſont devenus puiſſamment riches, par leurs voyages aux Indes, au Breſil, au Perou &c. La navigation & le trafic, ſelon notre Auteur, ne manquent point dans un Royaume, que la richeſſe, la gloire & la bravoure même n'y manquent auſſi. Le plus ſage des Rois envoyoit des Flottes conſiderables en des pays étrangers, pour accroître ſes richeſſes, & rendre ſa puiſſance partout formidable. Autrefois, la Nobleſſe de Rome & de Cartage n'étoit point degradée par le trafic, & ne deroge point encore aujourdhui en pluſieurs Pays. Mais afin que la navigation

soit & tranquille & lucrative, le Prince s'appliquera à purger les mers des Pirates & des Corsaires : le commerce lui deviendroit plus onereux qu'utile, si la force de ses armes n'en assûroit les fruits.

11°. Monsieur Baviera termine la premiere partie de son Ouvrage par des preuves solides, que l'estime des Peuples est le fondement inébranlable de l'autorité du Souverain. Pour arriver à cette estime generale, dit-il, il faut premierement que le Prince se propose la vertu pour objet dans toutes ses actions, & qu'il s'attache à déraciner en soi jusqu'au moindre vice. Dans les Cours des Souverains, tout est attentif à découvrir leur passion, à la flater & à la servir : pour n'en montrer aucune, on doit travailler à les vaincre toutes : on doit se refuser, autant qu'il se peut, aux objets qui favorisent celle dont on seroit plus susceptible. La Reine Esther ne paroissoit qu'à regret dans l'éclat que demandoit la necessité de son rang : & le Roi prophéte ne se prêtoit à la pompe de sa Cour, que

revêtu d'un cilice pour bouclier contre les traits de la volupté. Ce n'eſt point aſſez qu'un Prince s'éleve d'abord avec courage au deſſus de ſes paſſions; il faut qu'il ſe précautionne & ſe fortifie ſans ceſſe contre leurs amorces ; de nouveaux dangers s'offrent continuellement à ſes yeux ; nouvelles tentatives ſe preparent à tout moment pour ébranler ſa vertu. Neron le plus vitieux des Princes , le plus vitieux des hommes, fut vertueux dans ſes premieres années ; mais, pour avoir quitté les principes d'une éducation ſage, Neron devenu l'eſclave de ſes paſſions, devint l'opprobre des Romains, des étrangers , du monde entier.

Un ſecond moyen pour gagner l'eſtime des Sujets ; c'eſt la parfaite égalité dans l'exercice de la juſtice, en telle ſorte que la Nobleſſe auſſi bien que la roture en ſubiſſe les loix. Trajan declara ſur cela ſes volontez, lorſque montrant ſon épée Royale à l'un des premiers Officiers de l'Empire, il lui dit : Cette épée dont les deux tranchans ſont égaux,

est un symbole par lequel je veux marquer que la justice doit s'exercer également à l'égard du riche & à l'égard du pauvre. Il faut donc que pour l'exemple des autres, le Prince punisse avec une sorte de severité, celui qui prévariqueroit dans l'administration de la justice : cette conduite charmera le Peuple, qui le regardera comme le Protecteur de la vertu, & le vangeur du crime. Numa Pompilius s'accredita dans l'esprit des Romains, en établissant des loix, dont l'observation fût commune à tous. Un Roi de Perse, c'étoit Cambise, fit écorcher l'injuste Xiphanés, & fit couvrir de sa peau le siege de Justice, sur lequel il voulut que le fils même du prévaricateur fût placé. Au reste, continuë notre Auteur, la justice de Dieu envers les hommes, sera la regle de celle du Prince envers ceux qui l'auroient personnellement offensé. Dieu est juste; mais il est bon : il nous pardonne nos fautes & nous rend son amitié : quelquefois aussi il châtie avec rigueur. Si donc le souverain avoit été offensé

uniquement dans sa personne, & qu'il pardonnât; cette action, bien loin d'affoiblir son autorité, l'affermiroit plus que jamais, par la haute estime que l'on concevroit de sa grandeur d'ame. David échapé des mains de Saül qui vouloit lui ôter la vie, pouvoit en deux occasions se vanger de son persecuteur, & il n'en fit rien : bien plus, après la mort de Saül, David chercha tout ceux qui lui appartenoient, pour les combler de bienfaits, &c. Venons à la seconde partie de cet Ouvrage, laquelle renferme les regles de conduite pour le Prince par rapport à la guerre.

1°. Avant que d'entreprendre une guerre, le Souverain doit bien examiner s'il est en état de la soûtenir; si ses forces sont proportionnées à celles de son ennemi; s'il ne la fait que pour des sujets legitimes; si son ambition, ou celles de ses Ministres, ou quelqu'autre passion n'en est point l'unique motif. Moyse avertit Josué, avant que de combatre, de s'informer sûrement des forces de l'ennemi qu'il avoir en tête. Le Roi

Sebaſtien n'obſerva pas cette regle qui eſt la premiere de toutes : il entreprit la guerre contre les Maures ſans les connoître, ni connoître les ſiens : auſſi, ſon amée fut-elle bientôt taillée en piece, & ce Prince infortuné trouva ſon tombeau dans les ſables de l'Affrique où il fut tué.

2°. Le Prince doit ordonner à ſes Generaux ſous de grieves peines, de vivre dans une parfaite intelligence : autrement leurs troupes ſe partageront, ſe diſſiperont, & ſeront aiſément batuës. Dans les guerres de Flandres, la diviſion des Chefs fit manquer aux Catholiques des entrepriſes importantes : & dans les croiſades, tous les mauvais ſuccès n'ont ils pas eû la même ſource ?

3°. Le Prince reconnoîtra les ſervices de ſes generaux, de leurs ſubalternes, & même des ſimples ſoldats, par des temoignages deſtime, par des bienfaits ſolides, & par des recompenſes d'honneur, ſelon le degré des perſonnes, ſelon le merite de leurs actions ; & la faveur ne pourra jamais rien obtenir de lui dans ces rencontres au prejudice de

l'équité. Les perils de la vie, les blessures, le sang repandu sont autant de bouches qui reclament une recompense, que nul credit, nulle protection n'empêcheront point. Le Senat Romain se fit une loi inviolable de cette maxime envers les hommes illustres de la Republique, envers les deux Scipions, Fabius Maximus, Quintus Metellus, & les autres deffenseurs de l'Etat.

4°. Le luxe doit être banni des armées. Le Capitaine jaloux de la magnificence de son General, fera ses efforts pour l'égaler; le soldat pretendra imiter l'exemple de son Capitaine, autant que ses facultez le lui permetront : de-là, l'esprit de molesse, de vanité, de poltronerie, &c. Les Romains auroient éprouvé ce malheur dans la Numidie, si Metellus n'avoit promptement rétabli la discipline militaire, que le luxe commençoit à affoiblir. Le bagage doit consister dans les armes & dans les tantes, & non point dans un attirail de meubles précieux, &c. Ces richesses ne servent qu'à redoubler le courage des ennemis;

parce qu'elles sont la proye, & la recompense de sa victoire, &c.

5°. Pour combatre avec succès, il faut, avant que d'aller à l'ennemi, implorer le secours du Dieu des armées. Les Payens mêmes, sans compter leurs prieres qu'ils faisoient alors, offroient des sacrifices à leurs faux Dieux. Nous lisons dans l'Histoire de Cyrus & dans celle d'Annibal, qu'ils pratiquerent toûjours cet acte de Religion. Quelque fond neanmoins que l'on fasse sur l'assistance du Ciel, il n'y a rien à negliger de notre part pour réüssir. Ainsi bien loin de donner la bataille par une confiance présomptueuse dans le secours du Tout-puissant; il faut éviter de combatre, si les causes secondes manquent pour cela; si le lieu que l'on occupe, n'est pas avantageux; si l'on n'a pas son artillerie, &c. si le Conseil de guerre n'a pas été assemblé; si les Troupes ne sont pas bien disposées; si l'on n'a pas prevû, medité mille choses qui peuvent arriver, &c. C'est en observant ces regles qu'Alexandre & César gagnerent tant de ba-

taille & conquirent presque tout l'Univers.

6°. Il convient à un Prince chrétien, à un Prince même politique, de traiter avec humanité tous les prisonniers de guerre; & avec honneur les Officiers. Cette conduite lui conciliera l'amour de ses ennemis, qui se rendront desormais plus aisément à un Vainqueur si genereux: Maxime d'autant plus importante que rien n'assûre mieux la victoire que la prise des Generaux. Car alors les Troupes étonnées de la perte de leurs Chefs, se laissent communément renverser du premier choc. A peine Asdrubal est fait prisonnier dans la Sardaigne, que toute son armée pose les armes, se rend à discretion, & que l'Isle entiere passe sous la domination des Romains, &c.

Monsieur le Marquis Baviera, en finissant cette seconde partie, conseille fort aux Princes de rechercher l'alliance de leurs voisins: & leur propose les mariages, comme des moyens aisez & sûrs, pour agrandir leurs Etats. Il rapporte en exem-

ple de ce qu'il dit, le mariage de Marie heritiere de Bourgogne, avec l'Empereur Maximilien, auquel elle porta en dot la Bourgogne, &c.

ARTICLE LXXX.

CATULLUS, TIBULLUS, Propertius ad optimorum Exemplarium fidem recensiti; cum Manuscriptis codicum variis lectionibus margini appositis. Ad Celsissimum Aurelianensium Ducem. Vol. in 4°. Paris. Typis Urbani Coustelier. 1723.

CEtte Édition qu'on peut regarder comme un chef-d'œuvre d'impression, & qui d'ailleurs est très-correcte, puisqu'on n'y remarque que quatre fautes d'impression aisées à suppléer, n'a pû échapper à la critique. On reproche à l'Éditeur dans une Lettre inserée dans le Mercure de Février 1724. d'avoir supprimé quatre Vers citez par Terentianus Maurus, qui commencent ainsi :

Hunc lucum tibi dedico, consecroque, Priape, &c.

d'avoir ſuivi des leçons preferablement à d'autres, & d'avoir admis des jonctions d'après Joſeph Scaliger. On trouve une ample réponſe à ces objections dans le Mercure d'Avril, où l'Éditeur fait voir qu'il n'a adopté que ce qui eſt fondé ſur les Manuſcrits, ſuivant la regle qu'il s'eſt propoſée, comme il le dit dans ſa Préface. A l'égard des jonctions, & des leçons qu'il a prépoſées à d'autres, il ſuit pied à pied la Critique dans ſa Réponſe, qui n'a paru qu'au mois d'Avril : d'où il eſt arrivé que l'un des Auteurs du Journal des Sçavans, page 278. du Journal d'Avril, ſans attendre les raiſons qui juſtifient l'Édition, s'eſt hâté de la condamner, ſur l'idée ſeule que la Lettre produite dans le Mercure de Février, lui en a donnée. Il a dans cette prévention, approuvé le reproche fait à l'Éditeur, d'avoir ſupprimé quelques Vers de Catulle, prétendus publiez dans preſque toutes les Éditions, depuis cent cinquante ans; *c'eſt-à-dire*, ajoûte-t'il, croyant ſe mieux expliquer, *depuis que Terentianus Maurus & Muret les ont at-*

tribuez à Catulle. Sur quoi on prie cet habile Journaliste, qui est, dit-on, Mr l'Abbé Guyot des Fontaines, d'apprendre comment il se peut faire que Terentianus Maurus, cité par Saint Augustin, vécut encore il n'y a que 150 ans, & fut contemporain de Muret.

Au reste, l'Éditeur fait assez entendre dans sa Préface, qu'il a suivi par preference aux autres Éditions, celle de Joseph Scaliger, dont il ne s'est écarté que lorsque ce Critique donnoit trop à ses conjectures, contre l'autorité des Manuscrits. Quiconque voudra examiner de près en quel état ces trois Poëtes sont parvenus jusqu'à nous, trouvera qu'il ne pouvoit prendre un plus sage parti. Il a eu soin d'avertir en marge, des jonctions qu'il a adoptées, des transpositions qu'il a suivies; & marqué les variantes des Manuscrits, ou des differentes Éditions qu'il a conferées.

S'il n'a point averti dans la Préface, de la suppression des trois pieces de Catulle, c'est parce qu'elles ne se trouvent ni dans les Manuscrits, ni

dans les Éditions qui ont paru avant celle de Muret, ni même dans plusieurs qui ont paru depuis celle de Muret, telles que sont les deux Éditions de Joseph Scaliger en 1577. & 1600. & l'Édition d'Angleterre in *quarto*, 1702. & celle d'Isaac Vossius, qui les a rejettées à la fin de son Edition, & imprimées en caracteres differens, ne les jugeant pas être de Catulle.

Ce Memoire nous vient de Mr l'Abbé de Bonneüil, ami de l'Editeur.

ARTICLE LXXXI.

MOEURS DES SAUVAGES Americains, comparées aux Mœurs des premiers tems. Par le P. J. F. Lafitau, de la Compagie de Jesus. 2 Tomes in quarto, enrichis de plusieurs Planches & Figures en Taille-douce. A Paris, chez Saugrain l'aîné & chez Hochereau, Quai des Augustins. 1724.

C'Est le sort des nouvelles découvertes en tout genre, de presenter long-tems aux yeux ou à l'i-

magination quelque chose d'étranger & de sauvage, d'abstrait même & presque de chimerique. La découverte de l'Amerique parut d'abord tenir du monstrueux & du romanesque : on n'en parloit que comme on parle des esprits qui reviennent. On crut en effet voir les Manes de la celebre Isle Atlantide, ou de quelque autre terre perduë dans l'antiquité. La plus grande surprise fut d'y trouver des hommes ; mais étoit-ce des hommes ? Comment s'y seroient-ils transportez ? Chacun s'efforça donc de dégrader de l'humanité ces especes de Statuës animées, qui en avoient l'apparence : ce ne furent pas même des barbares, & on les honora du beau nom de *Sauvages :* vrais Sauvageons de la nature humaine, ausquels on accorda à peine le milieu entre l'homme & la bête brute.

Toutes les peintures qu'on en fit, (or on en fit beaucoup) furent modélées sur cette idée. On les representa sans aucune culture de corps, ni d'esprit; herissez comme des ours, cruels comme des tygres, errans

comme les loups ; ſans arts, ſans ſciences, ſans Religion, ſans mœurs, ſans ſocieté, ſans prévoyance, ſans connoiſſance même, hors celle de leur interêt preſent & mécanique. Avoit-on eu le tems de voir s'ils avoient rien de tout cela ? Non ; mais on en parloit toûjours par proviſion. Ne falloit-il pas faire des Relations ? Et ſeroit-ce la peine d'aller ſi loin, pour n'y trouver que des hommes tout comme ici ?

Avec le tems on les a apprivoiſez, ou peut-être ils nous ont apprivoiſez : ils ont ceſſé de nous fuir en Sauvages : nous avons ceſſé de les pourſuivre en Barbares. Le ſang a parlé ; enfans du même pere, on s'eſt reconnu ; Habitans de la même Terre, on s'eſt rapproché ; & le commerce s'établiſſant avec la confiance, on n'a pas laiſſé de leur trouver les mêmes traits d'humanité qu'on leur laiſſoit entrevoir. Mais parmi le détail de quelques-uns de ces traits, il n'eſt encore perſonne qui ait oſé, ou ſçû leur en attribuer tout le ſyſtême generalement pris dans ſa plus grande étenduë.

Le Pere Lafitau, que le zéle avoit conduit parmi ces prétendus Sauvages, avec les préjugez ordinaires, s'eſt heureuſement trouvé y avoir porté auſſi un certain œil philoſophique, tout propre à rétablir les objets dans leurs ſituations & leurs dimenſions naturelles, & à reduire beaucoup d'idées vagues en un corps de ſyſtême ; c'eſt-à-dire, de ſcience.

Il avoüe que le premier coup d'œil n'eſt pas favorable aux Sauvages ; mais l'eſt-il à perſonne ? Il ne vit donc d'abord que des Sauvages chez les Iroquois, Hurons, Algonquins, Micmacs, Souriquois, Outaouacs, & Almouchiquois : mais dès le ſecond coup d'œil, il s'aviſa de ne voir que des hommes faits comme nous, ſous ces noms qui ne different des nôtres, que parce qu'il faut bien que chacun ait le ſien. Plus, il ſe convainquit que leurs pas étoient, ſelon l'expreſſion d'un ancien, des pas d'hommes, d'hommes raiſonnables, & qui raiſonnent en effet.

Bien-tôt, le génie ſyſtématique ſaiſiſſant ſon objet, il ſe ſouvint que ce qui étoit, devoit être ainſi ; & que

es hommes venans de la même ti-
e que les autres, ils devoient leurs ressembler par l'esprit, comme ils leurs ressemblent certainement par le corps. Les legeres differences qu'il y trouva; il comprit qu'il devoit les y trouver, les climats influans toûjours un peu dans le caractere, comme dans la constitution de leurs Habitans.

Plan de l'Ouvrage.

Là, s'ouvrit à lui une vaste carriere: & tout le systême dont il donne aujourd'hui tout le fonds. Comme il avoit consacré ses premieres années à l'étude de l'ancien monde, & de ce qu'on appelle l'*Antiquité*, il vit d'abord que les distances des lieux étant toutes analogiques aux distances des tems, les Americains se trouvoient à peu près dans le même point de vûë pour nous, & dans le même rapport de distance que les anciens Romains, Grecs, Gaulois, Perses, Curetes, Scytes, Sarmates, lesquels malgré les diversitez qu'on y trouve, ou qu'on y imagine, ont toûjours marché sur des lignes fort pa-

ralelles pour le fonds de la Religion, des mœurs & de mil usages civils & politiques.

Cette premiere vûë suffisoit au Pere Lafitau, pour la découverte entiere de son systême ; mais elle n'eût pas suffi pour l'établir auprès de ceux qui faute d'une certaine finesse de sentiment, veulent voir & toucher pour commencer de croire. Et voilà ce qui après son retour de l'Amerique, jetta ce pere dans des recherches historiques, qui ne devoient pas cependant aboutir, pour le malheur du public, à des *in folio*, de compilations vagues & indigestes; puisqu'elles étoient dirigées par un principe, enchassées dans un systême & toûjours rapportées à un but.

Le but general, comme le tître de l'Ouvrage l'annonce, fut le paralelle des mœurs des Sauvages Americains, avec les mœurs des Anciens. Mais outre ce but general, le systême etoit trop vaste pour ne se replier pas en une infinité de systêmes subordonnez, dont chacun a son but, & comme son centre particulier. Le principal roule sur la Religion, c'est

de celui-là que nous allons donner ici l'Extrait, reſervant le reſte à un autre mois.

Connoiſſance de Dieu donnée à tous les hommes.

La Religion eſt fondée ſur la connoiſſance d'un Dieu. Le P. Lafiteau remarque que nous n'avons guéres de plus fortes preuves contre les Athées, que de leur montrer cette connoiſſance tellement appropriée à la nature humaine, qu'elle ſoit de tous les tems, de toutes les Nations, de tous les eſprits : car les Athées ne craignent rien tant que la ſolitude, qui les livreroit à l'idée qu'ils veulent fuir, ils ne viſent donc qu'à trouver par tout des ſemblables, & à ériger, s'il étoit poſſible, l'Athéïſme en tradition & en ſens commun. Tout l'Ouvrage du P. Lafitau concourt à établir l'unanimité de creance ſur ce préliminaire fondamental.

Religion donnée à tous les hommes.

Il va plus loin, & c'eſt ici que

commence proprement son systême: car on pourroit croire, avec les Métaphysiciens speculatifs, que l'idée primitive de Dieu est une idée *innée*, comme ils disent, & que ce n'est en effet qu'une idée que la raison trouve dans son fonds, & qu'elle saisit sans aucune consequence pour le reste de la Religion.

L'Auteur montre que l'idée de Dieu donnée à tous les hommes, est une idée pratique & de fait, qui de soi influë dans les mœurs & dans toute la conduite; que c'est même non seulement une idée morale, mais une idée Theologique fort développée; & qu'en un mot, Dieu n'a jamais été simplement connu, comme existant en lui-même, mais comme existant par rapport à nous, comme se manifestant à nous, nous revelant des misteres, nous dictant des Loix, & toute notre marche sur la terre, afin que sortis de ses mains, nous retournions à lui comme à notre principe, qui est aussi notre unique fin.

On ne peut pas douter que Dieu n'eût revelé à Adam Innocent, tout le sistême de Religion qu'il en at-

tendoit dans ce premier Etat. Adam ne ſçût pas s'y maintenir : mais Dieu par ſon infinie miſericorde, decerna de l'y retablir à l'aide d'un Reparateur, qui devint le nœud d'un nouveau ſiſtême de Religion bien plus composé que le premier. Car il ſuffiſoit d'abord à l'homme de ſe maintenir dans le Paradis; il n'étoit même queſtion pour cela que de l'obſervation d'un precepte, qu'aucune paſſion ne rendoit difficile. Il faudra deſormais retrouver le chemin de ce Paradis, éviter l'enfer qui vient de s'ouvrir, obſerver autant de preceptes qu'il y a de paſſions qui viennent de s'allumer; fuïr mille écuëils, mille pieges, mille perils; combattre, vaincre mille ennemis, ſe vaincre ſoi-même. Que ne faudra-t'il pas à l'homme pecheur? Remedes, préſervatifs, contrepoiſons, armes de toutes les ſortes, & comme un continuel régime pour tous les momens de ſa vie.

Determiné à le remettre en poſſeſſion de ſon innocence, & même en quelque ſorte à ſes propres depens, aux depens de ſon propre fils,

comment en lui donnant ce fils, Dieu ne lui auroit-il pas donné tout ce qui est necessaire pour joüir d'un si grand bienfait ? Plus le nouveau sistême étoit composé, plus l'homme étoit éloigné d'y atteindre, & plus aussi Dieu s'empressa de lui tendre une main secourable, d'éclairer son esprit, de fortifier son cœur, & de le revêtir de toutes les armes de sa nouvelle milice. Hélas ! Dieu pourvût même aux besoins du corps, il fit à Adam des habits pour le mettre à couvert des injures, à quoi ce corps alloit être exposé. Peut-on croire, qu'il ait livré son ame sans défense, à des ennemis bien plus dangereux ?

L'Ecriture ne dit pas tout en détail, elle en dit pourtant assez pour que nous ne puissions douter que Dieu n'ait revelé à Adam, à Cain, & à divers autres de nos premiers Peres, avec qui il conversoit familierement, & qu'il n'ait ensuite renouvellé à Noë & à ses enfans, tout le sistême de Religion qu'il en exigeoit relativement au Reparateur. Croira-t'on que ce ne fut qu'au ser-

pent que Dieu parla de la nouvelle Eve qui devoit écraser sa tête? Croira-t'on qu'il n'ait parlé que de la nouvelle Eve, & qu'il n'ait rien dit du nouvel Adam? Ne mit-il pas devant l'homme le bien & le mal, l'eau & le feu, la vie ou la mort, le ciel ou l'enfer? Ne lui apprit-il pas que son appetit lui seroit soûmis, & que le bien ou le mal qu'il feroit, seroient la cause de son bonheur, ou de son malheur éternel?

On devroit donc, dira-t'on, retrouver chez tous les hommes de tous les tems, des vestiges de cette premiere Religion : c'est là l'objection qui se presente ici naturellement. Mais loin de l'éluder, il est à souhaiter que ceux qui la feront, veuillent bien en sentir toute la force, & qu'ils ne se pressent pas trop de la retracter par une objection contraire. Car non seulement on l'adopte avec eux; non seulement on convient qu'on doit retrouver chez tous les peuples de tous les tems, des vestiges d'une premiere Religion donnée à nos premiers Peres, & par eux à tous les hommes; on

prétend même qu'on doit retrouver tout le fonds de cette Religion.

Il eſt vrai que l'ignorance de l'eſprit & la dépravation du cœur doivent en avoir fort alteré la connoiſſance, & ſur tout la pratique, & en avoir fait perdre tout l'eſprit. Mais le corps & la ſubſtance doivent s'en être conſervez : car on a beau ſe jetter ici dans l'objection contraire dont nous venons de parler, & pretendre que tout veſtige de cette Religion a diſparu.

L'Hiſtoire ne juſtifie pas que les hommes ſoient infiniment inventifs, & la nouveauté malgré tous les beaux diſcours qu'on fait là-deſſus, eſt la choſe du monde la moins aſſortie au caractére de l'eſprit humain. Les genies inventifs ſont bien rares ; la plûpart des inventions ſe font en pure perte ; l'on n'invente même que de proche en proche, & ſur le fonds qu'on a déjà entre les mains : on doit donc retrouver ce fonds. Mais ſans raiſonner davantage, c'eſt un fait qu'on le trouve.

Fonds de Religion trouvé chez tous les Peuples.

Pour embraſſer d'abord le ſiſtême entier des faits qui établiſſent l'antiquité & l'univerſalité de la Religion que Dieu a donnée aux hommes, rappellons ici le grand Problême que la Gentilité la plus idolâtre, ſoit ancienne, ſoit moderne, a de tout tems propoſé aux Peres de l'Egliſe, aux hommes Apoſtoliques, aux Théologiens, aux Critiques & à tous ceux qui l'ont vûë de près, ou qui l'ont connuë par l'hiſtoire. On a toûjours été ſurpris de trouver chez tous les peuples de la terre, & dans tous les tems, les veſtiges, les figures, les apparences, le fonds même de nos miſteres, de nos uſages, de notre morale, & de notre Religion.

La réſolution de ce Problême étoit bien naturelle, ſi l'on eût voulu ſe ſouvenir, qu'enfans d'un même pere, nous en avions tous hérité les mêmes traits, ſoit du corps, ſoit de l'eſprit: mais ce ſouvenir étoit trop

naturel, pour qu'on le rappellât ſi-tôt, ou qu'on daignât en faire uſage. Ce ſont d'ailleurs les Sçavans qui décident ces ſortes de queſtions; le ſouvenir de notre Pere commun eſt un ſouvenir trop populaire; il y avoit moins de popularité & plus de gloire à ſçavoir & à rappeller dans ſa mémoire qu'un Orphée, un Pithagore, un Solon, un Platon & quelques autres en petit nombre, avoient fait des voyages en Egypte où les Juifs avoient ſejourné quelque tems, & à prétendre que la gentilité s'étoit par le moyen de ces Docteurs Plagiaires, formée ſur le Judaiſme.

Il ſeroit ſingulier que les Juifs, c'eſt-à-dire, un fort petit peuple, ſans avoir jamais été la nation dominante de l'univers, ayant été au contraire fort dominée en divers tems par les autres nations, les ayant toûjours regardées avec horreur, & en ayant été regardez de même, euſſent pourtant donné le ton à tout l'univers, pour les mœurs, pour la Religion, & pour preſque tous les uſages civils & politiques, qui ont

toûjours été liez par tout de très-près au ſiſtême de la Religion.

Comme ce ſentiment ne ſe ſoûtient point dans le détail, & lorſqu'on examine les choſes d'un peu plus près, on a fait intervenir le demon; comme un Dieu dans ſa machine, pour établir chez tous les peuples de la terre une imitation de la veritable Religion. Mais ce ſiſtême n'étant bon, qu'au defaut de tout autre, & n'étant nullement de l'interêt du demon de reveler aux hommes un Enfer, un Paradis, un Jugement; une Trinité, avec tout ce détail de Morale ſevere & héroïque qu'on retrouve par tout; il eſt tems, ce ſemble, deſormais de revenir au naturel, que les principes generaux dictent, & que tout le détail des faits établit en dernier reſſort.

Religion Symbolique dans ſa naiſſance.

L'homme n'étant pas un pur eſprit, étant même fort dominé par les ſens depuis le peché, Dieu a toûjours proportionné à ſa capacité la

Religion qu'il lui a donnée. Toûjours il a voulu que le ſenſible lui ſervît de degré pour s'élever à l'inſenſible. Le ſoleil, la Lune, tout le Ciel lui fut donné comme un Symbole de la Divinité & de la Milice Celeſte qui compoſe ſa Cour. Dieu ſe nomme le Dieu des armées, un feu devorant, une lumiere; Jeſus-Chriſt eſt appellé le Soleil de Juſtice.

Il fut même permis à l'homme pour fixer ſa mémoire & ſon eſprit, d'ériger les objets qui ſont le plus à ſa portée, les montagnes, les arbres, les forêts, les pierres en ſigne des bienfaits reçûs de Dieu, des vœux, des promeſſes qu'il lui avoit faites, du culte qu'il lui devoit. C'eſt ainſi qu'Abraham planta un bois à Berſabée; que Sinaï fut une montagne ſainte pour les Juifs; que Jacob éleva en monument, & arroſa d'huile la pierre ſur laquelle ſa tête avoit reposé pendant un ſonge myſterieux; que les Juifs dreſſerent un Autel de douze pierres dans le Jourdain, & un autre après en être ſortis.

Devenuë Idolatrique dans ses progrès.

Tout cela avec le tems devint l'objet d'un culte Idolatrique; & Dieu fut obligé de le défendre à son peuple. Les autres peuples continuerent d'en abuser, se bornant trop au sensible, au Soleil, aux Astres, & à tous les objets des sens. Les Egyptiens furent ceux qui garderent le moins de mesures jusqu'à faire croire, qu'ils adoroient les oignons de leurs jardins: or il est bien plus conforme à l'Ecriture, de penser que les Juifs emprunterent de ces Egyptiens la maniere Idolatrique, dont ils sacrifierent à Dieu un veau d'or, que de penser que les Egyptiens avoient emprunté des Juifs la connoissance du Dieu figuré par ce veau d'or.

Les Egyptiens ne furent pas les seuls dont la Religion degenera de Symbolique en Idolatrique. Tout est symbolique aux Indes, à la Chine, au Japon, tout l'étoit au Mexique, au Perou. Et pour dire quelchose de bien caracteristique, on sçait assez que dans l'Antiquité les

lieux élevez, les bois, les antres, les pierres ointes étoient ſacrées. Or tout cela s'eſt retrouvé en Amerique : dans la Floride, par exemple, on a retrouvé des montagnes & des antres ſacrez : dans la Louiſianne chez les Narches on a retrouvé dans leur temple, des pierres, pierres coniques même, chargées à l'antique des peaux des chevreuils qu'on y avoit immolez.

Culte Idolatrique du Soleil.

Le Soleil, ce ſymbole admirable du très-haut & en particulier de Jeſus-Chriſt, devint le grand objet de l'Idolatrie. On ſçait aſſez quel culte lui rendoit l'Antiquité ſous les divers noms d'Apollon, de Mithra, d'Oſiris, de Jupiter même, de Mars, de Bachus : car ce n'eſt point la pluralité des noms qui doit ici nous empêcher de ſaiſir l'unité du ſiſtême, les Payens mêmes, & même les Peres de l'Egliſe ayant mille fois reconnu cette unité de la choſe ſous cette pluralité de noms. Or Semiramis, Rameſsès, Paſiphaë, Medée,

Benadad, mille Rois, mille peuples ſe diſoient enfans du Soleil. Les Incas du Perou & du Mexique ſe vantoient de la même origine; & generalement tous les peuples de l'Amerique reveroient le Soleil comme leur Dieu, ou comme le ſymbole de leur Dieu.

Pyrolatrie, ou culte Idolatrique du feu.

Du culte du Soleil derivoit celui du feu; lequel n'étoit point cependant idolatrique, mais purement ſymbolique dans ſon origine; puiſque Dieu ſe compare à un feu, & qu'il avoit ordonné à ſon peuple le ſoin d'entretenir le feu perpetuel; de ſorte que ceux qui croyent Numa, premier Auteur de ce culte, ſont très-peu au fait des choſes. Numa le prit lui-même chez les Albains, ou pour mieux dire, chez tous les peuples d'Italie, d'Europe, d'Aſie, de l'Univers, qui l'avoient, ſans qu'on puiſſe même les ſoupçonner de l'avoir pris des Juifs; puis qu'il étoit chez les Chaldéens, lors qu'A-

braham reçut ordre de ſortir d'*Ur*, qui ſignifie la ville du *feu*.

Du reſte ce culte du feu s'eſt retrouvé dans les Indes, chez les Tartares, Chinois, Japonois, & dans toute l'Amerique : car les Iroquois mêmes, chez qui on n'en voit pas ſi bien les veſtiges, en parlent comme s'ils l'avoient : le feu du Conſeil étant cenſé chez eux être toûjours allumé.

Veſtales, ou culte de la Virginité.

Ce feu s'entretenoit chez les Romains, & avant eux chez les Albains par les mains des Veſtales. Le Temple appellé *Parthenon*, étoit celebre à Athénes ; tous les peuples avoient leurs Vierges ; les Daces avoient leurs Pliſtes ; les Thraciens leurs Ctiſtes : on avoit même outré la choſe, témoin les Prêtres de Cybele. Croira-t'on le demon, croira-t'on même les Juifs, Auteurs de l'eſtime & de la pratique d'une ſi ſublime vertu? Les Juifs à la verité avoient leurs Vierges, leurs Eſſe-

 niens;

niens; mais tous les peuples de l'Univers avoient leurs Vierges; les Indiens, Japonois, Chinois, Tartares, ont leurs Bonzes, Talapoins, Lamas, Penitens qui pratiquent, ou enfin font profeſſion de pratiquer la virginité.

Les Iroquois mêmes avoient anciennement leurs Veſtales, vivans en Communauté. Rien n'eſt plus ſingulier que ce que divers Auteurs racontent de ce qu'on appelloit *les filles de la penitence* au Mexique & au Perou. Elles vivoient en Communauté jusqu'au nombre de cent & de deux cens dans une étroite clôture, jeûnans, pratiquans les plus affreuſes auſteritez, ſe levant à minuit pour prier, travaillans pour le Temple & les Autels: on les enſeveliſſoit toutes vives, comme chez les Romains, lors qu'elles étoient infideles.

Sacrifices.

Les Sacrifices ont été & ſont en uſage chez toutes les nations Payennes, comme chez les Juifs; or l'uſage en vient de plus loin, puiſque

Jacob, Abraham, Melchisedec, Noë, Cain, Abel avoient cet usage. Les Sacrifices des Sauvages ont encore toute la simplicité des premiers tems; ils offrent des herbes, des fruits, des ours, des chevreüils. Du reste, la maniere d'égorger les victimes, de les faire cuire, ou consumer, de les couper, de les distribuer, est la même dans tous les tems, chez tous les peuples : l'Idolatrie avoit ajoûté l'observation des entrailles, & mille superfluitez sacrileges.

Orgies, ou Bacchanales.

Voici un des grands morceaux du sistême que nous develópons. Nous ne pouvons nous representer ces fêtes du Paganisme qu'avec horreur, parceque nous les regardons comme des excès d'ivrognerie & de superstition, & il est vrai que les choses en vinrent là : mais il faut bien distinguer les tems, & prendre l'esprit & la premiere institution de ces fêtes. Y a-t'il d'excès, à quoi le peuple & le libertinage ne portassent & n'ayent même quelquefois porté nos

fêtes les plus ſaintes ? Le Paganiſme même le plus corrompu ne toleroit point la trop grande licence ; on la reprima à Rome, juſqu'à ſupprimer ces fêtes : il faut s'élever une bonne fois au-deſſus des préjugez d'une demi-ſcience, & ſe façonner à voir les choſes d'un coup d'œil dans leur progrès & dans toute leur étenduë.

C'eſt un fait que les Bacchanales ſe celebrerent long tems dans des païs, où on ne connoiſſoit point le vin, & dans d'autres, où on l'avoit en horreur, dans le Pont, la Capadoce, la Scythie, l'Arcadie, chez les Troglodites, les Perſes, &c. Les Egiptiens uſoient fort ſobrement de vin dans leurs Sacrifices, & Orgies d'Oſiris, c'eſt-à-dire, de Bachus. Les Grecs mêmes & les Romains avoient commencé par la ſobrieté & la temperance.

Bacchus n'étoit point ſi infame dans ſon origine ; mille peuples croyoient lui rendre un culte fort agreable, quoiqu'ils deteſtaſſent le vin : on connoit celui qui le premier oſa barboüiller ce Dieu, delie,

le couronner de pampre, & metamorphoser en yvrognes & en furieux, ceux qu'on mettoit à la suite de ce Conquerant des nations : ce fut Eschile, & l'on se récria fort contre une si scandaleuse nouveauté.

Mysteres.

C'est ici le fort du sistême, & il y faut plus que par tout ailleurs, s'élever au-dessus des Préjugez d'une demi-science, ou ce qui est le même, d'un fatras d'érudition. On declamera contre ces mysteres ; on dira que rien n'étoit plus abominable ; mais quand on aura epuisé tous les lieux communs, il faudra reprendre le fil du sistême, & faire attention aux faits que nous allons rapporter.

Les Sçavans n'ont pas laissé d'entrevoir le fond de la Mythologie & de sentir qu'on pouvoit la reduire en sistême. Le celebre M. Huet a prétendu que Moïse étoit figuré par tous les Dieux de la gentilité, & Sephora sa femme par toutes les Déesses.

Le Pere Lafitau convient que Moïſe, comme bien d'autres Patriarches, ont pû fournir quelques traits à l'idolatrie de leurs voiſins & en devenir quelquefois l'objet : parce qu'en effet dans ſa marche toûjours errante, l'idolatrie a pris ſouvent le change & meconnu ſes myſteres. Mais il remonte à l'origine des choſes, & juſqu'à nos premiers Peres, Adam & Eve, auſquels il prétend que l'idolatrie & la fable ſe rapportent pour le fonds & pour les principales circonſtances.

Adam & Eve figurez dans ces myſteres.

La creation de nos premiers Peres, leur premiere innocence, l'arbre de vie, le fruit défendu, le ſerpent ſeducteur, la chûte d'Adam & d'Eve, leur ſortie du Paradis, la mort, les crimes, les maladies qui ſont les ſuites de cette chûte, ſont des évenemens trop remarquables dans l'Hiſtoire commune des nations, pour que la connoiſſance ait pû s'en perdre entierement : & l'on

doit être bien moins surpris des vestiges qu'on en trouve, qu'on ne doit l'être d'en trouver si peu.

Tous les premiers Legislateurs dont on parle, les Cecrops, les Cadmus, les Saturnes, les Promethées, les Osiris, les Cerés, sont d'une antiquité si reculée, qu'ils semblent fuïr au-delà de tous les tems ausquels on voudroit les fixer en deçà de l'origine du monde. Aussi les represente-t'on comme *Autochtones*, comme enfans de la terre, comme moitié hommes, moitié serpens, qui rampent encore dans le Limon d'où ils sortent à peine. Par eux on voit la nature humaine commencer de prendre quelque forme; ils instituent la Religion, les Sacrifices, les Loix, les Ceremonies, mille divers usages: c'est d'eux qu'on reçoit le feu celeste qui nous anime, les diverses passions qui nous déchirent, les lettres & les symboles, l'agriculture & tous les arts utiles & même les inutiles. Tout cela convient-il à Moïse, & ne caracterise-t'il pas uniquement nos premiers Peres?

Septembre 1724.

Il y a long-tems qu'on ſent bien que le ſiecle d'or eſt le premier tems de notre innocence ; que le ſiecle d'argent eſt celui qui le ſuivit juſqu'au deluge, qui a été ſuivi du ſiécle de fer. Ce deluge même eſt une époque bien marquée dans la tradition de tous les peuples anciens & modernes, Chinois & Mexiquains, Tartares & Iroquois. Chacun le raconte à ſa maniere, mais chacun le raconte : chacun le borne à ſon pays, preuve de ſon univerſalité.

Mais la boëte de Pandore d'où ſortent tous les maux, le panier des filles de Cecrops où ſe trouve Erychton, Saturne qui devore ſes enfans excepté Jupiter, &c. le ſerpent Python qui pourſuit Latone pour devorer ſon fils, & ce fils, Apollon, qui le tuë, l'arbre du Jardin des Heſperides gardé par un Dragon, tout cela ne dit il rien de nos premiers Peres; de leur chute, du ſerpent qui l'a cauſée, de l'arbre, des maux qui en ſont la ſuite ?

Rien du premier coup d'œil n'eſt ſi fabuleux que la tradition Iroquoiſe, & que peut on attendre d'hiſto-

rique d'un Iroquois ſauvage & errant ? Ce qu'on en peut attendre ? Un peu de tous les évenemens qui ont ſignalé le premier âge du monde. Six hommes errent dans les airs ſans eſpoir de poſterité, ils apprennent qu'il y a une femme dans le Ciel ; l'un d'eux vrai Promethée, porté ſur les ailes des oiſeaux, ſe détache pour aller enlever cette femme; leur entrevuë ſe fit au pieds d'un arbre ; le Maître du Ciel irrité contre ces audacieux, les precipite du Ciel; ils tombent ſur une *Tortuë*, ancien ſymbole de la terre ; ils ont deux enfans dont l'un qui eſt mechant, tuë l'autre qui ne ſçait pas ſe defendre. Cette tradition mêlée de bien d'autres circonſtances, n'eſt pas infiniment defigurée ; le meurtre d'Abel par Cain n'y eſt pas mal conſervé.

Culte du Serpent ou du Dragon.

Il eſt certain que le Serpent ou le Dragon a lieu dans la Religion & dans les miſteres de tous les peuples anciens, modernes, Romains, Egyptiens, Chinois, Ameriquains.

S. Clement d'Alexandrie ne balance pas à dire, que le Serpent qui étoit le ſimbole des miſteres Bachiques, étoit le même qui avoit ſeduit Eve; & l'on voit aſſez que le Serpent Python qui pourſuit par tout Latone pour devorer ſon fruit, eſt le même que celui que l'Ecriture nous depeint comme marchant par tout ſur les pas de la femme & lui dreſſant par tout des embuches; & que la Victoire d'Apollon fils de Latone ſur Python, eſt l'accompliſſement de cette menace que Dieu fait au Serpent, qu'il ſera un jour écraſé par la femme qu'il pourſuit.

On s'eſt fort moqué des Indiens & de preſque tous les Idolâtres anciens & modernes, qui au tems des Eclipſes pouſſent des hurlemens affreux, battent des pieds & des mains, & carillonent avec des chaudrons, des Tambours, & autres machines, pour empêcher je ne ſçais quel Dragon de devorer la lune.

On auroit pû pour l'honneur de la nature humaine, en attendant de plus grands éclairciſſemens, ſuppoſer qu'il y avoit quelque miſtere ca-

ché dans un procedé, qui dès qu'i eſt ſi ancien & ſi unanime, ne peu être l'effet d'une ſimple bizarreri de l'eſprit, ou de l'imagination du peuple.

Le Pere Lafitau remarque, que de tout tems les points de l'orbe de la lune, ou ſe font les Eclipſes, ont été appellez dans l'Aſtronomie, *la tête & la queuë du Dragon*, que l'Ecriture parle fort du Dragon, & qu'elle en parle même relativement à la lune, & à la femme dont la lune eſt le ſymbole: que veut-on en particulier, de plus marqué que ce qu'en dit l'apocalipſe? Elle nous repreſente d'un côté, une femme qui a la lune ſous ſes pieds & eſt prête à accoucher; & de l'autre côté, le Dragon à ſept têtes qui attend ce moment pour devorer ſon fruit, lequel dès qu'il eſt né, eſt porté au trône de Dieu, & auſſi-tôt on entend un grand bruit de trompetes, & d'armes, Michel & ſes Anges combatans contre le Dragon, *l'ancien Serpent*, & ſes Anges qui ſont défaits & precipitez dans l'abîme.

N'eſt-ce point là le ſerpent Py-

ton qui poursuit Latone par mer & par terre pour devorer son fils Apollon qui en est vainqueur ? N'est-ce pas en memoire de tout cela que les Orientaux & les Ameriquains faisoient & font tout ce bruit de timbales & d'autres instrumens de guerre ? L'Eglise même sans rien prendre des Idolâtres, & en renouvellant simplement son antique possession, n'a-t'elle pas beni les cloches pour chasser les Demons ?

Distinction des deux Eves.

Mais enfin & comme le coup de maître dans ce sistême, c'est la distinction subtile que fait le Pere Lafitau de deux Vestas, de deux Cybeles, de deux Ops, de deux Rhées, de deux Cerés, de deux Isis. On doit d'abord remarquer une fois pour toutes, que Vesta, Cybele, Ops, Cerés, Rhée, Isis étoit la même sous divers noms : or sous chacun de ces noms, on en designoit toûjours deux, dont l'une étoit l'ancienne, & la mere de tous les Dieux, c'est-à-dire, de tous les hommes que l'E-

eriture même appelle des Dieux ; & la jeune ou la nouvelle, laquelle est toûjours representée comme Vierge, & cependant comme feconde & mere. Peut-on s'y méprendre, au moins désormais ? N'est-ce point là l'ancienne & la nouvelle Eve ?

L'ancienne Eve.

Saint Clement d'Alexandrie & Saint Epiphane pretendent que l'*Evasme* des Bacchantes est tout relatif à Eve. Ces Bacchantes prononçoient indifferemment dans leur Evasme, *Atté*, ou *Evohé*. Homere sous le nom d'*Atté*, nous peint le vice chassé du Ciel par Jupiter. Les Hurons nomment *Ata-Entsic* la mere de leur Dieu : or *Entsic* signifie une chose fort éloignée, soit pour le tems, soit pour le lieu : de sorte que *Ata-Entsic* signifie l'ancienne *Ata*, ou l'ancienne Eve.

Il est étonnant qu'on retrouve ce mot chez tous les peuples de l'Amerique, comme chez tous ceux de l'antiquité. Chez les Algonquins *Athaocan* est le Dieu Createur :

Chez les Bresiliens, *Ata* étoit un Devin celebre; chez les peuples des Isles Espagnoles, un des noms de la mere des Dieux est *Atabeira*. Or chez les anciens, *Ataberius* étoit un des noms de Jupiter. De là venoit le nom *d'Actée*, *d'Attique*, *d'Athenes*. La Déesse de Syrie étoit indifferemment *Athyr*, *Athara*, *Astur*, *Astarté*, *Athé*. On trouve même sur des medailles authentiques de Minerve, les deux noms en même tems bien entiers, *Athé*, & *Eva*.

La nouvelle Eve.

Nous voici montez d'un degré plus haut que nous n'étions d'abord. Nous étions tout étonnez de trouver la virginité estimée & pratiquée des Idolatres; cela regarde les mœurs: mais ceci regarde la creance: une Vierge mere est quelque chose de bien plus relevé au dessus de l'esprit humain, que ne l'est au dessus du cœur, l'estime & la pratique de la virginité. Si nous n'avions trouvé que cette estime & cette pratique, nous aurions pû l'attribuer à la seule raison, ou peut-être à un travers d'es-

prit ; mais nous voyons à l'avenir qu'elle est entierement relative à cette creance, & que c'est là une affaire de revelation & de tradition.

Diane, Minerve & leurs Nymphes étoient Vierges par état, disons mieux; toutes les Déesses étoient Vierges au moins dans leur origine; ou pour parler sistématiquement, toutes les Déesses, ou tous les noms de Déesses étoient doubles, & la plus jeune du méme nom étoit toûjours Vierge : il y avoit même une *Venus* appellée *Venus Uranie* qui étoit Vierge. La Vierge du Zodiaque étoit appellée *Erigone*, qui signifie mere d'un fils par excellence : l'épi de bled qu'on lui met à la main, est le simbole de ce fils, de ce pain de vie. Elle est la même qu'Isis la jeune, qui quoique Vierge, est representée avec un fils qu'elle allaite. Le Devin celebre des Bresiliens dont nous venons de parler sous le nom d'*Ata*, étoit, selon eux, le petit fils d'une Vierge.

Le Reparateur, ou le nouvel Adam.

Mais qu'eſt-ce que ce fils? Cet *Ata*, ſelon les Breſiliens, s'étoit fait enfant pour guérir ſon peuple. L'*Apollon Horus* des Egyptiens, lequel étoit fils de la jeune Iſis, eſt peint, tenant à la main une aiguiére, ſymbole de la Royauté; un bâton augural, ſymbole du Sacerdoce; & ce qu'on croit à peine ſur la foi de ſes yeux, une croix bien faite, ſymbole du Reparateur, ſurmontée d'une tête d'Epervier, ſymbole de la divinité.

Nous avons déja remarqué qu'Apollon tuë le ſerpent Pithon: mais rien n'eſt mieux marqué dans la tradition de tous les peuples que ce Réparateur. Hercule qui étouffe deux ſerpens dès ſon berceau, qui coupe enſuite les ſept têtes de l'Hydre; ſes divers travaux qui ont paſſé en proverbe; ſa deſcente aux enfers; l'enchaînement de Cerbere: tout cela dit beaucoup pour qui veut l'entendre. Bacchus même qui revient vainqueur de l'Orient, & qui traîne après ſon char toutes les Nations

qu'il a délivrées, & qui sous divers noms est Apollon & Hercule, & fils d'une Vierge : enfin mille autres traits pareils forment un point de vûë aussi systematique qu'il est nouveau.

Que veut-on de mieux conservé que la Tradition Indienne du Serpent qui infecte toute la Terre de son venin, parce que les Dieux du second ordre avoient découvert l'arbre de vie ; & du Dieu Chiven, qui se fait homme & avale tout ce venin pour sauver les hommes ? Ces Indiens dans le sacrifice qu'ils font d'un mouton, n'ont-ils pas une Priere, où ils disent : *Quand est-ce que le Sauveur naitra ? Quand est-ce que le Redempteur paroitra ?*

Misteres de la Croix.

C'est cette Croix dont nous venons de parler, qui surprend : tout ce qu'on peut dire, c'est que le Pere Lafitau ne l'a point inventée : mille autres l'ont vûë avant lui. Il n'y est que pour l'avoir observée, l'avoir vûë avec reflexion, & en avoir fait

l'uſage qu'il convient d'en faire dans ſon ſyſtême. Or des yeux une fois ouverts à l'obſervation, voyent bien des choſes.

Le P. Lafitau a vû, & tout le monde verra deſormais, des croix ſur tous les monumens qui nous reſtent de l'ancienne Egypte, ſur tous les obeliſques ; & non ſeulement entre les mains d'Apollon Horus, mais au col du Dieu Apis & de Jupiter Ammon, au Thyrſe de Bacchus, ſur les vaſes ſacrez, ſur les Cymbales des Corybantes, ſur le bonnet des Prêtres des Idoles. On en verra ſur les étendarts des Romains, & au col de leurs Veſtales. Les Phéniciens ne repreſentoient-ils pas la Déeſſe de Syrie, avec une longue Croix à la main ? On a trouvé des Croix dans le tréſor des Incas du Perou & en divers endroits de l'Amerique. Or qu'on ne s'aviſe pas de s'inſcrire en faux contre tout cela, en diſant que ſi cela étoit ainſi, tous les autres Auteurs en auroient parlé : car ce ſont ici des faits d'une nature à être verifiez en un moment. Les Croix en queſtion ſont très-bien formées, &

en tout, ſemblables à celles que nous formons, ou que nous voyons tous les jours : que les Auteurs en ayent parlé ou non, cela n'empêche pas le fait de ſubſiſter. Il ne faut pas croire cependant que perſonne n'en ait parlé, puiſque ce ſont les divers Auteurs qui nous ont tranſmis ces monumens; mais ils l'ont fait en Copiſtes & ſans une reflexion expreſſe : le P. Lafitau en parle d'une maniere ſyſtematique.

Il cite encore Saint Jerôme, qui prétend que le *Tau* des anciens Hébreux étoit une Croix ; il l'étoit auſſi dans les Hierogliphes Egyptiens, chez qui c'étoit le ſymbole de la vie future ; chez les Grecs c'étoit le ſigne du ſalut & d'abſolution dans les Jugemens ; chez les Chinois, la Croix eſt un ſymbole de perfection, & exprime le nombre de dix, comme chez les Romains ; elle étoit auſſi dans les Hieroglyphes Mexiquains ; en Tartare *lama* ſignifie croix : les Lamas en portent & l'ont en ſinguliere veneration. Tout cela dans un ſiſtême dit beaucoup.

Initiations aux misteres.

Qu'il se soit glissé des abomina-
tions énormes dans ces misteres &
dans ces initiations, cela est hors de
doute ; il s'en est bien glissé dans ce
que la Religion a de plus saint. C'est
l'esprit de la chose qu'il faut encore
prendre ici, & voir si dans le fonds
même de cette chose, les abus qui s'y
sont introduits, n'y trouvent pas leur
condamnation. Toutes les Reli-
gions ont toûjours eu leurs misteres
& leurs initiations comme la verita-
ble.

Or chez les Payens de tous les
tems & de nos jours, ces initiations
ont consisté & consistent du côté de
l'esprit, dans une étude profonde de
la Religion, & de ce que nous ap-
pellons la Théologie ; du côté du
cœur, dans un renoncement aux plai-
sirs, même permis ; & dans la prati-
que des plus rigoureuses penitences,
& des plus héroïques vertus ; & en-
fin de la part de l'homme exterieur,
dans une consecration entiere &
comme un devoûment parfait de

toute la perſonne au ſervice de
Dieux & des Autels ..

Il y avoit pourtant divers degre
d'initiations ; car tous ne ſe conſa
croient pas aux Autels, & l'on ſ
faiſoit initier pour la guerre, pou
la Chevalerie, pour le commande
ment d'une armée, pour le gouver
nement d'un Empire, & pour tou
ce qui étoit un peu conſiderable dan
la vie. Or c'étoit toûjours par l
ſouffrance, le jeûne, la veille, l
priere, la confeſſion de ſes peche
& par l'effuſion même de ſon ſan
qu'on ſe faiſoit guerrier, Chevalier
Chef, Roi, Prêtre ou Devin.

Initiations communes à tous.

Tout enfant qui venoit au mon
de, étoit initié par une eſpece de Bap
tême ; car c'étoit l'uſage de toute l
gentilité ancienne, & il l'eſt encor
de toute l'Amerique, de plonger le
enfans nouveaux-nez dans l'eau
Chez tous les Sauvages, le pere, l
mere ſe mettent en penitence dè
qu'il leur nait un enfant, ils on
l'idée confuſe d'un peché originel

qui a infecté la nature humaine; tous les anciens Idolâtres avoient la même idée. Les Sauvages pratiquent même une eſpece de circonciſion; quelque tems après la naiſſance d'un enfant, ils font venir un Prêtre, ou Devin, qui perce en ceremonie le nez & les oreilles de cet enfant, auquel on donne pour lors le nom qu'il doit porter.

L'uſage du bain tous les matins pour ſe purifier, eſt ordinaire en Amerique comme chez les Anciens: les ſeparations des femmes & des filles, & leurs purifications qu'on croiroit propres des Juifs, étoient de toute la gentilité, & s'obſervent dans toute la rigeur parmi les peuples les plus ſauvages de l'Amerique.

Initiations des guerriers.

Ce morceau du ſiſtême du Pere Lafitau n'eſt pas le moins recherché, ni le moins intereſſant pour la Religion, dont on n'a pas toûjours l'idée qu'on devroit en avoir. Le Pere Lafitau s'attache dans tout ſon ouvrage, à établir que la Religion a lieu

par tout, & qu'elle doit ſe répandre ſur toute la conduite, & ſur les actions qui paroiſſent les plus indifferentes, & ſouvent les plus contraires à l'eſprit de la Religion.

Il fait voir qu'une des grandes qualitez que Dieu ſe donne, c'eſt celle de Dieu Sabaoth, ou Dieu des Armées ; & que de tout tems la guerre a été un acte de Religion : elle l'eſt certainement dans le Chriſtianiſme, témoin les divers ordres de Chevalerie, & la bénédiction des drapeaux & des tambours. Il n'y a pas même ſi long tems que la Chevalerie étoit une initiation commune à toute la Nobleſſe ; nos Academies ſont le foible reſte des écoles de Chevalerie, où par jeûnes, prieres, veilles, retraites en chambre noire, confeſſion, communion, accolade, ſoufflet, endoſſement du harnois, & autres ſaintes pratiques, on ſe devoüoit au Dieu des Armées.

Or ce n'eſt pas de la gentilité que l'Egliſe a pris cette pratique, comme quelques Auteurs l'ont avancé ; de tout tems Dieu a été en poſſeſſion d'avoir ſes Chevaliers & ſes ſol-

dats ; & la gentilité même nous sert de preuve de l'antiquité de cette possession ; puisque évidemment elle ne l'a reçûë que de Dieu, de qui l'Eglise l'a reçûë aussi, avec cette difference qu'elle est devenuë idolatrique & pleine de superstitions chez les gentils, au lieu que l'Eglise a toûjours reprouvé & proscrit la superstition, que le libertinage n'a pas laissé de tems en tems d'introduire dans la profession des armes.

Chez les Anciens, Mars étoit le Dieu des batailles ; or c'étoit là uniquement un nom & un attribut different d'un même Dieu, connu tantôt sous celui d'Apollon & du Soleil, tantôt sous celui de *Jupiter*, *Jovis, ou Jehova*, tantôt sous celui de *Sabazius*, ou *Sebadius*, fort relatif à *Sabaoth*, tantôt comme nous avons dit, sous celui de *Atabirius*, &c.

Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que les Sauvages ont leur Mars, Dieu des batailles : car les Hurons l'appellent *Areskoui*, ou *Aresk*, & les Iroquois *Agriskouë*. Or *Ares*, ou *Aris* en Grec, signifie *Mars*, qui en

derive, & *Aregovan* en Iroquois, comme *Aregein* en Grec, signifie *faire la guerre.* Du reste la plûpart des Sacrifices & des Fêtes des Sauvages, & les chants & les danses dont ils les accompagnent, sont relatifs au Dieu des Armées & à la guerre comme dans toute l'antiquité.

Theurgie, Divination, Magie, &c.

Le sistême de Theurgie, de Magie, de Divination, de jouglerie des Sauvages est tout à fait ressemblant à celui des Anciens : ils ont la Pyromancie, l'Hydromancie, la Necromancie : tout ce qu'on dit des Pythies, des Sybilles s'y retrouve de point en point : ils ont leurs bons Devins, leurs Orphées, qu'ils reverent comme des hommes cheris de Dieu, ou des genies bienfaisans ; ils ont leurs Sorciers, Magiciens & Enchanteurs qu'ils detestent comme livrez au demon & aux mauvais genies. C'est le détail de tout cela qu'il faut lire dans l'Auteur.

Morale.

Du reste rien n'est plus sain que le fonds de la morale du Paganisme de tous les tems : or ce n'est pas une simple morale que la raison dicte : c'est une morale theologique & de révélation qui inspire le renoncement aux plaisirs permis, l'amour de la souffrance, le mépris de soi-même, de sa vie, de ses biens, & cela en vûë d'une immortalité malheureuse qu'il faut éviter, ou heureuse qu'il faut acquerir : car les Sauvages croyent constament une immortalité, & un *païs des ames*, comme ils le nomment, où les bons sont recompensez & les mechans sont punis.

En verité la Religion est bien ancienne, & l'on voit bien que Dieu a toûjours voulu sauver les hommes, & que c'est leur faute, s'ils ont fait servir à leur perte, ce qu'il leur avoit donné dès le commencement pour leur salut & pour leur plus haute perfection.

ARTICLE LXXXII.

HISTOIRE DES PROVINCES Unies, des Païs-Bas par M. Le Clerc, Tome I. vol. in fol. pp. 342. avec les principales médailles & leur explication; pp. 208. A Amſterdam chez l'Honoré & Châtelain. 1723.

Nous avons déja rendu compte du commencement de cette Hiſtoire. Elle eſt ſi féconde en évenemens mémorables, qu'elle fourniroit encore aiſément la matiere de pluſieurs Extraits ; mais pour ne pas entretenir trop ſouvent le public ſur un même ſujet, nous allons donner ici toute la ſuite de l'Ouvrage, en reſſerrant un peu plus les matieres.

„ Jamais, dit Mr Le Clerc au „ commencement du 4^e^ Livre, la „ perte d'un pere, ou d'un bienfai- „ teur, ou d'un Prince, ne cauſa plus „ de triſteſſe que celle du Prince „ d'Orange dans les Provinces Con- „ féderées. On peut dire en effet

qu'il étoit le pere de la Republique.»
Mais ne peut on pas dire aussi après Bentivoglio, que s'il ne s'en rendit pas le maître absolu, ce fut, parce qu'il n'en eut pas le tems? On ne se persuade pas aisément qu'un Prince qui avoit l'ame si élevée, n'ait donné tant de combats que pour acquerir dans une petite Republique, la gloire d'un bon Citoyen: tant de zéle est ordinairement suspect dans les Grands. Quelques traits de sa vie font entrevoir dans ce Prince un autre dessein que celui d'assûrer les privileges des peuples. Quand on voit dans la suite, Maurice son fils & son Successeur, aspirer à la Souveraineté, on s'imagine que le fils avoit reçû du pere les premieres idées de ce projet. Enfin leur posterité a été souvent suspecte sur ce point aux Hollandois mêmes.

» Les Etats de Hollande & de Ze-
» lande, ajoûte M. Le Clerc, pour
» marquer la reconnoissance qu'ils
» avoient pour ce grand homme,
» prirent pour leur Gouverneur &
» pour leur Capitaine General tant
» par mer que par terre, le Comte

» Maurice son fils qui n'avoit que » dix-huit ans ».

On remarquera ici en passant, que quelques pages après, l'Auteur repete la même chose en differentes circonstances jusqu'à deux fois; ce qui répand sur ce fait une obscurité qu'il étoit aisé d'éviter.

Comme Maurice n'étoit point encore assez habile ni assez puissant pour soûtenir le poids du Gouvernement, les Etats implorerent le secours des Princes étrangers. Ils envoyerent deux fois inutilement des Ambassadeurs à Henri III. Roi de France pour le conjurer d'accepter la Souveraineté de leurs Provinces. Ils firent ensuite les mêmes instances auprès d'Elisabeth Reine d'Angleterre, avec aussi peu de succès, quoiqu'ils parussent disposez à accepter toutes les Loix qu'on voudroit leur imposer. C'est ainsi que ces peuples si jaloux de leur independance, pour laquelle ils combattoient depuis tant d'années, s'offroient alors eux-mêmes à subir un nouveau joug, & mettoient, pour ainsi dire, leur liberté à l'enchere.

Sept. 1724.

Mais Henri étoit occupé à défendre ses propres Etats contre la Ligue qui venoit d'éclater ; & Elisabeth ne trouvoit déjà que trop d'embarras dans le Gouvernement de l'Angleterre & de l'Irlande. Si Henri IV. avoit été alors sur le trône, la France compteroit peut-être aujourd'hui les Païs-Bas au nombre de ses Provinces.

Cependant le Prince de Parme persuadé « que la mort du Prince » d'Orange causeroit un grand chan» gement dans les affaires, & feroit » perdre courage aux Provinces Al» liées, destituées d'un Chef estimé » & cheri de tout le monde », resolut de continuer la guerre avec plus de vigueur que jamais. Il assiegea, ou plûtôt il bloqua Anvers, & croyant que le succès de ce siege decideroit du sort des Païs-Bas, il employa toute son habileté à le faire réüssir. Les Flamands mirent aussi tout en œuvre pour sauver la Place. On vit d'un côté le Prince construire des ponts & élever des digues dont l'execution paroissoit impossible ; & de l'autre, les Assiegez inventer

des feux d'artifice & des machines dont l'effet étoit surprenant. La Place ne se rendit qu'après avoir essuyé pendant un an de siege, tous les maux que souffre une ville, reduite aux dernieres extrémitez.

Comme l'Auteur accuse les Catholiques d'avoir souvent abusé de leur pouvoir en maltraitant les Protestans, quoique ceux-ci observassent toutes les Loix civiles, il auroit dû, pour ne point paroître partial, rapporter ici ce qu'on lit dans quelques Historiens à l'occasion de la prise d'Anvers; que les Protestans, pour se vanger de cette perte, chasserent d'Amsterdam la plûpart des Catholiques.

La prise d'Anvers étonna les Provinces, & fit craindre à Elisabeth que les Etats découragez ne se remissent sous l'obéïssance du Roi d'Espagne. Elle continua cependant de refuser la Souveraineté des Païs-Bas; mais elle conclut avec les Etats un traité de *Protection*, en vertu duquel elle leur envoya des troupes commandées par le Comte de Leicestre, qui avoit beaucoup de part

à sa faveur, & à qui les Etats donnerent le tître de Gouverneur General au nom de la Reine. Ce Comte abusant de la foiblesse de la Republique, prit dans les Provinces une autorité absoluë : il changea les garnisons & les Magistrats des villes : il viola impunément les privileges de la nation : il se faisoit traiter d'*Excellence*, tître alors reservé aux Princes, & il affectoit tous les airs d'un Souverain. Elisabeth en fut elle-même choquée, & le lui fit sentir par un billet fort vif qu'elle lui écrivit : Mais Leicestre sçût l'appaiser, sans changer pour cela de conduite.

Les choses demeurerent en cet état pendant deux ans, au bout desquels Elisabeth fatiguée des plaintes qu'on lui faisoit de ce Gouverneur, le rappella en Angleterre. Ce ne fut pas pour le punir, ce fut plûtôt pour l'élever à une nouvelle dignité : car elle le fit Generalissime des troupes qu'elle vouloit opposer à celles que les Espagnols étoient sur le point d'envoyer en Angleterre. Leicestre mourut peu de tems après, comblé de tous les honneurs militaires ; mais

heureuſement, dit M. Le Clerc, ſa capacité ne fut jamais miſe à l'épreuve.

L'Auteur fait ici un long recit de l'entrepriſe de Philippe II. ſur l'Angleterre, avec une deſcription exacte de cette fameuſe flotte Eſpagnole nommée l'*Invincible.* Le détail en eſt curieux; mais il paroît hors de ſa place dans une hiſtoire abregée, où l'on fait profeſſion d'*éviter les détails*; d'autant plus que cet évenement ne ſe rapporte qu'indirectement à l'Hiſtoire des Provinces-Unies. La reflexion qu'il cite de Grotius ſur les ſecours que Philippe envoya preſqu'en même tems aux Ligueurs de France, eſt beaucoup mieux placée. Car c'eſt une remarque digne de l'Hiſtoire, que les Provinces-Unies furent redevables de leur ſalut à la mauvaiſe politique, ou plûtôt à l'ambition demeſurée de Philippe II. Au lieu d'employer toutes ſes forces & toute ſon habileté à s'aſſûrer la poſſeſſion des Païs-Bas ſur leſquels il avoit des droits inconteſtables, & qui étoient ſur le point de lui échaper: ce Prince épui-

ſoit tous les tréſors des Indes & toutes les forces d'Eſpagne en projets également injuſtes & chimeriques. La défaite de ſa flotte *Invincible*, & l'expedition du Duc de Parme en France, donnerent le tems aux Provinces-Unies de reprendre de nouvelles forces. *Deſlors*, comme dit Grotius, *les Etats commencerent à ſe flatter, que leur entrepriſe pourroit réuſſir par les ſeules forces humaines, & qu'il n'étoit plus beſoin de miracles.*

En effet les Flamands, profitans de ces diverſions, firent pluſieurs conquêtes ſous la conduite du Prince Maurice, qui égaloit déjà dans une ſi grande jeuneſſe, la gloire des plus grands Capitaines. Entre ces conquêtes celle de Breda eſt remarquable par la maniere dont la Place fut ſurpriſe. Les Eſpagnols aiderent eux-mêmes à introduire dans le port de la ville, un bâteau qu'ils croyoient chargé de tourbes, & qui étoit en effet rempli d'ennemis; à peu près comme les Troyens introduiſirent autrefois dans leur ville le fameux cheval de bois. On vît encore en cet-

te occasion un exemple étonnant de courage dans un soldat, lequel étant caché avec les autres au fond du bâteau, & craignant qu'une toux, dont il étoit tourmenté, ne les fît découvrir, presenta lui-même son épée à ses camarades en les priant de le tuer.

Le Duc de Parme retourna de son expedition de France comblé de gloire; mais avec une santé ruiné il ne fit plus que languir jusqu'à sa mort, qui arriva à la fin de l'année 1592. Les Espagnols perdirent en lui un des plus grands Capitaines qui ayent commandé leurs armées. Monsieur Le Clerc ne lui prodigue cependant pas les éloges, & semble s'être plus attaché à censurer ses défauts qu'à faire connoître ses vertus. Cette reserve plaira d'autant moins que cet Auteur se plaint du peu d'équité du Cardinal Bentivoglio pour les Princes d'Orange. Il auroit encore pû faire remarquer que la mort du Duc de Parme est, pour ainsi dire, la premiere époque de la perte des Païs-Bas pour l'Espagne. Tandis que ce Prince vécut,

les Eſpagnols pouvoient eſperer que ſon habileté retabliroit leurs affaires; mais ſa mort dût faire évanoüir toutes leurs eſperances : car puiſque ce grand homme avoit échoüé dans le deſſein de reduire les Païs-Bas, on ne pouvoit plus ſe flatter d'y réuſſir.

Le Livre 5^e contient ce qui ſe paſſa ſous le gouvernement de l'Archiduc Erneſt, frere de l'Empereur Rodolphe. Philippe nomma ce Prince pour ſucceder au Duc de Parme : mais Erneſt ne ſe rendit dans les Païs Bas qu'en 1594. & il y mourut en 1595. un an après ſon arrivée, ſans avoir rien fait de remarquable.

Le gouvernement du Cardinal Albert, frere cadet d'Erneſt, & qui lui ſucceda, fait la matiere du 6^e Livre. On y voit l'Eſpagne ſoûtenir trois guerres à la fois : car outre celle des Provinces-Unies que le Prince Maurice continuoit toûjours avec ſuccès, Henri IV. pour ſe vanger des ſecours que Philippe II. avoit donnez à la Ligue, lui déclara la guerre en ce tems-là, & la porta dans l'Artois & les Provinces Wallones. La Reine Eliſabeth fit de ſon

côté équipper une flotte pour faire ſur les côtes d'Eſpagne des repreſailles de l'entrepriſe que Philippe avoit faite ſur l'Angleterre. Cette flotte entra dans le port de Cadiz où elle brula ſous le canon même de la ville, un grand nombre de vaiſſeaux Eſpagnols : les Anglois ayant enſuite fait leur deſcente, entrerent dans la Place & y firent un butin immenſe.

Ce Livre eſt terminé par trois évenemens memorables. Le premier eſt la paix qui ſe fit à Vervins entre la France & l'Eſpagne. Le ſecond eſt le mariage du Cardinal Albert avec Iſabelle, Infante d'Eſpagne, à qui le Roi ſon pere donna pour dot tous les Païs-Bas, mais avec tant de reſerves & de reſtrictions qu'il étoit aiſé de juger qu'ils retourneroient bientôt à l'Eſpagne. Le troiſiéme eſt la mort de Philippe II. laquelle donne occaſion à l'Auteur de faire ſur la conduite & la politique de ce Prince, des reflexions qu'il repete trop ſouvent.

Dans le 7^e Livre Mr Le Clerc après avoir raconté quelques expe-

ditions militaires qui se firent de part & d'autre, & l'entrée magnifique d'Albert & d'Isabelle qu'on nommoit communément les Archiducs, dit que Henri IV. averti du besoin pressant que les Etats avoient d'un secours d'argent pour payer les troupes, leur envoya trois cent mille francs. « Ce fut, dit-il, un servi-
» ce digne d'un grand Prince, &
» qui le peut excuser des ingratitu-
» des qu'on lui reproche d'ailleurs
» à l'égard des particuliers qui l'a-
» voient servi ». Il est étonnant que notre Historien choisisse précisément l'endroit où Henri IV. sert si bien la Republique, pour y placer ce reproche prétendu d'ingratitude. Quand cette accusation seroit vraye, la bienséance voudroit qu'il l'eût placée ailleurs, pour ne pas ternir l'éclat d'une belle action par le reproche d'un vice honteux ; mais je ne sçais de quelles sources l'Auteur a tiré cette accusation, si ce n'est de ces sources empoisonnées par le fiel de la Satire, telles que sont la Confession Catholique de Sanci, le divorce Satirique, les amours du

Grand Alcandre, & d'autres libelles de cette espece; car ce sont-là les Auteurs favoris des Ecrivains Protestans. Il est du moins constant que si quelques particuliers ont eu sujet d'accuser Henri IV. d'ingratitude, il y a aujourd'hui en France plusieurs Maisons illustres qui sont des monumens vivans de sa reconnoissance & de sa generosité. L'Auteur devoit encore faire reflexion que l'ingratitude envers quelques particuliers n'est pas un vice personnel dans un Roi: c'est un defaut necessaire & commun à tous les Rois, parce qu'il leur est impossible de recompenser tous ceux qui les servent.

La France rendit encore bientôt après, un nouveau service aux Provinces-Unies; car l'Auteur avouë qu'elles furent surtout redevables aux troupes Françoises, du gain de la bataille de Nieuport: bataille celebre dont Monsieur Le Clerc décrit toutes les circonstances, & qui mit le comble à la gloire du Prince Maurice. L'Archiduc repara cependant sa perte avec beaucoup de courage, & obligea le Prince, tout victorieux

qu'il étoit, à lever le siege de Nieuport. Les Etats firent de leur côté, une perte considerable par la mort d'Elisabeth, Reine d'Angleterre, dont le Successeur Jacques VI. Roi d'Ecosse fut beaucoup moins favorable à la Republique.

On lit enfin dans le 8ᵉ Livre la prise d'Ostende par le fameux Marquis de Spinola, après trois ans d'un siege des plus memorables de ces derniers tems. La prise de cette Place commença la reputation de ce grand General. L'Archiduc & les meilleurs Officiers Espagnols avoient été contraints d'abandonner le siege, & ce ne fut que par des efforts extraordinaires que le Marquis de Spinola réüssit dans cette entreprise. L'Auteur rapporte quelques pensées un peu outrées de Bentivoglio sur ce sujet. « Il fallut, dit ce Cardinal, plus » de trois ans pour emporter la Place, & le dernier jour qu'elle tint » contre l'ennemi, il étoit presque » plus incertain que le premier, de » quel côté tourneroit la victoire. » Les Assiegez ne manquerent ja» mais de secours par mer, & les

» Assiegeans ne cesserent point d'a-
» vancer leurs ouvrages du côté de
» la terre. On y fit une infinité de
» batteries, & on donna des assauts
» sans nombre. On y travailla plus
» sous la terre que dessus; tant il y
» eut de mines, & d'obstination à en
» faire. On inventa de nouvelles
» machines à qui il fallut donner de
» nouveaux noms. On y vit un con-
» traste perpetuel entre la terre & la
» mer, parce qu'on ne pût jamais fai-
» re tant de travaux sur la terre que
» la mer n'en détruisît encore davan-
» tage. Il y coula de part & d'autre
» des torrens de sang, & il sembloit
» qu'on avoit plus de plaisir à le
» verser qu'à le garder dans ses vei-
» nes. Enfin les Assiegez n'ayans pres-
» que plus de terrein à défendre, ils
» furent obligez d'abandonner à
» l'ennemi le peu d'espace qui leur
» restoit ». On compta qu'il y étoit
peri cent mille ames; & quand la
ville se rendit, il n'en restoit qu'un
petit espace qu'on nommoit la ville
de Troye. « L'Archiduc & l'Archi-
» duchesse, ajoûte Mr Le Clerc, eu-
» rent la curiosité de l'aller voir; ils

„ n'y virent qu'un monceau infor-
„ me de terre, où l'on ne voyoit
„ presqu'aucun reste de la ville : les
„ fossez étoient comblez, les courti-
„ nes abattuës, les remparts renver-
„ sez, & tout le reste des fortifica-
„ tions si confus, qu'on n'y recon-
„ noissoit plus rien, & qu'on avoit
„ même de la peine à voir où les at-
„ taques avoient été. Spinola néan-
„ moins leur montra où avoient été
„ les attaques de chaque nation, &
„ ce qui avoit donné le plus de peine
„ à prendre. Ils virent la grande
„ plate-forme, le canal du secours,
„ la grande digue & tout ce qui res-
„ toit des travaux qui avoient été
„ faits, avec beaucoup d'étonnement.
„ Ils ne pûrent voir qu'avec horreur
„ & compassion, des lieux où le fer,
„ le feu, la terre & la mer conjurez,
„ pour ainsi dire, ensemble à faire pe-
„ rir les hommes, avoient fait per-
„ dre la vie à un si grand nombre de
„ braves gens.

Maurice se vangea de cette perte par la prise de l'Ecluse qui se rendit après trois mois de siege, au lieu qu'Ostende avoit resisté trois ans, ce

qui fit dire à Theophile dans l'Ode qu'il adressa à ce Prince :

C'est ainsi que tes journées,
Comme on les compte pour un Dieu,
Valent autant que des années.

Cette guerre sanglante & opiniâtre, qui duroit depuis plus de quarante ans, fut enfin terminée par la tréve de 1609. Un Cordelier, nommé le Pere Neyen, fut un des premiers Negociateurs que l'Archiduc employa pour y disposer les Etats. On commença par une suspension d'armes qui fut suivie d'une tréve generale pour douze ans. L'Archiduc & les Espagnols reconnurent les Provinces-Unies pour des Etats libres & souverains; mais ce fut proprement la paix de Munster, comme dit Basnage, qui mit le sceau à leur Souveraineté près de quarante ans après cette tréve.

Mais à peine la Republique commençoit-elle à joüir d'un repos si necessaire, qu'elle se vit malheureusement replongée dans de nouveaux troubles causez par des diffe-

rends de Religion. C'eſt ce qui fait la principale matiere du dernier livre. Gomarus & Arminius, tous deux Theologiens Proteſtans, furent les Chefs des deux partis oppoſez, & la predeſtination fut le ſujet du different ; ce ne ſont plus dans cette Hiſtoire les Eſpagnols & les Flamands qui ſe font la guerre ; ce ſont les Profeſſeurs & les Miniſtres, les Gomariſtes & les Arminiens qu'on y voit aux priſes ; & cette nouvelle eſpece de guerre ne fut guéres moins dangereuſe pour la Republique.

Je ſortirois des bornes d'un Extrait, ſi je m'étendois ici en reflexions ſur les deux ſiſtêmes controverſez, & ſi j'entreprenois de ſuivre l'Auteur dans le détail peut-être un peu trop exact de cette grande querelle. Je me contenterai de dire que les Arminiens accuſoient les Gomariſtes d'attribuer à Dieu la cauſe de tous les pechez & de la reprobation, & d'enſeigner une eſpece de deſtin & de fatalité irrevocable pour le ſalut & la damnation. Le Gomariſtes accuſoient de leur côté, les Arminiens d'abandonner la doctrine de Calvin,

de soûtenir les erreurs de Pelâge, &
ce qui étoit pour des Protestans un
reproche beaucoup plus sensible, de
suivre la doctrine des Jesuites. Les
deux opinions partagerent tous les
esprits. Ce qu'un Ministre avoit
prêché le matin, étoit le soir même
refuté par un autre. Le peuple & les
femmes entrerent dans la querelle.
Les Magistrats entreprirent souvent
de la decider sans connoissance de
cause, & sans autorité legitime.
Bientôt les tumultes populaires, les
violences, les meurtres, & mille autres
semblables excès mirent tout
l'Etat en combustion. Le fameux
Barneveld en fut la principale victime.
Mais Monsieur Le Clerc a reservé
cette sanglante catastrophe,
le Sinode de Dordrecht & la fin de
ces troubles pour le second volume
qu'il prepare. Il finit ainsi ce premier
tome assez brusquement, l'Ouvrage
ayant été, dit-il, imprimé
plûtôt qu'il n'avoit crû.

Il est tems de dire aussi quelque
chose du stile de l'Auteur, comme
je l'ay promis dans le premier Extrait.
On peut dire en general que

son Histoire paroîtroit assez bien é-crite, si on n'y trouvoit pas beau-coup d'endroits negligez. Quoique le stile en soit simple & sans orne-mens recherchez, il pourroit plaire, s'il étoit assez châtié. L'expression quelquefois assez noble, n'est pas partout également soûtenuë. On y trouve beaucoup de ces construc-tions équivoques, qui sont l'écuëil d'un Ecrivain lorsqu'il n'est pas exact. On y voit d'ailleurs beaucoup d'ordre & de netteté; mais les transi-tions sont trop simples & sans art, comme celles qui y sont si souvent repetées; *pour revenir presentement: pour dire quelque chose: pour passer à ce qui arriva: pour passer à une autre Province.*

Les reflexions politiques & mo-rales sont quelquefois judicieuses; mais pour l'ordinaire trop commu-nes. La plûpart sont moins des re-flexions que des declamations qui ne persuadent point, parce qu'elles font soupçonner de la partialité dans l'Auteur. Il n'est guéres possi-ble qu'un Historien ne soit point partial, quoiqu'ils protestent tous

le contraire; mais il doit employer toute son adresse pour ne le point paroître.

Il seroit encore à souhaiter que Monsieur Le Clerc eût embelli son Histoire par des portraits & des caracteres, ou du moins qu'il en eût mieux marqué les principaux traits. Les couleurs n'en sont ordinairement ni assez vives ni assez brillantes. Grotius auroit pû lui servir de modéle pour caracteriser ses personnages, & Basnage pour les finir. Monsieur Le Clerc auroit encore dû imiter ces deux illustres Historiens dans le choix des reflexions, dans la noblesse des pensées & la majesté de l'élocution. Mais comme il n'est pas permis à tout le monde d'atteindre à cette perfection; il auroit du moins dû moderer la precipitation interessée de ses Libraires, qui pour mettre plûtôt l'Ouvrage en vente, n'ont pas donné le tems à l'Auteur de faire une table, & de mettre à la marge de chaque page les titres des matieres, non plus que de corriger beaucoup de fautes d'impression & d'ortographe, qui

pourroient contribuer à decrediter ſon Livre.

Une choſe que le public pardonnera beaucoup moins à Meſſieurs l'Honoré & Châtelain, c'eſt d'avoir groſſi de moitié ce volume *infolio*, en ajoûtant à l'Hiſtoire de Monſieur Le Clerc, l'Ouvrage d'un autre Auteur, qui eſt une ſeconde Hiſtoire des Provinces-Unies par les medailles. Ces medailles ſont déjà connuës de tout le monde, & toutes les bibliotheques les ont dans la Hollande Metallique. Si ces Meſſieurs en vouloient faire une ſeconde Edition, ils pouvoient la faire à part, ſans obliger ceux qui ont déjà ce recuëil, à l'acheter de nouveau; d'autant plus que parmi toutes ces medailles, il y en a une grande quantité qui ne meritent pas d'être achetées deux fois. Je parle ſurtout des plus anciennes qui devroient naturellement être les plus curieuſes, & dont la plûpart ne ſont rien moins que des medailles. Ce ſont plûtôt des Eſtempes d'un fort mauvais deſſein, des plans de Ville & de batailles, des Satyres, des monnoyes,

des Devises insipides avec des Legendes de mauvais gout, enfin des pieces qui n'ont certainement rien de la noble simplicité des anciennes medailles.

Telle est celle où l'on voit d'un côté, des Flamands Protestans & Catholiques que le Conseil *des troubles* fait perir par divers supplices, & sur le revers de laquelle on lit ces paroles attribuées à l'Espagnol Jean Vargas, president de ce Conseil: *Heretici fraxerunt templa; Catholici nihil fecerunt contra: ergo omnes debent patibulari.* Telle est encore celle où l'on a representé un Oranger, Hierogliphe de la maison d'Orange; & au dessus de l'Oranger, la foudre qui éclate d'un côté sur le Roi Jacques, lequel s'enfuit épouvanté, tenant en main sa couronne & laissant tomber son sceptre; & de l'autre, sur le Jesuite Peters qui emporte en fuyant, le jeune Prince de Galles & un Ciboire. Ce beau tableau est expliqué par la Legende, *Ite Missa est. Allez, la Messe est finie*: pour signifier que Guillaume III. avoit chasſé

ſé le Roi Jacques, & proſcrit la religion Catholique.

On ne voit pas pourquoi l'Auteur de ce recuëil a recherché avec tant de ſoin, des monumens ſi peu dignes d'attention, ſi ce n'eſt pour faire connoître à la poſterité le mauvais goût du ſiecle où ces medailles ont été frapées. J'avouë qu'elles pourront ſervir à l'Hiſtoire dans les ſiecles à venir. Mais comme elles ne nous apprennent rien aujourdhui qui ne ſoit connu de tout le monde, il paroît qu'on s'eſt trop preſſé de les graver. Il faut encore avoüer que l'explication que l'Auteur en donne, eſt écrite avec elegance & nobleſſe; mais il devoit par une ſage critique, en retrancher pluſieurs de ſon recuëil, & les Libraires auroient dû retrancher du Livre de Monſieur Le Clerc le recuëil tout entier.

Article LXXXIII.

LETTRE OU L'ON PROPOSE des difficultez contre le Sistême du Pere Castel.

MON REVEREND PERE.

Souffrez que je m'adresse à vous pour communiquer par votre moyen au Reverend Pere Castel quelques difficultez sur son nouveau sistême de Physique, dans lequel il y a bien des choses qu'on peut admettre, mais dont toutes les parties ne me paroissent pas également incontestables.

1°. Ce Pere semble pretendre que dans tous les corps il y a une pesanteur innée & intrinseque : en verité il faudroit laisser cela aux Anglois modernes, & aux anciens Arabes : les Cartesiens, les François ne passeront jamais cet article. Je ne voudrois pas neanmoins assûrer tout à

fait que le Pere Castel ne soit pas bon François en ce point, parce qu'il promet d'expliquer ailleurs la cause de la Pesanteur : mais pourquoi differer ? C'est là ce qu'on souhaitoit le plus de trouver dans son Ouvrage; & c'est par là qu'il falloit commencer, sans tant de preliminaires, qui regardent bien plus l'Histoire de la nature que la belle Physique.

2°. Le Pere Castel prétend des choses contradictoires, lorsqu'il prétend qu'une pierre pese vers la terre & en même tems vers le ciel, & que chaque corps pese en tous sens: & je voudrois bien lui demander pourquoi une pierre tombe sur la terre, tandis qu'elle pese vers le ciel ?

3°. On n'a jamais expliqué la generation du feu qui est au centre, ou plûtôt dans les entrailles de la terre par la pesanteur, & ce sistême paroît aussi insoûtenable que nouveau. La pesanteur paroît au contraire beaucoup plus propre à étouffer le feu, qu'à l'allumer. Le Pere Castel entr'autres exemples, cite celui du foin verd qui s'enflâme, lors qu'il est

amoncelé; comme ſi tout le monde ne ſçavoit pas que la peſanteur ne fait rien à cela, & que c'eſt la fermentation occaſionnée par les parties aqueuſes, qui mettent les parties ſalines & ſulphureuſes en mouvement; autrement le foin ſec amoncelé s'enflameroit auſſi, puiſque la peſanteur eſt la même; mais les parties aqueuſes n'y ſont pas; il s'en eſt même exhalé beaucoup de ſalines & de ſulphureuſes; & les autres ſe ſont unies & fixées les unes auprès des autres.

4°. Croyez vous au reſte le Pere Caſtel bien perſuadé de cet étonnant paradoxe, que le feu peſe, & qu'il peſe plus que tout autre Corps? Pour moi je ſuis fort d'avis de laiſſer là Ariſtote avec ſa pretenduë legereté du feu: mais je ne crois pas que pour être Carteſien, c'eſt-a-dire, Anti-Ariſtotelicien, il faille ſe jetter tout à fait dans l'extremité oppoſée comme le fait le Pere Caſtel: il ſuffit de dire que le feu n'eſt ni leger ni peſant, ou tout au plus qu'il n'eſt pas abſolument leger, mais reſpectivement plus leger que les autres ſubſtances,

ſur leſquelles évidemment on lui voit toûjours prendre le deſſus. Le Pere Caſtel peut-il ne pas voir que la flâme ſurnage toûjours les matieres groſſieres qui la produiſent ? Pourquoi donc, dit le Pere Caſtel, le feu ſe produit-il & s'entretient-il toûjours dans l'endroit le plus bas, & dans le centre de la terre ? Il s'y produit par accident, & s'y entretient tant qu'il y trouve dequoi s'entretenir : cela n'a rien de commun avec la peſanteur.

Voilà mon Reverend Pere une partie des difficultez que l'on peut faire contre la premiere partie du ſiſtême du Pere Caſtel : s'il les agrée & qu'il daigne les honorer de quelque réponſe, je pourrai lui en propoſer de beaucoup plus dignes de ſon attention contre la ſeconde partie de ſon ſiſtême, laquelle en fourmille au moins pour moi. Je ſuis,

MON REVEREND PERE,

Votre trés-humble & trés-obéïſſant Serviteur B***

ARTICLE LXXXIV.

REPONSE A LA LETTRE precedente par le Pere Castel Jesuite.

1°. L'Auteur a raiſon de n'oſer pas aſſûrer tout à fait que je ne ſois pas bon François ſur l'article de la peſanteur, qu'il me ſoupçonne ſans raiſon de croire innée & intrinſeque : je m'en ſuis aſſez expliqué dans mon Ouvrage & ailleurs.

2°. Vouloir que je commence le ſiſtême de la peſanteur par la cauſe primitive de cette peſanteur, c'eſt vouloir que je commence par le plus caché, que je paſſe de l'inſenſible au ſenſible de l'inconnu au connu ; que je traite la queſtion avant que d'en avoir établi l'état ; que j'explique une choſe que je ne connois pas, que la ſintheſe precede l'analiſe; c'eſt à dire, que l'invention precede la recherche: c'eſt vouloir en un mot que j'échoue au même écüeil où tous les autres ont échoüé, en donnant une hypotheſe pour un ſiſtême, & un Roman pour une Hiſtoire. Je prie

l'Auteur de m'en diſpenſer.

3°. J'adopte ſans balancer, ce que l'Auteur inſinuë, que mon Ouvrage n'eſt qu'une Hiſtoire de la nature ; mais il me permettra de nier que l'Hiſtoire de la nature ne ſoit pas la belle, bonne & unique Phyſique, qui doive occuper des perſonnes d'un caractere ſolide, & tourné au vrai.

4°. J'ai, ce me ſemble, aſſez expliqué de quelle maniere un corps peſe en tous ſens ; il n'y a là rien de contradictoire : eſt ce que tout le monde n'admet pas dans nos liquides une peſanteur en tous ſens ? Je prie l'Auteur de relire mon Ouvrage.

5°. Une pierre tombe ſur la terre, parce que, quoiqu'elle peſe en tout ſens, elle peſe plus vers la terre, qu'en tout autre ſens.

6°. Peu importe qu'on ait expliqué juſqu'ici la generation du feu comme je l'explique, ou autrement : il s'agit d'un fait, l'explique-je bien ou mal ?

7°. Si la peſanteur du foin amoncelé ne contribuë en rien à ſon inflammation, pourquoi ne s'enflâme-t'il que lors qu'il eſt amoncelé ? Et ſi

tout dépend des parties aqueuſes, ſalines & ſulfureuſes, l'Amoncelement n'y en met point de nouvelles, pourquoi donc le feu ne s'y met-il que pour lors ? Je ne nie pas l'action des parties aqueuſes, ſalines & ſulfureuſes; j'admets même, ſi l'on veut, le nom de fermentation ; car on ne me verra jamais chicaner pour un mot, & l'on doit voir que jamais ſiſtême n'a été plus traitable que le mien ; j'adopte ſans façon tous les autres ſiſtêmes, parce qu'en effet c'eſt un ſiſtême que je forme, & que tout a ſa place dans un ſiſtême. Je conviens donc que l'action & la fermentation, & la trituration même, ſi l'on veut, des parties du foin, le mettent en feu lors qu'il eſt amoncelé; mais comme cette action, cette fermentation, cette trituration n'ont lieu que lors qu'il eſt amoncelé; & que cet amoncelement ne fait qu'entaſſer & appeſantir les parties l'une ſur l'autre, & qu'effectivement le feu ne prend pas d'abord, mais uniquement lorſque les parties ſe ſont appeſanties les unes ſur les autres, j'ajoûte au ſiſtême de l'Auteur mon

ſiſtême de peſanteur, ſans lequel je pretends que celui de l'Auteur n'auroit point de lieu : voilà tout.

8°. Quand je dis que la peſanteur produit du feu, j'ajoûte qu'elle le produit dans une matiere diſpoſée à s'enflamer, ou inflammable; & voilà pourquoi je me ſuis attaché à faire remarquer que la terre eſt pleine de matieres inflammables.

9°. l'Auteur me fait tort de ſoupçonner que je ne ſois point perſuadé d'une choſe que je donne comme en étant très-perſuadé; je le prie encore une fois de lire tout mon Ouvrage; il y trouvera quelque part que ſelon moi, un menſonge ingenieux ou ſçavant n'eſt qu'un menſonge.

10°. Ce n'eſt point l'envie d'être Anti-Ariſtotelicien, ni Anti-Carteſien, mais le bon ſens ſeul qui doit decider du parti que l'on embraſſe dans la Phyſique, comme dans tout autre ſcience : j'ai ſoûtenu la peſanteur du feu parce que je la crois.

11°. Je vois que la flâme ſurnage le feu groſſier; c'eſt tout ce que je vois.

12°. Si le feu se produit par accident dans le centre de la terre, pourquoi s'y produit-il constamment ? Je comprends facilement que c'est par accident qu'il se produit dans le sein des nuës & dans nos foyers ; il n'y est que passager.

13°. Le feu, dit l'Auteur, s'entretient dans la terre tant qu'il y trouve dequoi s'entretenir. Mais pourquoi la nature des choses est-elle intimement constituée de maniere que le feu trouve toûjours & doit trouver toûjours dans le centre, dequoi s'entretenir ?

14°. L'Auteur ne prouve pas que ce feu & son entretien n'ayent rien de commun avec la pesanteur. La pesanteur est une cause constante de ce feu, soit pour le produire par son effort sur le centre, soit pour l'entretenir en ramenant toûjours à ce centre les matieres combustibles.

15°. Je suis convaincu que la seconde partie de mon sistême *fourmille* de difficultez, & que l'Auteur ne manquera pas de saisir celles qui meritent le plus d'attention : il ne sçauroit me faire un plus grand plai-

ſir que de me les propoſer : ſa maniere eſt ſi pleine de candeur & de moderation que je me ferai toûjours un honneur & un devoir d'y répondre le mieux qu'il me ſera poſſible.

ARTICLE LXXXV.

L'HISTOIRE DE L'ACADEMIE, appellée l'Inſtitut des Sciences & des Arts, établie à Boulogne en 1712. *avec les pieces authentiques d'où l'on a tiré les circonſtances de ce recit : par Mr de Limiers Docteur en Droit : in* 8° *pages* 240. A Amſterdam, 1723.

C'Eſt à l'exemple de Monſieur Peliſſon, dont nous avons l'Hiſtoire de l'Academie Françoiſe, que Mr de Limiers nous donne celle de la nouvelle Academie de Boulogne. Ces ſortes d'ouvrages intereſſent toûjours le public, parcequ'ils repreſentent l'homme par ſon plus bel endroit qui eſt le merite de l'eſprit, & que chacun ſe flatte d'en avoir ſuffiſament ſa proviſion. Quoique la narration Hiſtorique de *l'Inſ-*

titut ſoit un peu courte, elle renfer-me pourtant aſſez le deſſein que ſ propoſe Mr de Limiers. D'ailleurs il a mis à cette brieveté, de bons ſup-plemens qui ſont les pieces authen-tiques, d'où il a tiré les circonſtan-ces de ſon recit; ainſi qu'il s'expri-me dans ſon tître.

Il commence par l'éloge de la vil-le de Boulogne qu'il appelle *la Me-re des Etudes*. Un nom ſi glorieux lui fut donné par l'Empereur Theo-doſe le Jeune, & la raiſon qu'on en apporte, c'eſt, qu'elle reçut dans ſon ſein les belles Lettres exilées preſque du monde entier. Cepen-dant lorſque les Muſes ſortirent d'A-thénes, ne trouverent-elles pas tant d'aſiles où ſe refugier, & ſe conſer-ver en honneur? Monſieur de Li-miers avouë que les Muſes ne man-querent pas alors de retraites; mais *ce ne furent*, dit-il, *que des lieux de paſſage*. Nulle autre ville que Bou-logne ne merita de fixer leur ſéjour, & depuis ces tems-là, elles y de-meurerent toûjours. Rome même, ſelon lui, Rome cette Maîtreſſe de l'Univers, s'eſt vûë contrainte d'o-

béïr à des maîtres, ennemis des Sciences & des beaux Arts. Boulogne est la seule ville qui ne se soit pas dementie sur ce point : » c'est
» d'elle, continue-t'il, comme d'u-
» ne source féconde, que Charlema-
» gne, le Restaurateur des belles Let-
» tres, tira les ruisseaux qu'il fit cou-
» ler en d'autres lieux : c'est elle qui
» fournit à Pavie & à Paris leurs
» premiers Academiciens, & aucu-
» ne autre, soit en Italie, soit ail-
» leurs, en faisant part de ses tre-
» sors, n'en a si bien conservé le
» fonds.

Après cet éloge, Mr de Limiers trouve étrange que l'on ait sçû jusqu'à present si peu de chose du nouvel Institut qui vient de s'établir à Boulogne. « Tant de Sçavans en
» parlent, dit-il, tous les jours ;
» tant d'étrangers qui ont passé par
» cette ville, vantent les merveilles
» du beau Palais consacré aux tra-
» vaux des Academiciens, qu'il
» semble qu'on eût déjà dû avoir une
» connoissance exacte d'un Institut
» qui fait tant d'honneur à l'Italie :
» & néanmoins à peine sçait-on en

„ quoi conſiſte cet établiſſement. Voilà ce qui a porté notre Auteur à faire toutes les recherches, dont il eſt capable pour donner aux Sçavans la juſte ſatisfaction qu'ils deſirent ſur ce ſujet. Il eut donc pluſieurs entretiens avec Mr le Comte de Marſilli, principal Auteur de l'Inſtitut: & il ne douta pas qu'étant à la ſource des lumieres, il ne reçût toutes celles qui étoient neceſſaires à l'execution complete de ſon deſſein. Mais plus la choſe étoit glorieuſe au Comte, dit Mr de Limiers, plus ſa modeſtie me devint un obſtacle invincible pour apprendre mille circonſtances qui le regardent perſonnellement. Ainſi il a fallu ſe contenter des pieces autentiques que M. de Marſilli a bien voulu communiquer, & qui compoſent toute cette Hiſtoire, diviſée en cinq Articles.

I. *De la Fondation de l'Inſtitut pour les Sciences & les beaux Arts.*

On ne ſçauroit traiter ce premier article, dit M. de Limiers, ſans parler de ce qui regarde la perſonne du

principal fondateur de l'Institut, & des differens degrez par lesquels il est parvenu à former & à remplir un dessein aussi glorieux qu'utile à sa patrie. Monsieur le Comte Loüis Ferdinand de Marsilli, noble Boulonnois, s'étant appliqué de bonne heure à l'étude des Mathematiques & des fortifications, alla servir en Hongrie dans les troupes de l'Empereur contre le Turc en 1682. Son habileté au métier de la guerre se fit bientôt connoître : le Prince Herman de Baden, premier President du Conseil militaire, l'employa à tous les ouvrages qu'il fallut construire sur les bords du Raab, pour se défendre ou se precautionner contre la puissance Ottomanne, &c.

Ce fut alors que le succès de ses études, dont il étoit redevable à sa patrie, lui inspira la premiere pensée & le premier desir de lui en marquer sa reconnoissance par des témoignages conformes à la ville de Boulogne si passionnée pour les Sciences & pour les beaux Arts. En effet, il ramassa un grand nombre de livres, sur l'art militaire, & quan-

tité de desseins sur la maniere d'attaquer & de défendre les Places. Son but étoit en cela d'instruire la Noblesse Boulonnoise à se signaler au besoin par les hauts faits dans la guerre, autant qu'elle se distinguoit par l'amour des belles Lettres. Il fit en ce même tems, dans ses intervalles de loisir, un bel ouvrage sur le fleuve du Danube; lequel ouvrage contient tout ce qu'on peut dire de plus curieux à cette occasion: l'original, écrit de sa main, se conserve dans la nouvelle Academie, avec tous les instrumens de Chimie & d'Astronomie qui lui furent pour lors necessaires. Après cela, choisi pour negocier la paix & pour regler les limites entre les deux Empires, il acheta une infinité d'excellens livres d'Histoire, de Geographie, &c. de Manuscrits Turcs, Grecs, Arabes, Persans, &c. de Fossiles, de Mineraux, de Metaux, de toutes sortes de curiositez de la nature. Tels furent les premiers ornemens de la riche Bibliotheque dont il formoit déja l'entreprise.

Le Comte de Marsilli devenu ma-

lade par ses fatigues excessives, quitta le service : il ne laissa pas néanmoins de faire pendant sa maladie, divers instrumens de Mathematiques, soit de bois, soit de cuivre; de preparer tous les appareils des Arts, dont les capitaux se voyent aujourd'hui distribuez en sept chambres dans le Palais de l'Institut. Ensuite il vint en France où il prit pour son séjour, la ville de Montpellier: en ce païs, dont l'air lui rendit la santé, il composa son Ouvrage intitulé : *Essai Physique de l'Histoire naturelle de la mer.* Le Manuscrit original en a été long-tems dans l'Academie Royale des Sciences de Paris : on peut voir dans l'Histoire de cette Academie, les éloges dont elle honora le Manuscrit, lequel doit bientôt être mis sous presse, &c.

Le Comte étoit encore à Montpelier, lorsque sur la crainte d'une guerre en Italie, il y fut appellé par le Pape Clement XI, qui lui donna le commandement de ses armées en 1708. Monsieur de Marsilli sçût bien mettre en œuvre cette confiance du Souverain Pontife : il obtint

mille monumens fort precieux de Clement XI, qui avoit un goût exquis pour les Sciences & pour les beaux Arts, outre sa profonde erudition. Le Comte se voyant si riche en toutes sortes d'Ouvrages de la nature & de l'art, donna bientôt au trésor qu'il avoit ainsi rassemblé, le *Nom d'Institut pour les Sciences & pour les beaux Arts.* Après quoi il offrit ces richesses au Senat de Boulogne; & sous les auspices du S. Pere, son Bienfacteur magnifique, il les consacra à l'usage des Sçavans de sa patrie. Le Senat accepta solemnellement la donation, le 31. Janvier 1712. & il acheta le Palais *Celesi* pour y loger tant de raretez litteraires. Les Professeurs de l'Institut travaillent actuellement à donner au public un detail exact & sçavant de tous ces Ouvrages divers: ce detail executé par d'excellentes plumes, ne sçauroit être que très-agreable & très-instructif. Telle est en extrait la maniere dont s'est fondée *l'Academie appellée l'Institut des Sciences & des Arts.*

I. ARTICLE. *De l'Union de l'ancienne Académie de Boulogne à l'Institut des Sciences, &c.*

Le nom, qu'avoit pris l'Academie anciennement établie, étoit celui-ci: *Les Philosophes inquiets.* Ce nom ne doit pas s'interpréter en mauvaise part, dit Monsieur de Limiers; il faut l'entendre dans le sens que l'Academie l'entendoit elle-même, & en ce sens, il signifie l'attention des Philosophes toûjours vive à chercher la verité, & leur resolution de ne se point donner de repos qu'ils ne l'eussent trouvée. Les membres qui composent cette Assemblée, sont partagez en quatre classes. La premiere classe est des Ordinaires, la seconde des Honoraires, la troisiéme des Numeraires; c'est-à-dire, de ceux qu'on destine à remplir les places qui viendroient à vaquer, & la quatriéme est celle des Eleves. Les matieres Philosophiques, qui se traitent par *les Inquiets*, sont divisées en six Articles; c'est à sçavoir, la Physique, les Mathematiques, la Me-

decine, l'Anatomie, la Chimie, l'Histoire naturelle : & pour chacu- ne de ces Sciences, il y a un Profe- ſeur particulier. Or c'eſt cette Aca- demie ancienne que le Senat de Bou- logne a crû devoir unir à l'Inſtitu pour un plus grand bien : en tell ſorte qu'on ne l'appelle plus au jou:d'hui, par un reglement en bon nes formes, que l'Academie de l'Inſ titut des Sciences, &c. ſurquoi notr Hiſtorien fait une remarque qu n'eſt pas hors de propos. On voit dit-il, que les Italiens veulent reve nir de leur vielle coûtume de deſi gner leurs Academies par des nom bizarres & myſterieux : il rapport enſuite les exemples de cette bizar rerie. Bien des gens nous ſçauron peut-être gré de tranſcrire ici ce exemples ; parce qu'ils apprennen en quelles villes de l'Italie il y a de Academies. A Boulogne, *degl'Otio* par antiphraſe, outre celle *degl'In quieti* : à Rome, *Humoviſti*, *Lin cei*, *Fantaſtici* : à Sienne, *Intronati* à Gennes, *Addormentati* : à Pa doüe, *Ricovrati*, *Orditi* : à Vicen ze, *Olimpici* : à Parme, *Innominati*

Milan, *Nascosti* : à Naples, *Ar-enti* : à Mantouë, *Inveghiti* : à Pa-ie *Affidati* : à Cesene, *Offuscati* : Fabriano, *Disuniti* : à Faïence, *ïloponi* : à Ancone, *Caliginosi* : à ɩimini, *Adagiati* : à Cittadi-Cas-ɛllo, *Assorditi* : à Perouse, *Insen-ɩti* : à Fermo, *Raffrontati* : à Ma-erata, *Catenati* : à Viterbe, *Osti-ati* : à Alexandrie, *Immobili* : à reſſe, *Occulti* : à Trevise, *Perse-eranti* : à Verone, *Filarmonici* : à ɔortone, *Humorosi* : à Luques, *Os-avi.*

Quelle fecondité en bizarreries! ʼoute l'Europe ensemble pourroit-lle en produire autant? Les fantas-ues n'ont qu'à choisir ici leur Aca-emie; il faudra qu'ils soient diffici-es à contenter, s'ils n'en trouvent as quelqu'une qui leur convienne. ɩu reste, M. Pelisson dans son Hiſ-oire de l'Academie Françoise, a bien aison de dire, comme on voit, u'il n'y a guéres que l'Academie de lorence, appellée *della Crusca*, qui 'ait pas cherché de finesse dans son om.

III. ARTICLE. *Des Statuts de l'Académie & de la forme de ses Assemblées.*

Monsieur de Limiers ne dit pas un mot de la premiere partie de cet article qui regarde les Statuts ; & de la seconde partie, il n'en dit qu'un mot. A l'égard de la forme de l'Academie ; voici, dit-il, tout ce qu'il en a pu recueillir. Chacune des matieres dont il a été fait mention dans l'article précedent, est mise entre les mains de deux Academiciens ordinaires, c'est à dire, du Professeur & du Substitut. Ils choisissent après cela sur le même sujet, les points susceptibles de diverses considerations : ils examinent & digerent bien ces points à diverses faces, afin de les traiter dans les conferences communes, où ils joignent toûjours à la Theorie la demonstration du fait.

IV. ARTICLE. *De l'Union de l'Institut avec l'Académie Clementine.*

Afin qu'il ne manquât rien à Bou-

logne pour remplir sa qualité de *Mere des Etudes*; il falloit qu'il y eût encore une Academie pour les *Arts liberaux*, dit notre Auteur. C'est ce qui s'est fait par l'union de l'Institut & de son Academie, avec l'Academie Clementine. Celle-ci erigée en 1712. sous le nom & sous la protection du feu Pape Clement XI, comprend les trois Arts liberaux qui ont fleuri de tout tems à Boulogne, & qui sont la Peinture, la Sculpture & l'Architecture, selon Mr de Limiers. Le but de cette triple union est de rendre le tout plus utile au progrès & à la perfection de chaque Science & de chaque Art; par les lumieres que ces Academies peuvent se communiquer reciproquement, & par le prêt mutuel qu'il est reglé qu'elles se feront, les unes de leurs instrumens, & les autres de leurs originaux. Neanmoins, elles ont toutes trois leurs Regles & leurs Assemblées separément, bien qu'unies de secours, de lumieres, de societé, & logées dans le même Palais.

V^e^ ARTICLE. *De la maniere dont s'est faite l'ouverture de l'Academie appellée l'Institut.*

L'ouverture de l'Institut se fit le 13. Mars de l'année 1714. en presence de Messieurs les Cardinaux de Boüillon & Casoni, & d'un grand nombre de Senateurs & Seigneurs de Boulogne. Monsieur Lelio Triompheti, President de la nouvelle Academie, en annonça l'érection à cette illustre & nombreuse Assemblée, & parla quelque tems avec beaucoup de delicatesse d'esprit sur la magnanimité des Instituteurs, sur la noblesse de l'entreprise, & sur la grandeur d'un tel bienfait : il toucha quelque chose de l'honneur & des avantages attachez aux belles Lettres. Après quoi, il remit la parole au Pere Dom Hercule Corazzi, Benedictin de la Congregation des Olivertans, Orateur nommé par l'Institut, pour traiter à fond le sujet ébauché par le President.

Dom Hercule s'acquitta de sa commission avec toute la dignité conve-

 nable

nable & à la matiere & aux Auditeurs. Son discours Latin se trouve tout entier dans cette Histoire, avec une Traduction Françoise de Mr de Limiers. Le dessein de l'Orateur est de montrer, « qu'il ne se pouvoit » rien faire de plus glorieux, ni de » plus utile pour la ville de Boulogne, que la fondation de l'Insti- » tut, uni aux deux autres Acade- » mies, soit pour approfondir les » merveilles de la nature, soit pour » porter à leur perfection les Arts » les plus excellens ». Les deux points de ce discours ayant été maniez avec une éloquence vive, l'Orateur felicite ses compatriotes sur leur nouveau bonheur, fait l'éloge du Cardinal Casoni, Legat, & du Comte de Marsili, & finit par celui de Clement XI.

Monsieur François Simoni, Lecteur public en Medecine & en Anatomie, fit à ce discours une courte reponse au nom de l'Academie: puis, il invita deux des principaux Academiciens, à faire en presence de toute l'assemblée, un essai des belles experiences, dont ils s'entretien-

nent dans leurs conferences particulieres. Le premier qui parla, fut Monſieur Geminiano Rondelli, Lecteur public & Bibliothecaire de l'Inſtitut. Il ſe propoſa de démontrer que la qualité occulte qui unit le mercure à la ſubſtance de l'or, n'eſt point dans l'or une vertu ſympathique, mais une production des Loix mécaniques de la nature. Pour établir ſon ſentiment ſur cette matiere, il rapporta & renouvella publiquement les experiences qu'il avoit faites des differens effets & mouvemens du mercure ſur l'or, &c.

Le ſecond Academicien qui parla, fut Mr Euſtache Manfredi : il donna un eſſai de la methode qui ſe trouve dans les tables qu'il a dreſſées à l'uſage de l'Inſtitut, pour calculer les éclipſes ſolaires, qui devoient arriver pendant onze années, avec le tems & la grandeur de chacune par toute la terre. Monſieur de Limiers avouë que cette methode avoit déja été inventée par le celebre Monſieur Caſſini : mais il prétend que Monſieur Manfredi y ajoû-

ta diverſes obſervations, &c.

Avant que de finir la narration hiſtorique de l'Inſtitut, notre Auteur demande à ſes Lecteurs la permiſſion de faire un paralelle entre la ville d'Athénes, & la ville de Boulogne; pour juſtifier ce qu'il a dit dès le commencement; c'eſt à ſçavoir, que Boulogne eſt la *Mere des Sciences.* Pour cela il rappelle d'abord la memoire des Academies de la Capitale de l'Attique: & enſuite il fait ſon application à celles de Boulogne, bien qu'il manque à cette ville pour la comparaiſon parfaite, d'être la capitale de l'Italie. Premier rapport: L'Univerſité de Boulogne, dit Mr. de Limiers, ne reſſemble pas mal à l'ancienne Ecole de Platon. « Les belles Lettres qu'on » y enſeigne avec un ſuccès égal à » celui de la Grece, font de cette nou- » velle école un théatre non moins » célébre que celui des Philoſophes » Platoniciens ». En ſecond lieu, » quel rapport plus complet, con- » tinuë notre Auteur, que celui de » l'Academie *degl'Inquieti*, avec l'Academie d'Athénes, qu'on appella

la seconde ou la moyenne ? Arcesilas prêchoit éternellement à ses disciples, qu'on ne pouvoit rien sçavoir parfaitement; afin de piquer par-là leur application à l'étude : & les Inquieti, pour trouver la verité qui fait l'objet de toutes leurs recherches, s'épuisent en soins & en veilles. Enfin la troisiéme Academie qui est la Clementine, " fait voir encore mieux que la troïsiéme Academie d'Athénes, combien les belles Lettres, les Arts & les Sciences vont acquerir de lustre & de perfection.

Nous ne devons pas oublier que Monsieur de Limiers a fait graver deux medailles, dont l'une est au commencement & l'autre est à la fin de son Histoire. La premiere represente Clement XI, & au revers, le Palais de l'Institut avec cette Legende : *Bonarum Artium cultui & incremento* : & à l'exergue, *Instit. Scient. Bonon.* La seconde medaille est chargée de ces quatre lettres : S. P. Q. B. On voit au tour la Legende : *docuit, docet, docebit* : & au revers le globe terrestre avec ces mots : *In utroque* :

pour marquer l'Universalité des belles Lettres, des Arts & des Sciences qu'embrasse l'Academie appellée l'Institut.

ARTICLE LXXXVI.

REMARQUES SUR UNE Eclipse de Lune, observée à Pekin, dont on a mis le détail dans ces Memoires au mois de Novembre 1723.

L'Observation de l'Eclipse de Lune qui a été faite à Pekin le 2. Janvier 1722. & dont il est fait mention dans le Journal de Novembre 1723. merite l'attention des Amateurs de l'Astronomie. C'est en effet pour leur faire plaisir & pour perfectionner l'Astronomie, que ces sortes d'observations se donnent au public. L'exacte prédiction des éclipses de Lune & de Soleil, étant une des choses qui fait le plus admirer l'Astronomie; je me suis appliqué durant plusieurs années, à en faire le calcul sur les meilleures Tables, & j'ai profité des lumieres que nous ont données là-dessus les plus Sçavans

Academiciens. J'ai confronté, au-
tant que j'ai pû, mes calculs avec la
observations que je faisois, quan
le ciel étoit serain, & avec celles qu
les Astronomes donnoient de ten
en tems au public: & j'ai eu la satis
faction de trouver jusqu'à preser
que mes calculs ne s'éloignoient gue
res de la verité: ce qui m'a le plu
surpris, c'est que confrontant me
calculs avec ceux qui avoient ét
faits par les plus habiles Astronome
de l'Europe, j'ai trouvé quelquefoi
que nous étions fort éloignez les un
des autres, & surtout en l'an 1722
qui a été fertile en éclipses. Ma Let
tre sur ce sujet a été imprimée dan
le Journal du mois d'Avril de 1722
& en fait le second article. Mais ou
tre les trois éclipses, dont il y est fai
mention, il en devoit arriver une au
tre le 2. de Janvier de la même an
née, dont il est parlé dans la con
noissance des tems, à la page 179
& on y dit, *qu'elle ne paroîtra poin
sur notre horison, parce que son com
mencement arrivera à* 1^h 28′ 50
après midi, sa fin à 3^h 52′ 32″. M
des Places a aussi crû que cette éclips

ne ſeroit pas viſible ſur l'horiſon de Paris : & ayant parlé des trois autres dans ſes Ephemerides, il n'a rien dit de celle-ci. Cependant par le calcul que j'en avois fait au Caſteau Cambreſis, on y devoit voir pendant trois quarts d'heure la fin de cette éclipſe ; car ſelon moi, elle devoit commencer à $0^h\ 47'\ 56''$ après midi, & finir à $4^h\ 46'\ 36''$ du ſoir :

Commencement de l'éclipſe au Caſteau.	$0^h\ 47'\ 56''$
Commencement de l'immerſion.	$1^h\ 53'\ 58''$
L'émerſion de l'ombre	$3^h\ 40'\ 34''$
La fin de l'éclipſe . .	$4^h\ 46'\ 36''$

Me trouvant à Aire en Artois le 2. de Janvier 1722. qui eſt 5 minutes plus occidentale que le Caſteau Cambreſis, l'éclipſe y devoit finir à $4^h\ 41'\ 36''$ & comme la Lune devoit s'y lever ce jour-là à $3^h\ 59'$ après midi, nous devions voir la fin de cette éclipſe durant 42 m. J'avois prié un de mes amis, homme ſçavant & grand amateur des Sciences & des Arts, pour être témoin de cet

évenement, dont aucun Calendri
n'avoit fait mention : mais le Ci
étoit tellement couvert de nuag
au coucher du Soleil le 2. de Janvie
qu'il ne fut pas possible de voir
Lune durant le tems, qu'elle devo
être encore éclipsée; de sorte qu'ayan
écrit à Paris, touchant la diversit
des calculs, sur l'eclipse de Lune
qui devoit arriver la nuit du 28. a
29. de Juin en 1722. je ne parla
point de l'éclipse du 2. de Janvier
parce que je n'avois aucune preuv
sensible, que cette éclipse eût été visi
ble sur notre horison, contre le sen
timent de deux celebres Academi
ciens. Mais cette preuve m'est don
née à propos, pour la perfection d
l'Astronomie, dans l'observation d
l'éclipse, qui a été faite à Pekin l
nuit du 2. au 3. de Janvier en 1722
J'ai donc trouvé dans le Journal du
mois de Novembre 1723.

Commencement de l'éclipse à Pekin
. . . . 8 h 20
Commencement de l'immersion .
. . . . 9 h 25
L'émersion de l'ombre . . 11 h 12
Fin de l'éclipse . . . . . . 12 h 18

Pour avoir l'heure, ſelon mon calcul, que devoit à Pekin commencer & finir cette éclipſe, il n'y a qu'à ajoûter au calcul que j'ai fait pour le Caſteau-Cambreſis 7 h 32′ 6″ pour la difference des Meridiens; car on la trouve marquée dans la connoiſſance des tems & l'état du Ciel entre Paris & Pekin ſur le pied de 7 h 37′ 6″ & comme mon calcul eſt fait pour un endroit plus oriental que Paris de 5 minutes, il faut donc les ſouſtraire de cette difference: ainſi ſelon mon calcul,

Commencement de l'éclipſe à Pekin . . . . 8 h 20′ 2″
Commencement de l'mmerſion . . . . 9 h 26′ 4″
L'émerſion de l'ombre 11 h 12′ 40″
La fin de l'éclipſe . 12 h 18′ 42″

On voit maintenant d'un coup d'œil de quelle maniere mon calcul repond à l'obſervation qui a été faite à Pekin, tant pour le commencement que pour la fin & la durée de l'éclipſe; il eſt évident par cette obſervation que l'éclipſe du 2. de Jan-

vier 1722. a dû finir à Paris à 4^h 41′ après midi, car si on y ajoûte 7^h 37′ 6″ pour la difference des meridiens, on aura 12^h 18′ 6″ pour l'heure que cette éclipse a fini à Pekin : or comme la Lune le 2. de Janv. 1722. s'est levée à Paris à 4^h 7′ après midi, si le tems avoit été serain, on y auroit pû voir la fin de cette éclipse durant 34 minutes.

Entre les deux observations faites à Pekin, j'ai choisi la seconde, qui s'accorde plus justement avec mon calcul, parce que la premiere à raison de la foule des Observateurs, dans un Empire où l'Astronomie est en si grande veneration, ne s'est pû faire avec toute la justesse qui seroit à desirer : ainsi qu'on l'a fait entendre dans les Memoires. Mais ce qui merite ici l'attention des personnes qui estiment les Sciences & les Arts, c'est par l'exactitude de ces prédictions qu'on fait voir les progrès qu'a faits de nos jours l'Astronomie. A Aire en Artois, ce 25. d'Avril 1724.

ARTICLE LXXXVII.

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE & civile de Lorraine, qui comprend ce qui s'est passé de plus mémorable dans l'Archevêché de Tréves, & dans les Evêchez de Metz, Toul & Verdun, depuis l'entrée de Jules César dans les Gaules, jusqu'à la mort de Charles V. Duc de Lorraine, arrivée en 1690. Le tout enrichi de Cartes Geographiques, Plans de Villes & d'Eglises, Monnoyes, Portraits, &c. avec les Piéces justificatives à la fin : trois Volumes in folio. Par le R. P. D. Augustin Calmet, Abbé de S. Leopold de Nanci.

CEt Ouvrage que l'on annonça au Public au mois de Mai 1723. & pour lequel on a déjà reçû quelques Souscriptions, n'est pas un Ouvrage en idée, ou simplement projetté & ébauché; il est entierement achevé, & prêt à mettre sous la presse.

Le Libraire avoit alors dans les

mains la matiere de deux volumes, & c'est sur ce pied-là qu'il avoit fixé le prix des Souscriptions : mais l'Auteur ayant fait, dans l'intervalle, un voyage continu à Paris & ailleurs, où il a eu l'entrée des plus celebres Bibliotheques, ses recherches ont augmenté cette Histoire d'un troisiéme Volume, aussi ample que les deux premiers : ce qui augmente les Souscriptions d'un tiers. Rien n'arrête plus pour l'impression, que l'on commence actuellement : mais le Libraire a crû devoir avertir, que ceux à qui l'augmentation du prix pourroit déplaire, peuvent retirer leur argent qui leur sera rendu dans les mêmes especes qu'il a été reçu, & ce jusqu'au 1. Mai prochain. Ceux qui consentiront à cette augmentation, qui est de 8 liv. 10 s. pour la Souscription, pourront payer cette somme dès-à-present, ou ils en tiendront compte à la fin de l'impression ; auquel tems ils payeront 34 livres au lieu de 25. liv. 10. s.

Tout le monde sçait le besoin qu'on a d'une bonne Histoire de Lorraine. Jusqu'ici il n'en a paru

aucune qui ait merité une entiere approbation du Public, ni qui ait rempli l'attente des Curieux, soit Lorrains ou Etrangers. On se flatte que celle-ci pourra avoir un meilleur sort. On a tâché d'éviter les defauts qui ont empêché le succès des autres, & de prendre les précautions necessaires pour mieux réüssir. Nos anciens Historiens ont donné dans le douteux, dans le merveilleux, dans des Genealogies sans fin, & souvent sans fondement; en sorte qu'au lieu d'une Histoire, quelques-uns n'ont écrit que des Romans.

L'Auteur de celle-ci a curieusément recherché les monumens les plus autentiques; il a consulté les Ecrivains les plus exacts & les plus éclairez, tant anciens que modernes, tant imprimez que manuscrits, qui pouvoient servir à son dessein. Il a voyagé & a vû par ses yeux la plûpart des endroits dont il parle. Il a feüilletté les Bibliotheques, & foüillé dans les Archives. Il a interessé ses amis à l'aider de leurs conseils & de leurs lumieres; & il invite de nou-

veau les Sçavans à lui procurer des Memoires, pour perfectionner son entreprise.

Comme la Langue Françoise est plus communément en usage dans le païs dont il écrit l'Histoire, il a crû devoir la composer en François. Et afin que les Sçavans, & sur tout les Etrangers, puissent verifier les faits qu'il avance, & s'instruire plus à fond des affaires tant Ecclesiastiques que Politiques de ce Païs, il a fait imprimer à la fin les Chroniques de la Province, les Diplomes, Traitez, Testamens, Fondations de Monastere, Contrats de Mariage, & autres Pieces curieuses & instructives, qui y ont rapport. Les Lecteurs éclairez & attentifs trouveront dans la lecture de ces Originaux, une infinité de détails, de remarques, de particularitez touchant la Geographie, la Chronologie, les Familles, les Genealogies, les Coûtumes, le Langage, les Cérémonies, les Formules, & les anciens Droits du Païs, que l'Historien ne pouvoit naturellement faire entrer dans son Ouvrage.

Septembre 1724.

Après la Préface generale, où l'Auteur rendra compte de ſon deſſein, de ſes motifs, de ſa methode, & où il repandra des reflexions generales ſur ce qui fait le principal ſujet de ſon Ouvrage, on trouvera une Liſte par ordre alphabetique, de tous les Auteurs, tant imprimez que Manuſcrits, qui ont travaillé ſur l'Hiſtoire tant Eccleſiaſtique que Civile de Lorraine, un jugement ſur leurs Ecrits, les lieux où ſe trouvent leurs originaux, lorſqu'ils ſont venus à ſa connoiſſance; car il y en a pluſieurs d'entierement perdus, & dont on ne ſçait que le tître. Le Public verra par ce dénombrement, combien d'efforts impuiſſans, & d'eſſais inutiles on a fait juſqu'ici pour compoſer une Hiſtoire de cette Province. On verra enſuite, des Diſſertations ou des Recherches ſur les ſujets les plus intereſſans & les plus curieux de l'Hiſtoire de Lorraine; comme ſur les premiers Evêques des Egliſes de Tréves, Metz, Toul & Verdun; ſur l'Origine de la Maiſon de Lorraine; ſur le tître de Marchis, ſur les monnoyes, ſur les ſalines du Païs, &c.

Septembre 1724.

A la fin de l'Ouvrage on donner une Liſte Chronologique des Arche vêques, Evêques, Abbez, Prieurs Grands Prevôts ou Doyens des prin cipales Egliſes du Païs; comme auſſ des Ducs de Lorraine, depuis que c Païs a pris le nom de Lorraine, juſ qu'aujourd'hui; des Comtes de Bar des Comtes de Salm, des Comtes d Blamont, &c. Ces Liſtes ne ſeron pas toûjours également parfaites. I y a même certaines Abbayes très-conſiderables, des Abbez ou Abbeſ-ſes deſquelles on n'a pû donner une Liſte ſuivie, parce que l'on n'a pas eu les ſecours neceſſaires pour les former. Mais ſi quelqu'un ſe plaint de ne pas trouver ici ſon nom, ſa famille, ou ſon Egliſe, dans un auſſi beau luſtre qu'il le ſouhaiteroit, ou qu'il le meriteroit, il ne pourra certainement s'en prendre à l'Auteur, dont la principale attention a été de faire honneur & plaiſir à tout le monde, ſauf les loix de l'Hiſtoire, & les droits ſacrez de la verité, auſquels il n'eſt jamais permis de donner atteinte : heureux, lorſqu'il a trouvé l'occaſion d'orner ſon recit

par les beaux faits & par les grands noms de ceux qui meritent que leur memoire passe à la posterité, & dont les descendans sont aujourd'hui l'honneur de la Province.

L'Ouvrage a pour titre: *Histoire Ecclesiastique & Civile de Lorraine.* Il auroit été presqu'impossible de separer l'un de l'autre, & de donner une Histoire purement Ecclesiastique, ou purement Civile du Païs. Les Evêques des grands Sieges de Tréves & de Metz, & même ceux de Toul & Verdun, s'étant trouvez dans les moyens tems, qui sont le principal objet de cet Ouvrage, ou Souverains, comme l'est encore aujourd'hui l'Archevêque de Tréves; ou si puissans & si redoutables, qu'ils faisoient la guerre aux Princes & aux Rois leurs voisins: en écrivant leur vie, on n'a pû se dispenser de marquer leurs exploits militaires, aussi-bien que leurs fonctions Ecclesiastiques: & reciproquement, en parlant des Princes Souverains qui ont regné en Lorraine, on s'est trouvé engagé à traiter des guerres, & autres affaires qu'ils ont

euës avec les Evêques leurs voiſins.

On auroit pû lui donner le nom d'Hiſtoire de la Belgique ſuperieure, ou de la Province Eccleſiaſtique de Tréves, ou du Royaume d'Auſtraſie. Mais outre que ces tîtres ont quelque choſe d'obſcur pour pluſieurs Lecteurs, qui ne ſont pas verſez dans l'ancienne Hiſtoire, ils n'expriment qu'imparfaitement le deſſein de l'Auteur, qui eſt de donner l'Hiſtoire du Païs, nommé aujourd'hui Lorraine. Ce Païs autrefois avoit une plus grande étenduë qu'il n'a maintenant, puiſqu'il comprenoit la Baſſe-Lorraine & quelques autres Provinces, connuës à preſent ſous d'autres termes. Mais au ſiécle où nous vivons, le nom de Lorraine n'eſt plus équivoque, ſur tout étant limité & expliqué par ces mots : *Qui comprend ce qui s'eſt paſſé de plus mémorable dans l'Archevêché de Tréves, & dans les Evêchez de Metz, Toul & Verdun.*

Comme l'Auteur avoit deſſein de donner l'Hiſtoire de la Religion du Païs, il en falloit rechercher l'origine dans les premiers ſiécles du Chriſ-

tianiſme ; de ſortequ'inſenſiblement il s'eſt trouvé engagé à remonter juſqu'au temps de la Conquête des Gaules par Jules Céſar, pour mettre ſon Lecteur au fait ſur l'état où ſe trouvoit le Païs lorſque la Religion s'y eſt établie; pour l'informer du langage, du culte & des mœurs qui y regnoient avant le Chriſtianiſme, & pour l'inſtruire des differens noms des Peuples & du Païs des Tréviriens, des Mediomatriciens ou de ceux de Metz, des Leuquois ou Toulois, des Claviens, ou Clabiens, ou Verdunois, qui dans la ſuite ont composé la Province Eccleſiaſtique de Tréves, & les Evêchez de Tréves, Metz, Toul & Verdun.

On n'y a pas ſuivi la methode des Annales, elle coupe & diviſe trop les faits. On a mieux aimé écrire de ſuite les vies des principaux Perſonnages de l'Hiſtoire, & raconter ſans interruption les guerres, les négociations & les grands évenemens qui entrent dans ce deſſein, que de les ranger par années, & de mêler ainſi inceſſamment le ſacré

avec le profane. On donne de suite, par exemple, la vie d'un ou de deux Archevêques de Tréves, d'autant d'Evêques de Metz, de Toul & de Verdun, avec ce qui concerne les Eglises de leurs Diocéses. Ensuite on écrit la vie des Princes Souverains, qui ont vêcu en même tems dans ce Païs. Cette methode soulage l'esprit du Lecteur, & partage moins son attention.

Quoiqu'on ne promette ici qu'une Histoire de Lorraine, le Lecteur ne laissera pas d'y trouver bien des choses qui regardent l'Empire Romain, la France, l'Allemagne, & les Provinces voisines: en sorte qu'avec ce seul Ouvrage, il pourra se passer de plusieurs Livres, qui traitent des Peuples & des Etats dont nous venons de parler. Les Romains ayant fait la conquête de ce Païs, y dominerent pendant environ six cens ans. Quelques-uns de leurs Empereurs ont fait leur demeure à Tréves; ses Frontieres ont été illustrées par la presence & par les armes de leurs plus grands Capitaines. Aux Romains succederent les

François, qui donnerent à Metz les Rois d'Austrasie; & aux François, depuis la décadence de la Maison de Charlemagne, les Empereurs d'Allemagne depuis Conrade. En même tems on vit les premiers Ducs de Lorraine établis par ces Empereurs; à ces premiers Ducs succederent les Ducs de Lorraine, héréditaires depuis Gerard, d'Alsace jusqu'aujourd'hui. Cette succession d'Empereurs, de Rois d'Austrasie, & de Ducs de Lorraine, forme un des plus beaux & des plus riches sujets d'Histoire que l'on puisse souhaiter; & la varieté infinie des grands évenemens qu'elle renferme, fait paroître ici tour à tour sur la scene, ce qu'il y a de plus illustre & de plus glorieux dans l'Europe.

Il est inutile de parler ici de l'Auteur; il est connu par quantité d'autres Ouvrages. Outre son inclination particuliere, & l'amour de la Patrie, qui l'ont porté à étudier dans les sources l'Histoire de son Païs, il s'y est encore trouvé fortement animé par les exhortations des premiers Personnages de l'Etat: mais ce qui

l'a déterminé à entreprendre ce travail si long & si penible, ç'ont été les Ordres de SON ALTESSE ROYALE, qui lui a témoigné il y a quelques années, & qui lui a encore repeté depuis, qu'Elle souhaitoit qu'il s'y appliquât, & qu'il s'efforçât de produire enfin quelque chose de plus, que les essais d'Histoire de Lorraine que l'on a vû paroître jusqu'ici.

L'Ouvrage sera partagé en trois gros Volumes *in folio*, contenant 250. feüilles, c'est-à-dire, 1000 pages environ chacun. J. B. CUSSON, Imprimeur-Libraire de S. A. R. à Nanci, ci-devant Imprimeur-Libraire de Paris, en commence actuellement l'impression, qui sera achevée au dernier Decembre 1725. Le prix des trois Volumes en feüilles sera pour les Souscrivans, de 51 liv. argent ou valeur de France, dont la moitié se payera en souscrivant, & l'autre moitié à la délivrance de l'Ouvrage entier. Ceux qui n'auront pas souscrit, les payeront 75 liv. sans aucune diminution. On recevra les Souscriptions; sçavoir, à Nanci, chez J. B. CUSSON; & à Paris, chez

Jacques Vincent, Imprimeur-Libraire, ruë & vis-à-vis l'Eglise S. Severin; qui remettront à chaque Souscrivant une Reconnoissance, signée dudit Cusson.

Article LXXXVIII.

A MONSIEUR L'ABBE' DE Valsarret.

Rien n'est plus poli que votre Lettre, (imprimée dans les Memoires de Trevoux au mois d'Avril Article XXX.) rien de plus judicieux que vos remarques, rien de plus sensé que votre Critique; mais vous me permettrez, Monsieur, de vous dire que j'ai été surpris de voir que vous citez avec tant d'assûrance les Souscriptions de l'Evêque de Carpentras, & de celui de Venasque: *Sabinus Episcopus Carpentoractensis, &c.* J'ai cherché dans la collection des Conciles du R. P. l'Abbe, Tome II. col. 1329. & dans l'Edition des Ouvrages de S. Leon de l'année 1675. la fameuse Lettre des Evêques des Gaules à S. Leon Pape, & je

trouve à la VI^e^ Souscription : *Sabinus Episcopus Beatitudini, &c.* la XVIII^e^ est telle : *Ego Superventor Episcopus coronam, &c.* mais je n'y trouve ni *Carpentoractensis*, ni *Vindascensis.*

Je n'ignore pas que quelques Sçavans assûrent que *Superventor* souscrivit au premier Concile d'Orange au nom de Claude, Evêque de Venasque, auquel il succeda. Je sçai que D. Policarpe de la Riviere est de ce sentiment. Mais aujourd'hui on demande des preuves, & l'on ne se croit pas obligé d'ajoûter foi aux simples conjectures. Je vous prie donc, Monsieur, d'avoir la bonté de nous indiquer l'Edition où vous avez lû que Sabin étoit Evêque de Carpentras, & Superventor de Venasque. *L'amour de l'exactitude*, dont vous vous piquez dans votre Lettre, ne nous permet pas de penser que vous ayez ajoûté de votre chef aux deux souscriptions de ces Evêques, les mots de *Carpentoractensis* & *Vindascensis.* Si c'est dans quelque Manuscrit que vous avez fait cette découverte, je vous prie de

 nou

nous en marquer l'antiquité & d'en prouver l'autenticité. Vous feriez un plaisir infini aux Sçavans, de leur apprendre le nom des Siéges des Evêques qui écrivirent à S. Leon en 541. Jusques ici on n'a marché qu'à tatons, & l'on ne voit pas clair dans tout ce qu'en ont dit ceux qui ont fait des notes sur les Conciles ou sur les Ouvrages de ce grand Pape. Cette découverte vous feroit un honneur infini, les Sçavans vous en seroient redevables; & vous rendriez un service signalé à votre patrie, si vous vouliez bien nous donner des preuves sûres de ce que vous avancez, que *ce fût vers le milieu du VII^e^ siécle que l'Evêché de Venasque fût réuni à celui de Carpentras, & que c'est en conséquence de cette réunion que dans le VIII^e^ siécle & dans le IX^e^ quelques Evêques de Carpentras avec le tître d'Evêque de Carpentras, ont pris celui d'Evêque de Venasque*

Le R. Pere de Sainte Marthe dans la nouvelle Edition *de Galliâ Christianâ* a tâché de nous donner une notice des Evêques de Carpentras & de Venasque, plus exacte que celle

de l'ancienne Edition; mais le public vous seroit bien obligé, si vous pouviez débroüiller la succession des premiers Evêques de ces deux Eglises. Vous êtes sur les lieux, vous pouvez avoir des monumens qui ont échapé aux étrangers, & je vous prie très-humblement d'éclaircir ce point d'Histoire.

J'ai lieu d'esperer que l'amour de la patrie vous y engagera, puisqu'il paroit que c'est cet amour si naturel qui vous a fait apercevoir *la prééminence du siege attribuée à Carpentras; parce que* (ajoûtez vous) *la souscription de l'Evêque de Venasque est la sixiéme après celle de l'Evêque de Carpentras.* Dans le P. Labbe, elle est la 12^e ou 11^e: ainsi cela vous donneroit encore plus gain de cause, s'il falloit juger de la *prééminence* par l'ordre des *souscriptions.* Mais il y a de l'apparence que les Evêques signoient autrefois, comme ils font aujourd'hui, par rang d'antiquité de leur Sacre ou Ordination. Et s'il est permis d'ajoûter foi aux conjectures qui font Ingenu, Evêque d'Embrun, Ursus de Senez, Venerius de Marseille, &c. vou-

driez-vous avancer que l'Evêque de Marſeille avoit la préeminence ſur tous les autres, parce qu'il a ſigné le premier? Oſeriez-vous dire que l'Evêque de Senez a la préeminence ſur l'Archevêque d'Embrun, dont il a toûjours dépendu? Hugues Evêque de Riez ſigna avant Gui, Archevêque d'Aix, ſon Metropolitain, au Concile d'Avignon l'an 1209. mais c'eſt parce qu'il preſidoit à ce Concile en qualité de Legat Apoſtolique. Vous voyez, Monſieur, qu'il ne faut pas toûjours juger de la dignité ou préeminence d'un Siége par les ſouſcriptions des Evêques. Ainſi vous nous ferez plaiſir d'apporter des preuves certaines de la préeminence de Carpentras ſur Venaſque, & de nous communiquer vos lumieres ſur l'Hiſtoire de ces deux Egliſes. Je ſuis avec une parfaite conſideration, &c.

F. J. B.

Ce dernier jour de Mai 1724.

ARTICLE LXXXIX.

ESSAI D'UNE PHILOSOPHIE Naturelle, appliquable à la vie, aux besoins & aux affaires, fondée sur la seule raison, &c. A Paris, chez G. Cavelier, ruë S. Jacques, au Lis d'or 1724. *in 12. pp.* 425. *sans compter l'Epitre & la Préface.*

VOici l'éssai d'un Ouvrage, lequel, s'il est jamais bien exécuté, pourra passer pour unique dans son espece. Tous ceux qui liront cette premiere ébauche, n'en jugeront pas peut-être de même; & malgré la simplicité du stile de l'Auteur, & du sujet qu'il traite, on peut prevoir que tous les Lecteurs n'en prendront pas l'esprit & le caractere.

C'est le genie de l'homme de remper bassement, dès qu'il est abandonné à son naturel; & de se guinder à perte de vûë, dès que l'art vient à son secours: mais c'est sur tout en fait de Morale, que le milieu est diffi-

cile à tenir. Dans la pratique, la plûpart panchez vers leur interêt mécanique, ne s'élevent guéres par les ſentimens ni par les actions : dans la ſpeculation, rien n'eſt plus ſublime que les penſées qu'on conçoit, les reflexions qu'on roule, les preceptes qu'on debite.

Avons-nous un ſeul Livre de Morale écrit avec naïveté, & ſans ce faſte, qui impoſe plûtôt qu'il ne perſuade ? Ceux qu'on eſtime le plus, un la Rochefoucaut, un la Bruyere, un Paſcal, ſont tous ſententieux, tous pleins de ce qu'on appelle de grandes idées, de belles penſées; c'eſt-à-dire, d'une Morale vague qui n'intereſſe que l'eſprit.

Et voilà ce que cherche un Lecteur toûjours d'intelligence avec un Auteur qui ſçait ébloüir : au ſeul aſpect d'un Livre, un air de Science le ſaiſit, il ſe guinde lui-même, & n'attend rien de naturel : c'eſt principalement la Morale qui doit être outrée pour plaire. Une Morale un peu hors de portée plait doublement : d'un côté elle flatte notre orgueil naturel en nous faiſant ſentir

dequoi nous ſerions capables abſolument, ſi nous le voulions bien : d'un autre côté, elle flatte nos autres paſſions, en nous laiſſant la liberté de ne la pratiquer point ; car on ne ſe croit pas, & effectivement on n'eſt pas toûjours obligé de pratiquer ce qu'il y a de plus parfait. C'eſt donc parlà qu'on aime à envisager ſes devoirs : une certaine médiocrité de reflexions & de preceptes, outre qu'elle ne pique point le bel eſprit, ſeroit trop au niveau du cœur, qui ne pourroit trouver ni dans l'admiration qu'il lui auroit prodiguée, ni dans ſa foibleſſe, des pretextes pour en éluder la pratique.

C'eſt pourquoi une Philoſophie naturelle, applicable à la vie, n'eſt pas pour plaire au commun des Lecteurs : la ſage médiocrité, à quoi l'Auteur rabbaiſſe ſans ceſſe ſon Lecteur, paſſera auprès de bien des gens, pour une baſſeſſe indigne du nom de Philoſophie. Étoit-ce la peine de faire un Livre, pour ériger en réflexions le ſimple enchainement de nos penſées les plus vulgaires? Eſt-ce la peine d'être Philoſophe,

pour n'avoir que du bon ſens ? Citeroit-on les Thalès, les Socrates, & tous ces prétendus Sages de l'antiquité, s'ils n'avoient eu que de la raiſon ; & ſi leur ſageſſe n'eut été relevée par une certaine pointe de bel eſprit, qui érigeoit leurs diſcours ordinaires en Sentences, en Apophlegmes, en bons mots.

Notre Auteur, perſuadé que la Morale & la Philoſophie eſt pour tous les hommes, a crû devoir faire rouler la ſienne ſur un principe commun à tous les hommes, ſur la raiſon, ſur le bon ſens, ſur ce que tout le monde penſe, ſur ce que tous le monde dit : car tous les eſprits penſent aſſez ſainement ſur la plûpart des choſes. Mais ce n'eſt rien que de penſer ; ces ſortes de penſées ne ſont guéres des reflexions qu'on replie ſur ſoi-même, pour s'en faire une certaine application pratique, & c'eſt ce repliment que l'Auteur eſſaye ici de faire, & qu'il fait même pour bien des choſes. Il eſt à ſouhaiter que ſaiſiſſant de plus près le plan qu'on voit bien qu'il a dans l'eſprit, il faſſe pour la Morale ce qu'un Auteur mo-

derne a peut-être executé pour la Physique, qui est de laisser tout ce qu'il y a d'artificiel, de recherché, de difficile & d'abstrait, & de ne consulter que la simple nature, & en quelque sorte les Phénomenes de la raison & du bon sens, comme cet Auteur a consulté ceux des corps, & quelquefois même ceux du cœur & de l'esprit; car il y a plus d'affinité qu'on ne pense, entre la Physique & la Morale, le sistême des esprits étant monté comme à l'unisson de celui des corps, témoin l'harmonie préétablie du celebre Mr Leibnis.

Enfin quoique l'Auteur du Livre dont nous donnons l'Extrait, n'ait pas executé le plan dont nous parlons, & qu'il ne l'ait pas même proposé d'une maniere si developpée, il est vrai cependant que nous le donnons ici d'après divers traits qu'il en a saisis, & sur le caractere de Philosophie aisée & naturelle qui éclate dans tout son Ouvrage. Ce qu'il y a de certain, c'est, qu'en lisant cet Ouvrage, on se sent, je ne sçai comment, épris d'un certaine indolence ou moderation Philosophique, qui deprend

peu à peu l'eſprit & le cœur de cette enflure chimerique & pleine d'orgueil, que les autres Livres de Morale réveillent & entretiennent en feignant de les éteindre & de les diſſiper. Il ne nous dit pas qu'il faut redouter l'ambition, que la grandeur eſt un écueil ſignalé par mille naufrages, que les honneurs ſont de brillantes chaines: mais ſans tout ce faſtueux verbiage, on ſent en le liſant que ce n'eſt pas la peine d'être ambitieux.

Pour toute Philoſophie, il met en œuvre le fonds de raiſon qui eſt commun à tous les hommes, & que chacun retrouve en ſoi: tous ſes preceptes ou toutes ſes reflexions (car il eſt trop modeſte pour s'ériger en donneur de preceptes) ſe reduiſent à exiger ou à ſouhaiter de l'eſprit qu'il ſoit éclairé & ſenſé, & du cœur qu'il ſoit ſenſible à ſes interêts & à ceux d'autrui.

Par tout il ſoutient ſon caractere de moderation, & nous rappelle à une médiocrité de penſées, de ſentimens & de conduite tout à fait aſſortie à notre naturel. On a beau nous

élever, nous enthousiasmer; c'est notre esprit qu'on éleve & qu'on enthousiasme : dans la pratique, dans la réalité, le cœur se refuse à ce sublime outré. Ainsi quand l'Auteur demande que l'esprit soit éclairé pour philosopher, il demande bien plus ces lumieres saines qui font le bon sens, que ces vives & étincellentes lueurs qui font le bel esprit : il demande que l'on soit homme, tel qu'on l'est communément.

Quand il veut qu'on soit sensible à ses interêts, on comprend bien qu'il ne parle pas d'un interêt sordide & mécanique; il ne laisse pas cependant de se souvenir qu'il parle à des hommes. Ceux qui pour toute Morale, ne prêchent que l'héroïsme, franchissent une difficulté qui ne laisse pas d'embarrasser : cette difficulté est dans la conciliation de l'homme avec le Heros. Ils ne parlent qu'au Heros, que pour le Heros; & évitent par là le soin de chercher de ces temperamens, de ces adoucissemens, sans lesquels ce qu'on dit pour le Heros, n'est point dit pour l'homme. Il est vrai qu'il est dangereux de trop

menager l'humanité ; mais il n'est pas moins vrai, que sans blesser le devoir, il faut donner quelque chose au naturel, & lui proportionner même ce devoir, lequel sans être farouche, ne laisse pas d'être toûjours assez austere. En un mot, c'est le juste milieu qu'il faut prendre, & voici comment le prend notre Auteur.

Il est d'abord d'une bonne foi, peut-être peu philosophique, mais du moins fort raisonnable, que ne promet point la Philosophie à ses Sectateurs. *Je ne leur propose point*, dit celle-ci, *cette haute felicité, dont plusieurs Philosophes pourront nous assûrer l'acquisition facile par une sagesse qu'ils sont capables de nous prescrire & incapables de pratiquer; je ne parle que d'un bonheur assez simple qui n'est point sans mélange de peine, ni sans dependre beaucoup des choses étrangeres, desquelles par cette raison je suis obligé de parler, & d'entrer dans quelque détail, qui paroîtra peu digne de la Philosophie à ceux qui preferent les belles, mais steriles idées aux veritez simples & utiles.*

C'est-à-dire, que l'Auteur parle du bonheur tel qu'il peut être ici bas dans la realité des choses, & non tel qu'il est dans la tête d'un speculatif, qui dans ses accès de contemplation, ne se souvient ni de ce qu'il est, ni du lieu où il est, & qui renonce à ses sens & à toutes ses experiences, pour ne se livrer qu'à son imagination.

Mais de quel détail parle ici cet Auteur ? Ce n'est pas tout ce qu'on pourroit bien penser: bon Dieu, quelle Philosophie ! Il veut que son Philosophe se souvienne qu'il a un corps, qu'il prenne un soin raisonnable de sa santé, qu'il goûte le charme d'un beau jour, d'une belle campagne, d'un mets delicieux; qu'il joüisse en homme, des plaisirs innocens qui se presentent; qu'il les recherche même avec un soin moderé : encore une fois, est ce là de la Philosophie ? Et que diront nos Stoïciens à barbe & à manteau ? Ils diront que la douleur n'est pas un mal, mais le sentiront-ils de même ? Notre Auteur ne donne point ici la Philosophie des Philosophes; il ne va pas

ſi loin, il donne celle des hommes.

Du reſte, après avoir accordé quelque choſe à notre foibleſſe, il nous rappelle à la vertu, à la raiſon, à l'honnête homme, qui eſt ſon principal but. Il porte même plus loin la ſenſibilité qu'il veut qu'on ait pour ſes interêts; & quoiqu'il n'entre point dans le detail de la Morale chrétienne, parce que ce n'eſt pas ſon deſſein, il fait voir ſolidement & par les ſeules lumieres du bon ſens, qu'on a interêt d'y entrer, & que la raiſon met quiconque en a, ſur les voyes de la foi & de la Religion. Car il n'y a perſonne à qui la raiſon ne perſuade, qu'on ne riſque rien en embraſſant le parti de la Religion, & qu'on riſque tout en ne l'embraſſant pas. Il n'y a donc perſonne qui n'ait interêt & le plus grand de tous les interêts, de s'inſtruire de la Religion, & même de la pratiquer.

La ſenſibilité qu'il veut qu'on ait pour les interêts d'autrui, de la maniere dont il l'entend, eſt une qualité aſſez inconnuë à la Philoſophie ordinaire: juſqu'ici elle n'a fait que

des ſauvages orgueilleux qui ſe faiſans un monde en idée, n'ont ſçû vivre avec celui, au milieu duquel ils étoient nez : ils ont prétendu que chacun ſe gouvernât à leur mode : ils ont été juſqu'à s'ingerer de regler les Etats, & de policer l'Univers. Platon n'eſt pas le ſeul qui ait propoſé le plan d'une Republique Philoſophe, ni qui ait médité la réformation de l'Univers ſur ſes idées. Qu'eſt-il arrivé de-là ? C'eſt que la Philoſophie juſqu'ici n'a point été pratiquée par ceux qui en debitoient les maximes ; il feroit beau voir Platon vivant ſur le plan de ſa Republique, à la Cour du Tyran de Sicile ; il n'avoit garde : à Athénes il étoit Philoſophe, à Syracuſe il étoit homme ; & c'eſt ce Contraſte qui a toûjours rendu ridicule la Philoſophie.

La plûpart font mieux, car au moins Platon avoit beaucoup de cette Philoſophie pratique qui apprend à vivre avec les gens ; mais la plûpart des autres font mieux pour le genre humain, qui ne goûte point leurs maximes. Voyant que rien ne va à leur tête, ils donnent dans la

Misantropie ; & pour être Philosophes, deviennent loups garoux, farouches, sauvages, grondeurs ; & c'est ce qui a le plus souvent rendu la Philosophie non seulement ridicule, mais même haïssable.

Le but de notre nouveau Philosophe est, de former de ces douces societez qui font tout l'agrément de la vie ; & voilà pourquoi il veut de la sensibilité pour les interêts d'autrui. Il veut qu'on soit bon pere de famille, bon parent, bon ami, bon voisin; le tout cependant avec le discernement & la reserve qu'il convient.

Il regarde avec raison comme une idée fort Philosophique de se bien mettre dans l'esprit, qu'il n'est pas possible de prevoir tout, de gouverner tout, de mettre ordre à tout, de remedier à tout ; ainsi il ne croit pas qu'on doive être sensible aux interêts d'autrui jusqu'à s'affliger beaucoup de l'impuissance où l'on est, de rendre tout le monde heureux & content, non plus que de celle où l'on est ; de se rendre soi-même heureux & content en tout & par tout. " Tou-

» te la maiſon de mon voiſin, dit-il,
» gemit ſous la domination d'un
» mauvais Pere de famille qui n'ai-
» me que lui, ne penſe qu'à lui,
» & ne vit que pour lui; qui diſſipe
» de grands biens en ſuperflu & en
» folles depenſes, qui regorge de
» tout ce qu'on appelle des plaiſirs,
» & prive du neceſſaire ſa femme,
» qui lui a apporté une groſſe dot,
» & des enfans d'une grande eſpe-
» rance: je gemis à la vûë de ces mi-
» ſeres quand je les voi, mais je ne
» veux les voir que le moins qu'il
» m'eſt poſſible, parce qu'il ne me
» convient pas d'y remedier. Le
» monde eſt plein de ſemblables ca-
» lamitez; ſi nous ſommes ſages,
» nous éviterons d'y penſer, quoique
» nous y ſoyons ſenſibles, ſi cette
» penſée n'eſt bonne à rien. Ceux qui
» ont eû la paſſion indiſcrete de s'en
» embarraſſer, ou d'être du nombre
» de ceux qui ſe mêloient par un zele
» imprudent & temeraire, d'y vou-
» loir remedier, s'en ſont ordinaire-
» ment mal trouvez: chacun eſt le
» maître de ce qu'il a à gouverner,
» & le gouverne comme il veut, ou

„ comme il peut : ſoyons maîtres
„ chez nous auſſi, nous autres Phi-
„ loſophes, nous y trouverons aſſez
„ d'affaires au dedans & au dehors,
&c.

C'eſt ſur tout dans le caractere que l'Auteur fait de l'amitié, qu'éclate la moderation de ſa Philoſophie. Il ne veut point de ces amitiez fardées en héroïnes, qu'on ne trouve que ſur les théatres, ou dans les Livres, c'eſt-à-dire, dans l'imagination, & tout au plus dans l'eſprit. Il veut qu'on ſoit ſenſible aux interêts d'un ami, ſauf les droits d'autrui, ſauf ſes propres droits; car chacun a les ſiens, & l'amitié ſans l'équité ne ſçauroit être une belle choſe, puiſqu'elle ne ſçauroit être une vertu; ceux qui la mettent à un plus haut prix, la rendent auſſi inimitable qu'ils la peignent admirable. Nous avons de fort beaux Ouvrages ſur l'amitié, je veux croire qu'ils ſont bons pour la lecture: mais celui que l'Auteur prépare ſur ce ſujet, pourra être bon pour la pratique.

Telle eſt ſa moderation & la connoiſſance qu'il a de la foibleſſe hu-

maine, qu'il craint encore d'en trop exiger, & resserre sa Philosophie dans les bornes les plus étroites. *Quand on n'auroit que de la raison*, dit-il, *& un caractere bienfaisant, ces deux seules qualitez seroient propres à répandre de grands avantages sur des sujets bien disposez, & sur les personnes qui pourront dependre d'eux:* cela est vrai, & très vrai.

Ce caractere de moderation fait attendre quelque chose de particulier sur la modestie, qui n'est en effet qu'une moderation de pensées, de sentimens & de conduite. L'Auteur est bien éloigné de recommender cette modestie que Monsieur de la Rochefoucault érige en un pur rafinement d'orgueïl; il insiste peu sur la modestie exterieure; c'est à l'interieure qu'il s'attache, persuadé que celle-là ne manquera pas, dès qu'on aura celle-ci. Or la modestie, à laquelle il nous ramene, n'a rien d'outré, quoiqu'il la porte jusqu'à une veritable humilité d'esprit & de cœur: ce n'est qu'une certaine naïveté ingenuë, & s'il est permis d'user de cette expression, une certai-

ne bonne foi de pensées sur soi-même.

Et preuve qu'il n'outre rien, c'est que s'il veut qu'on connoisse ses defauts, & qu'on en convienne bonnement, il ne défend pas qu'avec la même candeur on ne connoisse ses bonnes qualitez, & qu'on n'en convienne, mais toûjours bonnement & sans affectation, ni ostentation quelconque. *La modestie*, dit-il, *& la vertu n'ôtent point aux personnes raisonnables la douceur de s'envisager quelquefois par des qualitez dont la vûë peut leur faire plaisir; la vertu*, ajoûte-t'il, *qui veut que l'on s'avilisse au delà de la verité, est une vertu mal entenduë, une modestie outrée, & peut-être une folie: la verité avilit assez ceux qui ont le courage de se connoître.*

Ces maximes qui paroissent dabord contraires à celles de la Morale Evangelique, ne le sont point dans le fond. L'Evangile ne défend pas, il prescrit même de se connoître tel qu'on est; mais il défend de s'enorgueillir de ce qu'on a de bon, & d'en meconnoître l'Auteur. Celui qui

s'attache tout de bon à ſe connoître, ne court guéres de riſque de s'enorgueïllir : il trouve tant d'imperfection, tant de mélange, & ſur tout il ſe trouve Auteur de ce qu'il a de plus mauvais, & il ſent bien qu'il ne l'eſt en aucune ſorte de ce qu'il a de meilleur. Qu'on s'en tienne à la belle, c'eſt-à-dire, à la ſaine penſée de l'Auteur; *la verité avilit aſſez ceux qui ont l'eſprit & le courage de ſe connoitre.* Qu'on ſe connoiſſe une fois, & puis on n'a qu'à s'enorgueïllir, ſi on l'oſe, ſi on le peut, ſi l'on en eſt même tenté : on peut bien en defier quiconque.

Cet Ouvrage a une ſeconde partie que l'Auteur a intitulé : *Recherche de la verité.* Cette partie n'a rien de commun avec un autre Ouvrage celebre que nous avons ſous le même titre; notre Auteur peu curieux des ſpeculations de la Metaphyſique, tourne tout à la pratique & à la Morale. Il n'eſt pas du ſentiment de cet Auteur en un point qui ne laiſſe pas d'être important; ſçavoir, que l'*erreur ſoit la cauſe de tous nos maux :* il prétend que de ſoi ni l'erreur ni la

verité ne sont ni un mal ni un bien ; qu'il y a des veritez qui nous rendent malheureux, & des erreurs qui nous rendent heureux.

„ Je ne crois, *dit-il*, la verité esti„ mable que par le bien : l'ignoran„ ce & l'erreur même ne paroissent „ devoir être évitées que par le mal „ qu'elles pourroient causer, & je ne „ crois pas qu'elles en causent toû„ jours, ni que la verité cause toû„ jours quelque bien. Je n'ai qu'une „ fin en vûë, c'est le bien ; tout le „ reste n'est composé que de mes „ moyens, & la verité même en est „ un ; mais je ne l'employe pas moins „ que si elle étoit ma fin.

Voilà un sistême qu'on peut dire nouveau sur la *verité*, & qui demande peut-être bien des éclaircissemens avant que d'être établi. Ce que le P. Malebranche a dit, que l'*erreur causoit tous nos maux*, paroit incontestable ; il est vrai cependant qu'il y a des veritez affligeantes, & des erreurs utiles, & que *souvent de tous nos maux la raison est le pire.* D'un autre côté, l'Auteur distingue fort bien entre la verité, & le bien qu'el-

le procure ; mais ne peut on pas juſtifier le P. Malebranche, en diſant, qu'il n'a point prétendu que la verité fût preciſément un bien, ni l'erreur un mal, mais que la verité cauſoit tous nos biens, & l'erreur tous nos maux. Il eſt cependant vrai qu'il y a dans le ſentiment de notre Auteur, quelque choſe qui ne s'accorde pas avec celui de l'autre, & qu'en effet non ſeulement il ne regarde pas la verité comme le bien même, mais qu'il ne la regarde pas même toûjours comme un moyen aſſûré de parvenir au bien.

Ne pourroit-on pas dire, pour concilier ces deux Auteurs, que de ſoi la verité eſt toûjours un bien, ou une voye ſûre pour y parvenir ; mais que par accident & par les erreurs qui s'y trouvent mêlées, elle eſt cauſe de mal, ou plûtôt cauſe que nous le ſentons? Nous ſommes fort bornez, & nos veritez ſont bornées comme nous ; ſi nous pouvions joüir pleinement de la verité, notre bonheur ſeroit à ſon plus haut point : mais nous n'ouvrons ſouvent les yeux que pour voir notre miſere : ouvrir les yeux eſt un

bien, mais voir notre misere ou plûtôt être miserable, est un mal.

Que faire dans cette situation? Le parti de nôtre Auteur paroit fort sage pour qui peut l'observer. Il y a des veritez utiles, c'est à celles-là qu'il faut ouvrir les yeux ou l'esprit: il y en a d'inutiles, de nuisibles, c'est là qu'il est bon d'être aveugle. Or l'Auteur ne connoit de veritez utiles que celles qui le sont solidement, & qui procurent non seulement un bien, mais le vrai bien.

Quel est ce bien? Il y en a deux: » Le premier est un degré de bon- » heur dans cette vie, lequel ne » préjudicie point à ce qu'on doit » faire à l'égard d'une autre vie, & » tel qu'en joüissent quelques hon- » nêtes gens par le repos interieur, » & par cet état que donne ordi- » nairement la raison à ceux qui » font ce qu'ils doivent faire, qui » cherchent de bonne foi les veritez » utiles, & qui se determinent aux » partis les plus raisonnables, après » avoir fait ces recherches. Le se- » cond est de faire à l'égard d'une au- » tre vie, tout ce que demande la rai-

» ſon. Il eſt pitoyable que des gens
» qui forcent leur eſprit ſur des queſ-
» tions de Géometrie, de Phyſique,
» ou de Mathematique avec une cu-
» rioſité ardente & inquiete, ſoient
» dans un grand repos ſur la queſ-
» tion de ſçavoir, ſi l'ame eſt mor-
» telle ou immortelle, &c.

Du reſte l'Auteur veut ſagement qu'on tempere la ſechereſſe des veritez utiles par la recherche des veritez agreables. *Il faut*, dit-il, *de l'agreable dans la vie, pourvû que nous puiſſions le goûter en honnêtes gens, & ſans qu'il nous coûte trop.*

Enfin, l'Auteur ſoûtient ſon caractere de moderation juſqu'au bout, & rapporte tout à la Morale, qu'il fonde uniquement ſur la raiſon & ſur le bon ſens. Il termine ſon Ouvrage par la critique de quelques penſées de Mr la Rochefoucault: il témoigne auſſi en divers endroits peu de goût pour la recherche de la verité du Pere Malebranche: il prétend que cet Auteur s'éloigne aſſez du but. Mais peut-être auroit-il mieux fait de n'en parler que lors qu'il auroit été réſolu de le prouver:

car quoique bien des gens n'approuvent pas peut-être plus que lui cet Auteur, on doit cependant à son merite, & sur tout à sa reputation une critique encore plus raisonnée qu'affirmative; nous ne pretendons pas cependant blâmer notre Auteur, d'avoir un ton affirmatif, ce n'est pas son caractere, il est trop moderé.

ARTICLE XC.

NOUVELLES LITTERAIRES.

D'ALLEMAGNE.

DE FRANCFORT.

Mr Ludewig, Chancelier de l'Université Fridericienne à Hall, près de Magdebourg, a donné au public le 5. & le 6^e Tome d'un Recueïl fameux, qu'il a intitulé, *Reliquiæ Manuscriptorum omnis ævi Diplomatum ac Monimentorum* : ce sont deux grands *in* 8°. Il a dans son Cabinet, riche en Manuscrits, dequoi fournir encore long-tems de nouveaux To-

mes de ce Recueïl : vous devriez faire connoître en France, cet Ouvrage fort éstimé en Allemagne. Mr Ludewig est un Jurisconsulte curieux, sçavant & très-versé dans l'Histoire, qui est convaincu, qu'on n'aura jamais une Histoire d'Allemagne exemte de fables, que quand elle sera toute fondée sur les Diplomes ; & que la Jurisprudence Allemande sera toûjours incertaine, tant que l'on ne s'attachera pas aussi uniquement aux Diplomes. Tous les Sçavans d'Allemagne ne conviennent pas avec lui dans ce sentiment ; l'Histoire seroit fort seche & reduite à peu de chose, aussi bien que la Jurisprudence, s'il étoit suivi ; mais personne ne l'a encore refuté assez solidement pour obliger Mr Ludewig à le quitter. Il est bon que vous sçachiez, que dans la Préface generale de son Recueïl, il se declare pour la Diplomatique du Pere Mabillon contre Henschenius, Papebrok, & le P. Germon. Vous voyez que l'on voudroit bien vous engager à un examen & de la Préface & de tout l'Ouvrage, qui n'en seroit que mieux connu.

Septembre 1724.

Si on le trouve à Paris, nous tâcherons de repondre à cette invitation, autant que la qualité de nos Memoires le peut permettre.

D'INGOLSTAT.

Les Comedies Latines du P. Martin du Cygne qu'on imprima ici l'an passé, ont été reçûës comme ses autres Ouvrages. On les trouve bien écrites, instructives, morales, pleines d'un sel attique, mais épuré & redifié. Vous serez peut-être bien aise d'apprendre qu'on a imprimé ici une Traduction Latine de la Retraite du Pere Neveu : elle mettra les personnes qui n'entendent pas le François, en état de profiter d'un Livre si utile.

D'ITALIE. DE ROME.

Le Pape a rétabli dans la Prélature Mr Fontanini sur le même pied qu'il y étoit sous Clement XI. c'est-à-dire, qu'on lui rend son apartement à Monte-Cavallo, le pain & le vin, le titre de Camerier d'hon-

neur du Pape, avec 50 écus Romains par mois. Cet exemple donnera courage aux gens de Lettres.

DE TURIN.

L'Oraiſon Funebre de feu Madame Royale par le Pere Chiaberge qui avoit été applaudie quand il la prononça, paroit & ſe ſoutient: l'impreſſion qui eſt ordinairement l'écueïl de ces ſortes de pieces, n'a fait à celle-ci aucun tort: on attend que vous en ferez un Extrait. Vous devez cela au moins à la memoire de cette grande Princeſſe, dont les vertus Royales & Chrétiennes meritent des éloges, & ſes bontez pour votre Compagnie exigent de la reconnoiſſance. C'eſt dequoi l'Extrait de cette Oraiſon Funebre vous acquittera.

Maireſſe a imprimé un excellent Livre de l'illuſtre Seigneur Dom Alvaro, Navia Oſſorio, Vicomte de Puerto, Marquis de Ste Croix de Marzenado, Maréchal des Camps & Armées de Sa Majeſté Catholique. Ce ſont des Reflexions militaires ſur la

ſcience de la guerre, telle qu'elle doit être dans un General. La naiſſance, les emplois, le caractere d'eſprit de l'Auteur; aiſé, profond, toûjours appliqué aux choſes de ſa Profeſſion, & cultivé par l'étude de toutes les Sciences qui conviennent à une perſonne de qualité, deſtinée aux grands emplois, ſont un préjugé fort avantageux à cet Ouvrage. *Quand on aura eû le tems de lire les trois premiers Livres qui paroiſſent, nous en rendrons avec plaiſir un compte exact au public, ſûrs de lui plaire. Ce que nous en pouvons dire dès maintenant, c'eſt qu'il eſt écrit en Eſpagnol, qu'il doit contenir vingt Livres, qu'il eſt dédié à Philippe V. & que c'eſt le fruit de l'experience, de la reflexion & de la lecture de ce qu'il y a de plus excellent en fait de Philoſophie & d'Hiſtoire.*

D'ANGLETERRE.

DE LONDRES.

Le fameux Ouvrage de Camden, intitulé *Britannia*, qui eſt une deſ-

cription Géographique, ou plûtôt Chorographique de la Grande Bretagne & de l'Irlande, faite & plusieurs fois revûë & augmentée par l'Auteur, avoit été traduit en Anglois sur l'original Latin, il y a près de trente ans; il reparoît en Anglois, depuis plus d'un an, en beaucoup meilleur état que ni l'Auteur ni le Traducteur ne l'avoient donné Camden avoit fait beaucoup de voyages, il avoit foüillé dans les Bibliotheques & dans les Archives des lieux, plusieurs de ses amis lui avoient fourni des memoires; mais il n'avoit pas été par tout, ni vû tout de ses yeux; enfin, il n'étoit pas infaillible. Depuis plus de 100 ans que la meilleure Edition de son Livre, faite par lui-même, a paru, ce Livre a été entre les mains de tous les Anglois, qui avoient quelque teinture de Lettres; on a fait quantité d'observations sur les lieux mêmes dont Camden a parlé, on a rectifié ce qu'il en a dit, on a suppléé ce qu'il n'a pas dit, & l'Ouvrage est à peu près tel qu'on peut le desirer. La version en plusieurs endroits trop peu fidéle, en plusieurs

autres impolie, a été revûë & corrigée : ainsi l'on peut maintenant regarder cet Ouvrage comme aussi parfait que ces sortes d'Ouvrages le peuvent être. C'est aux soins de Milord Gibson, Evêque de Lincoln, qu'on en est obligé, aussi bien que de la vie de Camden qui y est ajoûtée.

Mr Whiston avoit taché d'établir par quantite de conjectures, que les huit Livres des Constitutions Apostoliques étoient du premier siécle de Jesus-Christ ; il avoit ses raisons pour cela, mais Mr Smalbrocke, Chapelain de Milord, Archevêque de Cantorberi, a prouvé le contraire par tant de raisons que tout le monde trouve solides, qu'il n'y a pas d'apparence que Mr Whiston revienne jamais à soutenir son paradoxe.

DE HOLLANDE.

D'AMSTERDAM.

Jean-François Bernard avec les freres Vaillant & Prevôt, ses Associez de la Haye, propose par souscription le Livre suivant en 2. Tome *in fol.*

Histoire des Traitez de Paix & autres Negociations du 17^e^ siécle, depuis la Paix de Vervins jusqu'à la Paix de Nimegue, où l'on donne l'origine des Prétentions anciennes & modernes de toutes les Puissances de l'Europe, & une Analise exacte de leurs negociations tant publiques que particulieres : Ouvrage necessaire aux Ministres publics & autres Negociateurs, & qui peut servir d'Introduction au Corps Diplomatique ou Recueïl de Traitez de Paix, &c. Voici l'avis aux Souscripteurs.

Cet Ouvrage part de la main d'un celebre Ministre du siécle passé ; c'est ce que les Lecteurs judicieux reconnoîtront aisément. Les conditions que l'on propose pour la souscription de cet Ouvrage, sont très-simples : il est divisé en 2. vol. chacun de 250. feüilles. Il vaudra 25. flor. en petit papier, ceux qui souscriront l'auront pour 18. Le grand papier, dont on tirera peu d'exemplaires, vaudra 35. flor. pour les Souscripteurs.

On donnera le 1. Volume de cet Ouvrage aux seuls Souscripteurs le 6. Janvier 1725. & l'on recevra les

Septembre 1724.

ſouſcriptions juſqu'au 25. Decembre prochain : la ſouſcription ſera d'abord de 15 florins pour le petit papier & de 22 flor. pour le grand papier.

Le 2ᵈ Volume ſe diſtribuera le 30. Septembre de 1725. ſous peine de 10. pour cent de rabais ſur la ſouſcription, ſi l'on retarde la publication de ce volume de 15 jours ſeulement au-delà du terme. On peut dès à preſent (10. Juillet) montrer la moitié du 1. Volume. Ceux qui donneront l'argent de leur ſouſcription avant le 1. Octobre prochain, joüiront de 10. pour 100. de rabais ſur la ſouſcription, & ceux qui ſouſcriront avant ce terme pour un nombre, en auront 20.

DE FLANDRES.

DE VALENCIENNES.

Voici l'Extrait d'une Lettre, écrite de Valenciennes le 3ᵉ Juillet 1724. par Mr de Chezelle au Pere Chamillard.

Je ne puis, Mon Reverend Pere, mieux commencer la premiere Let-

tre que j'ai l'honneur de vous écrire du païs où nous sommes, qu'en vous informant, que le six du mois dernier, un Laboureur au village de Gominies du côté du Quesnoi, en labourant dans un champ, trouva une marmite pleine de médailles d'argent ; on prétend qu'il y en avoit six à sept mille : ce trésor a donné lieu à quelque procedure, le proprietaire ayant prétendu en avoir la moitié, suivant la Coûtume de Hainaut, qui en attribuë la moitié à celui qui l'a découvert, & l'autre moitié au proprietaire du fonds. Douze de ces médailles ayant été envoyées à Paris, & portées à Mr le Controlleur General, il écrivit, il y a quelques jours, à Mr de Vatan, qui en execution de ses ordres les fait apporter ici par son Subdelegué sur les lieux, qui les avoit entre ses mains : elles furent comptées en presence de Mr l'Intendant, de ce Subdelegué, de Mr Devilliers, un de ses Secretaires, & de moi, (le nombre s'est trouvé monter à 5653.) & aussitôt remises dans des sacs de mille médailles chacun, & cachetées, & restées au Greffe de

l'Intendance jusqu'à nouvelle ordre. On envoya hier à Monsieur le Controlleur General un sac de mille, dans leur roüille & dans leur crasse ; plusieurs sont encore en masse à douzainés, & toutes generalement couvertes de verd de gris. Par ce que j'ai remarqué en les voyant compter, je n'ai vû que des médailles de Gordien le jeune, & des Philippes en très-grand nombre, c'est-à-dire, à milliers, des Otaciles, Trajan Dece, Gallus, Volapin, Gallien, Salonine & Postume, ces dernieres en petite quantité. Il est vrai qu'il n'a pas été possible en les comptant, & à cause de leur roüille, de rien remarquer sur la plûpart, & que dans ce grand nombre, si elles étoient bien nettoyées, on en pourroit trouver d'autres Empereurs. J'ai appris qu'il en avoit été d'abord beaucoup dissipé ; il en a été même fondu au Quesnoi 240. chez un Orfévre, qui ont donné 8. onces d'argent, qui ne peut, dit on, souffrir le marteau. Celles de Gallien, de Salonine, & de Postume sont presque entierement de cuivre, ce que j'ai vû par la des-

cription que j'ai fait du 49. de ces médailles que l'Orféyre de Quesnoi avoit blanchis, & qu'on a envoyé à Mr l'Intendant, independamment de celles du compte : il les a envoyées aussi à Mr le Controlleur General : ces 49. sont des plus communes. Je tâcherai d'en faire ramasser pour moi de celles qui ont été dispersées dans la campagne; il ne m'en est encore revenu qu'une seule, qui est du jeune Gordien.

DE FRANCE. DE LION.

Le Dictionnaire de Richelet en 3. vol. *in fol.* s'imprime ici; il y aura bien des augmentations, par Mr Aubert qui est déja connu par d'autres Ouvrages.

Jacques Certe a rimprimé *in* 4° l'*Apparatus Biblicus* du Pere Lami de l'Oratoire, & l'a dédié à Monseigneur notre Archevêque; le present convient : c'est un Livre de Doctrine Ecclesiastique, offert au Juge de cette Doctrine en ce Diocese.

D'ORLEANS.

On vous prie de lire, & quand vous aurez lû, de donner un Extrait du Livre de Mr   sur la Culture de la Vigne & les Vandanges. Les vignes étant la partie la plus considerable du revenu de plusieurs Provinces de France ; un Livre qui enseigne aussi clairement les moyens veritables d'augmenter ce revenu, ne peut être que fort utile & aux particuliers & à l'Etat.

DE PARIS.

On a reçû à Paris l'Histoire du Concile de Pise en 2. vol. *in* 4° par Jacques l'Enfant, Auteur de celle du Concile de Constance. On la trouve chez Montalant, Quai des Augustins, & chez Cavelier fils, ruë S. Jacques. Nous en rendrons compte au public.

Ce même Cavelier vend un Livre de Mr Hecquet sur l'usage de la seignée, des purgatifs dans la petite verole. Il y parle aussi de ce qu'on

appelle l'inoculation ou greffement de cette maladie. Il en sera fait ample mention dans nos Memoires des mois suivans.

Rollin, Quai des Augustins, a imprimé des Eclaircissemens sur les infiniment petits. C'est Mr Varignon dans les papiers de qui ont été trouvez ces Eclaircissemens.

Jombert, ruë S. Jacques, imprime la Mecanique si attenduë de cet Auteur. Il espere la donner dans deux mois, c'est-à-dire, avant le commencement d'Octobre : c'est Mr de Fontenelle qui prend soin de l'Edition, & qui rend à son ami défunt ce témoignage si estimable d'une amitié constante.

Les freres Barbou ont rimprimé l'Histoire d'Henri Septiéme, Roi d'Angleterre. Ils travaillent à une nouvelle Edition des Commentaires de César à la Dauphine, qu'ils pretendent rendre plus belle que la premiere.

L'Edition du 3^e^. Tome de S. Basile n'a été interrompuë que par la maladie de Dom Julien Garnier, on la reprendra à la Toussaints. Celle de

S. Ambroiſe ne ſouffrira rien de la mort de D. Nicolas Nourri ; les Superieurs ont nommé d'autres Religieux qui s'aidans des papiers du défunt Editeur & de leurs propres lumieres, eſperent de ſatisfaire le public.

Lotin a imprimé un Traité *in* 4° de l'Etude des Conciles & de leurs diverſes Collections. L'Auteur de ce Livre ne ſe nomme pas, mais on aſſure que c'eſt M * * Docteur Bibliothecaire de Sorbonne.

Il a auſſi imprimé des Conferences ſur les Myſteres, ſur les Dimanches & des Fêtes choiſies, &c. par Mr l'Abbé du Bos, Chanoine de l'Egliſe Cathedrale de Luçon, en 2. Tom. *in* 12.

Les Opuſcules du Pere Daniel s'impriment à force chez Denis Mariette, ruë S. Jacques, un peu au-deſſus de S. Yves.

On trouve chez le même Libraire, chez l Epine & chez Coignard fils. l'Abbregé de l'Hiſtoire de France du même Pere, fait par lui-même. Il eſt en 9. Tomes *in* 12. l'Auteur a pris le vrai milieu entre une Hiſtoire & des Traſtes.

Le Pere Charlevoix, Auteur d'une Histoire du Japon qui parut il y a quelques années, en 3. Tomes in 12. a mis au jour la vie de la Mere Marie de l'Incarnation, premiere Superieure des Ursulines en Canada. Ce Livre se trouve chez Jombert le Jeune, ruë neuve de Richelieu proche la Sorbonne.

Nous avons autrefois parlé d'un Ouvrage de feu Mr Niewentut, celebre Algebriste sur l'existence de Dieu, démontrée par les Merveilles de la Nature: Mr Chamberlayné l'avoit traduit de Hollandois en Anglois: il s'en est fait 4. ou 5. Editions en Angleterre. C'est sur la meilleure de ces Editions que Mr Noguet en a fait une Traduction Françoise, que Jacques Vincent (ruë S. Severin) imprime. Ce Livre fournira des Extraits fort curieux, car l'Auteur du Livre, aussi habile Physicien que Mathematicien, y employe tous les plus considerables & les plus sûrs Phénomenes de la nature pour en démontrer l'Auteur.

Il paroit un Recueïl de Memoires, de Factums & de Harangues

prononcées dans l'Academie Françoiſe, avec une Préface critique ſur la maniere d'écrire, qui s'eſt nouvellement introduite dans le Barreau. Ce Recuëil eſt partagé en 2. volumes *in quarto*, dont chacun contient environ 800 pages. C'eſt Monſieur de Saci, Avocat au Conſeil & l'un des quarante de l'Academie Françoiſe, ſi connu par la Traduction des Lettres de Pline le Jeune & du Panegyrique de Trajan, & par les Traitez de l'Amitié & de la Gloire, à qui l'on doit tant de pieces eſtimées & leur Recuëil. Il y traite les plus grandes queſtions du Droit public & les plus difficiles du Droit particulier. Au bas de chaque Factum, ſe trouve la deciſion qui a été renduë ſur l'affaire qui y eſt traitée. Nous rendrons dans la ſuite compte au public de ce qui ſe trouve le plus excellent dans ces 2. Volumes: nous ajoûterons ſeulement ici qu'il ſe vend à la grand'Sale du Palais, chez Denis du Mouchet & Pierre Jacques Bienvenu, ſur le Perron de la Sainte Chapelle, chez Pierre Huet, & chez Piere Prault, Quai de Geſvres.

LETTRE DE M. DE WOOLhouſe, Gentilhomme Anglois, celebre Oculiſte des Societez Royales de Londres & de Berlin.

MON T. R. PERE,

Le porteur de cette Lettre aura l'honneur de vous expliquer au long le fait en queſtion. J'ai fait imprimer chez Laurent d'Houri au Saint Eſprit, l'année 1696. un Receüil d'Inſtrumens pour les Operations manuelles des yeux, où, au nombre 9e, je parle de pluſieurs *Speculum Oculi* de mon invention. Celui de ma derniere reformation & invention n'a été fabriqué par Mr Le Caïn qu'environ depuis douze années.

Au nombre 7e de ſes Receüils imprimez, ſe trouve l'Oeillere, ou Orbiaire, ou Baſſin Oculaire que j'ai inventé il y a plus de trente années. Celui dont Mr Garengeot a donné la planche dans ſon Livre a été perfectionné pour le feu Cardinal d'Eſtrées & fait par Mr Le Caïn; la plan-

he de cet inſtrument (qui ſe trou-
e dans le Livre de Monſieur Ga-
engeot) n'eſt pas bien exacte; les
leux coins ſont trop aigus, ils fe-
oient du mal à celui qui s'en ſervi-
oit : il faut que les coins ſoient plus
obtus en ovale comme une cuillere.
Comme j'ai vieilli dans l'Art & qu'on
m'enleve tous les jours mes décou-
vertes, il eſt juſte que je les faſſe re-
vendiquer en tems & lieu, ſelon le
beſoin, & je vous ſupplie, M. R. P.
de me faire le plaiſir de faire inſerer
cet avis dans un de vos premiers
Journaux de Trevoux; le Journal
des Sçavans du Lundi 12e Novem-
bre 1600. N° 37e a donné un Extrait
de ce Cathalogue d'Inſtrument que
je fis imprimer chez d'Houri. J'ai
l'honneur d'être

MON TRÉS R. PERE,

ce 29 Mars 1724.

Très-parfaitement de VOTRE REVERENCE, le très-humble & très-obeiſſant ſerv.

DE WOOLHOUSE.

CERTIFICAT DE M. LE CAI[N] dont il est fait mention dans la précedente Lettre.

Je soussigné certifie à tous ceu[x] qu'il appartiendra, que le *Speculu[m] Oculi* composé, décrit à la page 42[.] fig. 2. Tome I. des Instrumens d[e] Chirurgie par Monsieur de Garen[-]geot, l'année 1723. est de l'inventio[n] & perfection de Mr de Woolhouse[,] que je lui en ai fait le premier, ap[r]è[s] bien des corrections & reformation[s] de sa façon, & que je lui en ai fai[t] pour plusieurs de ses Eleves. De plus je suis obligé de lui rendre Justic[e] en déclarant & certifiant que le *Basin Oculaire*, fig 3^e^ pag. 434. es[t] aussi de sa pure invention; & que je lui en ai fait un pour le feu Cardinal d'Estrées; que je lui ai fait d'autres Basins Oculaires plus simples, que j'ai fournis à ses Eleves de differentes Nations. En foi dequoi j'ai signé ci-bas mon nom. Fait à Paris ce 22^e^ May 1724.

LE CAÏN, le Pere,
Orfévre, ruë de la fromagerie
au Chef de S. Jean-Baptiste.

Septembre 1724.

TABLE

Des Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Sept. 1724.

ART. LXXIX. VEro Metodo della Christiana Politica, &c. C'est-à-dire, *Veritable Metode de la Politique Chrétienne, &c.* page 1541
ART. LXXX. Catullus, Tibullus, Propertius, &c. p. 1562
ART. LXXXI. *Mœurs des Sauvages Americains, &c.* p. 1565
ART. LXXXII. *Histoire des Provinces-Unies, des Pais-Bas.* p. 1610
ART. LXXXIII. *Lettre contre le Sistême du Pere Castel.* p. 1634
ART. LXXXIV. *Réponse à la Lettre précedente.* p. 1638
ART. LXXXV. *L'Histoire de l'Academie, appellée l'Institut des Sciences & des Arts, établie à Boulogne, &c.* p. 1643
ART. LXXXVI. *Remarques sur une Eclipse de Lune, &c.* p. 1661
ART. LXXXVII. *Histoire Ecclesiastique & civile de Lorraine, &c.* p. 1697

ART. LXXXVIII. *A Mr l'Abbé d Valſarret.* p. 167
ART. LXXXIX. *Eſſai d'une Philoſophie Naturelle, &c.* p. 168
ART. XC. *Nouvelles Litteraires*
D'Allemagne. De Francfort. p. 1705
D'Ingolſtat. p. 1707
D'Italie. De Rome. ibid.
De Turin. p. 1708
D'Angleterre. De Londres. p. 1709
De Hollande. D'Amſterdam. p. 1711
De Flandres. De Valencienne. p. 1713
De France. De Lion. p. 1716
D'Orleans. p. 1717
De Paris. ibid

Fin de la Table.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 1779